Philippe Emmanuel de Gondy
Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1627

Né à Paris (Seine), le 25 Mai 1580

Mort à Joigny (Yonne), le 29 juin 1662

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'Oratoire

Voir :

Batterel : T. I, p. 322-361 notice.
T. I, p. 137, 420, 425, 442.
T. II, p. 92, 132, 133, 134, 135, 136.

Cloyseault : Ménologe, p. 64.
Vies : T. I p. 121 notice et 370, 417.

Bicaïs : T. I. p. 309.

Adry : T. III, p. 50, 54.
T. VI, p. 13.

Bonardi, p. 379.

A. Bazin : Histoire de France sous le ministère du card. Mazarin. Paris, Chamerot, 1842, 2 vol in 8
ouvrage trop oublié, nombreux renseignements et fins aperçus.

Peruzzi : Storia del commercio e dei banchieri di Firenze, 1868.

Em. Picot : Les Italiens en France au XV siècle, dans le Bulletin italien, 1901.

C. Piton : Les Lombards en France et à Paris, 1892.

Comte de Charpin-Feugerolles : Les Florentins à Lyon, 1894.



MARGVERITE DE GONDY MARQVISE DE MAGNELAIS,

Beatus qui Itelligit Super Egenum et pau perem, spalm 40.

Landry fecit.

CARTE POSTALE

Correspondance

Adresse

M ..

..

..

..

Phototypie O. LIVA, 15, R. Saussier-Leroy, Paris

Antoine Albert de Gondy

Duc de Retz, marquis de Belle-Isle, pair de France
Maréchal de France, général des galères, gouverneur de Provence
Mort le 22 avril 1602, enterré à N.D. de Paris
avait épousé le 4 sept 1565 Claude Catherine de Clermont de Vivonne, ~~[illegible]~~
fille de Claude de Clermont, chevalier seigneur de Dampierre et de Jeanne de Vivonne
morte à Paris en février ~~[illegible]~~ 1603, enterrée aux Filles de l'Ave Maria à Paris
4 garçons et 6 filles

Pierre de Gondy

né à Lyon en 1533 évêque duc de Langres 1568
transféré à Paris ~~1569~~ 9 mai 1568 bulles 4 X 1569
cardinal ~~[illegible]~~ 1587, résigne en faveur de son neveu 2 Nov. 1596
+ à Paris ~~[illegible]~~ janvier 13 mars 1616 à 84 ans
inhumé à N.D. chapelle de Gondi et monument

Charles de Gondy

marquis de Belle-Isle, duc de Retz
Pair de France
général des galères en 1579
Né en 1569,
tué au Mont St Michel en 1596
épouse Antoinette d'Orléans Longueville en 1588
morte religieuse le 25 avril 1618

Henri de Gondy

Duc de Retz
Né en 1590
Mort le 12 août 1659
épouse le 15 mai 1610
Jeanne de Scepeaux

Catherine

née 28 X 1612
+ 30 sept 1679
mariée en 1633
à Pierre de Gondy
son cousin

Marguerite Françoise

née 18 avril 1615
+ 31 mai 1670
mariée en 1645
à Louis de Cossé-Brissac

Henri de Gondy

évêque de Paris par la démission de son oncle 1596
cardinal de Retz en 1618 26 mars
mort à Béziers
le ~~1~~ 22 août 1622
corps apporté à N.D. de Paris

Philippe Emmanuel de Gondy

comte de Joigny
marquis des Isles d'or et de Villepreux
général des galères
lieut. général ès mers du Levant
Né en 1580; mort 29 juin 1662
à 81 ans
Prêtre de l'Oratoire
épouse Françoise Marguerite de Silly
damoiselle de Commerci
fille du comte de la Rochepot
gouverneur d'Anjou
morte ~~fin juillet~~ 23 juin 1625
3 fils et 2 filles

Pierre de Gondy

Duc de Retz
pair de France
général des galères par la démission de son père (1)
jusqu'en 1635
chevalier des ordres du roi 1661
épouse en 1633 sa cousine
Catherine de Gondy
Mort le 29 avril 1676

Henri de Gondy

marquis des Isles d'or
mort à 10 ans

Jean François Paul de Gondy

cardinal de Retz sept. 1655
né à Montmirail en Brie Oct. 1614
chanoine de N. Dame 1627 à 13 ans ~~[illegible]~~
coadjuteur de Paris en 1643
arch. de Paris 21 mars 1654 démission 15 mars 1662
mort à Paris en l'hôtel de Lesdiguières chez sa sœur
le 24 août 1679
enterré à St Denis
dont il était abbé
Il avait 65 ans.

Marie Catherine

religieuse bénédictine
au calvaire de Paris,
supérieure générale,
morte le 1 juillet 1716
à 69 ans.
en réputation de sainteté

4241 **Emmanuel de Lanmodez** (R. P.), capucin. Marie-Catherine-Antoinette de Gondy de Retz et les Calvairiennes de Machecoul. *Nantes*, 1893, gr. in-8, br., 119 pp. 15 fr.

Paule Françoise Marguerite

épouse le 12 mars 1675
François Emmanuel de Blanchefort de Bonne de Créqui
Duc de Lesdiguières
mort en 1681
morte elle-même le 21 janvier 1716
à 69 ans

Un fils
mort à Modène
en 1703

Jean François Paul de Bonne de Créquy, d'Agoult, de Vise, de Montlor et de Montauban, comte de Sault, duc de Lesdiguières, pair de France, colonel du régiment d'infanterie de Sault, âgé de 17 ans, épouse à S. Paul à Paris, ~~[illegible]~~, le 17 janvier 1696, Louise Bernarde de Durfort

Jean François de Gondy

succède à son frère Henri
19 février 1623
1er archevêque de Paris
commandeur du S. Esprit 1633
mort le 21 mars 1654
à 70 ans
avait été d'abord capucin
le 26 mai 1643 à Meudon
bénit l'union de Gaston d'Orléans
et Marguerite de Lorraine
inhumé à N.D. chapelle des Gondy
le 2 avril 1654

Françoise

mariée en 1587
à
Lancelot Grognet
seigneur de Vassé
baron de Rochemabile
chevalier des ordres du roi

Claude Marguerite

Née en 1570
mariée en 1588 à
Florimond d'Halwin
marquis de Maignelay
assassiné à La Fère
en son gouvernement
pendant la Ligue
morte elle-même
le 27 août 1650 à 80 ans
convoi à St Roch
inhumée aux Capucines
oraison funèbre par Senault
(Collection de Rochebilière
Bibl. Nle, Nouv. acq. fr. N 3620
t. VI N 5900)

Gabrielle

épouse en 1594
Claude de Bossut
seigneur d'Escri-Longueval

Hippolyte

épouse en 1607
Léonor de la Magdeleine
marquis de Ragni

Louise

religieuse et prieure à Poissy

Madeleine

religieuse à Poissy
élue prieure
à la mort de sa sœur
refuse de l'être

(1) Le 12 mars 1626, étant à Tours, le roi accorde à Pierre de Gondy fils de Philippe Emmanuel la survivance de la charge de général des galères et lieutenant général de Sa Majesté ès mers du Levant.

M.M. 607, 1er catalogue, N 474 =

Philippe Emmanuel de Gondy, entré 1627, prêtre 1629 carême, mort en 1662.

Listes des assemblées =

1641 St Magloire
1644 "
1648 "
1651 "
1654 "
1658 "
1661 "

Nécrologe =

la feuille manque voir la 2e page plus loin

M.M. 608 = p. 37, N 593

Le P. Philippe Emmanuel de Gondi, natif du diocèse de Paris, appelé dans le monde : " Monsieur le Général des galères ", chevalier des ordres du roi, ayant longtemps exercé cette charge et s'en estant demis entre les mains de Monsieur le comte de Joigny, son fils, entra en la congrégation le 5 d'avril et print la robbe le lendemain en l'année 1627 en la maison de St Magloire à Paris.

Biblioth. Nle = Suppl. fr. 1112 : Giovani Cervoni.
Grandezze della famiglia de Gondi
Suppl. fr. 971, 1958
1485
5 lettres mss de l'abbé de Gondi à Madame Gervier

Assemblées 1654 député né fondateur
1658 " " " n'assiste pas à l'assemblée et celle-ci lui écrit pour lui dire son déplaisir de cette absence.
1661 " " " on lui écrit pour lui annoncer l'ouverture et il remercie.
1663, samedi 21 avril session XII : " L'assemblée a témoigné la douleur de la mort du R.P. de Gondy et reconnaissance de toutes les obligations que lui a la congrégation et particulièrement la maison de St Magloire qui lui a été donnée par feu Mgr le cardinal de Retz, son frère et avantagée notablement par Mme la Marquise de Maignelay, sa soeur et a député les P.P. de Ste Marthe et de Monchy vers Mr le Duc de Retz pour lui en témoigner sa gratitude."

Jal : Dictionnaire critique de biographie et d'histoire : article Gondy : = Donne son extrait de baptême :
Le mercredi 25 mai 1580, baptême de Philippe, fils d'Albert de Gondy, maréchal de France et de Claudine Catherine de Clermont, dans la chapelle du logis de Mme de Dampierre par le curé de St Germain l'Auxerrois. Parrains : Pierre de Gondy, évêque de Paris et Philippe de Strozzi colonel général de l'infanterie française. Marraine : Madaline (sic) Bourdelle, une des Filles de la Reyne, mère du roi.

A consulter :

Les ouvrages lyonnais faisant connaître le rôle important de cette famille venue d'Italie à Lyon.

Les ouvrages sur S. Vincent de Paul.

E. Tambour : Les Gondy et le château de Noisy. 1568 - 1732.
ouvrage complété par Mme Pierre Bonnet. Préface de Maurice Prou. Paris, 1925, in 8 carré et planches hors texte.

de Corbinelli : Histoire généalogique de la maison de Gondi. Paris, 1705, 2 forts vol in 4, titre gravé, armoiries dans et hors texte, portraits, tableaux généalogiques, planches
Le 2 vol. contient notamment la description de la chapelle de Gondi de Retz à N.D. de Paris.

Moréri : Dictionnaire.

Ruffi : Histoire mss. des généraux des galères.

Descourveaux : Vie de Bourdoise, p. 509.

St Beuve : Port Royal, 2e édition, t. I, 314, 475, 494 = t. II, 305.

Rapin : Mémoires, t. I, 48, 160, 205 = II, 224.

Cardinal de Retz : Mémoires, t. I, 77, 78. Paris, Ledoux, 1820 6 vol in 8 avec portrait.

Le Vassor : Histoire de Louis XIII t. II p 505 ; t III p 155 ; t. VI p. 699.

Tallemant : Historiettes, nouv. édit. t. V p 181. 182.

A. Gazier : Les dernières années du cardinal de Retz. 1655 - 1679. Etude historique et littéraire. Paris, Thorin, 1875, in 12

R. Chantelauze : le cardinal de Retz et l'affaire du chapeau. Paris. Didier, 1878, 2 vol in 8 avec portrait.

Buchot de Kersers : Etude littéraire sur le génie et les écrits du cardinal de Retz. Bourges, 1862, br. in 8 de 85 p.

L. Curnier : Le cardinal de Retz et son temps, étude hist. et littér. 1863, 2 vol in 8.

Chantelauze : le cardinal de Retz et l'affaire du chapeau, étude historique suivie des correspondances inédites du cardinal de Retz, de Mazarin, etc. Paris, Didier, 1878, 2 vol in 8

Mémoires du Cardinal de Retz, de Guy Joli et de la Duchesse de Nemours ; contenant tout ce qui s'est passé de remarquable en France pendant les premières années du règne de Louis XIV
Paris, Ledoux, 1820, 6 vol in 8 avec portrait.

Mémoires du cardinal de Retz adressés à Madame de Caumartin, suivis des instructions inédites de Mazarin avec une introduction et des notes par Champollion - Figeac. Paris, Charpentier 4 vol in 12

Mémoires du cardinal de Retz. Genève, Fabry et Barillot, 1751, 4 vol in 18

Le P. Marc de Bauduen

Le P. M. C. P. La vie admirable de très haute, très puissante, très illustre et très vertueuse dame Charlotte Marguerite de Gondy, marquise de Maignelay, où les âmes fidèles trouveront de quoi admirer et des vertus solides à imiter. Par le P. M. C. P. à Paris, chez la Veuve Nicolas Buon, 1666, avec approbation et privilège, in 12 de ff 16, pp 345 avec un portrait de la marquise dédié à Mlle de Retz, fille du Duc de Retz. Le privilège est du 19 mai 1661, achevé d'imprimer pour la 1re fois le 20 mai 1666

Vie de la Mère Antoinette d'Orléans (veuve Gondy) par un religieux Feuillant, l'abbé Petit. Paris, 1880.

Senault : Oraison funèbre de Mme de Maignelay. Paris, Camusat et le Petit 1650.

Chandon et Delandine = Dictionnaire historique Paris, Ménard, 1822, t. XII, p. 276 = 9 9

Philippe Emmanuel de Gondi, général des galères, prêtre de l'Oratoire, né à Limoges en 1581, était le 2e fils d'Albert de Gondi, maréchal de Retz. Il brilla à la cour d'Henri IV qui avait pour lui une bienveillance toute particulière. Le marquis de Belle-Isle, son frère aîné, étant mort, Philippe Emmanuel lui succéda en 1619 dans la charge de général des galères, et, la même année, chassa les corsaires qui infestaient les côtes de Provence et de Languedoc. En 1621, il se ~~charv~~ joignit avec 10 galères au Duc de Guise qui commandait la flotte destinée à bloquer La Rochelle par mer, tandis qu'on en faisait le siège par terre; il déploya dans cette circonstance beaucoup de bravoure et d'habileté. Philippe Emmanuel de Gondi était très pieux, très charitable. Il s'occupa constamment de soulager les malheureux forçats et de leur procurer les secours de l'âme et du corps convenables à son état. Il fut admirablement secondé dans ces améliorations par S. Vincent de Paul, précepteur de son fils, qui fut nommé aumônier royal des galères. De Gondi contribua beaucoup à l'établissement de la Congrégation des prêtres de la Mission de France. Lorsqu'il fut devenu veuf, il entra à l'Oratoire et se démit de toutes ses charges en faveur du duc de Retz, son fils aîné.

Le cardinal de Bérulle étant mort, M. de Gondi fut désigné pour lui succéder dans le généralat de l'Oratoire et la cour de Rome songeait à lui donner le chapeau de cardinal. Richelieu s'opposa à ce double projet et fit même exiler M. de Gondi; celui-ci ne rentra en grâce qu'après la mort de ce ministre. Louis XIII étant mort, Marie de Médicis lui offrit la place de premier ministre qu'il refusa. Plus tard, il fut enveloppé dans la disgrâce du cardinal de Retz, son fils. En 1653, il fut relégué à sa terre de Villepreux et fut transporté l'année suivante à Clermont? en Auvergne. Il y demeura pendant 5 ans et se retira ensuite dans sa terre de Joigny où il mourut le 29 juin 1662.

Nécrologe =

Le Révérend Père Philippe Emmanuel de Gondy, mort à Joigny le 29 juin 1662, jour de St Pierre entre 7 et 8 heures du matin. Il porta la qualité de fondateur. Il était frère de feu M. le cardinal de Retz Henri de Gondy. Il avait été général des galères.

Portrait =

Adry dit (T. VI p. 180) que son portrait a été gravé par Duflos en 1698, in 4°

Bicaïs = L'Oratoire de France { copie de la Bibl. Nle t. I, p. 258.
Ms. d'Aix, t. I. p. 309.

(Non) Non

Philippe Emmanuel de Gondi naquit à Lyon en 1581 d'Albert de Gondi, connu sous le nom de Maréchal de Retz, gouverneur de Provence, général des galères et pair de France, chevalier des ordres du roi, d'une ancienne famille de Florence, où elle brillait dès les premiers temps de la République et qui, transplantée en France sous la reine Catherine de Médicis, y a été élevée aux plus hautes dignités de l'Eglise et de l'Etat. Comme ce maréchal était fort opulent et qu'il jouissait d'une grande faveur à la cour, il voulut diviser sa maison en 2 branches, en établissant deux de ses fils dans le monde et destinant à l'Eglise les deux qui lui restaient. L'aîné devint marquis de Belle-Isle, duc de Retz, pair de France, etc.; le second, cardinal et évêque de Paris par la démission du cardinal Pierre de Gondi, son oncle; le 4e, premier archevêque de cette ville, et le 3e qui fait le sujet de cet article, fut comte de Joigny, marquis des Isles d'Or et de Villepreux, lieutenant général es mers du Levant, général des galères, capitaine de cent hommes d'armes et chevalier des ordres du roi. Ce seigneur, dont la piété fut presque toujours l'inclination dominante, avait été élevé sous les yeux de Catherine de Clermont de Vivonne, sa mère, dame la plus spirituelle et la plus savante, selon La Croix du Maine qu'il y eut alors; mais, ce qui vaut mieux encore, il eut le bonheur de rencontrer en la personne de Marguerite de Silly, damoiselle de Commerci, fille aînée du comte de La Rochepot, gouverneur d'Anjou, une épouse véritablement selon le coeur de Dieu. C'était, en effet, une des femmes les plus accomplies de son siècle, joignant toutes les grâces de la nature aux agréments de l'esprit et dont la plus grande gloire venait comme dit l'Ecriture (Ps. 44, v. 15) de la fille du Roi, de la beauté de son âme, pieuse, compatissante, généreuse, attentive au vrai bien de sa famille. Elle ne s'occupait que des moyens d'honorer Dieu et de le faire honorer dans sa maison.

Jamais mariage ne fut contracté entre personnes qui sympathisassent davantage d'humeur et d'inclination. Ils n'avaient l'un et l'autre qu'un coeur et qu'une âme. Toutes leurs pensées tendaient au solide et à se préserver des illusions du monde et des écueils qui sont si communs dans le rang où ils étaient élevés. Le ciel bénit leur union par la naissance de 3 fils, dont l'aîné fut duc de Retz, pair de France et général des galères. Le second, qui promettait beaucoup par les belles qualités de corps et d'esprit, dont il était orné, mourut à l'âge de 10 ans. Le troisième, qui devint coadjuteur de l'archevêque de Paris et membre du sacré Collège, n'est que trop connu par la part qu'il eut aux troubles de la Fronde, où sous le nom de Cardinal de Retz, il figura beaucoup plus qu'il n'eût fallu pour l'Etat et pour lui.

Dès que ces enfants furent en âge d'être mis entre les mains d'un instituteur, leurs vertueux parents, pour ne pas se tromper dans un choix aussi important, s'adressèrent au P. de Bérulle à qui ils avaient confié la conduite de leur conscience, le priant de leur donner quelque saint prêtre de sa congrégation pour remplir cet office. Mais l'instituteur de l'Oratoire, quoiqu'il eût sous la main des sujets très capables, jeta les yeux sur un autre saint prêtre, qu'il avait gardé deux ans auprès de lui et qu'il jugeait l'homme le plus propre à cet emploi. C'était Vincent de Paul devenu depuis si célèbre par ses utiles établissements et plus encore par ses vertus héroïques qui lui ont mérité d'être placé sur les autels.

Si la présence de l'arche attira autrefois toutes sortes de prospérités sur la maison d'Obededom, le zèle et la piété de Vincent de Paul furent pour celle du général des galères une source de bénédictions. Ne se bornant pas à y remplir les devoirs d'instituteur, il en fut, pendant tout le temps qu'il y demeura, l'apôtre, l'oracle et le modèle. Maîtres, enfants, officiers, domestiques, tous le révéraient, l'aimaient et avaient en lui la plus grande confiance et le public vit avec admiration l'hôtel d'un courtisan converti en une espèce de communauté religieuse par le bon ordre et les exercices de piété que ce saint homme y avait établis. Parmi les services dont M. de Gondi lui fut redevable, il lui eut obligation de l'avoir empêché de se battre en duel pour venger la mort d'un parent qui avait été tué dans un combat particulier. Voyant avec un coeur navré de douleur que malgré la piété dans laquelle ce seigneur faisait profession de vivre, il voulait absolument avoir la vie de celui qui l'avait ôtée à son parent; animé d'un saint zèle, Vincent va se jeter à ses pieds, lui dit les choses les plus fortes pour l'en dissuader et le menace si fortement de la

justice que Dieu est prêt à exercer sur lui et sur sa postérité, s'il persiste dans son dessein que le bouillant militaire déposa la fureur qui l'avait fait sortir de son caractère et fait le sacrifice de son ressentiment. Bien loin de vouloir se rendre coupable d'un crime également contraire aux lois de la religion et à celles de l'Etat, il laisse la vengeance à celui qui s'est réservé le droit de la faire, promet de ne plus tirer l'épée que contre les ennemis de la patrie, étant pleinement convaincu qu'alors seulement il lui sera permis de faire usage de cette valeur héroïque dont il avait hérité de ses ancêtres et dont il avait donné des preuves non équivoques dans toutes les actions où il s'était trouvé, comme il en donna encore dans la suite à la bataille navale, où à la tête de ses galères, il seconda avec beaucoup d'ardeur le duc de Guise, lorsqu'en 1622, il défit les Rochellois près de l'île de Rhé.

Cependant, à la prière de sa famille et de ses amis qui craignaient toujours que l'affaire, dont on vient de parler, n'eût quelque suite, le général des galères alla passer quelque temps dans les terres qu'il avait en Picardie. Le séjour qu'il y fit, fut signalé par toutes sortes d'actes de charité et de justice. Sérieusement occupé avec sa digne épouse du bonheur de leurs vassaux, ils leur rendirent tous les services qui dépendaient d'eux, les consolant dans leurs peines, les assistant dans leurs besoins, leur remettant une partie de leurs droits, leur obtenant des exemptions et des indemnités dans les temps calamiteux, se prêtant volontiers pour terminer les différents qui s'élevaient parmi eux, leur faisant rendre prompte et bonne justice par leurs officiers; en un mot, les traitant en tout comme des gens au sort desquels ils prenaient le plus vif intérêt. Mais si, d'une part, ils agissaient avec tant de bonté envers les habitants de leurs terres, de l'autre ils sévissaient avec fermeté contre ceux d'entre eux qui, par leurs injustices ou leurs moeurs dépravées causaient du préjudice ou du scandale. Egalement zélés pour l'observation des lois de l'Eglise et du royaume, leur vigilance s'étendait sur tout ce qui pouvait troubler l'ordre public et diminuer le respect qui est dû à la religion; et ce qui ne pouvait manquer de faire impression, ils donnaient les premiers l'exemple d'une conduite irréprochable et d'une exactitude parfaite à tous les devoirs du christianisme.

On s'imagine bien que le pieux instituteur de leurs enfants entrait pour beaucoup dans ce qu'ils faisaient, les animait et les soutenait par les motifs les plus religieux. Leur piété, leur bienfaisance, leur amour de l'ordre et de la justice étaient en partie son ouvrage. C'est lui qui, en l'absence du P. de Bérulle, était chargé du soin de leur âme. Guidés par des ministres remplis de l'esprit de Dieu comme ceux-ci, M. et Mme de Gondi ne pouvaient faire que des progrès rapides dans la vertu et se porter avec ardeur à tout ce qui pouvait contribuer à leur salut et à celui du prochain. Un des plus grands biens qu'ils aient fait, c'est d'avoir employé l'homme rare qu'ils avaient auprès d'eux à faire des missions sur les galères et dans toutes les paroisses dépendantes de leur maison. Vincent de Paul, personne ne l'ignore, avait reçu un talent particulier pour cette oeuvre. Jamais son zèle n'éclatait tant que lorsqu'il s'agissait d'évangéliser les pauvres et ses travaux étaient toujours accompagnés des plus heureux succès; des changements merveilleux, des conversions extraordinaires en furent souvent la récompense et le fruit.

Le général des galères et son épouse, touchés de ce qu'ils avaient vu par eux-mêmes, crurent qu'il était de leur charité de s'occuper des moyens de soutenir et de multiplier ces conversions en engageant l'homme apostolique qui en était l'instrument, à s'associer des prêtres zélés et vertueux qui s'appliqueraient à perpétuité à l'instruction des habitants de leurs terres, du pauvre peuple de la campagne et des forçats des galères et qu'à cet effet ils s'obligeraient de ne prêcher ni administrer les sacrements dans les villes où il y a archevêché, évêché ou présidial, sinon en cas d'une notable nécessité ... etc. Ces conditions acceptées, lesdits seigneur et dame donnèrent pour cette fondation 40.000# par acte passé le 17 avril 1625. Jean François de Gondi, archevêque de Paris, frère du fondateur, ne se contenta pas d'approuver cet établissement; il y contribua lui-même en donnant le collège des Bons Enfants pour loger les pieux ouvriers qui se joindraient à Vincent de Paul. St telle a été l'origine de la Congrégation des Prêtres de la Mission, qui ont joint ensuite à leurs premières fonctions d'autres oeuvres également utiles et importantes.

Il eût été bien consolant pour les deux auteurs de cette fondation de voir les bénédictions que Dieu répandit

sur leurs ouvrages. Il aurait été plus à souhaiter encore pour la gloire de la religion et de l'humanité que des époux si vertueux et si bienfaisants puissent continuer longtemps ensemble les bonnes œuvres qu'ils pratiquaient avec tant d'édification. Mais la Providence, dont les desseins sont impénétrables, voulut rompre des liens qui semblaient faits pour durer encore bien des années. Trois mois après l'établissement de l'œuvre de la mission, la pieuse générale fut attaquée d'une maladie qui l'enleva au monde à la fin du mois de juillet 1625. M. de Gondi n'était point alors à Paris. Il avait été obligé d'en partir, au mois de mai, pour aller appaiser une sédition qui venait de s'élever à Marseille. Vincent de Paul, prévoyant la douleur qu'une pareille perte causerait à ce tendre époux, se rendit en diligence auprès de lui pour lui donner les consolations qui lui étaient si nécessaires dans cette fâcheuse circonstance. Il ne fallait rien moins qu'un saint pour sécher des larmes si justes. Le général des galères, qui ne s'attendait pas que la mort vint le séparer si tôt d'une épouse digne par tant d'endroits de son attachement et de son estime, fut pour ainsi dire atterré en apprenant cette fatale nouvelle et l'affliction qu'il laissa paraître au dehors, quelque grande qu'elle fût, n'était rien en comparaison de celle dont son âme était remplie. Mais, après avoir donné à la nature ces premiers mouvements de douleur que la vertu ne saurait désavouer, cet illustre affligé se soumit aux ordres du ciel et reçut avec résignation le coup dont il avait été frappé.

Se trouvant alors dégagé du principal lien qui pouvait le retenir dans le siècle, il forma le dessein de profiter de sa liberté pour embrasser un état tout différent. Il n'exécuta ce dessein qu'après avoir pris le temps qu'il fallait pour y réfléchir sérieusement et mettre ordre à ses affaires domestiques. Tout ayant été concerté avec sa famille, il vit arriver avec impatience le moment où il lui fut permis de suivre la voix du ciel qui l'appelait dans la retraite. Joignant donc au sacrifice que Dieu avait exigé de lui le sacrifice volontaire de ses emplois et de ses dignités, il s'en démit avec l'agrément du roi en faveur de Pierre de Gondi, duc de Retz son fils aîné, et quittant entièrement le monde, il entra au mois d'avril 1627 dans la congrégation de l'Oratoire pour y vaquer uniquement à l'affaire de son salut. Le P. de Bérulle, quelque flatté qu'il fût d'avoir au nombre de ses disciples un homme de ce mérite et de ce rang, craignit d'abord que la douleur d'avoir perdu une épouse si vertueuse ne fût le principal motif de sa retraite et ne voulant pas l'exposer à faire une démarche sur laquelle il pourrait être obligé de revenir, il l'engagea à différer son entrée afin d'avoir le temps d'éprouver sa vocation. Mais voyant qu'elle se soutenait et ne doutant pas qu'elle ne vint de Dieu, il le reçut avec empressement, et il eut lieu de se convaincre que « quoique les siècles passés eussent produit dans tous les états des sujets extraordinaires de conversion et de pénitence, « l'ex. général des galères était un des plus illustres qui eussent paru dans la république chrétienne, puisque, étant « élevé au faîte de la gloire et des richesses, il avait su fermer les yeux au faste et à l'ambition pour s'anéantir « comme une digne victime par des mortifications étonnantes. » (Corbinelli : Généalogie de la maison de Gondi.)

Cette conquête attira de tous côtés des compliments de félicitation au cardinal de Bérulle. Le cardinal Bentivoglio qui avait pris beaucoup de part à cet événement, lui écrivit aussitôt et lui disait : « Je me réjouis de l'acquisition que vous avez faite en la personne de M. le Général des Galères. C'est un grand triomphe pour votre Congrégation. » Cette Eminence avait bien raison. Le P. de Gondi ayant pris Dieu pour son partage, se conduisit dans l'Oratoire comme s'il était devenu tout à fait étranger au monde. Les lectures de piété et la méditation des vérités éternelles faisaient presque son unique occupation. Bien loin de se prévaloir de son ancien état, il ne voulait avoir d'autre distinction que celle de déférer à tous et de se considérer comme le dernier de la communauté. Il ne pouvait souffrir même qu'on parlât devant lui de ce qu'il avait été dans le monde, ni du rang que ceux de sa famille y tenaient encore. Doux et charitable envers les autres, dur envers lui seul, il se conformait avec une exactitude scrupuleuse aux moindres règlements de la congrégation ; et comme s'il avait eu de plus grands péchés à expier que les personnes avec lesquelles il vivait, il jeûnait très rigoureusement 3 ou 4 fois

la semaine, portant le cilice et la haire fréquemment, enfin menant une vie qui tenait plus du ciel que de la terre.

Il avait véritablement l'air d'un homme de qualité. Son abord avait quelque chose de fier et de guerrier. Mais, quand on lui parlait, on trouvait en lui un homme plein d'humilité et de douceur. Sa seule présence inspirait du respect pour sa personne. A le voir prier Dieu devant le saint sacrement, on était touché de sa dévotion. Dans ses conversations il ne parlait que de Dieu ou de choses qui portaient à Dieu. Une piété si rare et si bien soutenue engagea M. de Bérulle et l'archevêque de Paris, son frère, à lui conférer la prêtrise un an ou environ après son entrée dans l'Oratoire. Le P. de Gondi en fit les fonctions pendant 35 ans, offrant le saint sacrifice d'une manière si édifiante que tous les assistants en étaient ravis. On assure qu'outre les aumônes qu'il faisait, il donnait tous les jours une forte rétribution à un pauvre qu'on choisissait parmi les plus nécessiteux pour lui servir la messe.

La fortune qui lui resta après avoir donné un état honorable à ses deux enfants, se trouvant encore considérable, il en employa le revenu et une partie des fonds à établir, ou à doter des hôpitaux, des églises, des monastères, des communautés ecclésiastiques; à fonder des écoles et des missions; à délivrer des prisonniers détenus pour dettes, à soulager les pauvres des paroisses et à secourir les forçats des galères pour lesquels il conserva toujours une prédilection particulière et en faveur desquels il avait commencé, avant sa retraite dans l'Oratoire, de bâtir un hôpital dans le parc de Marseille, dont J. B. Gault entreprit la continuation plusieurs années après; de manière que de son temps il se faisait peu de bonnes oeuvres à Paris et dans diverses provinces auxquelles il ne contribuât pas pour quelque chose.

L'Oratoire ne fut pas oublié dans la distribution de ses bienfaits. Témoin des grands services que cette congrégation rendait à l'Eglise et parfaitement instruit de la médiocrité de ses ressources, il donna largement à la maison de Paris de la rue St Honoré, de même qu'à celle de St Magloire qu'il choisit pour y faire sa résidence et où il fit bâtir un gros pavillon, qui porte encore son nom, dans laquelle il prit une chambre semblable à celles des autres prêtres qui demeuraient dans ce séminaire. Il lui avait encore donné, en 1629, 64.000# dont le produit devait servir à l'entretien de 12 sujets qui y seraient reçus gratuitement pour embrasser l'Institut de l'Oratoire. Mais la Congrégation pouvant se passer de ce secours lorsque M. Pinette lui eut fait bâtir à la rue d'Enfer une institution à la dotation de laquelle il avait pourvu noblement, le P. de Gondi changea la destination de la dite somme au profit de la communauté de St Magloire.

Tel est l'usage que cet homme généreux faisait des biens que Dieu avait mis entre ses mains. Maître d'une grande fortune, surtout si l'on y joint les biens immenses qui lui seraient revenus en 1650 de l'héritage de la marquise de Maignelay sa soeur, s'il n'eût été le premier à seconder l'humeur bienfaisante qui la porta à employer plus de 1500.000# en oeuvres pies pendant sa vie ou à sa mort; il ne s'en servait guère plus que s'il n'avait été qu'un simple dépositaire ou un économe chargé d'en faire la distribution. Tandis qu'il était si libéral envers les autres, il se refusait à lui-même toute espèce de douceurs et jusqu'aux moindres commodités de la vie.

Content de posséder Dieu dans sa solitude, il préférait cet avantage à ceux dont il avait joui dans le monde et à tout ce que la bienveillance, dont la reine Mère et le roi l'avaient honoré, pouvait lui faire espérer de plus flatteur encore, s'il avait voulu mettre à profit le temps de sa faveur.

A la mort du cardinal de Bérulle, la voix publique le plaçait à la tête de sa Congrégation et il paraît que les Prêtres de l'Oratoire n'auraient pas pensé à se donner un autre chef, si le P. de Gondi avait été un peu plus ancien parmi eux. Mais, n'ayant pu acquérir dans l'espace d'environ 30 mois une connaissance suffisante du corps qu'il aurait eu à gouverner, il fallut renoncer à ce choix. Rome aurait pourtant voulu qu'on y eût songé, comme elle pensait fort sérieusement à le promouvoir au cardinalat. « Je me sens forcé de vous dire, écrivait alors à un Père de l'Oratoire

« le cardinal Spada, tout puissant alors à la cour de Rome, que je voudrais qu'on s'appliquât parmi vous à cultiver
« la personne du P. de Gondi et à le porter (ou, pour rendre toute la force du terme italien, à l'introniser en toutes
« occasions) selon néanmoins qu'elles se présenteraient. Je ne manquerai pas de ma part de faire considérer au seigneur
« cardinal François Barberin que c'est un sujet à porter dans quelque temps à la même dignité que possédait M. le
« cardinal de Bérulle ; et que ceci serve d'avis à votre Révérence pour m'avertir à ce sujet-là de toutes les choses qu'elle
« jugera convenable de faire savoir pour réussir.... etc. » Mais les dispositions peu favorables du cardinal de Richelieu qui n'aimait point sa famille à cause de son attachement aux intérêts de la reine Marie de Médicis, dont elle prétendait avoir l'honneur d'être parente ; et plus encore l'éloignement du P. de Gondi lui-même pour les dignités ecclésiastiques firent avorter le projet du cardinal Spada. Ce digne prêtre était d'ailleurs si peu affecté des choses de la terre que, depuis qu'il eut quitté la cour, il ne daigna plus y paraître, pas même lorsqu'à la mort de Louis XIII, la reine Anne d'Autriche lui fit offrir la place de premier ministre qu'il refusa généreusement, s'il faut en croire l'auteur de l'<u>Esprit de la Fronde</u> (t. I. p. 153) et le cardinal de Retz, son fils, qui dans ses <u>Mémoires</u> t. I. p. 83, assure avoir été chargé expressément de cette commission par la reine régente. C'est ainsi que le vrai sage a soin de fuir les lieux et les emplois où il sait combien il est difficile de se préserver des écueils et des naufrages.

Tant de sacrifices faits en vue de Dieu attirèrent des bénédictions abondantes sur le P. de Gondi. Il jouissait de la plus grande considération à Paris et dans tout le royaume, et, à l'exception du cardinal ministre et de ses plus zélés partisans, tout le monde était édifié de sa vie retirée et pénitente : on le regardait comme un saint. Ce ministre qu'on a accusé justement d'avoir trop écouté ses ressentiments particuliers, avait dépouillé en 1635 le duc de Retz du généralat des galères pour le donner à un de ses neveux ; &, en 1641, il fit exiler son illustre père à Lyon, d'où il ne lui fut permis de revenir à Paris qu'à la mort du roi. Cette mortification était pourtant peu de chose en comparaison de celles qu'il eut à essuyer dans la suite. Dieu qui avait sur lui des desseins de miséricorde, jugea à propos de le faire passer par le creuset des afflictions, afin que sa vertu, mise à de fortes épreuves, jetât un plus grand éclat dans l'Eglise et que sa résignation servît à augmenter la somme de ses mérites.

Pour peu qu'on soit au fait des troubles qui agitèrent la France sous la minorité de Louis XIV, on voit qu'il s'agit ici du cardinal de Retz. Ce prélat, qui n'était encore que coadjuteur de Paris, dignité que la reine lui avait accordée en considération de son père (dans l'unique visite que celui-ci lui fit, selon le désir de la princesse) joignait à des qualités brillantes une ambition démesurée et un esprit d'intrigue qui le firent entrer avec ardeur dans la guerre civile que les princes avaient allumée à l'occasion du cardinal Mazarin. Les mêmes motifs qui l'avaient rendu frondeur, l'ayant fait réussir secrètement avec la cour pour avoir un chapeau de cardinal, il ne cabala pas moins après l'avoir obtenu en 1651 qu'il avait fait auparavant. La reine plus mécontente que jamais de sa conduite, poussée d'ailleurs par son premier ministre qui voyait dans le coadjuteur un rival qui ne cherchait qu'à le supplanter, le fit arrêter au Louvre le 19 X. 1652 et conduire aussitôt au château de Vincennes et de là au château de Nantes d'où il trouva moyens de s'évader en 1654 et de se réfugier à Rome.

Le P. de Gondi sensible autant qu'on peut l'être à la faute et aux malheurs d'un fils qui lui était cher à bien des titres, eut besoin de toute sa vertu pour ne pas succomber sous le poids d'une humiliation si accablante. Pour comble d'infortune, ce tendre père se trouva lui-même enveloppé dans la disgrâce de ce fils, aux intrigues duquel il n'avait pris part que pour les déplorer. Il lui fut d'abord enjoint de se retirer dans sa terre de Joigny et ensuite dans celle de Villepreux à cause de sa santé et de l'incommodité de la saison. Pendant son exil, il ne cessa point d'élever les mains au ciel pour apaiser la colère de Dieu. La présence du P. Vignier, supérieur de St Magloire, que le P. Bourgoing, général de l'Oratoire, lui avait donné pour le soutenir dans son affliction, lui fut d'une grande ressource. Ils récitaient ensemble l'office divin ; ils faisaient régulièrement l'oraison et les autres exercices de piété usités dans l'Oratoire. Ils célébraient tous

les jours la sainte Messe ; ils s'édifiaient mutuellement par des lectures et des conversations pieuses ; et ce fut là que le P. Viguier composa les deux épîtres dédicatoires qu'il a mises au commencement des deux tomes du supplément des ouvrages de S^t^ Augustin dont il fit part au public en 1654. Leurs entretiens ordinaires roulaient sur des sujets dont il était traité dans ces ouvrages, où ils trouvaient, l'un et l'autre, une force et des consolations qu'ils n'éprouvaient point dans d'autres lectures. Mais ces vertueux prêtres ne furent pas longtemps tranquilles à Villepreux. Le P. Viguier, informé que le cardinal Mazarin se proposait de le faire repentir des écrits qu'il était soupçonné d'avoir faits pour la défense du cardinal de Retz, prévint le coup et se retira sans bruit auprès de M^r^ Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, son ami, dans le palais duquel il vécut caché jusqu'à ce que l'orage se dissipât de manière qu'il n'y eut plus rien à craindre.

Dans cet intervalle le cardinal de Retz se sauva du château de Nantes et comme si son père devait être responsable de son évasion, il reçut un autre ordre de la cour qui le reléguait à Clermont en Auvergne. L'auteur de l'Esprit de la Fronde t. I. p. 477, parlant de ce vénérable vieillard, dit : « Quelque désespérant qu'il fut de voir son fils, non seulement ne pas « perdre le goût des intrigues, mais en ménager de nouvelles pour la suite, il fut obligé d'approuver un dessein modéré « qui lui était venu dans la tête, parce qu'il ne voulait pas qu'il se perdît entièrement. Et, s'il n'insista pas longtemps « pour qu'il se raccommodât de bonne foi avec la cour, c'est qu'il connaissait cette tête singulière, exaltée par toutes les « passions et qu'il espérait que le malheur seul pourrait le corriger. »

Ce dessein modéré que notre auteur n'explique point, est peut-être ce qui procura au P. de Gondi la nouvelle lettre de cachet. En vain ses amis s'efforcèrent-ils de justifier sa conduite auprès de la reine Anne d'Autriche et d'obtenir son rappel, cette princesse qui s'était laissée prévenir contre lui, n'eut aucun égard à tout ce qu'on put dire en sa faveur. Saint Vincent de Paul, qui avait parlé le plus fortement à sa décharge, n'ayant pas été plus écouté que les autres, alla le visiter dans le lieu de son exil pour le consoler et lui rendre compte de l'inutilité de ses démarches et il fut plus qu'édifié de voir les dispositions où il trouva cet illustre exilé, dont le fils était poursuivi dans ce moment avec la plus grande rigueur. Le P. de S^t^ Pé, si recommandable par sa piété, s'étant rendu au désir que le P. de Gondi lui avait témoigné par ses lettres d'aller passer quelques jours avec lui à Clermont, ne fut pas moins touché de sa soumission aux décrets de la Providence et du bon usage qu'il faisait de ses croix.

Les troubles qui agitaient le royaume depuis plusieurs années, cessèrent enfin en 1654. Les princes et les grands seigneurs se réconcilièrent pour la plupart avec la cour ; mais la maison de Gondi ne gagna rien dans cet accommodement. Mazarin, qui fut depuis plus puissant que jamais, n'était pas assez généreux pour oublier ce que le coadjuteur pouvait avoir fait contre lui ; et celui-ci n'était pas homme à faire la moindre avance envers un favori dont l'élévation excitait sa jalousie et pour l'éloignement duquel il avait fait l'impossible. Il fallut donc attendre des circonstances plus favorables qui n'arrivèrent qu'à la mort de ce fameux ministre, décédé seulement le 9 mars 1661. Le cardinal de Retz, à qui les intrigues avaient coûté tant de tourments et de chagrins, crut qu'il était temps de faire agir à la cour pour obtenir la liberté de rentrer en France. Elle lui fut accordée à condition qu'il se démettrait de son archevêché ; ce qu'il fit. Alors il fut permis au père et au fils de retourner à Paris. Le cardinal profita de cette permission et fut très bien accueilli du roi qui lui donna l'abbaye de S^t^ Denis avec les fruits de ses bénéfices dont il avait été privé pendant sa disgrâce ; au moyen de quoi il vint à bout de payer ses dettes qui étaient immenses. Ce prélat, dont la jeunesse n'avait été rien moins qu'édifiante, passa le reste de sa vie dans la retraite et la pratique des devoirs de son état.

Pour son père, on ne le vit plus paraître à Paris. Se voyant avancé en âge et plus dégoûté que jamais du monde, il aima mieux se retirer dans son château de Joigny pour s'y occuper plus tranquillement de sa fin dernière qu'il regardait comme peu éloignée. Il aimait tant à se familiariser avec la pensée de la mort, que, pour ne la point perdre de vue, il récitait tous les jours depuis plusieurs années l'office des trépassés. Voulant l'avoir encore plus présente, il y ajouta les prières des agonisants, pendant lesquelles on lui voyait souvent verser des larmes ; et pour tâcher de fléchir de plus en plus la justice

de Dieu et se rendre digne de sa miséricorde, il fit une nouvelle confession générale de toutes les fautes dont il pouvait s'être rendu coupable pendant sa vie. Sa ferveur allant toujours croissant, il augmenta ses aumônes et ses austérités, s'imposa pour pénitence particulière de dire tous les jours la face tournée contre terre, le psaume Miserere mei Deus .. etc et défendit absolument qu'on lui parlât d'aucune espèce de nouvelle.

Etant tombé malade au commencement du mois de juin 1662 et comprenant qu'il ne lui restait pas beaucoup de temps à vivre, il s'excita avec une nouvelle ferveur à la détestation de ses péchés et à la confiance en Dieu. Pour mieux entrer dans ces sentiments, il avait continuellement dans la bouche les paroles de l'Ecriture par lesquelles Dieu s'engage à recevoir avec bonté les pécheurs qui reviendront à lui dans toute la sincérité de leur coeur. S'adressant un jour à un Frère de l'Oratoire que le P. Bourgoing lui avait donné pour prendre soin de lui, il lui dit : « Mon cher Frère, le P. Général vous a recommandé d'avoir soin de mon corps ; mais je vous prie d'avoir encore plus soin de mon âme. » Bien loin de regarder les aumônes et les autres bonnes oeuvres qu'il avait pratiquées comme un titre qui lui donnait droit à la récompense des bienheureux, il répondit à un religieux qui l'en louait : « Je suis et ai toujours été devant Dieu un serviteur inutile. J'espère pourtant qu'il me fera miséricorde par les mérites de J.C. mon Sauveur. Un jour qu'on le trouva un peu mieux, le médecin crut lui faire plaisir en lui disant de prendre courage ; que sa maladie n'aurait pas des suites fâcheuses : « Vous m'affligez, Monsieur, lui répondit-il, car expedit mihi magis mori quam vivere : mihi vivere Christus est et mori lucrum, ajoutant : Et nunc, Domine, secundum voluntatem tuam fac mecum et praecipe in pace recipi spiritum meum. »

Et cependant, comme il s'apperçut que son mal augmentait, il demanda les derniers sacrements qu'il reçut avec beaucoup de dévotion. Après quoi il pria le Frère, qui le servait, de lui lire la relation de la mort du cardinal de Bérulle et du P. de Condren ; et, à mesure qu'il remarquait les dispositions saintes avec lesquelles ces deux grands serviteurs de Dieu s'étaient soumis à sa volonté, il s'efforçait de les exciter en lui-même. On lui entendait souvent répéter ces paroles de l'apôtre : « Sive vivimus, sive morimur Domini sumus ... etc. Unde etiam Salvatorem expectamus Dominum Nostrum Jesum Christum qui reformabit corpus humilitatis nostrae, configuratum corpori claritatis suae ... etc. Enfin sa dernière heure étant venue, il rendit paisiblement son âme à Dieu, le 29 juin 1662, âgé de 81 ans.

Dès que le P. de Gondi eut fermé les yeux, son corps fut embaumé et mis dans un cercueil de plomb ; et après l'avoir laissé quelques jours en dépôt dans l'église St Jean de Joigni, paroisse du château, on le transporta, suivant son intention à Paris, dans un carrosse drapé, accompagné du curé, de deux prêtres, de deux capucins, de deux gentilhommes à cheval, des officiers de sa maison et de celle du Duc de Retz son fils, lesquels le conduisirent dans cet ordre à l'église de St Magloire où il fut reçu avec les harangues ordinaires et au chant des antiennes et autres prières prescrites par le rituel. Sur le soir, on l'inhuma dans un caveau construit exprès pour lui au bas des marches du maître-autel. Quelques jours après on lui fit dans la même église un service solennel auquel assistèrent les Pères de l'Oratoire des maisons de la rue St Honoré, de l'Institution, de Montmorency, de N.D. des Vertus avec le nombreux clergé du séminaire et plusieurs personnes de la première qualité. Il n'y eut ni tentures, ni autres décorations funèbres, conformément aux désirs du respectable défunt qui l'avait ainsi ordonné. On lit sur son tombeau l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Hic situs est Reverendus Pater
Philippus Emmanuel de Gondi,
Congregationis Orat. Dom. J. sacerdos,
Qui olim Juniaci comes,
Ac utriusque regii ordinis equestoriatus
Nec non triremium classiumque gallicarum

Per mare internum summo cum imperio praefectus,
His honoribus sponte se abdicavit;
Post adlectus in Congregationem Oratorii,
Quae in Gondiaca gente praecipuos fundatores
Agnoscit eximiam pietatem cum pari modestiâ
Constantiâque vere christianâ conjunxit
Devixit die 29 junii, anno salutis 1662
Aetatis 81, sacerdotii 35
Congregationis Oratorii patres de se bene merito
Hoc monumentum moerentes posuere
Amen
Gratia Dei vita aeterna in Christo Jesu Dom. nostro
(Rom. VI. 23)

Outre les dons qui ont été faits à l'Oratoire par le P. de Gondi et qui avaient mérité à ce digne membre d'être admis dans toutes ses assemblées à titre de fondateur, cette congrégation regarde Henri de Gondi, évêque de Paris, cardinal de Retz, son frère, comme la personne qui, après le cardinal de Bérulle, a contribué le plus à son établissement et la pieuse marquise de Maignelai, leur soeur, comme une insigne bienfaitrice qui l'aida et la soutint avec une noble générosité dans ses commencements. Parmi les bienfaits dont on lui est redevable, il y a une somme de 50.000 ₶ qu'elle donna tout à la fois pour acheter une maison.

Le cardinal Pierre de Gondi, évêque de Paris, leur oncle, avait fait aussi quelques fondations en sa faveur dans son prieuré de Monteléon et à Villepreux. Pour reconnaître ces divers bienfaits, l'Oratoire ordonna, dans ses premières assemblées, qu'il serait fait à perpétuité dans toutes les maisons de la Congrégation, des prières communes pour cette illustre famille, dont tous les membres lui ont donné dans la suite, comme dans les premiers temps, des marques singulières d'attachement et de protection jusqu'à la mort de la Duchesse de Lesdiguières, dernier rejeton de la maison de Gondi que Dieu retira du monde en 1716, étant veuve depuis 1681 de François Emmanuel de Blanchefort, de Bonne de Créqui, Duc de Lesdiguières, pair de France, gouverneur du Dauphin, lequel ne laissa de ladite dame qu'un fils, mort à Modène en 1703.

P.S. Pour ne rien laisser à désirer touchant les dispositions de M. et Mme de Gondi envers l'Oratoire, on doit ajouter ici que, lorsque ces deux époux fondèrent un établissement de missionnaires pour travailler à perpétuité à l'instruction des galères, des habitants de leurs terres et autres peuples de la campagne, leur dessein n'était point de former une nouvelle congrégation, mais une maison de l'Oratoire qui n'aurait d'autre objet que cette oeuvre. Ils étaient d'autant plus persuadés que cela serait ainsi que M. Vincent, qui avait vécu deux ans avec M. de Bérulle et qui depuis avait été placé par lui dans les cures de Clichy et de Chatillon, puis dans la maison des dits seigneurs et dame, paraissait fort empressé de se réunir d'une manière stable sous la conduite de cet instituteur lorsqu'il aurait fini l'éducation de ses élèves. Voilà ce qu'on trouve consigné d'une manière expresse dans des manuscrits de la maison de l'Oratoire de Paris. Comment cela n'eut-il pas lieu, c'est ce qu'on ne saurait dire d'une manière certaine. On peut pourtant présumer que tel était d'abord le dessein de Vincent de Paul; mais considérant ensuite que son oeuvre serait plus utile à l'Eglise, s'il lui donnait plus d'étendue, il crut devoir établir une Congrégation qui embrassât des objets sur lesquels on n'avait pas encore pensé à porter toute l'attention qu'ils méritaient aux yeux de la religion et de l'humanité.

Malgré cela on lit dans quelque ouvrage que le P. de Gondi, fâché de voir que l'institution de la mission

ne se fût pas bornée à ce qui avait été stipulé dans l'acte passé avec lui en 1625, avait voulu revenir sur sa donation ; mais qu'ayant consulté l'abbé de St Cyran, celui-ci l'en empêcha en lui faisant observer qu'il ne fallait pas priver l'Église des avantages que cette nouvelle congrégation pouvait lui procurer.

Adry = Bibl. des Écrivains de l'Oratoire = (Bibl. Nle fonds fr. 25683) T. III, p. 50 =

La Congr. de l'Oratoire est aussi redevable de son établissement à la maison de Gondy qu'à M. de Bérulle lui-même, qui n'aurait jamais entrepris sa fondation sans l'ordre exprès de Henri de Gondy, cardinal évêque de Paris. Marguerite de Gondy, marquise de Maignelay donna 50.000 ## le jour même que l'on commença à jeter les fondements de la Congrégation et un de ses principaux ornements fut le père de Gondy leur frère, par le sacrifice qu'il fit de toute la gloire qu'il avait acquise dans le monde et par 35 ans d'édification qu'il nous a donnés.

Philippe Emmanuel de Gondy, comte de Joigny, marquis des Iles d'or, baron de Montmirel, seigneur de Dampierre et de Villepreux, chevalier des ordres du roi, général des galères de France, lieutenant général des mers du Levant, capitaine de cent hommes d'armes, était le 3 fils d'Albert de Gondy, duc de Retz, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi, premier gentilhomme de sa chambre, général des galères et de Claude Catherine (Charlotte Catherine selon l'auteur de la vie de Madame de Maignelay) de Clermont, baronne de Retz et dame de Dampierre, si célèbre par son esprit et par sa science. Il naquit à Lyon en 1581. (Non)

Son frère aîné, Charles marquis de Belle-Isle, qui avait épousé Antoinette d'Orléans Longueville, fut tué au Mont St Michel en 1596, âgé de 27 ans.

Henri, le second, fut cardinal évêque de Paris et mourut devant Béziers en 1622, âgé de 52 ans.

Jean François, le cadet de tous, lui succéda dans le siège de Paris qui fut érigé sous lui en archevêché, il mourut en 1654 âgé de 71 ans.

Philippe Emmanuel, ainsi destiné à perpétuer son illustre maison, épousa Marguerite de Silly, dame de Commercy, dame d'une grande vertu, dont il eut 3 garçons ; Pierre de Gondy, duc de Retz, Henri, marquis des Isles d'or, mort jeune et Jean François Paul de Gondy, qui fut le célèbre cardinal de Retz, coadjuteur et depuis archevêque de Paris.

Corbinelli fait un grand éloge d'Emmanuel. Toute charge, tout emploi était au dessous de son mérite. C'était l'homme le mieux fait du royaume et un des plus adroits. Il se distingua à la guerre par sa valeur et par sa plume il obtint un rang distingué sur le Parnasse. Son bon coeur, son esprit doux et aisé, son caractère obligeant, ses manières nobles, son humeur libérale et magnifique le firent aimer de toute la Cour et lui méritèrent la bienveillance d'Henri IV. Dès l'âge de 18 ans, il obtint de succéder à son frère aîné dans la charge de général des galères dont il fut pourvu le 15 avril 1598, et le 27 juin 1600 il se rendit à Marseille avec ordre de faire construire 6 galères. Les côtes de Provence étaient infestées par des corsaires turcs. Le 28 juin 1619, M. de Gondy sortit du port de Marseille où il rentra à la fin d'août après avoir coulé à fond un vaisseau turc, en avoir obligé un de se brûler lui-même et en en ramenant 4 autres qu'il avait pris. Celui qui se brûla était de 40 pièces de canons et était commandé par le fameux corsaire d'Alger, Solyman Raïs. En récompense de cette expédition, Emmanuel fut fait chevalier des ordres du roi cette même année.

Il fit encore quelques campagnes. La plus célèbre fut lorsqu'en 1621, qu'on songeait déjà à attaquer La Rochelle, M. de Gondy eut ordre de passer le détroit de Gibraltar avec dix galères. Il vint à Bordeaux et de là à Nantes où il joignit la flotte du roi commandée par le duc de Guise et il eut la principale part aux combats livrés à l'armée navale des Rochellois les 26, 27 et 28 octobre 1622. M. de Guise y montra aussi beaucoup de courage. Les Rochellois firent une belle défense ; mais, à la fin, ils se virent obligés de céder et leur flotte eût été entièrement détruite

sous la nouvelle qui se répandit dans les 2 armées, le 30 octobre, que le roi venait d'accorder la paix aux religionnaires. On prétend que les généraux des deux armées ne l'ignoraient pas avant les combats; mais qu'ils firent, comme de concert, semblant de l'ignorer.

Dans le même temps, M. de Gondy perdit son frère le cardinal ministre et chef du Conseil, mort, comme nous l'avons dit, à Béziers et son second fils, jeune homme de grande espérance qu'il destinait à l'Eglise et qui avait déjà quelques bénéfices qui avaient appartenu à son oncle. M. de Gondy les demanda et les obtint de la Reine Mère pour son dernier fils, depuis le coadjuteur. L'appréhension des périls auxquels expose la profession des armes et peut-être la vue de l'archevêché de Paris, qui depuis près d'un siècle était dans sa famille, l'engagèrent à faire tous ses efforts pour attacher à l'Eglise l'âme la moins ecclésiastique de l'univers. Ce sont les expressions du coadjuteur qui dit que, d'ailleurs, il ne croit pas qu'il y eut au monde un meilleur coeur que celui de son père et que sa trempe était celle de la vertu. Il eut grand soin de donner à ses enfants une éducation chrétienne et de leur procurer un précepteur vertueux. A la prière de Madame de Gondy, M. de Bérulle, qui ne connaissait pas encore M. de Gondy, fit quitter à M. Vincent de Paul la cure de Clichy, qu'il n'avait prise que par son ordre, pour accepter cet emploi auquel il le jugea propre, ayant reconnu sa capacité pendant les deux ans que M. Vincent avait demeuré avec lui vers 1609 à N. Dame des champs, c'est-à-dire dans les dehors des Carmélites. M. de Gondy sentit bientôt tout le prix de cette acquisition. Madame de Gondy donna toute sa confiance à M. Vincent et se mit sous sa direction. Lorsqu'en 1617, il se retira sans mot dire dans une cure du diocèse de Lyon que M. de Bérulle lui fit avoir, soit par scrupule d'être trop honoré dans cette maison, soit qu'il désespéra de réussir dans l'éducation de ces enfants, dont on peut juger par le coadjuteur, M. de Gondy, qui était alors en Provence, fut désolé de cette perte. Il écrivit à sa femme d'engager M. de Bérulle à faire revenir M. Vincent, qui, en effet, quitta sa nouvelle cure et reprit son emploi.

M. de Gondy, touché de l'état des forçats, emmena à Marseille M. Vincent pour faire une mission à ces malheureux. Il l'envoya à Bordeaux en 1622 pour en faire une autre sur les galères qui y étaient passées à cause du projet du siège de La Rochelle et enfin, ayant appris ce que souffraient à Paris les criminels destinés aux galères et renfermés à la Conciergerie, de l'avis de M. Vincent, il fit louer une maison vis-à-vis S. Roch pour les y renfermer sous bonne garde, ayant soin qu'on les visitât, qu'on les instruisît et qu'on pourvût à leur subsistance. Cet établissement a été depuis transféré à la porte S. Bernard.

Pendant la belle saison, Madame de Gondy menait M. Vincent dans ses terres pour y faire des missions dont le succès était encore assuré par les aumônes abondantes que faisait cette dame vertueuse et par l'appui que M. de Gondy donnait au missionnaire pour extirper les abus. Les missions faites en 1616 et 1620 dans leurs terres de Montmirail et de Folleville réussirent si bien qu'ils conçurent le projet de donner un fonds de 16.000 livres à quelque communauté pour en faire de semblables tous les 5 ans dans toutes les paroisses de leurs seigneuries. On s'adressa d'abord aux Jésuites qui refusèrent. Les Pères de l'Oratoire ne purent s'en charger parce qu'ils étaient alors en trop petit nombre et qu'ils pouvaient à peine suffire aux établissements de cette espèce qu'ils avaient déjà; de sorte que cette bonne oeuvre fut suspendue pendant quelque temps.

En 1624, Madame de Gondy fit réflexion que les talents et le zèle de M. Vincent le rendaient propre à un pareil emploi. M. de Gondy entra dans ses idées. Ils en conférèrent avec leur frère, archevêque de Paris, qui fit expédier à M. Vincent les provisions de principal du collège des Bons Enfants, destiné à lui servir de maison ainsi qu'aux prêtres qui se disposeraient sous sa conduite à prêcher le peuple des campagnes. Et ce fut là l'origine de la Congrégation de la Mission. M. et Mme de Gondy dotèrent cette maison en 1625 par une somme de 40.000#, remise entre les mains de M. Vincent, qui, cependant, devait par l'acte de fondation, continuer à demeurer dans leur maison pour continuer de leur rendre les mêmes secours spirituels.

Quelque temps après, M. de Gondy alla en Provence où il eut un démêlé avec le gouverneur de Toulon de la

maison de Forbin, qui n'avait point répondu au salut que les galères avaient fait en rentrant dans le port de la ville et qui entrait avec des gardes dans la galère royale, et que ces gardes l'avaient aussi accompagné jusque dans la salle de M. de Gondy. Par les ordres de celui-ci un des hoquetons du gouverneur fut dépouillé de sa casaque et jeté à la mer le 22 juin. Le gouverneur fit prendre les armes dans la ville et le général des galères fit tourner les proues contre la ville avec ordre de tirer s'il était nécessaire. Les consuls ayant assuré M. de Gondy qu'ils n'avaient point exécuté l'ordre du gouverneur, ce général fit retourner les galères à l'ordinaire. M. de Gondy, sur quelques paroles qu'on lui avait rapportées du gouverneur qui s'était retiré à Soliers et qui paraissaient un défi, alla le trouver dans le dessein de se battre avec lui ; ses amis l'arrêtèrent en chemin et il fut forcé de retourner à Toulon. Les soldats qui gardaient la porte ayant pris les armes, il se défendit. Les consuls accoururent au bruit qui fut encore augmenté par l'arrivée du gouverneur qui vint bien accompagné et qui heureusement fut ramené à Soliers par son oncle, évêque de la ville. Pendant le séjour qu'il y fit, des personnes de considération ménagèrent une conciliation à l'amiable.

Cette affaire donna les plus grandes inquiétudes à la soeur de M. de Gondy, la Marquise de Maignelay, qui alla chercher des consolations auprès d'une sainte carmélite (Marguerite du St Sacrement, fille de Mme Accarie) qui, d'après même ce que rapporte le cardinal de Retz, annonça les vues que Dieu avait sur M. de Gondy. C'est aussi ce qu'a rapporté M. Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, retiré à St Magloire, dans l'appartement de M. de Gondy.

M. de Gondy, étant arrivé à Paris, vit la soeur du St Sacrement et ne regarda tout ce qu'elle lui dit que comme des visions dont il ne fit que rire et qu'il oublia.

Il retourna à Marseille où M. Vincent fut envoyé par sa famille pour lui annoncer la mort d'une épouse chérie et vertueuse, arrivée au mois de juin 1625. Ce fut pour lui un coup de foudre. Il revint à Paris, se mit en retraite à St Magloire, repassa dans son esprit tout ce que lui avait dit la carmélite ; ses yeux s'ouvrirent ; il sentit les dangers qu'il courait dans le monde et son parti étant bien pris, il se démit de toutes ses charges en faveur de son fils aîné Pierre de Gondy, Duc de Retz, à qui il avait obtenu dès 1617 la survivance de la charge de général des galères et, après avoir mis ordre à ses affaires, il se présenta à M. de Bérulle, qui le reçut le 6 avril 1627. Le cardinal Bentivoglio en félicita M. de Bérulle : " C'est un grand triomphe pour votre Congrégation, lui disait-il. " On voit par une lettre du cardinal Spada que la cour de Rome aurait été très portée à faire tomber sur M. de Gondy la succession du chapeau de cardinal de M. de Bérulle ; mais la haine du cardinal de Richelieu pour la maison de Gondy et plus encore la haine de M. de Gondy pour tous les honneurs fit avorter ce projet. Il est certain aussi que M. de Gondy aurait été élu général de l'Oratoire après la mort de M. de Bérulle qui malheureusement fut précipitée et arriva dans un temps où M. de Gondy n'étant que depuis deux ans dans la Congrégation, n'aurait pas été assez au fait de la conduite du corps. " Non neophytum. "

M. de Gondy vivait comme inconnu dans un petit pavillon qu'il avait fait construire et qui porte encore son nom. Il ne cherchait qu'à oublier le monde et à s'en faire oublier. En 1632 il tint sur les fonts de baptême un barbare de Maroc amené par le commandeur de Razilly. Il lui servit de père temporel et spirituel. Il partagea toutes les charités que fit sa soeur, Mme de Maignelay, qui, après avoir distribué 400.000 écus pendant sa vie, laissa encore en mourant 400.000 livres pour les pauvres. Il partagea ses charités soit parce qu'elle n'agissait que par ses conseils et son consentement, étant son plus proche héritier, soit parce qu'il couvrait du nom de sa soeur ses propres aumônes pour éviter la gloire des hommes et les reproches de ses enfants.

Il donna plus de 64.000 livres pour l'établissement d'une maison d'Institution de l'Oratoire que M. de Bérulle voulut d'abord placer à St Magloire sous les yeux du pieux fondateur. Mais cet emploi fut changé par la fondation que fit depuis M. Pinette et M. de Gondy consentit à appliquer cette somme à la maison de St Magloire.

qui en avait alors un extrême besoin.

Partisan zélé des disciples de St Augustin, il fut toujours attaché à M. de St Cyran, sans cependant cesser d'être ami de M. Vincent. Ayant appris la détention de M. de St Cyran : « je ne le croirai coupable, dit-il, que lorsqu'il aura été condamné par un concile général et encore voudrais-je être bien assuré que le Concile aurait été libre. »

Eloigné de tout esprit de parti, il se rendit en 1651 à une assemblée de l'Oratoire qui se tenait aux Vertus et il s'opposa fortement au dessein que l'on avait de statuer dans cette assemblée qu'on s'attacherait désormais aux sentiments de Saint Thomas sur la grâce et non à ceux de St Augustin. En même temps il empêcha les efforts de quelques esprits brouillons qui ne parlaient de rien moins que de déposer le P. Bourgoing.

Le cardinal de Richelieu, comme nous l'avons déjà remarqué, n'aimait pas la maison de Gondy peut-être à cause de son attachement pour la Reine Mère à laquelle ils avaient l'honneur d'être alliés. Dès 1628, le Cardinal de Bérulle fut obligé d'écrire à Richelieu pour justifier le Duc de Retz et son père contre quelques calomnies et sur le peu d'empressement pour le service qu'on reprochait à tort au premier. En 1635, celui-ci fut obligé de se dépouiller de la charge de général des galères en faveur du marquis de Pont Courlay et cela sans dédommagements et sans récompense pendant toute la vie du cardinal de Richelieu. M. de Gondy ne put même obtenir pour son fils cadet la coadjutorerie de Paris. Peut-être échappa-t-il à M. de Gondy quelques plaintes contre le Cardinal. Il fut exilé à Lyon en 1641 et il n'en revint que l'année suivante à la vive prière de Mme d'Aiguillon, nièce chérie du cardinal et amie de Mme de Maignelay.

La mort de Richelieu et de Louis XIII apportèrent un grand changement dans les affaires et les espérances les plus flatteuses au P. de Gondy. On voit dans les Mémoires du cardinal de Retz que la Reine Mère fit offrir à M. de Gondy la place de 1er Ministre, mais qu'il ne voulut jamais sortir de sa retraite. Il consentit cependant à aller au Louvre, la Reine Mère ayant dit qu'elle n'accorderait la coadjutorerie de Paris au fils que sur la demande du Père. Ce fils, comme on le sait, fut fait cardinal le 19 février 1652 sur la demande du ministère de France qui, ne l'ayant fait que par feinte, fut pris au mot par la Cour de Rome. Les guerres civiles survinrent. On sait la part qu'y eut le nouveau cardinal. Son père n'y prit aucune part et lui en fit souvent des reproches. Le cardinal fut enfin arrêté le 22 Xbre 1652. Il devait prêcher à l'Oratoire le sermon des grandeurs de Jésus. On le trouva même dans sa poche. Il fut conduit à Vincennes et le P. de Gondy exilé à sa terre de Villepreux, quoiqu'innocent. Il n'approuva jamais l'accommodement que l'on proposait de la démission de son fils de l'archevêché de Paris, la croyant contraire au bien de l'Eglise et ce fut peut-être la cause de son exil où il ne fut accompagné que du P. Jérôme Vignier. M. Vincent sortit un matin de Paris, non sans danger, pour parler à la Reine pour le P. de Gondy ; mais il n'obtint rien.

Il apprit en 1654 que son fils s'était sauvé du château de Nantes et lui-même fut transporté à Clermont-en-Auvergne. Cette cruauté de Mazarin contre un respectable vieillard qui ne s'occupait qu'à prier Dieu dans sa retraite, fit murmurer tout le monde. L'exil dura cependant 5 ans. Il y fut consolé par le P. de St Pé qui allait à Toulouse. Enfin, vers 1660, le cardinal de Retz se démit de l'archevêché pour l'abbaye de St Denis et touché de Dieu, voulait même remettre le chapeau de cardinal ; à quoi la cour de Rome s'opposa. Le P. de Gondy fut alors rappelé de son exil. Il revint à Paris, où, dégoûté plus que jamais du monde, il se retira à Joigny où il avait un fort beau château. Il fut malade toute l'année 1661 et après 6 mois d'une fièvre opiniâtre, il vint passer l'hiver de 1662 à Paris. Au printemps il revint à Joigny où il mourut dans les plus grands sentiments de piété le 29 juin 1662, âgé de 82 ans. Son corps embaumé fut transporté dans un cercueil de plomb et placé dans un caveau construit exprès pour lui seul au milieu du choeur de St Magloire. Selon ses intentions on lui fit un service sans pompe auquel assistèrent les membres de sa famille et les Pères des 5 maisons du diocèse de Paris

Il n'eut que 2 filles : Marie Catherine, générale du Calvaire et Paule Marguerite Françoise duchesse de Lesdiguières qui n'eut qu'un fils mort sans postérité et les biens des Gondy ont passé aux Villeroy, alliés aux de Lesdiguières.

Adry = Ibid, C. VI, p. 94 (ou p. 13 du supplément) =

Bougerel = Lettre au P. Batterel =

Philippe Emmanuel de Gondi fut chevalier des ordres du roi en 1619, général des galères. En cette qualité, il se distingua au combat devant La Rochelle en 1622. Il fut père du cardinal de Retz. Il entra ensuite dans l'Oratoire où il fut ordonné prêtre. Il mourut à Joigny l'an 1662, âgé de 81 ans. Il est enterré dans l'église de St Magloire. J'ai une relation mss. du combat de la Rochelle, écrite par un capitaine de galères qui se trouva dans l'action et qui parle fort avantageusement d'Emmanuel de Gondi. Si vous la souhaitez, je vous en enverrai une copie.

Moréry = Dictionnaire

Philippe Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, marquis des Isles d'or, baron de Montmirail et de Villepreux ... etc, 3e fils d'Albert de Gondi, maréchal de Retz, fut lieutenant général pour le roi es mers du Levant, général des galères, capitaine de cent hommes d'armes, chevalier des ordres du roi. (1619). Il seconda le duc de Guise à la bataille navale gagnée sur les Rochellois en 1622. Puis, s'étant retiré parmi les Pères de l'Oratoire, il se fit prêtre et mourut à Joigny, en réputation d'une grande piété, le 29 juin 1662, âgé de 81 ans. Son corps fut apporté à Paris et inhumé dans l'église de St Magloire. Il avait épousé Françoise Marguerite de Silly, dame de Commercy, fille aînée d'Antoine de la Rochepot, chevalier des ordres du roi, gouverneur d'Anjou et de Marie de Launoy, sa première femme; dont il eut Pierre de Gondi, duc de Retz, pair de France, comte de Joigny, général des galères; Henri, marquis des Isles d'or et Jean François Paul, cardinal de Retz, damoiseau de Commercy, prince d'Euville, archevêque de Paris et qq1 autres morts jeunes.

Lancelot : Mémoires pour servir à la Vie de M. de St Cyran =

Le P. de Gondi, si connu dans le monde et si estimé depuis par sa vertu depuis qu'il eut quitté la charge de général des galères pour se retirer dans l'Oratoire, en parla encore (Il s'agit de la prison de St Cyran) avec plus de force; car, comme il était très bien instruit du mérite et de la piété de M. de St Cyran et par lui-même et par l'estime qu'il en avait vu faire au cardinal de Bérulle et aux personnes de sa congrégation, il dit assez plaisamment à ceux qui lui en parlaient, qu'il le condamnerait quand il l'aurait vu condamner par un concile général : « Encore, ajouta-t-il, je voudrais être assuré qu'il aurait été libre. »

Bonardi = Bibliothèque de l'Oratoire, page 379 =

Il cite seulement la lettre du P. Bougerel au P. Batterel, telle que la donne Adry, ci-dessus.

Cloyseault : Ménologe, p 64-67 =

Le Père Philippe Emmanuel de Gondy était fils de Messire Albert de Gondy, duc de Retz, pair et maréchal de France et de Dame Charlotte Catherine de Clermont, neveu de Pierre de Gondy cardinal et évêque de Paris et frère d'Henri de Gondy aussi cardinal et de Jean François de Gondy, l'un et l'autre archevêque de Paris. Il fit paraître sa piété dès son enfance et, quoiqu'il eût été élevé à la Cour, il ne laissa pas d'avoir de fortes pensées pour le sacerdoce et pour la religion, pensées qu'il aurait suivies s'il avait été maître de sa personne. Mais son père l'engagea dans le mariage et lui donna pour femme Marguerite de Gilly, dame d'une piété extraordinaire. Ils eurent 3 fils de leur mariage : l'aîné fut duc de Retz, le second fut cardinal, archevêque de Corinthe in partibus et coadjuteur de son oncle à l'archevêché de Paris et le 3e mourut en bas âge.

Le Père de Bérulle leur donna pour précepteur de leurs enfants M. Vincent de Paul, fondateur de la Congrégation de la mission. Ils furent si édifiés des vertus et des saints exemples de ce grand homme qu'ils fournirent, dans la suite, de leurs biens tout ce qui fut nécessaire pour fonder et établir cette illustre et sainte congrégation. Madame de Gondy étant morte, Monsieur de Gondy, qui pour lors était général des galères de France, chevalier des ordres du roi, comte de Joigny et seigneur de plusieurs belles terres, prit résolution de suivre les premiers mouvements que Dieu lui avait donnés dans sa jeunesse, de renoncer au monde et de se consacrer entièrement à Dieu.

Il entra pour ce sujet dans la Congrégation de l'Oratoire, où l'on peut dire qu'il ne s'est pas rendu moins considérable par sa vertu que S. François de Borgia dans la compagnie de Jésus. L'un et l'autre ont été de grands seigneurs dans le monde. L'un et l'autre ont été engagés dans le mariage et après la mort de leurs femmes se sont consacrés à Dieu et l'un et l'autre ont beaucoup contribué par leur crédit et leurs libéralités à l'établissement de leurs communautés.

Quoique la congrégation de l'Oratoire ait des obligations infinies au Père Philippe de Gondy pour les grands biens qu'il lui a faits, elle lui en a encore davantage pour les rares exemples des vertus les plus héroïques qu'il lui a laissés. Sa mémoire y sera éternellement en bénédiction.

Sa vie est amplement décrite ailleurs ; c'est pourquoi nous n'en disons pas davantage.

Il mourut avec de grands sentiments de piété le 29 juin 1662 à l'âge de 81 ans. Son corps est enterré dans le choeur de l'église de St Magloire.

Lettre du P. Bougerel au P. Batterel (Adry, t VI p. 13 suppl.)

Il fut fait chevalier des ordres du roi en 1619. Nommé général des galères, il se distingua au combat devant La Rochelle en 1622. Il fut père du cardinal de Retz. Il entra ensuite dans l'Oratoire où il fut ordonné prêtre. Il mourut à Joigny en 1662 à 81 ans et fut enterré dans l'église de S. Magloire

Cardinal de Retz : Mémoires t. I p. 77 = édition Genève 1751

M. l'Evêque de Beauvais (Augustin Potier) plus idiot que tous les idiots de notre connaissance, prit la figure de premier ministre et demanda dès le premier jour aux Hollandais qu'ils se convertissent à la religion catholique, s'ils voulaient demeurer dans l'alliance de la France. La Reine eut honte de cette mômerie de ministre. Elle me commanda d'aller offrir de sa part la première place à mon père et voyant qu'il refusait obstinément de sortir de sa cellule des Pères de l'Oratoire, elle se mit entre les mains du cardinal Mazarin.

Ibid. p. 78 =

Madame de Maignelai et M. de Lizieux demandèrent la coadjutorerie pour moi et la Reine la refusa en disant qu'elle ne l'accorderait qu'à mon père qui ne voulait point du tout paraître au Louvre. Il y vint enfin une

unique fois. La Reine lui dit publiquement qu'elle avait reçu ordre du feu roi la veille de sa mort de me la faire expédier."

Il fut sollicité par la Mère Angélique d'appuyer la fondation de l'Institut du S. Sacrement.

Il fit des démarches pour faire sortir S. Cyran de Vincennes.

Hoefer : Nouv. biog. général. Paris, Didot, 1857, t. XXI col. 181

Philippe Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, marquis des Iles d'Or, baron de Montmirail etc, général des galères, né à Lyon en 1581, mort au château de Joigny le 29 juin 1662, était fils d'Albert, maréchal, duc de Retz et de Claude Catherine de Clermont. Toute sa gloire militaire se borne au concours qu'il prêta au roi Louis XIII devant l'Ile de Ré. "Il n'était pas brave, dit Tallemant. M. de Guyse l'en mesprisait."

Non

Sa femme fut Françoise Marguerite de Silly "une grande prude" ajoute Tallemant.

Ils encouragèrent les tentatives charitables de S. Vincent de Paul, lui donnant asile dans leurs terres, et furent avec lui les fondateurs de l'ordre des Pères de la Mission.

Françoise de Silly mourut en 1626, âgée de 42 ans

Son mari se retira aussitôt du monde et entra dans la congrégation des prêtres de l'Oratoire au fbg S Jacques à Paris. Dès lors on ne le voit plus reparaître qu'une fois sur la scène politique lorsque la capricieuse reine Anne d'Autriche le choisit, en 1643, pour son directeur et son confident d'un jour.

Il fut enterré à l'église St Magloire.

Louis Lacour.

Jean Dagens : Correspondance du Cardinal de Bérulle. Paris, Desclée de Brouwer, 3 vol. in 8, 1937 =

t III, p. 388 = Lettre 721 au cardinal de Richelieu, de fin avril 1628 = I sur le P. de Gondi

" Or, Monseigneur, cette calomnie de Poitiers m'a fait faire réflexion sur le billet imputé au P. Gondi
" et le relisant, j'ai reconnu qu'il est conforme au dessein du discours de Monsieur de Maillezais, auquel
" toutefois je ne l'impute pas. Mais cela m'est fort indifférent pourvu que vous soyez content et
" satisfait de moi."

(Le P. de Gondi avait essayé de se justifier auprès de Richelieu par une lettre du 12 avril 1628 qui est reproduite dans Batterel I, 361)

— Lettre 726 au cardinal de Richelieu, 2 juin 1628 =

" Mgr, je n'ai pu refuser au P. de Gondi le témoignage d'une vérité, lequel il a désiré de moi envers vous.
" On lui mande que vous étiez courroucé contre Mr son fils, (Pierre) sur la longueur de son séjour à Paris
" et que vous l'imputiez à défaut de volonté à servir. Il est vrai, Mgr, qu'il a fait de très grandes et assidues
" sollicitations pour avoir ses assignations; et je le sais pour avoir eu un peu de part en cette importunité.
" Elles lui ont été fort tard. Et aussitôt il est parti pour préparer l'armement des galères, laissant ici
" ses gens à la poursuite de certaines formalités, qui sont nécessaires, et qui emportent douze ou 15 jours
" de temps. Il a voulu épargner ce temps et s'avancer toujours pour donner ordre à ce qui est nécessaire
" au voyage du Ponant. Cette vérité m'est assurée, et elle lui est importante; et il a voulu que je vous
" en écrivisse. Il est père, et qui a sentiment de ce qui concerne son enfant et il craint même qu'on
" ne lui attribuât cette mauvaise volonté qu'on impute à M. son fils; et ce, en suite des calomnies et
" suppositions qu'on lui a faites au regard de l'assemblée : à quoi il n'a jamais pensé. Il craint que les
" auteurs de cette calomnie n'aient imbu l'esprit du roi de cette fausseté; et il voulait vous aller trouver
" pour justifier et soi-même et Mr son fils; mais je l'ai prié de différer et envoyer quelqu'un des siens

« pour dissiper cette mauvaise impression qu'on a voulu donner de lui au Roi et à vous, Monseigneur. »

— Lettre 749 au P. Bertin, Nov. Xbre 1628, p. 435 =

« Le dessein que vous mandez être en ceux qui sollicitent l'affaire des missions par voies diverses et, à mon avis,
« obliques, le doivent rendre suspect et nous obliger à sortir hors de la retenue et simplicité en laquelle j'estime
« à propos de demeurer dans la conduite des affaires de Dieu, si vous les conduisaient par cet esprit. J'avais prié
« le P. Gibieuf de vous mander, comme les raisons de Mr l'ambassadeur sur cette affaire et sur notre
« intérêt en cela étaient fort bonnes, et que nous les avions bien jugées auparavant. Mais la prudence et
« modération nous avait retenu d'en rien dire au P. Gondi, afin que l'intérêt que nous y avions, ne
« servît de prétexte à quelques-uns de lui donner des pensées différentes de nos intentions en une affaire
« où il ne peut avoir encore ni supérieur ni la lumière pour en bien juger...

II sur Madame de Gondy

T. I — Lettre 63 à Nicolas de Soulfour alors à Rome 15 mai 1611 =

« Celui qui vint en France en qualité de nonce extraordinaire peu après la mort du feu roi et qui est fort
« obligé à Madame d'Alincourt, lui promit de faire cette affaire de Madame la Générale des Galères ; si vous
« jugez à propos de lui en parler comme d'une affaire qui a été recommandée de cette part, vous le pouvez et
« aussi vous servir de sa disposition. »

— Lettre 64 au même 16 août 1611 =

« Je vous supplie aussi d'avancer l'affaire du ministère que Mme la Générale poursuit par delà sans
« requérir nouvelle instance. »

(On ne sait de quelle affaire il s'agit. Le nonce extraordinaire est Domenico Rivarola, archevêque de Nazareth, créé cardinal par Paul V, le 17 août 1611.)

T. III — Lettre 548 au P. Gibieuf 15 août 1625. Bérulle était en Angleterre. =

« J'ai reçu une lettre du petit couvent du 2 juillet et une autre du grand couvent où on parlait de
« la mort de Mme la Générale. (23 juin 1625)

III sur Madame de Maignelay =

T. I — Lettre 142 au P. Bertin, supérieur de Nantes, 15 sept. 1617. =

« Madame la Marquise est aux champs pour un mois au moins ; je ne puis l'importuner de cette caution pour
« l'achat de la maison. La maison même sert de caution et les biens de la congrégation. »

T. II — Lettre 223 au P. Gibieuf, 14 juillet 1619 =

« Je vous prie de satisfaire abondamment aux besoins de Mme la marquise qui exerce tant de charité envers
« nous et à qui j'en rends si peu. Je ne lui écris point, car ce ne serait que compliment qui ne doit être exercé
« entre nous, et vous êtes présent pour satisfaire aux besoins de son âme. Je vous prie de lui faire entendre
« doucement et prudemment. »

— Lettre 250 à Gibieuf 21 Nov. 1619 =

« Je vous prie me recommander bien particulièrement à Mme la Marquise. Vous lui satisfaites assez par votre
« présence et assistance ; c'est pourquoi je ne lui écris point. Je vous prie d'avoir tout le soin de la servir
« que vous pouvez. Nous ne saurions assez lui rendre. »

— Lettre 288 à Madame de Maignelay, 7 sept 1620 (Bérulle est à Rome pour l'affaire du mariage d'Angleterre)

« Madame, le soin que vous avez voulu prendre en l'affaire que vous avez recommandée à Mgr le cardinal
« (de Joyeuse, affaire des Carmélites) a été béni de Dieu et a reçu son effet ; et l'affaire ayant été appuyée de son
« conseil et de son autorité, a été acceptée de Sa Majesté fort favorablement. Nous en devons rendre grâces à
« N.S.J.C et à sa très Ste Mère et aux bons Anges, au Ciel. Mais, après eux, nous devons reconnaître en la terre
« la première et principale obligation à votre charité et diligence. Puisqu'il plaît à Dieu nous donner part à sa croix

" en la persécution que vous [me] mandez, je le supplie qu'il daigne me donner part aussi à l'esprit de sa croix,
" c'est à dire à son esprit en croix et qu'il nous fasse entrer en l'ordre saint et particulier des âmes crucifiées en
" Lui, avec Lui et par Lui. Cet ordre est grand et plus grand que ceux qu'on révère en la terre. Mais, parce qu'il est
" intérieur et non extérieur comme les autres, il est invisible et inconnu, même à plusieurs religieux qui
" sont quelquefois plus propres à y faire entrer les autres qu'à y entrer eux-mêmes. Cet ordre n'est attaché à
" aucun ordre particulier et n'en exclut aucun, non pas même la condition du monde. Car, de tous côtés on y
" peut entrer et nous célébrons en ce mois la mémoire d'une âme sainte et d'une personne mariée qui y a eu grande part.
" C'est la bienheureuse Catherine de Gênes. Je la supplie de nous y donner entrée, car elle y a grande puissance
" et de nous obtenir la grâce de bien user de cette petite croix qui nous est imposée. La part que vous voulez
" prendre aux peines qui nous arrivent, m'oblige à avoir ce même désir pour vous et à m'adresser à la même sainte
" à ce qu'elle vous fasse quelque part de son esprit, de son amour et de sa croix. C'est une des prières que je fais à J.C.N.S.
" et à Sa B. Ste Mère à votre intention. Si j'étais digne d'être exaucé, je serais en repos de tant de peine que vous avez
" à notre occasion en toutes ses affaires; mais, parce que cette grâce est très grande, et que je ne mérite pas seulement
" d'y penser, je ne suis pas sans regret de tant de fatigues et de soin que votre charité vous fait prendre pour nous."

(Voici quelques-unes des donations faites à l'Oratoire par Mme de Maignelay:
le 21 Xbre 1611, 50.000 livres pour permettre la fondation.
le 20 janvier 1616, 50.000 " en caution pour l'acquisition de l'hôtel du Bouchage.
le 19 février 1621, nouvelle caution pour l'achat d'une maison. etc.)

— Lettre 303 au P. Gibieuf, 20 Nov. 1620 =

"Je vous supplie faire mes très humbles et très affectionnées recommandations à Mme la marquise de Maignelay."

— Lettre 336 au P. Gibieuf, 3 août 1621 =

" Sitôt que vous recevrez la présente, je vous prie envoyer à l'heure même un des nôtres exprès à M. de Marillac
" savoir s'il a reçu les lettres que je lui ai écrites du 2 août par un courrier exprès et en ce cas que sa santé ne lui
" permît d'effectuer le contenu sans différer, je vous prie que Mme la marquise le fasse ... Il est bon dans notre nouvelle
" église de choisir et les personnes et les chapelles. Il est nécessaire que Mme la marquise de Maignelay en ait une: celle d'au-
" dessus Mme la comtesse de Soissons lui serait peut-être propre.)

(Ce désir du P. de Bérulle ne fut pas réalisé. Morte le 27 août 1650 à 80 ans, convoi à St Roch le lendemain et le corps transporté aux capucines, où se fit l'oraison funèbre par le P. Senault. Elle avait le tort de mourir 21 ans après le cardinal de Bérulle et à l'Oratoire on oublie vite, hélas!)

— Lettre 476 au comte de Schomberg, 4 juin 1624 =

(Il remercie le comte et ajoute:

" Je supplierai Mme la Marquise de Maignelay, que je n'ai point encore vue sur ce sujet, de vous répondre pour moi."

— Lettre 510 à Mme de Maignelay, 5 Nov. 1624 =

" J'ai considéré ce qu'il vous a plu me mander de vos peines et de l'avis des bonnes âmes que vous avez consultées
" en votre affaire d'Angleterre. J'honore leurs pensées; mais j'ai toujours eu peine de m'y rendre et me semble que
" peut-être Dieu vous a réservé au monde pour cette affaire et que le principal qu'il y désire de vous n'est pas la
" correspondance à la personne que vous appréhendez, mais la communication que vous pourrez avoir par ce moyen
" avec les personnes les plus importantes et principales d'Angleterre.

" En ce doute et perplexité, j'ai mieux aimé consulter Sa Sainteté même (Bérulle était à Rome) que de suivre
" ni vous mander mon sens. Aussitôt que je lui ai parlé de vous, encore que je lui aie dit votre répugnance, il m'a dit
" qu'il voulait que vous y allassiez et que même il me chargeait de vous mander de sa part qu'il vous le commandait
" comme pape, et qu'il espérait que vous seriez cause de quelque bien notable en ce pays et qu'il écrirait à son nonce
" qu'il moyennât par quelque voie envers le roi que vous fussiez choisie pour cela. Un Pape vous a tirée du cloître et

" un autre Pape vous envoie en Angleterre. L'un et l'autre est parole de croix pour vous : Mais c'est parole
" de Celui qui porte la plus grande autorité de J.C. sur la Terre et que vous devez suivre en patience et en espérance
" que celui qui vous y envoie par la voix de son lieutenant en Terre, vous y confortera par sa grâce. Dans les
" œuvres de Dieu, nous n'avons pas à regarder ce que nous sommes, mais ce qu'il est et il nous faut laisser à la
" Providence les succès et les événements et nous rendre humblement à sa volonté et à sa conduite. Je le supplie de
" nous rendre tous dignes d'être à lui, à son fils unique J.C.N.S et à sa très Ste Mère et nous faire la grâce de les servir
" tous en tous lieux et en toutes occasions, en la manière qu'ils le désirent de nous."

C. III — Lettre 525 de Spada au cardinal François Barberini, 16 février 1625 =

" quant aux brefs pour la Marquise de Maignelay, je n'en ai pas encore disposé, ni n'en ai fait mention ;
" il me sera facile de me concerter à ce sujet avec le P. de Bérulle et d'avoir en outre son avis au sujet d'un essai
" pour accorder entre eux Potier, la Marquise et Tillières, bien que cela m'apparaisse comme difficile."

— Lettre 546 au P. Gibieuf, 10 août 1625 =

(Il lui annonce l'envoi de ses Élévations sur Ste Madeleine et ajoute :)

" Je crois aussi vous devoir prier d'en faire part à Mme la Marquise de Maignelay et lui dire que je crois la servir
" plus et lui donner plus de contentement en lui envoyant ce papier que des lettres inutiles et superflues."

— Lettre 548 au P. Gibieuf datée de près Oxford en Angleterre, 15 août 1625 =

" J'ai reçu une lettre du petit couvent du 2 juillet et une autre du grand couvent où on parlait de la mort de Mme la
" Générale. Je vous prie envoyer diligemment et sûrement cette lettre au P. Bence et qu'il vous récrive comme il l'aura reçue
" et vous aussi, s'il vous plaît.

— Lettre 549 au P. Gibieuf 19 août 1625 =

" La nouvelle que frère Emond m'a écrite de Fontainebleau m'oblige à vous mander que l'on ne parle point et qu'on ne
" touche point à ce qui est dans notre chambre, dans le coffre de bois que j'ai laissé près la fenêtre qui regarde sur l'église
" et ce, quelque étiquette qu'il y ait ; c'est à nous et pour des intentions particulières esquelles il n'est permis de toucher. Il
" faut attendre mon retour et ignorer cela."

— Lettre 577 à Mme de Saint Georges, 16 janvier 1626 =

" Peu de jours avant que je partisse d'Angleterre, Mme la Marquise de Maignelay m'y envoya un choix de petits tableaux
" selon les dévotions que je lui avais proposées pour me servir comme d'un oratoire portatif aux divers voyages que je suis
" obligé de faire en divers lieux par ma condition : elle l'adressa à feue Mme la comtesse de Cipierre pour me le délivrer,
" ne sachant pas que j'étais en chemin pour revenir. Tellement que j'ai trouvé ce paquet parti 3 jours avant que j'arrivasse
" à Paris. Je n'ai pas voulu le retirer dans les douleurs récentes de la perte qu'on a faite de cette vertueuse dame. Je vous
" prie maintenant me faire cette faveur de le retirer et de me l'envoyer par la voie de M. de Blainville. Outre que c'est
" un usage de dévotion qui ne regarde que moi et qui m'est utile, le soin et la peine que Mme la marquise a eu de me
" le faire faire et de me l'envoyer, m'oblige à avoir soin de le conserver."

un autre Pape

1445 **Mémoires du Cardinal de Retz** adressés à Madame de Caumartin, suivis des instructions inédites de Mazarin, avec une introduction et des notes par Champollion-Figeac. *Paris, Charpentier*, 4 vol. in-12 br. (108) 8 fr.

1458 **Mémoires** du cardinal de Retz. *Genève, Fabryet Barillot*, 1751. 4 vol. in-18, d. r. v. p., orné d'un triple filet dor. (125) 4 fr.

1735 **Bozon** (l'abbé E.). Le cardinal de Retz à Rome ou sa vie publique, depuis sa réconciliation avec Louis XIV jusqu'à la fin de sa vie, d'après des documents inédits. Thèse. *Paris, Plon*, 1878, in-8, broché. 30 fr.

Musset-Pathay : Recherches historiques sur le cardinal de Retz. 1807.

Alphonse Feillet : Notice historique sur les mémoires du cardinal de Retz. Lahure, 1870, in 8 de 68 pages

4220. **Retz** (Etude littéraire sur le génie et les écrits du cardinal de) par Buchot de Kersers. *Bourges*, 1862, br. in-8 de 85 p. 2 fr.

71728. **Cardinal de Retz** (Le) et son temps, étude histor. et littéraire, par L. Curnier. 1863, 2 beaux vol. in-8, br. 2 fr. 50

013 **Chantelauze.** Le cardinal de Retz et l'affaire du chapeau, étude historique suivie des correspondances inédites du cardinal de Retz, de Mazarin etc. *Paris, Didier, 1878.* 2 vol. in-8 br. 1 vol a le dos cassé. (117) 7 fr.

28 **RETZ** (Cal de). Mémoires du cardinal de Retz, de Gui Joli, et de la duchesse de Nemours ; contenant tout ce qui s'est passé de remarquable en France pendant les premières années du règne de Louis XIV. *Paris, Ledoux*, 1820, 6 vol. in-8 1/2 chagr., dos orn., tr. marbr. (653). 12 »

Bonne édition, bien imprimée, ornée d'un portrait. Exemplaire en très bon état.

607 **DUBUISSON-AUBENAY.** Journal des guerres civiles (1648-1652). Publié par G. Saige. *Paris*, 1883-1885, 2 vol. in-8, br., couv. *Dos brisé au tome I.* 25 fr.

Document de premier ordre pour l'histoire de la Fronde. — Publication faite par les soins de la Société de l'histoire à Paris.

85 **CHANTELAUZE** (*R.*). Le Cardinal de Retz et l'affaire du Chapeau. Etude historique suivie des correspondances inédites de Retz, de Mazarin, etc. *Paris, Didier,* 1878, 2 vol. in-8, demi-chag. marron, fleur., tête

l'Évangile selon Saint Mathieu et de cinq
planches hors texte.

51 **BIBLIOGRAPHIE.** — MAGNE (*Emile*). Bibliographie générale des œuvres de Scarron. Documents inédits. *Paris*, 1924, gr. in-8, br., couv. 200 fr.

1605-6 | à Paris : curé de Clichy
les G[ondi]

+1621 | - à Châtillon les Dombes
les Gondi (en 1617 25 janv. à Folleville

J V.

1625 fonde la Mission

S Vincent de Paul



ÉGLISE SAINT-EUSTACHE

Dimanche 25 Novembre 1934, à 14 h. 30

FÊTE TRADITIONNELLE DE

SAINTE-CÉCILE

NEF CENTRALE

ENTRÉE POUR UNE PERSONNE

par le Portail de la rue du Jour

LEVACHER, 2, RUE DE LA VRILLIÈRE, - PARIS

Marcel Boulenger. — **Mazarin**, *soutien de l'État*. Paris, Grasset, 1929. Collection « Les Leçons du Passé ». In-12, 356 pages. Prix : 12 francs.

Rien de la froideur d'une histoire purement scientifique, en ce panégyrique où Mazarin est exalté aux dépens de tous ses contemporains. A part une fâcheuse impéritie financière, M. Boulenger ne trouve guère qu'à louer dans le caractère, les talents et les actes du cardinal. Il soutient d'ailleurs sa thèse par de bons arguments, et il y a plus que de la verve dans l'impitoyable réquisitoire qu'il dresse contre le Parlement et les princes. Condé pourtant, qu'il nous présente comme une sorte de bête fauve, et même de niais, — en dehors des champs de bataille, — aurait quelque droit de se plaindre d'un portrait évidemment tendancieux. Quant à Monsieur, à la Grande Mademoiselle, aux belles frondeuses, aux professionnels de l'intrigue comme Retz et aux magistrats brouillons et obtus, on est tenté d'abord de les abandonner aux coups de M. Boulenger, tant les propos de celui-ci ont d'aisance, de clarté, de naturel et d'entrain. Il faut s'arracher au charme du récit pour se mettre en garde contre un parti pris qui ne se dissimule guère.

Une longue galerie de portraits nous présente d'abord les personnages de la Fronde, et c'est un agréable modèle de cet exercice psychologique et littéraire qui, depuis les Précieuses, les prédicateurs et les moralistes du dix-septième siècle, est resté cher au lecteur français. Vient ensuite la narration des événements, rapide, bien informée, bien menée, et qui se lit volontiers. L'auteur réussit à merveille à rapprocher de nous, des préoccupations et des passions d'aujourd'hui, ces gens que l'on est habitué à voir de loin, empesés et figés dans des attitudes conventionnelles. On a même l'impression que cette peinture d'une époque troublée tend à devenir une apologie de la dictature, et une chaleureuse dédicace à M. Mussolini souligne ce rapprochement avec l'actualité.

Alphonse de Parvillez.

Monsieur le Supérieur,

Je viens bien tard, vous annoncer la mort d'un de vos anciens élèves, qui se souvenait et parlait encore. Il y a trois mois d'un ami de votre maison. Je retrouve une note recommandant de vs prévenir de sa mort....

Je regrette, Monsieur le Supérieur,

de n'avoir pu m'acquitter

plutôt de ce devoir, mais j'espère

qu'on a gardé dans votre maison

le souvenir de ce bon et dévoué

membre de l'association des

Elèves de Juilly.

Recevez je vous prie l'expression

de ma considération très distinguée

Csse Douairière de Retz

Paris 2 nov 1885

20. rue du vieux Colombier

421

LE PÈRE
PHILIPPE EMMANUEL DE GONDY
(1581-1662)

SOMMAIRE. — Parallèle du P. de Gondy avec saint François de Borgia. — Noblesse de la maison de Gondy et de celle de Clermont. — M. Vincent de Paul est précepteur de ses fils. — Il est général des galères. — M. Vincent de Paul l'empêche de se battre en duel. — Il a grand soin que Dieu soit servi dans ses terres. — Il y fait faire des missions et en fait faire une sur les galères. — Il prend soin des criminels condamnés aux galères qui étaient dans les prisons de Paris. — Il donne 40.000 francs à M. Vincent de Paul pour fonder la Congrégation de la Mission. — Contrat de la fondation de la Mission. — Les clauses du contrat. — La mort de Mme de Gondy. — Le Père de Gondy entre à l'Oratoire. — Les prospérités de ses enfants. — Ses bienfaits à l'Oratoire. — Ses grandes aumônes. — Ses bienfaits à l'Oratoire. — Il se retire au séminaire de Saint-Magloire. — Ses croix et les afflictions. — Il va à Villepreux. — Il est exilé à Clermont en Auvergne. — Il mène avec lui à Villepreux le P. Jérôme Vignier. — Le P. de Saint-Pé le va voir à Clermont. — Il est rappelé de son exil. — Il se prépare à la mort. — Il tombe malade. — Sa mort.

Le Père Philippe Emmanuel de Gondy n'est pas moins illustre dans la Congrégation de l'Oratoire que saint François de Borgia dans la Compagnie de JÉSUS : l'un et l'autre ont été de grands seigneurs dans le monde ; l'un en France et l'autre en Espagne ont possédé de grands biens, ont été engagés dans le mariage, et après la mort de leurs femmes se sont consacrés à Dieu ; celui-ci sous la direction de saint Ignace, et ce-

lui-là sous celle du P. de Bérulle ; l'un et l'autre ont contribué par leur crédit et par leurs libéralités à l'établissement de leurs communautés dans leurs premiers établissements ; saint François de Borgia a procuré à la Compagnie de Jésus son premier collège en Espagne et le père de Gondy a procuré à la Congrégation de l'Oratoire son premier séminaire en France. Saint François de Borgia fut élu malgré lui troisième supérieur général de sa compagnie, et le P. de Gondy aurait universellement été élu second supérieur général de l'Oratoire, si sa profonde humilité n'y avait apporté trop de résistance. Ils se sont tous deux sanctifiés par les croix et par les souffrances : saint François de Borgia par les austérités et les mortifications excessives qu'il a pratiquées en son corps, et le P. de Gondy par ses jeûnes et ses pénitences extérieures, par les peines d'esprit, les afflictions et les persécutions qu'il a endurées sur la fin de ses jours. Enfin ils ont laissé dans leurs communautés l'un et l'autre, en mourant, des exemples d'humilité, de charité, de patience, de douceur, de piété, de pénitence et de toutes les autres vertus chrétiennes qui rendront à jamais leur mémoire immortelle.

Comme le dessein de cette vie n'est que de rapporter les vertus qu'a pratiquées le P. de Gondy pendant qu'il était dans le monde et depuis qu'il fut entré dans la Congrégation de l'Oratoire, l'on ne dira rien de la noblesse de sa maison que ce qui peut servir à relever sa vertu, et l'on ne remarquera de la gloire de ses ancêtres que ce qui a fait éclater leur piété et leur religion ; car les naissances les plus illustres sont criminelles comme les autres et les grands seigneurs sont obligés de dire avec David : *Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, et in peccatis conce-*

pit me mater mea[1]. On croit donc, pour se conformer aux sentiments de ce pieux prêtre, ne devoir rapporter ici que ce qu'il estimait davantage dans sa famille, et supprimant la grandeur de ses ancêtres, ne représenter que leur piété.

L'on se contentera donc de dire qu'il était fils de messire Albert de Gondy, duc de Retz, pair et maréchal de France, et de dame Charlotte Catherine de Clermont. L'on ne dira qu'en passant que la maison de Gondy est aussi ancienne en Italie que la république de Florence, qu'elle y a autrefois commandé souverainement et qu'en France elle a porté des maréchaux, des ducs, des archevêques et des cardinaux ; qu'elle a été illustre dans l'Église et dans l'État, puissante sur la terre et sur la mer. L'on ne dit rien des actions généreuses de Bellicoso de Gondy, qui vivait il y a plus de trois cents ans et qui, après avoir été grand gonfalonier de Florence et de l'Église romaine, fut honoré de la charge de sénéchal de Naples, qui est plus considérable dans ce royaume que celle de connétable de France. L'on ne parlera point non plus des alliances de cette maison si connue dans l'Italie et en France, puisque tout le monde sait que Marie de Salviati, fille d'Hélène de Gondy, fut femme de Jean de Médicis tué en Italie pour le service de la France, et mère de Cosme de Médicis, premier duc de Toscane, grand-père de Marie de Médicis, aïeul de notre roi Louis XIV. Mais l'on remarquera seulement que le Pape Jean VIII[2] portait le nom de Gondy, qu'il fit paraître son zèle contre les schismatiques, sa valeur contre les Sarrazins et son affection vers les Français.

1. Au psaume *Miserere*.
1. Pape de 872 à 882.

En effet ce royaume fut son asile pendant sa misère et l'objet de ses faveurs durant sa félicité. Il s'y retira lorsqu'il fut persécuté par ses sujets, et depuis qu'il fut rétabli en son siège, il couronna trois de nos premiers empereurs [1] et dissipa les conspirations faites contre eux par les princes d'Italie. Que ce grand pape ait été de cette illustre maison, la réponse de Pompée de Gondy, évêque de Volaterre [2], en est un bon témoignage : car, étant sollicité de faire quelque chose qui blessait la liberté de l'Église, il répondit généreusement qu'il ne ferait jamais rien qui fût indigne du petit-neveu de Jean VIII. Enfin Pierre de Gondy d'évêque de Langres fut fait évêque de Paris l'an 1570, assista à plusieurs Assemblées générales du clergé, aux états de Blois de l'an 1578, et à ceux de Rouen de l'an 1596 où il se distingua par ses rares qualités entre tous les autres prélats du royaume. Il fut fait cardinal par Sixte-Quint l'an 1587. Il travailla beaucoup pour conserver la couronne de France à Henri IV et pour le retirer de l'hérésie et le réconcilier à l'Église. En quoi il eut tout le succès qu'il pouvait espérer. Il baptisa à Fontainebleau Louis XIII en l'année 1606, et se signala dans les temps d'une famine par ses libéralités et ses grandes aumônes. Henri de Gondy, Cardinal de Retz, son neveu, fut son successeur. Le roi Henri IV le prit pour un de ses conseillers d'État avec les Cardinaux de la Rochefoucauld et Duperron. Il a rendu de grands services à l'Église aussi bien qu'à la France, ayant

1. Jean VIII couronna en 875 Charles le Chauve. Mais ni le fils de celui-ci, Louis le Bègue, ni ses deux petits-fils, Louis et Carloman, ne portèrent la couronne impériale passée avec celle d'Italie sur la tête d'un prince carolingien de la branche germanique.

2. Volterra, ville de Toscane.

accompagné le Roi en Languedoc pour la réduction des villes possédées par les huguenots. Il mourut à Béziers l'an 1622. Jean François de Gondy son frère, doyen de Notre-Dame de Paris, fut son coadjuteur et son successeur. L'un et l'autre ont été les propres frères du P. Philippe Emmanuel de Gondy. Le premier donna à sa prière au P. de Bérulle l'abbaye de Saint-Magloire pour y établir un séminaire, et le second à M. Vincent de Paul, disciple et élève du P. de Bérulle, le collège des Bons-Enfants pour y établir la Congrégation de la Mission.

Pour la maison de Clermont, toute l'Europe sait bien qu'elle est des plus anciennes de ce royaume et qu'il y a six cents ans elle était souveraine dans le Dauphiné ; mais, s'arrêtant plutôt à la piété qu'à la grandeur, l'on dira seulement que, l'an 1121, Calixte II [1] témoigna par une bulle authentique qu'il devait sa liberté à Aymard de Clermont et que ce généreux seigneur l'avait conduit de Vienne à Rome à ses dépens, l'avait défendu contre ses ennemis, et que malgré la résistance de Bourdin, anti-pape espagnol, il l'avait rétabli dans le siège des Souverains Pontifes ses prédécesseurs ; que pour reconnaissance de tant de services signalés, il lui permettait de prendre dans ses armes les clefs de Saint-Pierre, et pour cimier sur son timbre la tiare papale, afin que toute la terre sût que cette maison était sous la protection du Saint-Siège, et que, quand ses descendants salueraient les papes ses successeurs, ils pourraient se servir de ces paroles, que saint Pierre dit à Notre-Seigneur : *Etiam si omnes te negaverint, ego nunquam te negabo* [2].

1. Pape de 1119 à 1124. Il était de Quingey en Bourgogne.
2. Saint Mathieu, XXVI, 35, et saint Marc, XIV, 29. La devise des

La grâce ayantfécondé par le baptême toutes les nobles inclinations que la naissance avait données au jeune Philippe Emmanuel de Gondy [1], il fit paraître sa piété dès son enfance, et quoiqu'il eût été nourri à la Cour [2], il ne laissa pas d'avoir de fortes pensées pour le sacerdoce et pour la religion, qu'il eût suivies, s'il eût été le maître de sa personne. Mais monsieur son père l'engagea dans le mariage et lui donna pour femme Françoise Marguerite de Silly, dame d'une piété extraordinaire, d'autant plus digne d'être estimée que la vertu était en ce temps-là très rare parmi les personnes de la cour[3]. Jamais mariage ne fut contracté entre personnes qui sympathisassent davantage d'humeur et d'inclination ; ils n'avaient l'un et l'autre, comme il est dit des premiers chrétiens, qu'un cœur et qu'une âme. Toutes leurs pensées étaient pour Dieu et pour leur salut. Le ciel bénit un mariage si heureux et leur donna trois fils : le premier fut duc de Retz et pair de France, le second cardinal de l'Église romaine, archevêque de Corinthe et coadjuteur[4] de Paris, et le troisième, qui promettait beaucoup par les belles qualités du corps et d'esprit dont il était doué, fut retiré de ce monde à l'âge de dix ou onze ans pour avoir dans le ciel un partage plus avantageux que celui qu'il eût trouvé sur la terre. Ils n'oublièrent rien

Clermont : *Etsi omnes, ego non,* est l'abrégé de la réponse de saint Pierre.

1. Il naquit à Lyon en 1581.

2. Où sa mère, Catherine de Clermont-Tonnerre, « si renommée parmi les beaux esprits de son temps », dit Batterel, était dame d'honneur de Marie de Médicis et gouvernante des enfants de France.

3. Emmanuel de Gondy était déjà à ce moment général des galères, charge importante où il devait s'illustrer.

4. Et archevêque.

pour leur donner une éducation digne de leur naissance, et comme ils souhaitaient davantage d'en faire des saints dans le ciel que des grands seigneurs sur la terre, quand ils furent en état d'être mis sous la conduite d'un précepteur, ils tâchèrent de leur procurer le plus saint et le plus vertueux qu'ils purent trouver. Ils s'adressèrent pour cela au R. P. de Bérulle qui, depuis quelque temps, avait établi dans Paris la congrégation de l'Oratoire, laquelle répandait partout une odeur de piété et de sainteté par le zèle et la ferveur des personnes qui la composaient, et le prièrent de leur donner quelque saint prêtre de sa communauté. Il jeta les yeux sur M. Vincent de Paul, qui demeurait depuis deux ans avec lui, non à dessein d'être agrégé dans cette sainte Congrégation, dit M. Abelly, auteur de sa vie, mais pour y vivre retiré du monde et s'y remplir plus abondamment de l'esprit du sacerdoce sous les yeux et sur les exemples de son directeur [1]. Monsieur et Madame de Gondy furent si charmés de l'avoir, que celle-ci le prit pour son directeur et que, quand celui-là apprit que M. Vincent, soit qu'il se fit un scrupule d'être trop bien et trop honoré dans sa maison, soit qu'il désespérât de réussir à bien élever ses enfants [2], les avait quittés [3] pour une cure qu'il avait acceptée dans le Lyonnais, inconsolable de cette perte, il ne cessa de presser sa femme d'employer tout le crédit du P. de Bérulle sur l'esprit de son pénitent, pour lui faire reprendre son premier emploi,

1. Saint Vincent de Paul fut envoyé chez M. de Gondy en 1614 et y resta jusqu'à la fondation des missions à laquelle M. et M^me^ de Gondy contribuèrent beaucoup, comme on le verra plus loin.

2. « Qui, à n'en juger que par le seul cardinal de Retz, ne devaient pas être faciles ». Batterel.

3. En 1617.

et il n'eut de repos jusqu'à ce qu'il le sut de retour.

Monsieur de Gondy était pour lors général des galères de France, chevalier des ordres du Roi, comte de Joigny, seigneur de Montmirail, de Villepreux et de plusieurs autres terres. Il avait de grands sentiments de religion et une piété non commune. Il trouva dans M. Vincent une personne propre à seconder ses bonnes intentions et toutes les œuvres saintes que sa piété lui inspirait. Quand leurs enfants n'eurent plus besoin de précepteur, ils gardèrent M. Vincent, dont le zèle s'employait à faire des missions dans leurs terres.

Dans ce temps les duels étaient fort communs en France parmi les personnes de qualité, et ce qui est le plus surprenant est que plusieurs qui faisaient profession de vertu n'étaient pas exempts de cette passion. M. de Gondy, tout sage et tout vertueux qu'il était, croyant avoir reçu une insigne injure d'un seigneur de la cour, résolut de s'en faire justice lui-même par un duel, et comme la dévotion des gens du monde est fort hétéroclite, il avait dessein, après avoir entendu la Messe pour recommander cette affaire à Dieu, d'aller chercher son adversaire pour se battre avec lui. M. Vincent de Paul en ayant été averti, après avoir célébré la sainte Messe devant lui dans sa chapelle, tout le monde s'étant retiré, alla se jeter à ses pieds et lui dit à genoux : « Monsieur, permettez-moi, s'il vous « plaît, qu'en toute humilité je vous dise un mot. « Je sais de bonne part que vous avez dessein de vous « battre en duel, mais je vous déclare de la part de « mon Sauveur que je viens de vous montrer et que « vous avez adoré que, si vous ne quittez ce mauvais « dessein, il exercera sur vous sa justice et sur toute « votre postérité. » Cela dit, il se retira. Ce seigneur fut touché de ses paroles et d'un remords de con-

science qui le firent rentrer en lui-même et renoncer à son pernicieux dessein. Mais ce ne fut pas sans se faire beaucoup de violence : car un de ses proches parents avait été tué en duel par celui qu'il voulait appeler, il croyait qu'il était de son honneur et de son courage d'en avoir raison au péril de sa vie. Cependant, le meurtrier ayant été obligé de se retirer de la cour et même de sortir de France, les parents et les amis de Gondy le prièrent d'aller passer quelque temps à la campagne dans ses terres pour étouffer son ressentiment et son chagrin.

Il s'en alla avec M^me^ de Gondy et toute sa maison en son château de Folleville, en Picardie[1], où il possédait plusieurs terres. Il y fit de grandes aumônes aux pauvres pour les soulager dans leur disette qui, dans cette année, fut extraordinaire. Il eut un soin particulier de tenir la main à ce que ses officiers rendissent une bonne et prompte justice, et pour cela il remplit les charges de personnes de probité. Il s'employa lui-même à terminer à l'amiable les procès et les différends qui étaient parmi ses sujets et à apaiser leurs querelles, et surtout il se rendit le protecteur des veuves et des orphelins, et il empêcha qu'on ne leur fît aucune oppression ou injustice; enfin il contribua, autant qu'il fut en lui, à procurer que Dieu fût honoré et servi en tous lieux où il avait quelque pouvoir, en quoi il fut beaucoup aidé par la piété et les exemples de M^me^ de Gondy, qui de son côté ne manquait pas d'exercer sa charité et son zèle en ses occasions, visitant et consolant les malades et même les

1. Aujourd'hui département de la Somme. Il reste de belles ruines du château. L'église et la chaire du haut de laquelle prêchait S. Vincent de Paul subsistent encore. Voir A. Loth. *S. Vincent de Paul*, Paris, Dumoulin, 1880, p. 91 et 95.

servant de ses propres mains dans leurs maladies. Il eut encore plus de soin du bien spirituel de ses sujets et il leur procura une mission où la plupart firent une confession générale et commencèrent dès lors une vie toute nouvelle et véritablement chrétienne. Il fut si édifié des grands biens qui en provinrent, que dès lors il conçut le dessein, avec Madame son épouse, de donner un fonds de seize mille livres à quelque communauté pour se charger de faire des missions de cinq ans en cinq ans dans toutes ses terres. Il en fit faire à Villepreux, à Montmirail, et dans toutes les paroisses qui en dépendaient, auxquelles il assista autant que ses affaires le lui purent permettre. Il contribua même beaucoup, par sa présence et sa piété, à la conversion de quelques hérétiques qui ne furent pas moins touchés de la vérité de notre religion par les exemples de sa vie que par les discours des missionnaires.

La bénédiction que Dieu répandait sur toutes les bonnes œuvres que sa piété lui inspirait lui donna la pensée d'entreprendre une mission sur les galères pour travailler à la conversion des forçats, qui souvent sont des pécheurs endurcis, plus chargés du poids insupportable de leurs péchés que de la pesanteur de leurs chaînes, et accablés de misères et de peines qui leur ôtent le soin et la pensée de leur salut, et les portent incessamment au blasphème et au désespoir. C'est une véritable image de l'enfer où l'on n'entend parler de Dieu que pour le renier et où la mauvaise disposition de ces misérables rend toutes leurs souffrances inutiles et sans fruit. Étant donc touché de compassion pour leurs âmes, il chercha les moyens de les assister et de leur procurer tous les secours possibles pour leur salut. Pour cet effet, il emmena avec lui à Marseille M. Vincent de Paul, pour faire une

mission avec quelques autres saints prêtres qu'il trouva dans cette grande ville. Il les appuya de son autorité et leur donna tout le pouvoir qu'ils purent souhaiter pour y travailler avec fruit. Il obtint même du Roi un brevet d'aumônier royal des galères pour M. Vincent de Paul qui lui donnait une inspection sur tous les autres aumôniers et un crédit particulier dans les galères. L'année suivante, étant allé de Marseille à Bordeaux à cause de la guerre contre les hérétiques, il l'y envoya pour y faire encore une mission, afin de disposer ces misérables forçats à se réconcilier avec Dieu par de bonnes confessions générales et à se soumettre à toutes ses volontés en acceptant leurs peines avec patience et en satisfaction de leurs péchés. Depuis ce temps on a continué à leur faire des missions d'année en année, et il y a peu de communautés religieuses ou ecclésiastiques qui travaillent aux missions, qui n'aient fait paraître leur zèle en cette occasion, dont on a toute l'obligation à M. de Gondy, puisqu'avant lui jamais personne n'en avait eu la moindre pensée.

Il apprit qu'à Paris les criminels condamnés aux galères étaient enfermés en des cachots de la Conciergerie et en d'autres prisons où ils croupissaient quelquefois longtemps, exténués de langueur et de pauvreté et entièrement négligés pour le corps et pour l'âme. Il crut que ces pauvres gens lui appartenaient en quelque manière, en qualité de général des galères, et qu'en attendant qu'on les menât à la chaîne, il était de sa charité d'en prendre quelque soin et de les faire assister corporellement et spirituellement. Pour cet effet, il fit louer une maison exprès au faubourg Saint-Honoré, dans le voisinage de l'église de Saint-Roch, pour les y retirer sous bonne garde. Ce fut en

ce lieu, où il eut soin qu'on les visitât souvent, qu'on les disposait à faire des confessions générales, qu'on leur administrait les sacrements ; et non content du soin qu'il prit de leurs âmes, il pourvut encore au soulagement de leurs corps. Depuis ce temps ils ont été transportés du faubourg Saint-Honoré auprès de la porte de Saint-Bernard, où l'on continue toujours de les assister en toutes manières, dont Dieu est beaucoup glorifié.

M. et Mme de Gondy, animés d'un même esprit, ayant reconnu la nécessité et les fruits des missions, avaient conçu depuis plusieurs années le pieux dessein de faire une fondation pour l'entretien et la subsistence de quelques bons prêtres ou religieux qui allassent de temps en temps exercer cet office de charité dans leurs terres. Ils en parlèrent plusieurs fois à M. Vincent de Paul, afin qu'il cherchât les moyens de faire exécuter leurs intentions. Mais à la fin, faisant réflexion que plusieurs docteurs et autres vertueux ecclésiastiques se joignaient ordinairement à lui pour travailler ensemble, ils crurent que, s'il y avait une maison à Paris qui fût destinée pour ceux qui voudraient les continuer avec lui, quelques-uns d'entre eux pourraient s'y retirer et y vivre en quelque forme de communauté, en laquelle d'autres prêtres étant depuis reçus, cette bonne œuvre pourrait ainsi se perpétuer et leur fondation aurait un effet tel qu'ils le désiraient. Ils en parlèrent à leur frère Jean François de Gondy, pour lors premier archevêque de Paris, qui approuva beaucoup leur zèle, et, considérant que son diocèse en pourrait recevoir de grands avantages, il voulut aussi y contribuer en destinant le collège des Bons-Enfants[1], qui était à sa disposition, pour le loge-

1. Ce collège des Bons-Enfants, qui abrita les commencements de la Mission, fut plus tard réuni au collège Louis-le-Grand.

ment de ces prêtres. Après avoir conféré ensemble de ce qui leur semblait être plus expédient pour faire réussir un si grand bien, ils résolurent tous trois d'en parler à M. Vincent de Paul, afin de l'obliger plus efficacement à se conformer à leurs sentiments, ce qui réussit selon leurs intentions. Le singulier respect qu'il portait à ces trois personnes lui ayant fait donner les mains à tout ce qu'ils désiraient de lui, il consentit à la proposition qu'ils lui firent : premièrement, de recevoir la principauté de ce collège avec la direction des prêtres qui s'y retireraient avec lui et des missions auxquelles ils s'appliqueraient; secondement, d'accepter la fondation au nom desdits prêtres, et en troisième lieu, de choisir lui-même ceux qu'il trouverait propres et disposés pour ce pieux dessein; et le 15 d'avril de l'année suivante, 1625, M. de Gondy, général des galères, et Madame son épouse, passèrent le contrat de fondation qui fut, par leurs ordres et suivant leur intention, conclu en ces termes dignes de leur piété :

Ils y déclarèrent en premier lieu, que Dieu leur ayant donné depuis quelques années le désir de le faire honorer tant en leurs terres qu'en d'autres lieux, ils avaient considéré qu'ayant plu à sa divine Majesté pourvoir par sa miséricorde infinie aux nécessités spirituelles des peuples qui habitaient dans les villes, par quantité de bons prêtres et religieux qui les prêchent et les dirigent en esprit de dévotion, il ne reste que les peuples de la campagne qui sont abandonnés le plus souvent de tous les secours spirituels. A quoi il leur avait semblé qu'on pouvait remédier par une pieuse association de quelques ecclésiastiques de doctrine, de piété et de capacité connues, qui, sous le bon plaisir des prélats, allassent à leurs propres dépens de village en village, prêcher, instruire et catéchiser les

pauvres gens, et les porter à faire des confessions générales de toute leur vie; et pour y parvenir, lesdits seigneur et dame, en reconnaissance des biens et grâces qu'ils ont reçus et reçoivent tous les jours de la bonté divine, pour contribuer au salut des âmes, pour honorer le mystère de l'Incarnation, de la vie et de la mort de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, pour l'amour de sa très sainte Mère, et encore pour essayer d'obtenir la grâce de si bien vivre le reste de leurs jours, qu'ils puissent avec leur famille parvenir à la gloire céleste, ont donné et aumôné la somme de quarante mille livres qu'ils ont délivrées comptant entre les mains de M. Vincent de Paul, prêtre du diocèse d'Acqs, aux clauses et charges suivantes, c'est à savoir : 1° que lesdits seigneur et dame ont remis et remettent au pouvoir du sieur Vincent de Paul, d'élire et de choisir dans un an, tel nombre de personnes ecclésiastiques que le revenu de la présente fondation pourra porter, dont la doctrine, piété, bonnes mœurs et intégrité de vie lui soit connues pour travailler audit œuvre sous sa direction. Ce que lesdits seigneur et dame entendent et veulent expressément tant pour la confiance qu'ils ont en sa conduite que pour l'expérience qu'il s'est acquise au fait desdites missions auxquelles Dieu a donné grande bénédiction; 2° que nonobstant ladite direction, lesdits seigneur et dame entendent que ledit sieur Vincent de Paul fasse toujours sa résidence actuelle et continuelle en leur maison pour y rendre les mêmes services qu'il a fait depuis plusieurs années; 3° que lesdits ecclésiastiques et autres qui désireront à présent et à l'avenir s'adonner à ce saint exercice, s'appliqueront entièrement à l'instruction des peuples de la campagne, et à cet effet s'obligeront de ne prêcher ni administrer aucun sacrement dans les villes où il y

aura archevêché ou évêché, ou présidial, sinon en cas de notable nécessité ; 4° qu'ils seront tenus d'aller de cinq ans en cinq ans par toutes les terres desdits seigneur et dame pour y prêcher, confesser, catéchiser et faire toutes les bonnes œuvres susdites et d'assister spirituellement les pauvres forçats afin qu'ils profitent de leurs peines corporelles et qu'en ceci ledit seigneur général des galères satisfasse à ce en quoi il se sent obligé en quelque manière, charité qu'il entend être continuée à perpétuité, et à l'avenir auxdits forçats par lesdits ecclésiastiques pour bonnes et justes considérations ; 5° enfin, que lesdits seigneur et dame demeureront conjointement fondateurs dudit œuvre et comme tels eux et leurs hoirs et successeurs descendants de leur famille, jouiront à perpétuité des droits et prérogatives accordés aux patrons par les saints canons.

Il y a quelques autres clauses dans ce contrat qui ne regardent que le bon ordre qui doit être observé par lesdits prêtres, tant dans leurs missions que pour leur propre perfection, qu'il serait trop long de rapporter ; mais aussi ce qui en est extrait ci-dessus suffit pour faire connaître non-seulement que le P. Philippe Emmanuel de Gondy a été le premier fondateur de la Congrégation de la Mission, mais aussi combien pure et agréable à Dieu a été l'institution de ce pieux fondateur qui y a recherché uniquement la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes les plus délaissées telles que sont les pauvres gens de la campagne et des forçats qui sont sur les galères. On a souvent ouï dire au P. de Gondy, depuis qu'il était entré à l'Oratoire que jamais ce n'avait été son intention ni celle de M^me^ de Gondy et de son frère l'archevêque de Paris, de fonder une nouvelle congrégation différente de celle

du P. de Bérulle, mais seulement une nouvelle communauté qui fût destinée pour y élever des missionnaires qui ne s'appliquassent uniquement qu'à faire des missions à la campagne et aux galériens, de même que celle de Saint-Magloire avait été établie par son frère, cardinal et dernier évêque de Paris, pour en faire un séminaire et y former des ecclésiastiques à toutes les fonctions du sacerdoce, et même M. Vincent lui a témoigné plusieurs fois pendant sa vie qu'il voulait se réunir à la Congrégation de l'Oratoire. Cependant la divine Providence a permis que ce soient deux différentes Congrégations qui travaillent l'une et l'autre avec beaucoup de succès et de bénédiction dans les missions et les séminaires et dont les particuliers s'honorent et se respectent mutuellement et vivent ensemble avec beaucoup d'union, de paix et de charité. Cette pieuse Congrégation était au commencement et dans son premier institut purement ecclésiastique sans aucun vœu de religion ; dans la suite, M. Vincent, voyant que plusieurs en sortaient, et craignant qu'elle ne pût subsister, jugea à propos d'y établir des vœux simples seulement pour les sept premières années dont le seul supérieur général pourrait dispenser ; mais cela ne suffisant pas, il obtint du Pape Alexandre VII la permission de faire pour toujours les vœux simples de chasteté, de pauvreté, d'obéissance et de stabilité, dont il n'y aurait que le Pape et le supérieur général qui pourraient dispenser ; cependant quelques-uns de cette Congrégation ayant cru que dans le temps du Jubilé ils pourraient faire commuer ces vœux, le pape Clément X déclara à cette occasion, en confirmant le bref d'Alexandre VII, que ces vœux ne pouvaient être dispensés ni commués en vertu d'aucun Jubilé ; et ce cas ayant été proposé

en Sorbonne, il fut décidé le 1er de mars de l'an 1691 que ceux qui, après avoir fait ces vœux, sortaient de cette Congrégation sans cause légitime et sans dispense du Pape et du supérieur général, étaient véritablement apostats et encouraient l'excommunication portée par les lois ecclésiastiques contre les apostats.

A peine y avait-il deux mois que le contrat de la fondation des prêtres de la Mission était passé, que Madame de Gondy tomba malade et mourut le 23e de juin de l'an 1625. Son corps fut porté au monastère des Carmélites de la rue Chapon comme elle l'avait ordonné. Après qu'on lui eut rendu les derniers devoirs, M. Vincent partit pour en aller porter la nouvelle à M. de Gondy, général des galères, qui était en Provence. Cette perte fut très sensible à l'un et à l'autre ; ils se consolèrent mutuellement en la prenant en des dispositions chrétiennes. Au bout de quelque temps M. de Gondy se voyant libre et dégagé des liens du mariage et ayant mis ordre aux affaires de sa famille, résolut de se consacrer entièrement à Dieu dans la Congrégation de l'Oratoire pour y passer le reste de ses jours dans la retraite, la prière et la pénitence.

Le P. de Bérulle craignant que la douleur de la perte qu'il avait faite ne lui eût fait prendre cette résolution, jugea à propos de l'éprouver longtemps en plusieurs manières : mais à la fin ayant reconnu par sa soumission et sa persévérance que sa vocation venait de Dieu, il le reçut [1] en l'avertissant qu'il aurait beaucoup à souffrir, que Jésus-Christ lui ferait part de sa croix, et qu'il lui faudrait endurer de grandes

1. Le 16 avril 1627.

persécutions avant que de participer à la gloire. L'évènement a fait voir la vérité de cette prédiction contre toutes les apparences : car jamais homme n'a été d'abord si heureux ni plus content que lui. Du commencement de sa conversion ce n'était qu'attraits intérieurs, que consolations spirituelles; les heures d'oraison ne lui paraissaient que des moments; ses communions n'étaient que des transports d'amour et des extases; les lectures de piété et les méditations faisaient toute son occupation. Ennemi du monde et de ses nouvelles autant que de ses maximes, il ne pouvait en entendre parler; ses discours lui étaient insupportables; et cependant toujours joyeux, toujours content, la paix dans le cœur, la gaieté sur le visage et la douceur dans les paroles, le premier à s'humilier en toutes les occasions; point d'autre distinction que celle de déférer à tous, et de se considérer comme le dernier et le plus méprisable; ne pouvant souffrir qu'on parlât jamais de ce qu'il avait été dans le monde, ni du rang que ceux de sa famille y tenaient encore; charitable à son prochain, austère à lui-même et obéissant jusqu'aux moindres règlements avec un scrupule de novice; jeûnant très rigoureusement deux ou trois jours de la semaine; portant le cilice et la haire très souvent, et ne passant pas un jour sans affliger son corps de quelque nouvelle mortification; enfin menant une vie qui tenait plus du ciel que de la terre et que l'on pouvait appeler un avant-goût de la gloire des bienheureux.

Dieu ne se contenta pas de le combler de tant de bénédictions spirituelles, il lui en fit encore plusieurs temporelles qui sont très remarquables. De deux fils qui lui restèrent de son mariage, le premier fut le duc de Retz, seigneur de plusieurs grandes terres et

marié à un des plus nobles et des plus riches partis du royaume. Le second fut cardinal et archevêque de Corinthe, coadjuteur de l'archevêque de Paris son oncle, et abbé de Saint-Denis en France, ayant beaucoup d'esprit, de science et de mérite, prêchant souvent avec l'applaudissement et l'admiration de tous ses auditeurs, très habile et intelligent dans les affaires, et qui fut d'abord du conseil de la Reine Mère dans le temps de la minorité[1]. Il crut que pour témoigner à Dieu sa reconnaissance de tant de prospérité il était obligé de répandre avec profusion ses biens pour le faire servir; dès lors il employa la plus grande partie de ses revenus à bâtir des hôpitaux, à fonder des monastères et à faire de nouveaux établissements très utiles et nécessaires à l'Église. L'on peut dire même qu'il ne s'est guère bâti de temples ni érigé de maisons religieuses dans Paris et dans plusieurs provinces de France qu'il n'y ait contribué de ses libéralités.

Mais son principal ouvrage a été la Congrégation de l'Oratoire, dont il a été l'un des premiers et des plus signalés fondateurs et bienfaiteurs; non content de lui avoir consacré sa personne et le reste de ses jours, il a voulu encore lui sacrifier une grande partie

1. Malheureusement manquant avec cela des vertus essentielles de son état. Comme il pourrait paraître étonnant, dit Batterel, qu'un aussi bon père que l'était M. de Gondy, disposât de la vocation de ses enfants, il est à propos de transcrire ici le jugement de son propre fils : « Mes duels et mes galanteries n'em-
« pêchèrent pas mon père de faire tous ses efforts pour attacher à
« l'église *l'âme la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers.*
« Je jurerais qu'il aurait lui-même juré dans le plus intérieur
« de son cœur qu'il n'avait en cela d'autre mouvement que celui
« qui lui était inspiré par l'appréhension des périls auxquels la
« profession contraire aurait exposé mon âme. » (*Mémoires*, livre I.)

de ses biens. Car étant convaincu que cette congrégation était très-utile à l'Église, qu'elle y renouvelait l'esprit du sacerdoce, qu'elle y répandait la piété et la véritable dévotion pour Jésus-Christ, qu'elle rendait de grands services dans les villes par les confessions et les prédications, dans la campagne par les missions et les catéchismes, et surtout dans les séminaires par l'instruction des ecclésiastiques, il en procura autant qu'il put l'établissement en plusieurs villes et il y contribua par son crédit et par ses aumônes. Mais d'autant qu'un si grand ouvrage ne se pouvait commencer sans une grande dépense, ce libéral bienfaiteur fit paraître tout ensemble sa magnificence et son humilité : sa magnificence en donnant d'abord avec la marquise de Maignelay, sa sœur, cinquante mille livres pour acheter la première maison de l'Oratoire[1], son humilité en ne voulant point qu'il fût fait mention de lui dans cette donation. Mais comme sa libéralité n'avait point de bornes, non content d'avoir fondé cette maison, il voulut encore établir celle de Saint-Magloire, et par une sainte profusion digne de son courage, il lui fit donner par la même marquise de Maignelay sa sœur, soixante-six mille livres pour marque éternelle de sa piété.

Un si grand ouvrage qui serait la gloire d'un autre ne fut qu'un coup d'essai pour lui : car après avoir contribué à l'établissement de ces deux maisons, il donna une grande partie de ses biens pour la délivrance des prisonniers, l'instruction des gens de la campagne, l'assistance des forçats et le soulagement des malades, et si l'on a suspecté que la marquise de Maignelay sa sœur, qui n'avait point d'enfant et dont

1. Celle de Saint-Honoré.

il était l'héritier, a donné aux pauvres quatre cent mille livres à sa mort et plus de quatre cent mille écus pendant sa vie, l'on peut assurer qu'il a eu bonne part dans ces magnifiques aumônes, puisque non seulement elles se sont faites d'un bien qui devait lui revenir, mais encore parce que ce n'a été que de son consentement et par son conseil. L'amour de la retraite, du silence et de la prière le porta à choisir sa demeure dans le séminaire de Saint-Magloire; il y fit bâtir un petit pavillon qui porte encore à présent[1] son nom, où il prit une chambre semblable aux autres sans aucune différence sinon qu'elle était plus pauvre que quantité d'autres. Sa seule présence édifiait tout le monde : à le voir prier Dieu devant le Saint-Sacrement presque tout le jour et une partie de la nuit, on était touché de piété. Il ne parlait que de Dieu. Il avait l'air d'un homme de qualité et son abord avait quelque chose de fier et de guerrier; mais quand on lui parlait, on trouvait un homme plein d'humilité, de douceur, de piété et de charité pour tout le monde.

Il manquerait quelque chose à la sainteté du P. de Gondy s'il n'avait pas été éprouvé par plusieurs afflictions : car Dieu ayant prédestiné tous ses élus pour être conformes à Jésus-Christ son Fils, il veut que comme lui ils portent leurs croix, et qu'ils passent par plusieurs tribulations pour parvenir à la gloire qu'il leur a préparée. Il en a eu de très grandes et qui auraient été insupportables à tout autre. Durant les troubles de Paris, qui arrivèrent en 1649, son fils l'archevêque de Corinthe se trouva malheureusement

1. Au temps du P. Cloyseault. Il n'en reste malheureusement plus rien aujourd'hui.

dans le parti des princes contre le Roi, et ayant été arrêté il fut emmené au château de Nantes[1] d'où il se sauva et sortit de France[2]. Plus ce fils lui était cher par tant de belles qualités, plus il fut sensible à son malheur[3]. Depuis ce temps, il eut besoin de toute sa vertu et de toute sa piété pour soutenir le poids des afflictions dont il fut accablé. Chaque jour lui en fournissait de nouvelles, et à peine le temps lui avait-il adouci l'amertume de l'une qu'une plus grande survenait, qui ébranlait sa vertu et abattait son courage. Son fils fut proscrit, ses biens furent confisqués et sa tête fut mise à prix. Il serait inutile de rapporter ici toute la suite des maux qu'une semblable affaire entraîne; je dirai seulement que le P. de Gondy, qui depuis plusieurs années, goûtait les douceurs de la prière dans une sainte retraite, et n'avait point d'autre communication avec le monde que pour y répandre avec une libérale profusion ses aumônes sur les pauvres et les misérables, ne trouvant point d'autre soutien ni consolation dans une telle extrémité de tristesse et de chagrin qu'en la prière, se retira dans son château de Villepreux. Là, continuellement il élevait les mains au ciel pour apaiser la colère de Dieu; là, il pleurait dans l'amertume de son cœur tous les maux qu'une cruelle guerre civile causait, et touché des maux des autres autant que des siens propres, il menait une vie qui lui était plus

1. Il avait d'abord été enfermé à Vincennes.
2. Le 8 août 1653.
3. « Pour lui faire expier la complaisance excessive qu'il pouvait avoir eue pour les bonnes qualités de son fils et le plaisir trop humain qu'il avait senti de le voir élevé aux plus grands honneurs, et pour le punir par là où il avait peut-être péché, Dieu permit que ce même fils fût pour son cœur paternel une source d'amertume et d'accablement. » Batterel, *loc. cit.*

fâcheuse que la mort même. Lorsqu'il languissait de la sorte, accablé de douleur et de tristesse, il reçut ordre de la cour de se retirer à Clermont, en Auvergne, qu'on lui assignait pour lieu de son exil[1]. Il fallut s'y rendre en toute diligence. Ce vénérable vieillard, qui soupirait sans cesse après le ciel comme après la véritable patrie, et qui ne considérait plus toute la terre que comme un lieu de bannissement, se soumit humblement à cet ordre, étant persuadé que partout on trouve Dieu et que de tous les endroits du monde on peut aller au ciel.

Lorsqu'il partit de Paris pour se retirer à Villepreux, il emmena avec lui le P. Jérôme Vignier, prêtre de l'Oratoire, non pas tant pour lui tenir compagnie que pour le fortifier dans son affliction par la sainteté de ses discours. C'était un homme d'esprit, qui avait beaucoup de lecture et de science, mais encore plus de piété. Ils récitaient ensemble leur bréviaire; ils faisaient régulièrement leurs méditations le matin et le soir, et célébraient tous les jours la sainte Messe après s'être confessés. Ce fut dans ce lieu qu'il appela *Villa Petrosa*, que ce Père composa les deux épîtres dédicatoires qu'il a mises au commencement des deux tomes du supplément des ouvrages de saint Augustin qu'il a donnés au public et qu'on souhaitait depuis long-

1. « Cette violence exercée sur un si respectable vieillard fit beaucoup parler le public contre le cardinal ministre, déjà assez décrié. Car étant notoire qu'à Villepreux le P. de Gondy ne se mêlait que de prier Dieu, on trouvait étrange que ni son âge, ni sa condition, ni son innocence ne l'eussent pu préserver d'un exil si périlleux pour ses jours; et l'on disait hautement du cardinal Mazarin qu'il ne devait pas se vanter de n'être pas, comme son prédécesseur Richelieu, homme sanguinaire, puisque, sans verser du sang, il usait de tels moyens de faire perdre la vie aux hommes. » Batterel, *loc. cit.*

temps[1]. Leurs entretiens ordinaires étaient des sujets dont il est traité dans ces ouvrages et ils y trouvaient une consolation qu'ils n'éprouvaient point ailleurs.

Le vénérable serviteur de Dieu M. Vincent de Paul, fondateur de la Mission, qui avait de grandes obligations au P. de Gondy, comme nous avons vu, et qui le considérait comme le premier et le principal fondateur de sa Congrégation, sortit un matin de Paris pendant les plus grands troubles et alla à Saint-Germain, où était la cour, pour parler à la Reine en faveur du P. de Gondy. Il lui parla près d'une heure et ensuite il eut une grande conférence avec le cardinal Mazarin; mais son voyage n'ayant pas eu tout le succès qu'il s'était promis, il vint à Villepreux pour en rendre compte au P. de Gondy, et y passa plusieurs jours. Il fut édifié des dispositions saintes avec lesquelles ce grand homme supportait toutes ses disgrâces. Il admira la conduite de Dieu sur son âme et il s'écria plusieurs fois : « Oh ! que les voies de Dieu sont ad- « mirables et terribles sur les saints ! » Car comparant l'état de grandeur et de prospérité dans lequel il l'avait vu pendant plusieurs années, lorsqu'il était dans le monde, et toutes les consolations spirituelles qu'il avait éprouvées, depuis qu'il s'était consacré à Dieu, avec l'état humble et humilié dans lequel il le voyait, il adorait en silence la profondeur des jugements de Dieu et il le bénissait des grâces extraordinaires qu'il faisait à ce saint homme.

Pendant son exil à Clermont, il apprit que le P. de Saint-Pé avait été nommé par le Révérend Père Général pour être supérieur de la maison de l'Oratoire de Toulouse. Il lui écrivit pour le prier de

1. Voir la note 1 page 418.

passer par Clermont, afin d'avoir la consolation de s'entretenir de Dieu avec lui. C'était un saint prêtre, plein de l'esprit de Dieu, qui en parlait avec une ferveur et une onction particulières, et dont le prince de Conti[1] qui vivait de son temps, avait coutume de dire qu'il respirait JÉSUS-CHRIST par tous les pores de son corps. Il ne put refuser cette grâce à une personne de ce rang pour laquelle il avait tous les égards possibles. Il alla donc le voir et il demeura deux ou trois jours avec lui qui furent tous employés en entretiens de piété sur les dispositions avec lesquelles il faut recevoir de la main de Dieu toutes les disgrâces qui nous arrivent dans la vie. Il fut particulièrement touché d'une pensée du P. de Condren que le P. de Saint-Pé lui rapporta, qui est que souvent nous faisons des jugements téméraires de Dieu, que nous croyons qu'il est fort en colère contre nous, lorsqu'il nous témoigne plus d'amitié et que nous prenons pour disgrâces et pour châtiments de sa part les plus grands efforts de son amour. « Nous nous « imaginons, ajouta-t-il, qu'il nous regarde comme ses « plus grands ennemis lorsqu'il nous traite comme « ses plus chers favoris et comme son propre Fils, « qui était l'objet de toute sa dilection et de sa com- « plaisance. — Oh ! mon père, s'écria le P. de Gondy, « que vous me consolez par ces paroles ! Le P. de « Condren était un saint. Je lui ai des obligations « infinies. Je l'invoque tous les jours dans mes prières « et j'espère que m'ayant témoigné tant d'amitié pen- « dant qu'il était sur la terre, il ne m'oubliera pas

1. Armand de Bourbon, prince de Conti, frère du grand Condé, après une jeunesse orageuse s'était converti et même jeté dans les excès du jansénisme.

« maintenant qu'il est dans le ciel. » Ce fut de la sorte que se passèrent ces entretiens.

Les princes s'étant réconciliés avec le Roi, l'an 1660[1], Le P. de Gondy fut rappelé de son exil et eut permission de retourner à Paris. Mais plus dégoûté que jamais du monde et de toutes ses grandeurs, il ne pensa plus qu'à la mort. Il se retira pour cela dans sa terre de Joigny[2]. Il y a un très beau château devant lequel il y a une terrasse qui a vue sur une vaste et très agréable campagne. Il y passait quelquefois des heures entières en méditant les vérités éternelles. On l'entendait soupirer souvent et, d'autres fois, élevant les mains et les yeux au ciel, il prononçait quelques versets affectifs des psaumes qui exprimaient les sentiments dont son cœur était pour lors le plus touché. *Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei*[3], disait-il assez souvent en regardant le ciel. *Quando veniam et apparebo ante faciem Dei*[4]*!* disait-il d'autres fois; ou bien : *Heu mihi quia incolameus prolongatus est*[5]*!* Il avait d'ordinaire entre les mains, ou les psaumes de David ou les épîtres de saint Paul; il en lisait de temps en temps quelques versets, et en faisait l'objet de ses méditations et de ses élévations à Dieu. Il y avait déjà plusieurs années qu'il récitait tous les jours l'office des morts; il y ajoutait pour lors les prières de la recommandation de l'âme pendant lesquelles le plus souvent il versait

1. Et le Cardinal de Retz s'étant soumis et s'étant démis de l'archevêché de Paris pour l'abbaye de Saint-Denis et d'autres bénéfices.

2. Aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Yonne. Le château existe encore en partie.

3. Psaume LXXXVI.

4. Psaume XLI.

5. Psaume CXIX.

des torrents de larmes. Il fit une confession générale de toute sa vie, quoiqu'il en eût déjà fait plusieurs et il s'imposa pour pénitence de réciter tous les jours le 50e psaume de David, la face contre terre. Il fit quantité d'aumônes aux pauvres et défendit qu'on lui parlât jamais des nouvelles de la cour. Il fut pendant quelques jours frappé de la crainte des jugements de Dieu et de l'énormité de ses péchés. Son âme fut extrêmement agitée de ces pensées : elles le jetèrent dans un abattement terrible ; mais elles n'eurent point d'autre effet que de produire en lui une grande douleur et une plus sincère contrition d'avoir offensé Dieu. Son âme ayant été comme purifiée de la sorte, il jouit d'un calme de conscience le reste de sa vie.

L'an 1662 il tomba malade et connut d'abord que Dieu voulait le retirer de ce monde. Il dit plusieurs fois dans cette pensée : *Venit finis*[1], *venit finis. Tempus resolutionis meæ instat*[2]. Le Révérend Père Général[3] lui avait donné un frère pour avoir soin de lui. Il lui dit : « Mon Frère, le P. Général vous a recommandé « d'avoir soin de mon corps ; mais je vous prie d'avoir « encore plus soin de mon âme. » Un religieux le louant de la vie sainte qu'il menait et de tant de bonnes œuvres, il lui répondit : « Je suis et j'ai « toujours été devant Dieu un serviteur inutile ; j'es- « père pourtant qu'il me fera miséricorde ; mais par « les seuls mérites de Jésus-Christ mon Sauveur *et* « *non ex operibus quæ fecimus nos*[4]. » Son médecin le trouvant mieux un jour lui dit que sa maladie

1. Ezech., VII, 2.
2. Saint Paul, deuxième lettre à Timothée, IV, 6.
3. C'était le P. Bourgoing, qui devait mourir quelques mois après le P. de Gondy.
4. Saint Paul à Tite, III, 5.

n'aurait point de suite. « Vous m'affligez, monsieur, « lui répondit-il : car il est plus expédient pour moi « de mourir que de vivre ; *mihi vivere Christus est* « *et mori lucrum*[1]. » Ensuite il ajouta : « *Et nunc* « *Domine secundum voluntatem tuam fac mecum,* « *et præcipe in pace recipi spiritum meum*[2]. » Il demeura après cela quelque temps en silence, puis levant les yeux au ciel il ajouta : « Retirez, Seigneur, « mon âme de cette prison, afin qu'elle loue votre « saint nom *in æternum.*[3] » Son mal augmentant, il reçut les derniers sacrements. Il ordonna au Frère qui le servait de lire la mort du P. de Bérulle, et celle du P. de Condren. En remarquant les dispositions saintes avec lesquelles ils s'étaient soumis à la volonté de Dieu et comment ils avaient accepté ce dernier arrêt, il s'efforçait de les exciter en lui- même. On lui entendit souvent répéter ces paroles : « Soit « que nous vivions, soit que nous mourions, nous « sommes à Dieu. C'est pourquoi nous attendons Jé- « sus-Christ notre Sauveur, qui réformera notre corps « faible et mortel pour le rendre semblable au sien qu « est glorieux[4]. » Enfin l'heure étant venue que Dieu avait destinée pour le rendre participant des félicités éternelles, il rendit paisiblement son âme à son Créateur le 29 juin 1662, âgé de 81 ans[5]. Son corps fut enterré dans le chœur de l'église de Saint-Magloire.

1. Saint Paul aux Philippiens, I, 21.
2. Tobie, III, 6.
3. Psaume CXLI, 8.
4. Saint Paul aux Romains, XIV, 8. — Aux Philip., III, 21.
5. Il en avait passé trente-cinq dans la Congrégation.

FIN

Batterel t. I p. 322-362
Notice 38e

XXXVIII. — Le Père Philippe-Emmanuel de Gondy

Entré en 1627, mort en 1662.

Tant que l'Oratoire subsistera, on y conservera précieusement la mémoire de la maison de Gondy, puisque l'Oratoire est lui-même un monument subsistant de la générosité de cette illustre maison. Il doit son origine à Henry de Gondy, cardinal de Retz, évêque de Paris, sans l'ordre exprès duquel M. de Bérulle n'aurait osé entreprendre l'œuvre ; son premier établissement, à Marguerite de Gondy, marquise de Maignelay, qui, le jour même de sa naissance, donna 50,000 livres pour le commencer ; et son principal ornement, au P. de Gondy, leur frère, par le sacrifice qu'il lui a fait de toute la gloire qu'il avait acquise dans le monde, et trente-cinq ans d'édification qu'il lui a donnés.

Philippe-Emmanuel de Gondy, comte de Joigny, marquis des Isles-d'Or, baron de Montmirail, seigneur de Dampierre et de Villepreux, chevalier des ordres du roi, général des galères de France, lieutenant-général des mers du Levant, capitaine de cent hommes d'armes, était le troisième fils (1) d'Albert de Gondy, duc de Retz, pair et maréchal de France (2), chevalier des ordres du roi, premier gentilhomme de sa chambre, général des galères et de la célèbre Claude (3) Catherine de Clermont, baronne de Dampierre, si renommée parmi les beaux esprits de son temps.

(1) Corbinelli, *Hist. généalogique de la Maison de Gondy*. T. 2, p. 49.

(2) Moréry.

(3) L'auteur de la *Vie de Madame de Maignelay*, sa fille, l'appelle Charlotte-Catherine.

Il naquit à ~~Lyon~~ Paris l'an 1580. Son frère aîné, le marquis de Bellisle, qui avait épousé Antoinette d'Orléans, de la maison de Longueville, mourut assez jeune. Henry, le second, prit le parti de l'Eglise, et fut fait cardinal et évêque de Paris. Jean-François, le cadet de tous, successeur d'Henry dans le siège de Paris, fut le premier archevêque de cette ville. Par là, seul destiné à perpétuer sa maison, Philippe Emmanuel de Gondy épousa (1) Marguerite de Silly, dame de Commercy, femme d'une grande vertu, dont il eut trois garçons : Pierre de Gondy, duc de Retz; Henry, marquis des Isles-d'Or, mort jeune, et Jean-François-Paul de Gondy, qui fut le fameux cardinal de Retz, coadjuteur et puis archevêque de Paris.

Il n'eut point de charge, ni d'emploi, qui ne fut au-dessous de son mérite (2). C'était l'homme le mieux fait et un des plus adroits du royaume. Sa valeur se fit remarquer à la guerre, et son nom sur la scène et dans le Parnasse, aussi distingué par sa plume que par son épée, et il est fâcheux que celui qui nous en assure, ne nous l'ait pas dit en plus grand détail : nous aurions de quoi illustrer le catalogue de nos auteurs par un poète de cette naissance.

Né avec un cœur droit et bon, un esprit doux et aisé, un caractère obligeant, des manières nobles, l'humeur libérale et magnifique, il se fit aimer de toute la cour, et eut aisément un accès facile auprès d'Henry IV, qui l'honora de sa bienveillance (3).

Aussi, quoiqu'il n'eut que dix-huit ans, il obtint sans peine de succéder à son frère aîné, en sa charge de général des galères, dont il fut pourvu par lettres du 15 avril 1598 (4), et se rendit à Marseille le 27 juin 1600, avec ordre de faire construire six nouvelles galères.

Sa première expédition lui fit grand honneur (5). Les

(1) P. Anselme, *Hist. générale*. T. 2, page 1000.
(2) Corbinelli.
(3) *Vie de Mme de Maignelay*, p. 30.
(4) P. Anselme, *Hist. générale*. T. 2, p. 1000.
(5) *Mercure de France*, année 1619, p. 470.

corsaires turcs faisaient du ravage, courant nos côtes de Provence et de Languedoc, enlevant nos vaisseaux marchands, et faisant grand tort à notre commerce du Levant. Il sortit du port de Marseille avec sept galères bien armées, le 28 juin 1619, et, vers la fin d'août, il était rentré, après avoir, de six vaisseaux turcs qu'il avait trouvés sur sa route en différentes tournées, amené quatre à Marseille, coulé à fond un cinquième, et obligé le sixième de se brûler, lequel était de quarante pièces de canon et monté par le fameux corsaire d'Alger, Soliman Rais. En récompense de ce service, il fut fait chevalier des ordres du roi, cette même année (1).

Il fit encore quelques campagnes ; mais la plus mémorable de toutes fut, sans contredit, lorsqu'en 1621, au sujet du siège de La Rochelle, qu'on avait dès lors envie de faire, M. de Gondy eut ordre de passer le détroit de Gibraltar avec une escadre de dix galères, vint à Bordeaux, de là à Nantes joindre la flotte du roi, commandée par le duc de Guise, et se trouva avec lui aux divers combats gagnés sur l'armée navale des Rochellois les 26, 27 et 28 octobre 1622, auxquels il eut la principale part du succès (2).

J'en ai une relation détaillée dans une lettre mss de Guillaume de Montolieu, capitaine de la galère patrone, écrite à son frère le chevalier, du 4 novembre, que je m'en vais abréger. Elle porte qu'après que M. le général des galères eût été sur le bord du duc de Guise, amiral, tenir conseil et prendre l'ordre de la bataille, il quitta le port du Morbian, et vint mouiller à la rade d'Olonne, et le lendemain, 26 octobre, à l'ile de Ré, d'où il aperçut la flotte des Rochellois rangée en bataille, au nombre de soixante gros vaisseaux, bien équipés d'artillerie et de gens de guerre, munis de quantité de feux d'artifice, outre trois autres vaisseaux, nommés *les dragons*, pleins de poix, de goudron, de souffre, qu'ils menaient avec eux, à dessein d'y mettre

(1) Moréry.

(2) P. Anselme, *Hist. générale, grands officiers.*

le feu au fort du combat et de les accrocher à notre amirante, ou à nos autres galions. Que le lendemain, veille de la Saint-Simon, à la faveur d'un grand calme qui n'avait pas encore permis à nos vaisseaux d'avancer et de se joindre aux galères, M. de Gondy résolut d'aller harceler de près l'ennemi ; qu'auparavant il fut visiter en personne les dix galères, remarquer l'ordre qui s'y observait, disposer tout au combat, exhorter chacun à faire bien son devoir, puis, ses ordres donnés, fit tirer droit à l'ennemi, et le salua à grands coups de canon qui l'incommodèrent beaucoup. Mais, voyant qu'à la faveur d'un petit vent frais qui se leva tout à coup, les Rochellois se mettaient en défense et en train de venir à lui, il se retira. Demi-heure après, le calme recommençant, M. le général, impatient de profiter d'une si belle occasion de les battre, envoya une de ses galères à M. de Guise pour le convier au plaisir d'un second combat, en attendant que ses vaisseaux pussent approcher. Le duc accepta l'offre, et monta sur cette galère pour venir prendre part à l'action. Dès que M. de Gondy l'aperçut à une bannière particulière, qu'on avait mise à la poupe en signe de la présence de l'amiral, il se jeta dans sa chaloupe et courut à lui le prier de ne pas monter sur d'autre bord que sur sa *Réale*, à quoi le duc ayant consenti volontiers, ils furent aussitôt charger l'ennemi à grands coups de coursier, et l'attaque fut furieuse. Le combat dura sans discontinuation depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après midi. On se fit jour à travers leur flotte, et ils reculaient peu à peu.

Cependant nos vaisseaux ayant atteint nos galères, M. de Guise alla monter sur son bord, donna ses ordres pour engager une action générale et, sur les cinq heures du soir, le feu recommença de part et d'autre, plus violent qu'il n'avait été, jusqu'à sept. Les Rochellois avaient alors le vent favorable. Ils s'approchèrent de nos vaisseaux pour y mettre le feu avec leurs dragons. M. de Gondy s'aperçut qu'il avait déjà pris à la poupe de notre amirante, et y

envoya soudain deux galères pour le secourir. Il s'attacha à l'arrière-garde des ennemis, qu'il continua de pousser rudement avec ses dix foudroyantes proues. Il y eut aussi un grand feu de mousqueterie. M. le duc de Guise, avec son galion, se trouvait partout au besoin avec une promptitude incroyable, et combattit comme un lion. Les Rochellois se défendirent en braves gens, mais ils furent si maltraités que, sans la nuit qui survint pour favoriser leur déroute et leur retraite, il ne fut pas échappé un de leurs vaisseaux en état d'en aller porter la nouvelle. Ils en perdirent six des plus gros, qui furent ou brûlés ou coulés à fond, eurent 2,000 hommes de tués, sans un nombre infini de blessés, au lieu qu'il y eut à peine 250 hommes de perte de notre côté. Le champ de bataille nous demeura toute la nuit. M. le général témoigna un courage fort mâle en cette occasion, et parut plein de valeur et de générosité au milieu de ses officiers. Le duc de Guise se loua hautement de lui et de ses galères, lui attribuant la meilleure part à l'honneur de cette victoire, et en écrivit au roi en termes avantageux. Par le rapport de quelques prisonniers on sut qu'il y avait eu un tel coup de canon des coursiers, qu'il leur avait étendu morts sur la place jusqu'à 27 hommes de compte fait.

Le lendemain, jour de Saint-Simon, chacun s'étant retiré chez soi, nous à la pointe de l'Aiguillon, et les ennemis dans un long canal, vis-à-vis Saint-Martin, mettant entre eux et nous un banc de sable inabordable, M. de Gondy à la faveur d'un peu de bonasse, alla, sur les neuf heures du matin, les attaquer de nouveau dans leur fort et essayer de les rengager à force de canonades, à une troisième action; mais vainement, ils le laissèrent tirer sans quitter leur fort. Il se jeta alors sur deux de leurs gros vaisseaux, dont l'un était leur vice-amirante, qu'il trouva écartés du gros de la flotte qu'ils allaient joindre, et les cribla tellement de coups de canon qu'il ne resta sur l'un que dix hommes en vie de trois cents qu'il y en avait, et qu'ils allèrent échouer

tous deux à leur vue, plus propres désormais à jeter au feu qu'à flotter sur l'eau.

Enfin, le 29, le duc de Guise, plein de regret de ce que le calme, qui continuait, ne lui permettait pas d'avancer avec ses vaisseaux, monta une seconde fois sur la *Réale* avec M. le général pour aller voir la contenance des ennemis ; et ce ne fut pas sans les incommoder encore, pendant deux heures, par de furieuses décharges, ni sans coup férir de de leur part, s'étant défendus courageusement comme un sanglier contre le pied d'un arbre, mais sans vouloir jamais le quitter. Il se tira bien, en ces trois ou quatre actions, plus de six mille coups de canon de part et d'autre. Aussi le bras de mer, qui est entre Saint-Martin et la pointe de l'Aiguillon, demeura pendant trois jours tout couvert de pièces de mâts, d'affûts, de cordages, la plupart ensanglantés, que la marée de ces deux iles faisait flotter à la face des deux armées.

Le lendemain, 30 novembre, on publia, dans les deux armées, la nouvelle de la paix, que le roi avait accordée aux religionnaires rebelles, et que leur triple défaite les avait fait hâter d'obtenir, si tant est qu'elle ne fût pas déjà faite, avant ces combats, comme on le prétend (1), et que les généraux des deux partis ne l'ignoraient pas, mais qu'ils firent semblant de n'en rien savoir, les nôtres, pour ne pas perdre une si belle occasion d'acquérir de la gloire ; les Rochellois, parce que, si la victoire s'était déclarée pour eux, ils se flattaient d'en tirer de grands avantages pour l'établissement de la nouvelle république dont ils avaient formé le projet. Et ainsi finit cette expédition, qui fit tant d'honneur à M. le général des galères.

C'est apparemment pour tempérer cette gloire, que Dieu qui l'aimait et en voulait faire un prédestiné, l'affligea dans le même temps de deux pertes auxquelles il fut très sensible : celle de son frère, le cardinal, ministre et chef du conseil, en grande faveur, mort à Béziers au mois d'août, et de

(1) Daniel, *Hist. de France*. T. 7, p. 15.

son second fils, jeune homme de grande espérance, qu'il destinait à l'Eglise. Il fit demander aussitôt les abbayes, qu'avait déjà celui-ci de la dépouille de l'oncle, pour son dernier fils, qui fit depuis tant parler de lui sous le nom du coadjuteur de Paris, et il les obtint de la reine-mère, de la nomination de qui elles dépendaient. *Je ne doute point*, écrit le maréchal de Schomberg au cardinal de Richelieu du 23 septembre 1622 (1), *que vous ne soyez touché, lorsque vous saurez qu'en suite de la première affliction de M. le général des galères, Dieu a voulu, par le plus étrange accident du monde, lui en envoyer coup sur coup, un second, non moins sensible, en lui ôtant celui de ses enfants, pour lequel il vous avait plu vous employer auprès de la reine-mère pour lui faire avoir les abbayes de Buzay et de Quimperlé. Je vous supplie donc, avec tout ce qui reste de cette maison, de continuer pour un des autres fils de M. le général, les mêmes offices que vous avez rendus à celui-ci.*

Et comme il pourrait paraître étonnant qu'un aussi bon père que l'était M. de Gondy, disposât ainsi de la vocation de ses enfants, il est à propos de transcrire ici le jugement favorable que porte de sa tendresse son propre fils, quoique intéressé dans cette démarche. *Je ne crois pas*, dit le cardinal de Retz (2), *qu'il y eut au monde un meilleur cœur que celui de mon père, et je puis dire que sa trempe était celle de la vertu. Cependant, et mes duels et mes galanteries ne l'empêchèrent pas de faire tous ses efforts pour attacher à l'Eglise l'âme la moins ecclésiastique qui fut dans l'univers. Sa prédilection pour son aîné et la vue de l'archevêché de Paris, qui était, depuis près d'un siècle, dans sa maison, déjà possédé de suite par son oncle et deux de ses frères, produisirent cet effet-là. Il ne le crut pas, et ne le sentit pas lui-même. Je jurerais qu'il aurait lui-même juré dans le plus intérieur de son cœur, qu'il n'avait en cela d'autre mouvement que celui*

(1) *Mss. du Louvre.*
(2) Cardinal de Retz, *Mémoires*, L. 1.

qui lui était inspiré par l'appréhension des périls, auxquels la profession contraire aurait exposé mon âme.

Il eut, en effet, beaucoup d'attention à élever ses enfants dans une éducation fort chrétienne et grand soin de leur procurer un précepteur vertueux. Ce fut le vénérable Vincent de Paul, qui vient d'être béatifié (1). M. de Bérulle, son directeur, à la prière de Madame la générale, car il ne connaissait pas encore M. de Gondy, lui fit quitter la cure de Clichy qu'il avait prise par son ordre, pour accepter cet emploi auquel il le jugeait propre, ayant reconnu sa capacité pendant les deux années que M. Vincent avait demeuré en 1609 avec lui, à Notre-Dame-des-Champs, c'est-à-dire dans les dehors des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, avant qu'il commençât l'Oratoire.

M. de Gondy sentit bientôt tout le prix de l'acquisition qu'il faisait, estima, goûta cet homme de Dieu, prit en lui toute confiance. Sa femme encore plus, puisqu'elle se mit sous sa direction (2), et lorsqu'en 1617 M. Vincent, soit qu'il se fit un scrupule d'être trop bien et trop honoré dans cette maison, soit par désespoir de réussir à bien élever ces enfants, qui, à n'en juger que par le seul cardinal de Retz, ne devaient pas être faciles, se retira sans mot dire dans une cure du diocèse de Lyon que M. de Bérulle lui fit avoir, sur la première nouvelle qu'en eut M. de Gondy, alors en province, inconsolable de cette perte, il écrivit à sa femme (3) : *Je suis au désespoir d'une lettre de M. Vincent, que je vous envoie, pour voir s'il n'y aurait point quelque remède au malheur que ce nous serait de le perdre... Je vous prie de faire en sorte par tous les moyens possibles que nous ne le perdions point. Car quand le sujet qu'il prend de nous quitter serait véritable, il ne me serait de nulle considération, n'en ayant point de plus forte que celle de mon salut et*

(1) Abelly, *Vie de S. Vincent*, L. I. ch. 7.

(2) *Le même*, ch. 9.

(3) *Ibid.* Lettre de septembre 1617.

de celui de mes enfants ; à quoi je sais qu'il pourra beaucoup aider un jour, et aux résolutions que je souhaite plus que jamais pouvoir prendre (de devenir plus homme de bien), et dont je vous ai bien souvent parlé... Je crois qu'il n'y aura rien de plus puissant que M. de Bérulle. Dites-lui que, quand bien M. Vincent n'aurait pas la méthode d'enseigner la jeunesse, il peut avoir un homme sous lui ; mais, qu'en toutes façons, je désire passionnément qu'il retourne dans ma maison, où it vivra comme il voudra ; et j'espère moi-même un jour de vivre en homme de bien, s'il se résout à demeurer avec moi.

M. de Bérulle, touché de cette dernière considération, l'appuya auprès de M. Vincent, et M. Vincent, qui faisait profession ouverte de ne se conduire que par ses avis, consentit, dès la même année, à quitter sa cure et à rentrer chez M. de Gondy, lequel, à son tour, par un redoublement d'estime et de confiance, commença à lui tenir les promesses qu'il lui avait faites, dont voici un trait assez remarquable :

Un de ses proches parents ayant été tué en duel par un seigneur de la cour, il crut qu'il était de son honneur et de son courage d'en avoir raison par la même voie ; et par un trait de dévotion assez bizarre il avait dessein, après avoir entendu la messe pour recommander cette affaire à Dieu, d'aller chercher le meurtrier et de se battre avec lui. Mais M. Vincent, qui sut son dessein, après avoir célébré devant lui la messe dans sa chapelle et encore invoqué sur lui le Dieu de paix, tout le monde s'étant retiré, s'alla jeter à ses pieds, et lui dit dans cette posture : « Permettez, Monsieur, qu'en toute humilité, je vous dise un mot. Il m'est revenu que vous avez dessein de vous aller battre. Mais je vous déclare, de la part de mon maître et le vôtre, que je viens de vous montrer et que vous avez adoré, que si vous ne quittez ce mauvais dessein, il exercera sur vous sa justice et sur toute votre postérité ». Cela dit, il se retira. M. de Gondy, touché de ces énergiques paroles et des remords de

sa conscience, qui le firent rentrer en lui-même, suspendit sa résolution ; et un voyage à la campagne sur ses terres, où sa famille l'emmena quelque temps après, joint à la retraite du meurtrier obligé de quitter la cour et la France, achevèrent d'étouffer son ressentiment. (1)

Sa charge de général des galères lui mettant continuellement sous les yeux les misères de toute espèce des forçats qui y sont condamnés, le fit songer aux moyens de les soulager (2). Dans cette vue, il emmena avec lui à Marseille M. Vincent pour lui faire faire, aidé de quelques bons prêtres, une mission à ces malheureux, qui n'entendaient jamais parler de Dieu. Il l'appuya de tout son crédit pour travailler avec fruit. Il lui obtint même du roi un brevet d'aumônier royal des galères, qui lui donnant inspection sur les autres aumôniers, le mettait en état de tenir la main au bien qu'il établirait. Il l'envoya à Bordeaux, l'année suivante, 1622, y faire une nouvelle mission, parce que les galères y étaient passées, à cause des projets du siège de La Rochelle. Il apprit qu'à Paris les criminels destinés aux galères étaient enfermés dans les cachots de la Conciergerie et en d'autres prisons, d'une manière si triste, qu'ils y croupissaient quelquefois longtemps, atténués de langueur et de pauvreté et entièrement négligés pour les secours de l'âme et du corps. Il crut que ces malheureux lui appartenaient en quelque façon, les regardant comme du ressort de sa charge, et qu'en attendant qu'on les mît à la chaîne pour les conduire à Marseille, il était de sa charité de prendre quelque soin d'eux. Il fit donc, du conseil de M. Vincent, louer une maison exprès, au faubourg Saint-Honoré, vis-à-vis Saint-Roch, pour les y mettre tous ensemble, sous bonne garde, ayant soin qu'on les visitât souvent, qu'on pourvût à leur subsistance, qu'on les instruisit, qu'on les consolât, et cet établissement dure

(1) Cloyseault.
(2) *Ibid.*

encore, ayant seulement été transféré près de la porte Saint-Bernard, sur le bord de l'eau.

Dieu l'avait uni par les sacrés liens du mariage à une vertueuse épouse, qui était autant selon le cœur de Dieu que selon le sien (1). Cette sainte dame menait avec elle M. Vincent sur ses terres, pendant la belle saison. Tandis que son zélé directeur s'appliquait, à son ordinaire, à prêcher les pauvres de la campagne, à catéchiser les enfants, à visiter les malades, à entendre les confessions, M^me^ la générale ne contribuait pas peu, de son côté, au succès de ces espèces de missions, par les aumônes qu'elle distribuait aux pauvres, les soulagements qu'elle procurait aux malades, les réconciliations et les accommodements qu'elle ménageait entre ceux qui étaient en discorde ou en procès ; et M. de Gondy, par l'appui qu'il donnait à l'un et à l'autre, pour extirper les abus et réprimer les scandales, veillait à ce que les officiers de ses terres rendissent une bonne et prompte justice, remplissait les charges de personnes de probité, se rendant le protecteur des veuves et des orphelins, procurait, autant qu'il était en lui, que Dieu fut honoré et servi dans tous les lieux de sa dépendance.

La bénédiction que Dieu répandit sur ces premiers essais du zèle de M. Vincent, dans les terres de Montmirail et de Folleville, en 1616 et 1620, leur fit concevoir, dès lors, le dessein de donner un fonds de 6,000 livres à quelque communauté, à la charge de s'engager à faire des missions, de cinq en cinq ans, dans toutes les paroisses de leurs seigneuries. Mais ni les Jésuites, à qui ce fonds fut d'abord offert, n'ayant voulu s'en charger, pour des raisons que j'ignore ; ni nous ne l'ayant pu faire, à cause de quelques autres que nous avions déjà acceptées, et du petit nombre que nous étions alors pour suffire à tout, la chose en resta là pendant quelque temps.

(1) ABELLY. L. I ch. 8.

Puis, en 1624, Mme la générale, qui avait toujours fort à cœur cette œuvre, faisant réflexion qu'avec les talents et le zèle dont M. Vincent avait déjà fait tant d'heureux essais pour l'exécution d'un pareil dessein, personne n'était plus propre que lui à le bien remplir (1), et que s'il y avait dans Paris une maison destinée à retirer de bons prêtres, qui s'exerçassent sous sa conduite à prêcher les peuples de la campagne, ce serait un corps de ministres utile à l'Eglise, et une œuvre très méritoire devant Dieu de contribuer à leur établissement; elle communiqua sa pensée à M. de Gondy, qui, non seulement l'approuva, mais voulut encore se porter pour fondateur, conjointement avec elle, de ce nouveau corps, destiné à cultiver la vigne du Seigneur. Ils déclarèrent leurs intentions à Mgr l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondy, leur frère, lequel après avoir concerté avec eux et M. Vincent les moyens de bien cimenter cette œuvre, voulut y contribuer lui-même en faisant expédier à M. Vincent les provisions de la charge de principal du collège des Bons-Enfants, destiné à lui servir de maison et à ceux que Dieu lui associerait. Le prélat était le maître d'en disposer.

Enfin, l'année suivante, 1625, M. et Mme de Gondy firent en faveur de M. Vincent le contrat de la dotation de cette maison. Ils y disent que les villes se trouvant, par la miséricorde de Dieu, pourvues de bons ministres et de zélés religieux, il ne reste que les pauvres de la campagne qui paraissent destitués de tout secours spirituel; à quoi leur ayant semblé qu'on pourrait remédier par une pieuse association de quelques ecclésiastiques pieux et zélés, qui voulussent s'appliquer entièrement, sous le bon plaisir des prélats, au salut de ces pauvres gens, et aller de village en village, aux dépens de leur bourse commune, les prêcher, consoler, instruire et leur rendre tous ces bons offices gratis; pour y parvenir, lesdits seigneur et dame, en recon-

(1) Abelly, L. I, ch. 15.

sance des biens qu'ils ont reçus et reçoivent tous les jours de la divine bonté, pour contribuer à l'ardent désir qu'ils ont de procurer le salut des pauvres, pour essayer d'obtenir la grâce de vivre si bien le reste de leurs jours qu'ils puissent avec leur famille parvenir à la gloire éternelle, ont à cet effet donné la somme de 40,000 livres, délivrée comptant ès mains de M. Vincent.

Ils stipulent ensuite, en particulier, que ledit sieur Vincent, nonobstant cette nouvelle direction dont il est chargé par la fondation, fera toujours sa résidence actuelle dans leur maison, pour continuer à leur personne et à leur famille l'assistance spirituelle qu'il leur rend depuis tant d'années ; mais qu'il aura soin de faire choix, dans un an, d'un certain nombre d'ecclésiastiques, vivant en commun sur les revenus de la fondation, qui soient employés à en acquitter les charges, se rapportant pleinement à lui du nombre et des qualités des sujets, qui seront tenus de se donner tout entiers aux soins des pauvres de la campagne, et, en conséquence, s'obligeront de ne prêcher, ni administrer aucun sacrement dans toutes les villes où il y aura archevêché, évêché, ou présidial, sinon en cas de notable nécessité ; mais bien d'aller, de cinq en cinq ans, faire la mission par toutes les terres desdits seigneur et dame ; comme aussi d'assister spirituellement les pauvres forçats des galères, afin qu'ils mettent à profit leurs peines ; et qu'en ceci, le sieur seigneur général satisfasse à ce qu'il reconnaît être une de ses principales obligations, voulant et entendant que cette charité soit continuée à l'avenir auxdits forçats à perpétuité. Et telle fut l'origine de la congrégation de la Mission fondée par M. et M^me^ de Gondy.

Peu de temps après ce contrat passé, M. le général des galères s'en alla en Provence et laissa sa femme à Paris. Etant à Toulon avec les galères, il lui arriva un démêlé avec le gouverneur de la ville, qui faillit avoir de fâcheuses suites et lui faire perdre tout le mérite de la bonne œuvre qu'il venait de faire. J'en tire les circonstances d'un ma-

nuscrit de M. de Peyresc, tiré du cabinet de M. Thomassin-Mazaugues. Voici le fait :

Le dimanche, 16 de juin, M. le général des galères étant sorti en mer avec la galère royale et la *Guysarde*, pour les essayer, il voulut, au retour, faire saluer la ville, sans que la ville lui rendît le salut d'un seul coup de canon, ce qui le piqua contre le gouverneur, ayant su de ceux de l'hôtel de ville qu'il avait retiré à lui toutes les clefs des munitions et des poudres.

Cependant, ce gouverneur, qui était M. de Saint-Cannat, fils du marquis de Soliers, de la maison de Forbin-d'Oppède, allant visiter M. le général des galères chez lui, se laissa accompagner de trois ou quatre gardes ou mousquetons, qu'il avait pris depuis quelque temps à sa suite, au sujet de l'enlèvement fait par le chevalier de la Valette (1) de sa nièce, Mademoiselle de Montsallier, de la maison d'Aymard ; et ces mousquetons montèrent jusque dans la salle, et, selon quelques-uns, à la porte de la chambre de M. de Gondy, avec leurs carabines entre les bras, revêtus de leurs hoquetons.

M. le général en fit faire ses plaintes par le commandeur de Forbin, au père du gouverneur, prétendant que son fils ne devait pas se montrer en cet équipage, non seulement en venant le voir, mais même en passant devant l'étendard de la galère royale. Ils répondirent à cette démarche, le père assez froidement, et le fils d'une manière assez sèche, disant qu'il pouvait bien s'abstenir d'aller davantage chez lui, puisqu'il ne voulait pas lui passer ses gardes ; mais que de ne se pas montrer avec eux devant la galère royale, il n'en ferait rien. Et, en effet, il affecta de s'y aller promener et de dire ensuite, dans une compagnie de dames, devant M. le général, qu'il venait de faire un tour sur le port, et qu'il y faisait bien chaud. Sur quoi M. de Gondy reprit assez haut que, s'il y repassait le lendemain, il y ferait encore plus

(1) Fils naturel et légitime du duc d'Epernon.

chaud pour lui ; et, pour se venger sur les hoquetons de cette bravade du maitre, il commanda à quelques gens de ses galères, que le premier garde qu'ils trouveraient, quelque part que ce fût, ils le dépouillassent de sa casaque, et la jetassent en mer. Ce qui fut exécuté, le samedi 22 juin, sur un des hoquetons, qu'ils trouvèrent assez avant dans la ville, en lui rendant néanmoins ses armes, par honneur pour sa profession de soldat.

Le gouverneur, informé de l'insulte qui venait de lui être faite, manda chez lui les consuls, et leur commanda de faire armer les quartiers pour empêcher, disait-il, qu'en sa personne l'autorité du roi ne fût violée. De son côté, M. de Gondy, ayant su ce qui se trâmait, fit donner ordre aux galères de tourner leurs proues contre la ville, toutes prêtes à tirer sur elle en cas de besoin. Mais les consuls étant venus l'assurer qu'ils n'avaient pas voulu consentir au désir de leur gouverneur, et qu'ils lui avaient répondu, ce qui était vrai, que s'il s'agissait du service du roi, ils ne balanceraient pas un moment, mais que pour venger une querelle particulière entre deux personnes qui leur étaient également respectables, ils ne voulaient pas en venir aux armes et mettre toute la ville en combustion, M. de Go ndy fit aussitôt retourner les proues à l'ordinaire.

Depuis, le gouverneur sortit de la ville, et alla passer quelques jours chez lui, à Soliers, qui n'est qu'à deux lieues de Toulon. Pendant qu'il y était, quelqu'un dit à M. le général, le soir du jour de la Saint-Jean, tandis qu'il s'était allé baigner sur la mer, que M. de Saint-Cannat avait dit qu'il s'étonnait fort qu'on se tint ainsi à la ville, pendant qu'on devait savoir que lui était en campagne, M. le général, prenant ces paroles pour un défi, déclara tout haut que, dès le lendemain matin, il serait aussi dans les champs, et qu'il voulait aller à Bandol. Il n'y manqua pas, en effet, mais, prenant la route opposée à celle qu'il avait annoncée, pour dépayser ceux qui penseraient à le détourner, il tira droit vers Soliers, et chargea un paysan

du lieu d'aller dire de sa part à M. de Saint-Cannat qu'il avait trouvé M. le général à la chasse, et que, s'il voulait être de la partie, il aurait sa part du plaisir.

Cependant, quelques officiers des galères, amis de M. le général, ayant su qu'il était sorti, et se doutant bien du sujet, après avoir couru les environs de Toulon sans le rencontrer, apprirent à la Valette qu'il était passé vers Soliers ; ils l'atteignirent en diligence et l'obligèrent de s'en retourner à la ville avec eux. Quand il fut près de la porte, il pria sa compagnie de s'arrêter, de peur de donner de l'ombrage s'il entrait si accompagné, et il ne retint avec lui qu'un de ses amis et quelques valets de pied.

En se présentant à la porte, il s'aperçut que les soldats du corps de garde sautaient aux armes, et il les trouva la pique à la main, sans qu'ils fissent semblant de le vouloir saluer. Alors, ne doutant plus qu'il n'y eut quelque complot d'entreprendre sur sa personne, il mit l'épée à la main, en frappa le soldat qui se trouva le plus près de lui, lequel à son tour lui porta un coup de sa demi-pique, comme pour lui en donner dans le corps. Mais un grand laquais, qui se mit entre deux, reçut le coup et fut blessé à la main. Ensuite M. le général en frappa encore deux autres. Aussitôt on ferma les portes et les ravelins. Mais les consuls, accourus au bruit de cette émotion, les firent ouvrir sur-le-champ, à la prière de M. le général, qui se plaignit à eux comme d'un assassinat qu'on avait voulu entreprendre sur sa personne; et ils y mirent, pour plus grande sûreté, de la bourgeoisie pour les garder et contenir la garde ordinaire dans son devoir.

Cependant, M. de Saint-Cannat monta le même jour à cheval, et, se faisant suivre de près de vingt personnes de ses vassaux, amis ou serviteurs, armés comme ils purent, il s'en venait droit à Toulon augmenter l'émeute, qui n'était déjà que trop grande. Mais, à la prière des consuls, son oncle, Mgr l'Evêque, fut aussitôt au-devant de lui, et

l'ayant trouvé en chemin le ramena à son château de Soliers jusqu'à ce que, par l'entremise de personnes de poids, on eût vu s'il y avait quelque voie d'accommodement à l'amiable à ce différend.

Quand le bruit de cette querelle de M. de Gondy vint à Paris, jusqu'aux oreilles de sa sainte sœur, la marquise de Maignelay, et qu'apprenant que plusieurs personnes s'étaient mêlées inutilement de l'accommoder, elle craignit qu'elle ne se terminât à un duel, elle alla voir une sainte carmélite, en qui elle avait grande confiance, pour trouver auprès d'elle quelque consolation dans la douleur que sa juste appréhension lui causait. C'était la sœur Marguerite du Saint-Sacrement, non celle de Beaune, mais une des filles de Madame Acarie, dont la vie a aussi été imprimée. Cette sainte âme, qui avait un grand accès auprès de Dieu, fit des prières, des jeûnes, des mortifications extraordinaires à cette intention. On l'entendit une nuit, dans le coin d'un oratoire où elle se croyait seule, s'écrier d'une voix entrecoupée de soupirs : *Mon Seigneur et mon Dieu ! ayez pitié de cette pauvre âme ; ne la perdez pas, ô mon Dieu ! usez de votre miséricorde, pardonnez-lui, et touchez son cœur. Frappez sur moi et lui pardonnez.* Et puis encore : *O que tu me coûtes cher ! ô que tu me fais souffrir, mais n'importe, pourvu que tu sois sauvé !* (1)

Ses fervents désirs furent exaucés. Dieu s'apaisa par ses satisfactions. M. de Gondy sortit heureusement de cette fâcheuse affaire, et les desseins de miséricorde de Dieu sur lui commencèrent à s'accomplir en la manière et dans toutes les circonstances qu'il lui avait fait prédire, plusieurs années auparavant. Car c'est ici le lieu d'observer que, et sa conversion et sa retraite dans l'Oratoire, et son

(1) Tronçon de Chenevière, *Vie de sœur M.-Marguerite du Saint-Sacrement*. Paris, Vuarin, 1690, in-8°, chap. 14, page 70. — Cet auteur dit qu'il eut ce démêlé avec le *gouverneur de Provence*. Il s'est trompé. C'est avec celui de Toulon. La relation manuscrite, d'où j'en ai tiré les circonstances, a été faite lorsqu'il arriva, et avant qu'il fût terminé.

sacerdoce, avec le temps et la cause de tout cela, lui avaient été révélés par la sainte sœur Marguerite, même du vivant de sa femme. Et je ne crains point, en appuyant sur cette révélation, d'être tenu pour crédule, en ayant un garant aussi peu suspect de crédulité que l'a été le cardinal de Retz dans toute sa vie. Or, dans un mémoire donné, après la mort de son père, pour la vie de sœur Marguerite, (1) il raconte la chose en ces propres termes :

Je crois, dit-il, *que je pourrais remplir un volume, si je voulais déposer tout ce que j'ai ouï dire de la révérende mère Marguerite du Saint-Sacrement, religieuse Carmélite, à des personnes d'une foi irréprochable. Je me contenterai de rapporter en ce lieu ce que je trouve en ma propre maison et d'une manière si convaincante, qu'il n'y peut avoir, ce me semble, aucun lieu d'en douter.*

J'ai ouï dire plusieurs fois à mon père que, plusieurs années avant qu'il entrât dans la congrégation de l'Oratoire, et dans le temps qu'il était encore engagé dans les intrigues et dans les plaisirs de la cour, il fut pressé par feue ma mère d'aller voir la mère Marguerite ; qu'il y résista longtemps, et que, s'y étant résolu à la fin par pure complaisance, il y trouva feu M. le cardinal de Bérulle, qui n'était encore que supérieur de l'Oratoire, avec lequel il n'avait aucune habitude ; et que la mère Marguerite lui dit, en l'abordant, ces propres termes : Voilà, Monsieur, le Révérend Père de Bérulle, que vous ne connaissez pas ; mais vous le connaîtrez quelque jour. Il sera l'instrument le plus efficace dont Dieu se servira pour votre salut. Vous vous moquez de moi, à l'heure qu'il est, vous vous en moquerez encore longtemps, mais vous connaîtrez un jour que je vous dis vrai. *J'ai ouï faire ce récit à feu mon père, une infinité de fois, depuis qu'il a été de l'Oratoire, mais je me souviens de le lui avoir même ouï faire dans mon enfance, longtemps devant qu'il eût la pensée d'y entrer.*

(1) Tronçon, ch. 14, p. 169.

Les circonstances de la conversion de M. de Gondy, ajoute l'historien d'après lequel j'ai copié ceci, confirment la vérité de ces prédictions, et on les sait, continue-t-il, de M. Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, qui s'étant retiré à Saint-Magloire dans l'appartement que fit faire dans cette maison le Père de Gondy en quittant le monde, les avait apprises de la propre bouche de ce seigneur. Il lui avait donc raconté qu'ayant été plusieurs fois voir la mère Marguerite avec Madame sa femme et la marquise de Maignelay, par pure complaisance pour elles, il continua, dans la suite, de lui faire quelques visites de pure civilité ; que cette sainte fille lui ayant une fois parlé de la nécessité de vivre chrétiennement au milieu du monde, il avait répondu à la manière de ceux qui y sont engagés par un rang élevé et de graves emplois, c'est-à-dire, en s'excusant sur la difficulté de vivre en chrétiens parmi tant d'obstacles; que la bonne mère ne l'en pressa que plus fortement de rompre des liens qu'il reconnaissait être si dangereux, et que, ne pouvant s'y résoudre, elle lui dit : *Ne vous obstinez pas davantage ; Dieu demeurera le maître. Ce que vous ne voulez pas faire pour lui plaire, il le fera comme souverain. Il ne vous contraindra point, mais il vous charmera doucement par les attraits de sa miséricorde, en sorte que votre volonté se soumettra à ses inspirations. Il appellera Madame votre femme hors de ce monde, en un tel temps, et, après sa mort, il vous fera entrer parmi les prêtres de l'Oratoire. Vous y recevrez les ordres sacrés, vous y serez prêtre. Pensez-y bien sérieusement.*

Les dispositions où était alors M. de Gondy, lui firent ouïr tout cela comme des visions et regarder ce qu'on lui disait comme étant hors de toute apparence. Il en rit, et n'y pensa plus. Puis il partit, quelques mois après, pour Marseille, où il était appelé par les fonctions de sa charge, et là M. Vincent vint, à la prière de la famille, lui annoncer la triste nouvelle que sa vertueuse épouse, avec qui il venait de faire l'établissement de la première maison de la

mission, et qu'il avait laissée en bonne santé, était morte au mois de juin 1625. Ce fut pour lui un coup de tonnerre qui l'atterra. Il vint à Paris (1), se mit pour quelque temps en retraite dans Saint-Magloire, inconsolable d'avoir perdu, dans un âge prématuré, celle qui faisait sa plus douce consolation. Là, se rappelant à l'esprit et voyant trop littéralement accompli ce que la sainte fille lui avait prédit, il comprit, par sa propre expérience, l'instabilité du monde. Ses yeux s'ouvrirent sur les dangers qu'il y courait pour son salut en y demeurant davantage. Il résolut donc, quoiqu'on pût lui dire, de le quitter et tous ses honneurs; se démit volontairement de toutes ses charges en faveur de son fils aîné, Pierre de Gondy, duc de Retz, à qui il avait déjà fait obtenir, dès 1617, la survivance de celle de général des galères; et, après avoir mis ordre aux affaires de sa famille, se mit en devoir de vérifier le seul trait qui restait à son horoscope, en se présentant pour être des nôtres à notre Très Honoré Père, qui, après l'avoir un temps éprouvé, le reçut à bras ouverts, comme un vase d'élection, le 6 avril 1627 (2).

Il reçut de toutes parts des compliments de félicitation, même des pays étrangers. Le cardinal de Bentivoglio lui écrivit aussitôt : *Je me réjouis de l'acquisition que vous avez faite en la personne de M. le général des galères. C'est un grand triomphe pour votre Congrégation* (3). La voix publique le destinait à nous remplacer un jour M. de Bérulle, et il paraît que nos Pères n'auraient pas eu d'autre vue, si nous n'avions pas perdu sitôt notre fondateur (4). Mais, à sa mort, le Père de Gondy, n'étant que depuis deux ans parmi

(1) Corbinelly, *Hist. générale des Gondy.*

(2) Cloyseault et *Anc. Catal.*

(3) *Lettre* du 5 mai 1627.

(4) Le P. Cloyseault dit, dans sa vie, qu'il fut sur les rangs pour cela, et qu'il n'y eut que son humilité qui l'empêcha. Mais un extrait des actes de cette élection parle de trois autres qui partagèrent les suffrages et prièrent qu'on ne songeât plus à eux, et ne font aucune mention du Père de Gondy.

nous, ne se trouvait pas assez au fait de la conduite du corps, pour le faire son successeur à la charge de général. Rome aurait pourtant voulu qu'on y eût songé, comme elle pensait fort sérieusement, de sa part, à faire tomber sur lui la succession du chapeau de M. de Bérulle. *Je me sens forcé de vous dire*, écrit le cardinal Spada (1), tout puissant alors dans cette cour, à un de nos Pères, *que je voudrais qu'on s'appliquât parmi vous à cultiver la personne du P. de Gondy et à le porter*, ou pour rendre toute la force du terme italien, *à l'introniser en toutes occasions, selon néanmoins qu'elles se présenteront, sans affectation. Je ne manquerai pas, de ma part, de faire considérer au seigneur cardinal François Barberin, que c'est un sujet à porter dans quelque temps à la même dignité que possédait M. le cardinal de Bérulle. Et que ceci serve d'avis à Votre Révérence pour m'avertir à ce sujet-là, de toutes les choses qu'elle jugera qu'il est convenable de me faire savoir pour y réussir.* Mais l'éloignement qu'avait le cardinal de Richelieu, de la maison de Gondy, et plus encore celui du Père de Gondy pour tous les honneurs fit avorter ce projet.

Dans sa nouvelle retraite de Saint-Magloire, où il s'était fait bâtir un petit pavillon, qui porte encore aujourd'hui son nom (2), confiné jusqu'à la fin de ses jours, il n'aspirait qu'à se cacher et à y vivre inconnu. Ennemi du monde et de ses nouvelles autant que de ses maximes, il ne pouvait en entendre parler; ses discours lui étaient insupportables. Cependant, toujours joyeux, toujours content, la paix dans le cœur, la gaieté sur le visage, la douceur dans ses paroles, il goûtait Dieu à longs traits par les consolations spirituelles qu'il répandait sur son âme, dans l'exercice de la prière et des sacrements. Il était le premier à s'humilier en toute occasion ; point de distinction, ne pouvant souffrir qu'on parlât jamais de ce qu'il avait été dans le

(1) *Lettre au P. Bertin* du 11 novembre 1629.
(2) Cloyseault. [T. I, page 441.]

monde, ni du rang que ceux de sa famille y tenaient encore. Charitable envers le prochain, austère à lui-même, fidèle aux moindres usages avec une attention de novice, jeûnant rigoureusement deux ou trois fois la semaine, portant souvent et le cilice et la haire, exerçant tous les jours quelque mortification sur son corps, enfin menant une vie qui tenait plus du ciel que de la terre, et qui était pour lui un avant-goût de la gloire des bienheureux.

Il disait la messe avec un recueillement, un air de piété et de religion qui charmait tous les assistants, et faisait qu'on était ravi d'entendre la sienne (1). Une de ses pratiques était de se la faire servir par un pauvre, que ses domestiques lui choisissaient, et de lui faire ensuite, de retour à la sacristie, une forte aumône.

Il eut la dévotion de tenir sur les fonts un barbare, amené de Maroc par le commandeur de Bazilly, pour être chrétien (2). Il lui fit recevoir le baptême, le 12 avril 1632, aux Capucins du faubourg Saint-Jacques, par les mains de l'archevêque de Paris, son frère, et en devenant son parrain, se chargea d'être en même temps son père temporel et spirituel.

Ce n'est qu'un petit échantillon de ses charités. Il entra en part dans toutes celles que fit sa sainte et généreuse sœur, la marquise de Maignelay (3). On sait qu'elle en fit d'immenses, puis, qu'après avoir donné jusqu'à quatre cent mille écus pendant sa vie (4), elle légua encore aux pauvres 400,000 livres à sa mort. Or, son frère, qui lui était tendrement uni, entra pour sa bonne part dans ses prodigieuses distributions (5), non seulement parce que, depuis qu'elle fût veuve et sans enfants, étant son plus proche

(1) Corbinelly.

(2) *Merc. de France.* An. 1632.

(3) Cloyseault.

(4) Senault, *Orais. funèbre de Mme de Maignelay.*

(5) Cloyseault.

héritier, elles se faisaient d'un bien qui lui devait revenir; mais encore, parce que ce n'était que de son agrément et de son conseil, et souvent même de ses deniers, se couvrant du nom de sa sœur pour éviter la gloire des hommes et les reproches de ses enfants.

L'Oratoire ne fut pas longtemps à se ressentir dans sa pauvreté des libéralités du P. de Gondy. Un de nos plus pressants besoins était alors d'avoir une maison d'institution séparée. A peine fut-il entré parmi nous, qu'il s'engagea à en fonder une, et nous promit par acte sous seing privé la somme de 64,000 livres, fonds suffisant pour cela, qui, sur le pied du denier seize, où les rentes étaient alors, faisait 4,000 livres de revenu, pour l'entretien de douze confrères et d'un directeur. Dans son écrit, qui est du 22 août 1629, il dit que, touché de la grâce que Dieu lui a faite d'entrer dans notre Congrégation, et considérant que son frère, le cardinal de Retz, et sa sœur, la marquise de Maignelay, ont le plus contribué à son établissement, l'un par son crédit et en l'introduisant à Saint-Magloire, l'autre de ses biens, comme en étant la principale et la première fondatrice, il a cru devoir à son tour employer une partie de ceux que Dieu lui a départis, au progrès et à l'accroissement de cette même Congrégation; et il n'exige d'autre condition pour son don, sinon que chacun des douze Confrères dont la place est par lui fondée, sera tenu, quand il sera prêtre, d'appliquer sa première messe à son intention et à celle de toutes les personnes de sa maison.

Huit jours après, M. le cardinal de Bérulle, dans son acceptation (1), déclara que son intention était qu'en considération du P. de Gondy, et pour sa satisfaction particulière, la maison qu'il lui avait plu de fonder fût établie dans le séminaire même de Saint-Magloire, lieu ordinaire de sa résidence; afin qu'ayant planté cette vigne dans la maison du Seigneur, il en cueillît et en vît lui-

(1) Acte du 30 août 1629.

même les fruits ; consolation qu'il se croyait d'autant plus obligé de lui procurer, qu'il s'était plus généreusement porté de lui-même à faire cette fondation, sans aucune induction de la part de lui cardinal, et uniquement pour suivre le mouvement de piété que Dieu lui avait inspiré pour cela ; et il prie Jésus-Christ et sa Sainte Mère de répandre leur bénédiction, tant sur cette œuvre que sur celui qu'il leur a plu en rendre l'auteur.

Mme de Maignelay, qui avait signé la donation de son frère comme s'y engageant conjointement avec lui, nous remit en son nom et à sa décharge, quelques années après, des contrats (1), qui excédaient même la somme promise. Cependant leur destination n'eut pas son effet, parce que Dieu ayant, dans le même temps, inspiré à M. de Pinette de nous fonder une maison d'institution, qu'il voulut, sous peine de nullité, être absolument et à jamais séparée de toutes les autres, le P. de Gondy, par un nouvel acte du 7 mai 1659, confirmant son don et dérogeant seulement à la clause de l'usage auquel il l'avait d'abord destiné, mais ne le voyant plus nécessaire, l'affecta à l'entretien de nos Pères du Séminaire de Saint-Magloire, dont les besoins étaient dès lors fort pressants, et tellement audit entretien que si, par quelque aventure que ce pût être, nos Pères venaient jamais à abandonner ledit séminaire, il veut et entend que ce fonds les suive partout et soit appliqué par nos supérieurs généraux à telle maison où il leur plaira placer des confrères, pour en jouir selon sa première destination. (2)

Après nous, qui étions ses frères, les inclinations du Père de Gondy étaient toutes portées vers l'ordre des Carmélites. Il visitait souvent ses voisines du faubourg Saint-Jacques ; il les aidait de son bien et de son crédit. Il eut

(1) Il y en avait pour la somme de 66.600 livres.

(2) Voyez *Saint-Magloire*.

grand regret à la renonciation que le Père de Condren (1), à la tête de nos deux premières assemblées générales, fit au droit, qui nous avait été donné par trois Papes, de les visiter et de conduire toutes leurs maisons, et quand de concert avec elles, le P. Bourgoing, plus traitable, fit modifier dans l'assemblée de 1648, tenue exprès pour cela à Saint-Magloire, le statut par lequel nous y avions renoncé, c'est au mouvement que se donna le P. de Gondy, au soin qu'il eut de se trouver à toutes les sessions, lui qui, d'ordinaire, se montrait une seule fois par honneur, dans nos assemblées, et à ses instances auprès des députés qui ne goûtaient pas ce nouveau statut, que l'on en fut redevable. Il fit donc conclure qu'on pourrait se charger de l'emploi de visiteur de ces saintes filles, mais seulement pour un temps, et avec la permission, par écrit, du général et des ordinaires (2).

Après ce que nous avons déjà rapporté des prédictions de la mère Marguerite sur son sujet (3), on juge aisément qu'il avait pour elle un respect tout particulier et une confiance de prédilection. Il la regardait comme son bon ange. Il prétendait même qu'étant encore dans le monde et se trouvant un jour sur mer, en très grand péril, il eut recours à Dieu par les mérites de cette sainte âme ; qu'aussitôt elle lui apparut visiblement, et que la tempête cessa dans le même instant ; ce que Mgr l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, assurait avoir appris de sa propre bouche. De son côté, la mère Marguerite ne cessait de prier pour lui, et le soulagea beaucoup dans les peines dont il plut à Dieu d'éprouver sa constance, au commencement de sa conversion ; et depuis, dans les diverses agitations de sa vie. Elle l'encourageait à souffrir en paix les violentes épreuves dont nous verrons que sa vie fut traversée. On a,

(1) Morin, *Déclaration*, p. 138.
(2) 6e *Assemblée*, session 10.
(3) Tronçon, ch. 14.

dans celle de sœur Marguerite, quelques-unes des lettres qu'elle lui écrivait sur cela. On y en a aussi inséré du P. de Gondy sur la mort de cette sainte fille, où il témoigne une vénération toute singulière pour elle, et il ne feint pas de dire qu'il la révère et qu'il l'invoquera intérieurement, maintenant qu'il ne peut douter qu'elle ne soit dans le ciel, dans la confiance qu'il a qu'elle ne l'a point oublié. *J'ai*, dit-il, *recours à elle pour lui demander son assistance en tous mes besoins, où elle prenait tant de part lorsqu'elle était dans ce monde.*

Le P. de Gondy faisait aussi ouvertement profession d'être un partisan zélé des disciples et de la doctrine de saint Augustin (1), sans sortir néanmoins des termes de son état. Son tendre attachement et sa prévention pour ce qui venait de son fils, le coadjuteur de Paris, un des grands arcs-boutants du parti, et qui s'était en quelque manière mis à leur tête, pouvait bien y avoir contribué jusqu'à certain point. Aussi, sans cesser d'être ami de M. Vincent (2), il fut toujours attaché à M. l'abbé de Saint-Cyran, et fut un de ceux qui porta plus impatiemment sa détention à Vincennes. Instruit qu'il était de sa piété et de son mérite, dit Lancelot dans la vie de cet abbé (3), tant par lui-même que par l'estime qu'il en avait vu toujours faire au cardinal de Bérulle, il dit hautement à tous ceux qui parlèrent de sa prison, qu'il ne le reconnaitrait pour criminel que quand il l'aurait vu condamné par un concile général ; et qu'encore alors, il voudrait être bien assuré que ce concile avait été libre.

M. de Singlin, ce fameux directeur des filles de Port-Royal, ayant prêché, en 1650 ou 1651, le panégyrique de saint Augustin dans ce monastère, son sermon fut déféré à Mgr l'archevêque, qui, sur les rapports qu'on lui en fit, in-

(1) Morin, *Déclaration*, p. 170.

(2) *Défense de Vincent de Paul.*

(3) *La même*, p. 85 et Lancelot, *Vie mss. de S. Cyran*, partie 1re.

terdit le prédicateur (1). Le P. de Gondy, à qui M. de Singlin alla décharger son cœur, surpris et fâché de cette démarche précipitée de l'archevêque, son frère, engagea M. de Singlin d'écrire au prélat, alors à Angers, dans son abbaye de Saint-Aubin, et de mander à son frère que lui, P. de Gondy, qui avait été un des auditeurs, était prêt à rendre un bon témoignage de la saine doctrine et des excellentes instructions qu'il avait ouïes et il le fit rétablir quelques mois après.

Enfin, en notre assemblée de 1661 (2), tenue aux Vertus, comme il était bruit parmi nous que le R. P. Bourgoing, avec quelques-uns de ses confidents, voulait y faire ordonner que nous nous attacherions désormais, absolument et uniquement, aux sentiments de saint Thomas sur la grâce et non à ceux de saint Augustin, espérant par là arrêter les troubles et les orages que les disputes sur ces matières nous suscitaient, cette résolution, vraie ou feinte, jeta l'alarme parmi les zélés du parti contraire, et ne voyant pas de moyen plus sûr de parer ce coup que d'avoir le P. de Gondy à leur tête, ils lui écrivirent à une de ses terres, à cinq ou six lieues de Paris, où il se trouvait pour lors, le conjurant de venir arrêter par sa présence ce qui se tramait contre eux. Il vint aussitôt, se transporta aux Vertus, fit de grandes plaintes à ceux qu'il jugeait avoir bonne part à cette résolution. On lui témoigna qu'on avait de trop grandes obligations et à lui et à sa maison pour vouloir rien faire qui pût lui déplaire. On lui tint parole, et il ne fut rien statué sur l'article de la doctrine. Mais comme son caractère d'esprit sage et modéré avait un égal éloignement des deux extrémites opposées et de toute voie violente, il n'en fut pas moins contraire à quelques esprits brouillons (3), qui ne parlaient de rien moins que de déposer le

(1) Hermant, *Histoire mss du Jansénisme*, partie 1, l. 5, ch. 8.
(2) Morin, *Déclaration*, p. 170.
(3) *Le même*, p. 171.

Père Bourgoing dans cette assemblée. Il lui avait déjà fait accorder, dans la précédente (1), le privilège de se choisir lui-même ses assistants. Dans cette dernière, il ne voulut jamais, par modestie, accepter l'emploi de premier consultant qu'on lui déféra, mais on l'obligea, par honneur et à titre de fondateur, de prendre séance immédiatement après le R. P. Général, et d'opiner d'abord après lui et les consultants (2).

C'est une tradition parmi nous qu'en recevant le P. de Gondy dans l'Oratoire, M. de Bérulle lui prédit qu'il aurait beaucoup à souffrir (3) ; que Jésus-Christ lui ferait part de sa croix, et qu'il lui faudrait passer par de grandes tribulations avant que de participer à sa gloire. Il n'y avait alors aucune apparence à la vérité de la prédiction. Cependant l'événement la justifia bientôt. Dieu, qui voulait le purifier pour en faire un saint, lui suscita divers adversaires. Le premier fut le cardinal de Richelieu (4), qui ne pouvait souffrir la maison de Gondy, et prit à tâche, dans sa plus haute faveur, de l'humilier en toute occasion, peut-être à cause de son attachement inviolable à la reine-mère, dont il avait l'honneur d'être parent, puisqu'une fille d'Hélène de Gondy fut mère de Cosme de Médicis, premier duc de Toscane et grand-père de l'infortunée Marie de Médicis (5). Quoi qu'il en soit, le cardinal, dès le siège de la Rochelle, était fort prévenu contre le P. de Gondy et contre le duc de Retz, son fils, les accusant l'un et l'autre de ce à quoi ils n'avaient pas même pensé, comme il parait par la lettre suivante, que M. de Bérulle lui écrivit (6) pour les justifier tous deux dans son esprit, en date du 2 juin 1628 :

(1) *Le même*, p. 138.
(2) P. 171.
(3) Cloyseault. [T. I., p. 437.]
(4) Hermant, *Histoire mss du Jansénisme*, partie 1. L. 7, p. 38.
(5) Corbinelli.
(6) *Mss du Louvre* : Lettre de son ministère, année 1628.

Monseigneur, je n'ai pu refuser au P. de Gondy le témoignage d'une vérité, qu'il a désiré de moi envers vous. On lui a mandé que vous étiez courroucé contre son fils sur la longueur de son séjour à Paris, et que vous l'imputiez à défaut de volonté de servir. Il est vrai, Monseigneur, qu'il a fait de très grandes et assidues sollicitations pour avoir ses assignations; et je le sais pour avoir eu un peu de part à cette importunité. Elles lui ont été données fort tard, et il est parti aussitôt pour préparer l'armement des galères, laissant ici ses gens à la poursuite de certaines formalités nécessaires au voyage du Ponent. Cette vérité m'est très assurée, et il a voulu que je vous en éclaircisse. Il est père, et qui a du sentiment pour tout ce qui concerne ses enfants. Il craint même qu'on ne lui attribue cette mauvaise volonté, qu'on impute à Monsieur son fils, et cela, en suite des calomnies (1) *et des suppositions qu'on lui a déjà faites au sujet de la dernière assemblée du clergé, à quoi il n'a jamais pensé. Il craint encore que les auteurs de cette calomnie n'aient imbu l'esprit du roi de cette fausseté, et il voulait vous aller trouver pour se justifier soi-même et son fils ; mais je l'ai prié de différer et d'envoyer seulement quelqu'un des siens à sa place, pour dissiper cette mauvaise impression, qu'on a voulu donner de lui au roi et à vous.*

Cette prévention détruite, l'aversion en forma tant d'autres qu'en 1635 ce tendre Père eut la douleur de voir dépouiller son fils de sa charge de général des galères, sans dédommagement et sans récompense d'aucun autre emploi (2) : obligé qu'il fut par le cardinal de s'en défaire en faveur du marquis du Pont-de-Courlay, neveu de son Eminence. Le P. de Gondy souhaitait encore passionnément de voir son cadet, Jean-François-Paul de Gondy, devenir coadjuteur de Paris, et le neveu, qui avait tous les talents naturels et acquis pour cette éminente prélature, succéder

(1) Sur ces calomnies, voyez l'addition qui est à la fin de cet article, [p. 361].
(2) P. Anselme, *Histoire générale* ; Montrésor, *Mémoires*, p. 81.

à un oncle infirme. Il ne le put jamais obtenir du vivant du cardinal de Richelieu. Je ne sais si le dépit de se voir ainsi maltraité en la personne de ce qu'il avait de plus cher au monde, ne le fit point s'expliquer d'une manière moins mesurée au sujet de cette Eminence ; mais il est sûr qu'elle le fit exiler à Lyon, et qu'il l'était dans notre maison de Lyon (1), au moins dès le mois de mai 1641, et qu'il n'en sortit que l'année suivante, aux vives instances de la duchesse d'Aiguillon, la nièce chérie du cardinal, voulant obliger la marquise de Maignelay, son amie. J'en ai pour garant lettre du P. de Gondy, du 30 avril 1642, à M. de Chavigny, une le ministre (2), pour le remercier de la permission qu'il lui a annoncée de revenir à Paris, et une autre de la duchesse au même seigneur, pour le prier instamment de hâter le plus qu'il pourra ce retour.

L'année d'après, la mort du cardinal et celle de Louis XIII apportèrent un grand changement dans le ministère et les espérances les plus flatteuses au P. de Gondy, s'il avait voulu s'y prêter. Il ne tint qu'à lui de devenir le premier ministre, et il ne voulut jamais l'être. Ce fut véritablement là la pierre de touche de sa vertu et la marque la plus certaine qu'elle était à l'épreuve de l'ambition ; et que ce courtisan prédestiné avait pour toujours renoncé au monde. « Le roi mourut, dit le cardinal de Retz (3), au mois de mai 1643. Mgr l'évêque de Beauvais, (premier aumônier de la reine régente, Anne d'Autriche), prit la figure de premier ministre, et demanda, dès les premiers jours, aux Hollandais qu'ils se convertissent à la religion catholique, s'ils voulaient demeurer dans l'alliance de France. La reine eut honte de cette mômerie de son ministre. Elle me comman-

(1) Il y passa quittance du 23 mai au superieur de Saint-Magloire de 4.097 livres, reçue dudit supérieur en acquit de pareille somme qu'il avait payée pour cette maison. Il est sur les livres des visites de cette maison, en eelles du 22 février 1641 et du 16 mars 1642.

(2) *Mss de Bouthillier.*

(3) Cardinal de Retz, *Mémoires*, L. 1,

da *d'aller offrir de sa part la première place à mon père ;* et, voyant qu'il refusait obstinément de sortir de sa cellule des Pères de l'Oratoire, elle se mit entre les mains du cardinal Mazarin... »

« Madame de Maignelay, continue le cardinal, et M. de Lizieux, (Philippe de Cospeau), demandèrent la coadjutorie pour moi. La reine leur refusa, en disant qu'elle ne l'accorderait qu'à mon père, qui ne voulait point du tout se montrer au Louvre. Il y vint enfin une unique fois. La reine lui dit publiquement qu'elle avait reçu ordre du feu roi, la veille de sa mort, de me la faire expédier. » Et la grâce fut accordée.

Mais ces commencements de faveur ne durèrent pas. Il est bien vrai que ce même fils, si chéri, fut encore promu au cardinalat par Innocent X, le 19 février 1652, à la sollicitation de la cour de France (1). Mais on crut qu'elle ne l'avait fait que par bienséance et pour amuser le coadjuteur, espérant de faire ensuite traverser sous main sa nomination, et qu'on fût bien aise à Rome de prendre au mot la reine-mère, parce que le Pape, n'aimant pas à voir le cardinal Mazarin à la tête de nos affaires, saisit cette occasion de lui pouvoir opposer un homme aussi déclaré contre lui et un aussi puissant antagoniste que l'était le coadjuteur.

Si ce fut là la vue de Rome, elle ne fut pas trompée dans son attente. Le coadjuteur donna bien de l'exercice au cardinal Mazarin; mais aussi il s'en donna bien à lui-même, et qui pis est, il en donna, comme on sait, à toute la France, et à son tendre et vertueux père, également affligé de voir son fils maltraité et de voir Paris et la moitié du royaume en combustion à son sujet. Car c'est un témoignage, que lui ont rendu les écrivains, même du cardinal Mazarin, que quelque prévenu qu'il fût pour son fils, loin

(1) Hermant, *Histoire mss du Jansénisme*, partie 1. L. 7, ch. 38.

d'approuver sa conduite dans tous ces troubles, il lui fit là-dessus de très belles et de très sages remontrances (1). Et le cardinal de Retz lui-même, dans ses mémoires, ne le dissimule pas. « Je fus, dit-il, tout le matin dans ces pensées de crainte, de mettre le feu aux quatre coins du royaume, en y donnant entrée aux Espagnols, et je me résolus de les aller communiquer à mon père, qui, depuis plus de vingt ans, était retiré à l'Oratoire, et qui n'avait jamais voulu entendre parler de mes intrigues. Il me vint une pensée, entre la porte Saint-Jacques et Saint-Magloire, qui fut de contribuer sous main de tout ce qui serait en moi à la paix, pour assurer l'état, qui me paraissait sur le penchant de sa ruine, et de m'y opposer en apparence, pour me maintenir avec le peuple. Cette imagination, quoique non digérée, tomba d'abord dans l'esprit de mon père, qui était naturellement fort modéré. Ce qui me confirma dans mon opinion fut que mon père, qui avait reçu, deux jours auparavant, des offres avantageuses pour moi, du côté de la cour, par la voie de M. de Liancour, convenait que je n'y pouvais trouver aucune sûreté. »

Aussi fut-il arrêté, au milieu du Louvre, le 22 décembre de la même année 1652, lorsqu'il s'y attendait le moins (2), puisqu'il comptait de prêcher chez nous les Grandeurs de Jésus au mois de janvier suivant, et qu'on lui trouva ce sermon dans ses poches en se saisissant de lui. Il fut conduit au château de Vincennes, et le P. de Gondy exilé presque en même temps à sa terre de Villepreux. Comme il n'approuvait pas, dans son fils, les intrigues qui l'avaient fait mettre en prison, aussi eût-il assez de courage et de fermeté pour aimer mieux qu'il y demeurât que de s'en tirer par quelque bassesse, et en acceptant des partis contraires à son devoir et à son honneur. Pendant la prison

(1) *Réponse à la lettre du cardinal de Retz au roi*, p. 8.
(2) Hermant, *Histoire mss du Jansénisme*.

du cardinal de Retz à Vincennes, dit son secrétaire Joly (1), quoique plusieurs de ses parents lui conseillassent les voies d'accommodement, comme celle de la démission de l'archevêché de Paris, le P. de Gondy était dans des sentiments contraires ; et il faut dire à sa louange qu'on ne lui proposait jamais rien de vigoureux qu'il n'allât au devant... et il était si persuadé du préjudice que la prison de son fils portait à son église, qu'il ne pouvait goûter les raisons contraires, disant sans cesse qu'il voulait hasarder toute la fortune de sa famille dans une occasion si juste et si sainte.

C'est apparemment ce qui lui valut d'être confiné à Villepreux, où il était au plus tard dès le mois de janvier de l'an 1635. Là, retiré avec le seul P. Jérôme Vignier, qui l'avait suivi pour le consoler et lui faire compagnie dans sa retraite, il élevait souvent les mains au ciel pour apaiser la colère de Dieu (2), il pleurait dans l'amertume de son cœur tous les maux que causait la guerre civile, et, touché de ceux du public plus encore que des siens propres, il menait une vie plus ennuyeuse que la mort même. M. Vincent sortit un matin de Paris, non sans courir quelque risque, pendant les grands troubles de cette ville, et fut à Saint-Germain parler en faveur du Père de Gondy à la reine-mère, auprès de qui il avait eu quelque temps accès, lorsqu'il était du conseil de conscience. Mais il ne put rien gagner, ni sur l'esprit de cette princesse, ni sur l'esprit du cardinal Mazarin ; et, quand il vint à Villepreux rendre compte au Père de Gondy du peu de succès de sa négociation, édifié des saintes dispositions avec lesquelles il vit que ce saint prêtre supportait toutes ses disgrâces, il admira la conduite de Dieu sur son âme et s'écria plusieurs fois : *O ! que les voies de Dieu sont tout à la fois terribles et admirables sur ses élus !*

(1) Joly, *Mémoires, Ibib.*
(2) Cloyseault, ibid.

Car, en effet, pour lui faire expier la complaisance excessive qu'il pouvait avoir eue pour les bonnes qualités de son fils, le plaisir trop humain qu'il avait senti de le voir élevé aux plus grands honneurs, et pour le punir par où il avait, peut-être, péché, Dieu permit que ce même fils fût, pour son cœur paternel, une source d'amertume et d'accablement. Chaque jour lui en fournissait un nouveau sujet. A peine le temps avait-il adouci l'aigreur d'une mauvaise nouvelle qu'il en survenait une pire, qui ébranlait sa vertu et éprouvait son courage. Ainsi, en 1654, au bout d'un an qu'il fût là, il apprit que son fils s'étant sauvé, en la manière que chacun sait, du château de Nantes où il avait été transféré, la cour l'avait déclaré proscrit, ses biens confisqués, et que sa tête avait été mise à prix ; et, pour surcroît d'affliction, il fut enlevé lui-même et transféré en exil à Clermont, au fond de l'Auvergne, avant le mois d'octobre ou de novembre de l'an 1654 (1).

Cette violence exercée sur un si respectable vieillard fit beaucoup parler le public contre le cardinal-ministre, déjà assez décrié. Car étant notoire qu'à Villepreux, le P. de Gondy ne se mêlait que de prier Dieu, on trouvait étrange que ni son âge, ni sa condition, ni son innocence ne l'eussent pu préserver d'un exil si périlleux pour ses jours ; et l'on disait hautement du cardinal Mazarin qu'il ne devait plus se vanter de n'être pas, comme son prédécesseur Richelieu, homme sanguinaire, puisque, sans verser du sang, il usait de tels moyens de faire perdre la vie aux hommes (2).

Il faut voir surtout de quelles couleurs le cardinal de Retz, dans son manifeste adressé de Rome, en 1655, à tous les évêques de France, relève ce trait de vengeance de Mazarin, exercé sur lui en la personne de son cher père. Il

(1) Hermant, *Histoire mss du Jansénisme*, partie 1. L. 7. C. 38.

(2) Le Père de Saint-Pé, allant à Toulouse dans ce temps-là, passa par Clermont pour le voir. Il y était donc déjà arrivé. [Cf. p. 357].

dit qu'on a eu assez d'inhumanité pour étendre la haine qu'on lui portait, jusque sur celui dont il tient la vie : ses ennemis ayant bien jugé qu'ils ne lui pouvaient faire une plus profonde et plus cuisante plaie qu'en le blessant dans la plus tendre et la plus sensible partie de son cœur ; que ni la loi de Dieu qui défend de maltraiter les pères à cause de leurs enfants, ni son extrême vieillesse, qui aurait pu toucher de compassion des barbares même, ni les services passés que son père avait rendus à la France dans une des plus illustres charges du royaume ; ni sa vie présente retirée et occupée dans les exercices de piété, qui ne lui faisait prendre d'autre part dans la disgrâce de son fils, que celle de la tendresse d'un père et de la charité d'un prêtre pour le recommander à Dieu dans ses sacrifices, n'avaient pu les détourner d'ajouter à son dernier exil de Paris un nouveau bannissement et d'envoyer avec des gardes, et à l'entrée de l'hiver, un vieillard de soixante-treize ans, à cent lieues de sa maison, dans un pays de montagnes et de neiges, pour accomplir en lui ce que le patriarche Jacob disait autrefois de soi-même, dans la malheureuse conspiration de l'envie qui lui avait ravi son fils Joseph, qu'on ferait descendre ses cheveux blancs avec douleur et avec amertume dans le tombeau.

La réplique à ce manifeste, sous le nom de *2e lettre d'un bon Français*, convient que le Père de Gondy n'avait point mérité ce traitement par aucun péché personnel, et elle est si faible pour en excuser la rigueur, qu'on sent qu'ils n'avaient rien de bon à dire, car est-ce répondre pertinemment que de dire, comme fait l'auteur, qu'on n'a fait à cet égard-là que ce qui se pratique ordinairement, de faire partir toute une famille innocente pour se venger d'un seul coupable qui s'est échappé des mains de ses ennemis ; que le cardinal de Retz a fait des plaies plus cuisantes dans l'âme de son père par sa mauvaise conduite, que la cour par ses traitements ; que ce sage et vertueux homme a souffert avec plus de patience son éloignement de la cour,

que les déportements d'un fils qui déshonorait son ministère, qui venait si souvent troubler la tranquillité de sa solitude; que les neiges et les montagnes, qu'on suppose qu'il habite, ne refroidissent point son zèle et ne l'éloignent point du ciel; que ne songeant, comme il fait, qu'à mourir chrétiennement, il est aussi près du ciel à Clermont, qu'il le serait au voisinage de Paris ou à Saint-Magloire, et que d'ailleurs on espère qu'il éprouvera dans peu la clémence de Sa Majesté, dès que ses affaires lui permettront d'user de la douceur de son naturel.

Cet écrivain ne fut pas prophète. Le Père de Gondy fut cinq ans entiers en exil, supportant une si triste situation avec une soumission et une patience admirables, faisant du bien à la maison de Clermont, comme dans son premier exil il en avait fait à celle de Lyon, toutes deux fort pauvres, et mettant sa consolation à prier beaucoup, à méditer la loi de Dieu et à adorer ses jugements sur lui et les siens.

Pendant qu'il y était, le P. de Saint-Pé (1), cet homme de Dieu, dont le vertueux prince de Conti avait coutume de dire qu'il respirait Jésus-Christ par tous les pores du corps, envoyé curé à Toulouse, se détourna pour l'aller voir à Clermont, et le consola beaucoup par les entretiens de piété qu'il eut avec lui, et entre autres choses, par une pensée qu'il lui rapporta du P. de Condren, qui est que souvent nous faisons des jugements fort téméraires de Dieu, croyant qu'il est fort en colère contre nous lorsqu'il nous témoigne plus d'amitié, et regardant comme des disgrâces et des châtiments de sa part les plus grands effets de sa charité, qui sont de nous rendre conformes, par les afflictions et les croix, à son Fils bien-aimé, et de consommer par là l'ouvrage de notre salut. Le P. de Gondy goûta cette manière de regarder les souffrances. *O! que vous me consolez,* dit-il à son ami, *par cette parole. Le P. de Condren*

(1) Cloyseault, *Ibid.*

était un saint ; je lui ai des obligations infinies ; je l'invoque tous les jours dans mes prières, et j'espère que m'ayant témoigné tant d'amitié sur la terre, il ne m'oubliera pas maintenant qu'il est dans le ciel.

Cependant, vers 1660, le cardinal, son fils, fit sa paix, se démit de l'archevêché de Paris pour l'abbaye de Saint-Denis, et, touché vivement de Dieu, voulut remettre jusqu'à son chapeau de cardinal, se retirant à Commercy pour y pleurer ses péchés, et le P. de Gondy, rappelé de son exil, eut permission de revenir à Paris. Mais, plus dégoûté que jamais du monde et de ses douceurs, il ne pensa plus qu'à se préparer à la mort, et se retira pour cela dans sa terre de Joigny. Il y avait un fort beau château, devant lequel était une terrasse qui a vue sur une vaste et agréable campagne. Il y passait souvent des heures entières à se promener tout seul en méditant les vérités éternelles. On l'entendait soupirer souvent et d'autres fois, élevant les mains et les yeux au ciel, il prononçait quelques versets affectifs des psaumes, qui exprimaient plus vivement les sentiments de son cœur. Depuis quelques années, il s'était fait une dévotion de réciter tous les jours, outre l'office ordinaire, celui des morts ; il y ajouta pour lors les prières de la recommandation de l'âme et la récitation du cinquantième psaume de la pénitence, la face contre terre, qu'il s'imposa pour pénitence de tous les jours. Il fit une confession générale de toute sa vie, quoiqu'il en eut déjà fait d'autres, et des aumônes plus abondantes que de coutume. Enfin, il défendit qu'on lui parlât jamais de la cour et de ses nouvelles afin de ne s'occuper que des jugements de Dieu.

Son grand âge et ses fréquentes indispositions étaient pour lui un avertissement continuel que le Seigneur allait frapper à sa porte. Il fut malade toute l'année 1661, et nonobstant six mois d'une fièvre opiniâtre et mortelle (1) il en revint au commencement de l'année suivante, dont

(1) *Lettre du P. de Sainte Marthe* du 2 janvier 1662.

il vint passer l'hiver avec nos Pères de Saint-Magloire ; mais, étant retourné dans la belle saison à Joigny, il fit une rechute où il succomba.

Dès qu'il se sentit atteint (1), il ne douta point que sa fin ne fût proche. Son médecin le trouvant mieux, un jour, lui dit que sa maladie n'aurait pas de suite. *Vous m'affligez, monsieur*, lui répartit-il, *car il m'est plus expédient de mourir que de vivre ;* et il ajouta : *Et nunc, Domine, secundum voluntatem tuam fac mecum, et præcipe in pace recipi spiritum meum.* Son mal augmentant, il reçut les derniers sacrements ; puis il ordonna au frère qui le servait, de lui lire la mort de notre très Honoré Père et celle du R. Père de Condren, pour remarquer les saintes dispositions avec lesquelles ils s'étaient soumis à la volonté de Dieu et s'efforcer de les exciter en lui. On lui entendit souvent répéter ces paroles : *Sive vivimus, sive morimur, Domini sumus*, et ces autres du même apôtre : *Salvatorem espectamus Dominum nostrum* JESUM CHRISTUM, *qui reformabit corpus humilitatis nostræ configuratum corpori claritatis suæ.*

Il ne fut pas plus longtemps frustré de son attente, et mourut à Joigny (2), le 29 juin 1662, âgé de quatre-vingt-un ans, la trente-cinquième année de son entrée dans la Congrégation et de son sacerdoce.

Son corps fut embaumé et mis dans un cercueil de plomb ; de là, transporté à Saint-Magloire, dans un caveau construit exprès pour lui seul, au milieu du chœur, et on lui fit un service sans décoration et sans pompe, selon ses souhaits, où assista sa famille et nos Pères des cinq maisons du diocèse de Paris. Voici l'épitaphe qui est sur sa tombe :

D. O. M.

Hic situs est R. P. Philippus-Emmanuel de Gondy, Cong. Orat. D. Jesu sacerdos, qui olim Juniaci comes, ac utriusque regii ordinis eques torquatus, nec non triremium, classium-

(1) Cloyseault.
(2) Corbinelly.

que Gallicarum per mare internum, summo cum imperio prœfectus, his honoribus sponte se abdicavit.

Post adlectus in Congregationem Oratorii, quæ in Gondiacâ gentê præcipuos suos fundatores agnoscit, eximiam pietatem, cum pari modestiâ, constantiâque vere christianâ coujunxit

Devixit anno Salutis 1662. Junii die 29

Ætalis 81° sacerdotii 35°

Congreg. Oratorii patres de se bene merito hoc monumentum mœrentes posuerunt.

Gratia Dei vita æterna in Christo J. D. N.

(S.Paul. ad Romanos)

Notre assemblée générale (1) de l'année suivante 1663, témoigna publiquement sa douleur de la perte, qu'elle avait faite en sa personne, et une grande reconnaissance de toutes les obligations que lui a la Congrégation et particulièrement la maison de Saint-Magloire, qui lui avait été donnée par feu M. le cardinal de Retz, son frère, et avantagée notablement par Madame la marquise de Maignelay, sa sœur ; et députa les Pères de Sainte Marthe et de Monchy vers M. le duc de Retz, son fils, pour lui en témoigner sa gratitude.

Ce seigneur n'eut que deux filles (2), Marie-Catherine, qui fut générale des religieuses du Calvaire, et Paule-Marguerite-Françoise, duchesse de Lesdiguières. Et nos assemblées n'ont jamais manqué, tant qu'elles ont vécu l'une et l'autre, de députer vers elles, pour leur renouveler les sentiments de toute la Congrégation envers leur illustre maison, originaire d'Italie, où elle a produit de grands-gonfaloniers de Florence et donné des Papes, aujourd'hui éteinte en France, et dont les biens ont passé dans celle de Villeroy.

ADDITION

L'assemblée du Clergé, que le roi avait transférée en 1628 de Poitiers à Fontenay, s'étant longtemps obstinée à ne lui

(1) Session 12.

(2) Moréry.

(3) Corbinnelly.

pas accorder un subside aussi fort qu'il le demandait pour le siège de la Rochelle, il plut à quelques mauvais esprits d'imputer ces difficultés à Mgr le cardinal de Bérulle et au P. de Gondy, qui étaient bien loin des prélats, et de répandre qu'ils coulaient leur venin à l'assemblée, l'un par l'archevêque de Lyon, et le Père de Gondy par celui de Sens, Octave de Bellegarde, qui en était président. Comme il était absolument faux qu'il se mêlât en façon quelconque de ce qui se traitait à cent lieues de lui, il crut devoir s'en justifier en écrivant au cardinal de Richelieu la lettre suivante (1) :

Monseigneur, il a plu à Mgr le cardinal de Bérulle me faire savoir les mauvais offices, que l'on vous a fait entendre contre moi sur le sujet de l'assemblée du Clergé, dont je suis demeuré tellement étonné, vu mon innocence, que je ne puis porter que très durement d'être accusé de choses toutes contraires au service du roi, à ma profession, au respect et à l'affection que je vous dois : n'ayant, depuis la retraite que Dieu m'a fait la grâce de faire, entré en aucune conférence, ni de paroles, ni par écrit, des affaires du monde, vous suppliant très humblement, Monseigneur, me faire la grâce de vouloir éclaircir jusqu'au bout la vérité de cette calomnie, et après, qu'il vous plaise me faire l'honneur de m'en justifier devant Sa Majesté, ne pensant que prier pour la prospérité de ses affaires ; et pour vous, Monseigneur, selon les obligations très particulières que j'y ai, je demande à Dieu qu'il vous conserve pour le bien de la religion et de l'Etat. C'est le souhait,

Monseigneur,

de votre très humble et très obéissant serviteur,

Paris, ce 12 avril 1628.

De Gondy, *de l'Oratoire de* Jésus.

(1) Mss du Louvre, *Lettres des particuliers*, année 1628.

Philippe-Emmanuel de Gondy, devenu, comme chacun sait, Père de l'Oratoire ; écrite par le Père Bicaïs (1), elle pourrait certes être complétée et retouchée ; mais ce texte nous demeure précieux, même après les pages de l'annaliste de *l'Oratoire*, le *divin* Batterel, comme le qualifie Henri Bremond. Ecrite dans un style qui n'est pas de notre temps, parsemée de rapprochements avec

1. Sur le Père Joseph Bicaïs, le Père Bonnardet, archiviste de l'Oratoire, nous communique avec bienveillance cette note érudite et précise :

Joseph Bicaïs appartenait à une famille des plus anciennes et des plus honorables de Provence, qui a donné, dans le cours du XVII^e^ *siècle, deux médecins célèbres. Pour lui, prêtre modeste qui ne songeait qu'à s'effacer, malgré l'étonnante réputation dont il avait joui parmi les savants de son temps, son nom ne figure dans aucun dictionnaire biographique ; c'est ici la première notice imprimée consacrée à sa mémoire.*

Joseph Bicaïs naquit à Volx (Basses-Alpes), le 5 *octobre* 1734. *D'une constitution très fragile (comme, cent ans plus tôt, cet autre oratorien Nicolas Malebranche), le jeune enfant ne conserva la vie que grâce aux soins infinis et au dévouement de sa mère. Ses études classiques faites et terminées sur place sous les yeux de ses parents, il entra le* 9 *février* 1757 *à l'Oratoire, « désirant, disait-il, remercier la Providence de toutes les attentions et bénédictions dont il avait été comblé depuis son arrivée en ce monde. »*

Mais l'épreuve est au-dessus de ses forces : au bout de dix mois de noviciat à Aix, malgré toute l'énergie déployée, il tombe dans un tel état de langueur qu'il lui faut, en novembre, retourner à Volx « respirer l'air natal » ; *c'était un des grands remèdes des médecins de ces temps-là.*

Le dit remède et les soins sans doute de sa mère furent efficaces, car nous retrouvons dès le mois d'octobre 1759 *le jeune Bicaïs au Grand Séminaire de Sisteron. L'évêque du diocèse, Pierre-François Lafitau, le prend en affection, le protège, l'ordonne prêtre en septembre* 1761, *et le nomme vicaire à la cathédrale, désirant conserver près de lui un sujet de cette valeur.*

Des faveurs aussi marquées ne font pas cependant oublier l'Oratoire : à force d'instances, l'abbé Bicaïs enlève l'agrément de son évêque et rentre au noviciat d'Aix, en avril 1763.

Incapable d'affronter le dur labeur de l'enseignement, le Père Bicaïs va consacrer les vingt-trois premières années de sa vie oratorienne au ministère paroissial, dans les deux belles églises que desservait la Congrégation : Notre-Dame de la Dalbade *à Toulouse et* Notre-Dame la principale *à Arles.*

En voici le détail exact : oct. 1763-*oct.* 1768, *à Toulouse, paroisse de la Dalbade ; oct.* 1768-*oct.* 1770, *à Arles, Notre-Dame la principale, où on le dit « assistant à la cure » ; oct.* 1770-*oct.* 1778, *de nouveau à Toulouse ; oct.* 1778, *à Marseille, un an, où il tente inutilement le travail des missions ; août* 1779-*oct.* 1785, *à Arles ; oct.* 1785, *à Toulouse pour la troisième fois, un an.*

A la veille de la Révolution, on parlait encore à Toulouse de son zèle et de sa charité pour les pauvres.

Le P. Bicaïs qui ne sortait jamais en ville en dehors des obligations strictes du ministère, avait eu la chance de trouver dans ces maisons oratoriennes de superbes bibliothèques, en particulier à Arles où se conservaient livres rares et documents manuscrits sur l'histoire de la Provence. Il avait tout à loisir feuilleté ces richesses ; fiches et dossiers s'étaient rapidement entassés dans sa chambre. Tous les savants des provinces méridionales le consultaient et le mettaient à contribution : le président de Saint Vincent, Dominique Magnan,

l'Ecriture Sainte, rappelant quelques faits connus de par ailleurs, cette biographie du Père de Gondy donne des renseignements précieux ; la voici en son entier :

Philippe-Emmanuel de Gondi naquit à Lyon[1] *en* 1580 *d'Albert de Gondi, connu sous le nom de maréchal de Retz, gouverneur*

presque son compatriote, qui naquit et mourut presque aux mêmes années que lui; le Dr Gérard de Colignac, le marquis de Méjanes qui légua ses 60.000 volumes à la bibliothèque d'Aix; l'abbé Papon qui, dans la préface de son Dictionnaire de Provence (page 13), *citant Bicaïs, le dit* « aussi éclairé que modeste ».

En octobre 1786, *il n'a que* 52 *ans, mais il est usé. Ses supérieurs le nomment bibliothécaire à l'Institution d'Aix. C'est là qu'il terminera sa vie en mars* 1795.

Il va désormais, tout en poursuivant ses recherches, reprendre ses fiches, les reclasser, en constituer de nombreux et savants travaux, restés manuscrits, et que l'on peut consulter à la bibliothèque Méjanes *à Aix* [*Nos* 639 *et* 640, 2 *vol. in-4o de* 854 *et* 836 *pages*]. *Il est vraiment dommage que personne n'ait encore songé à les publier.*

La notice du P. de Gondy, qui est ici publiée, est tirée de cet important travail intitulé : Notice de l'Oratoire de France, ou recherches sur les membres de cette congrégation qui se sont distingués par leurs talents et leurs vertus.

Ce recueil, dont on trouve une copie presque complète à la Bibliothèque Nationale (n. a. f. 6653-6655), *est infiniment précieux pour l'*Oratoire :

1o *Parce que les notices composées par le P. Bicaïs complètent le plus souvent celles du premier annaliste de la Congrégation, le P. Batterel, le second apportant de nouveaux renseignements qui avaient échappé au premier.*

2o *Parce que le P. Bicaïs, n'étant mort qu'en* 1795, *a pu nous faire revivre les grands hommes de l'Oratoire au* XVIIIe *siècle, tous ceux que le P. Batterel n'a pu connaître.*

3o *Ajoutons que les notices du P. Bicaïs, écrites d'un style plus naturel et plus aisé, sont infiniment plus agréables à lire, tout en offrant les mêmes garanties d'exactitude historique, leur auteur ayant effectué plusieurs fois le voyage de Paris pour consulter les pièces authentiques conservées aux archives mêmes de la Congrégation, en la maison de la rue Saint-Honoré.*

1. Inexact. Cette erreur qui est générale (Batterel, Adry, etc), est nettement contredite par l'acte de baptême qu'a publié Jal, dans son *Dictionnaire critique*, 2e édition, 1872, page 647. Philippe de Gondi est né à Paris.

Le mercredi 25 *mai* 1580 *fut baptisé Philippe, fils de Albert de Gondy, comte, doyen, baron dud. lieu, mareschal de France, premier gentilhomme de la Chambre du Roy et Général des galères de Sa Majesté, et de dame Claude-Katherine de Clermont, dans la chapelle du logis de Madame de Dampierre, par le curé de Saint-Germ[ain]-l'Auxer[rois], dont ont esté les parrains révérend père en Dieu Pierre de Gondy, évesque de Paris, Conseiller du Roy en son Conseil privé, et chancelier et surintendant de la maison de Royne Elisabeth, douairière de France, et Philippes de Strocy* [sic *pour Strozzi*], *chevalier de l'ordre du Roy et de l'ordre du Saint-Esprit, couronnel général de l'infanterie française ; la marraine damoiselle Madaline* [sic] *Bourdelle, l'une des filles de la Royne, mère du Roy.*

De par ailleurs, le *Registre d'Inscriptions du Noviciat de l'Oratoire* (Archives Nationales MM 608) *confirme* cette origine *parisienne* :

Le P. Philippe-Emmanuel de Gondy, nâtif du diocèse de Paris, *appelé dans le monde* monsieur le général des galères, *chevalier des ordres du Roi, ayant longtemps exercé cette charge et s'en étant démis entre les mains de M. le Comte de Joigny, son fils entra en la Congrégation* [*de l'Oratoire*] *le* 5 *avril et prit la robe le lendemain, en l'année* 1627, *en la maison de St-Magloire de Paris.*

de Provence, général des galères et pair de France, chevalier des ordres du roi, d'une ancienne famille de Florence[1], *où elle brillait dès les premiers temps de la République et qui, transplantée en France sous la reine Catherine de Médicis, y a été élevée aux plus hautes dignités de l'Eglise et de l'Etat. Comme ce maréchal était fort opulent et qu'il jouissait d'une grande faveur à la Cour, il voulut diviser sa maison en deux branches, en établissant deux de ses fils dans le monde et destinant à l'Eglise les deux qui lui restaient. L'aîné, Charles, devint marquis de Belle-Isle, duc de Retz, pair de France, etc. ; le second, Henri, cardinal et évêque de Paris par la démission du cardinal Pierre de Gondi, son oncle ; le quatrième, Jean-François, premier archevêque de cette ville, et le troisième* [*Philippe-Emmanuel*] *qui fait le sujet de cet article, fut comte de Joigny, marquis des Iles d'Or et de Villepreux, lieutenant général ès mers du Levant, général des galères, capitaine de cent hommes d'armes et chevalier des ordres du roi. Ce seigneur dont la piété fut presque toujours l'inclination dominante, avait été élevé sous les yeux de Catherine de Clermont de Vivonne, sa mère, dame la plus spirituelle et la plus savante, selon* La Croix du Maine[2], *qu'il y eut alors ; mais, ce qui vaut mieux encore, il eut le bonheur de rencontrer en la personne de Marguerite de Silly, damoiselle de Commerci, fille aînée du comte de La Rochepot, gouverneur d'Anjou, une épouse véritablement selon le cœur de Dieu. C'était, en effet, une des femmes les plus accomplies de son siècle, joignant toutes les grâces de la nature aux agréments de l'esprit et dont la plus grande gloire venait, comme dit l'Ecriture (Ps. 44, v. 15) de la fille du Roi, de la beauté de son âme, pieuse, compatissante, généreuse, attentive au vrai bien de sa famille. Elle ne s'occupait que des moyens d'honorer Dieu et de le faire honorer dans sa maison.*

Jamais mariage ne fut contracté[3] *entre personnes qui sympathisassent davantage d'humeur et d'inclination. Ils n'avaient l'un et l'autre qu'un cœur et qu'une âme. Toutes leurs pensées tendaient au solide et à se préserver des illusions du monde et des écueils qui sont si communs dans le rang où ils étaient élevés. Le Ciel bénit leur union par la naissance de trois fils, dont l'aîné* [*Pierre*, 1606] *fut duc de Retz, pair de France et général des ga-*

1. L'on sait que la famille des Gondi — *transplantée en France* — fut au début *lyonnaise*. Antoine de Gondi, banquier, vint s'établir à Lyon en 1516. Plus tard, à Lyon, en 1668, les Lazaristes s'établirent d'abord dans l'ancien hôtel des Gondi, dans la *montée Saint-Barthélemy*, à l'angle nord de la *montée du Garillan* (paroisse Saint-Eucher). Les Sulpiciens s'y étaient établis quelque temps, en 1662.

2. La Croix du Maine [*Crucimanius*] (François Grudé, sieur de) est un bibliographe français qui, né au Mans en 1552, mourut à Paris en 1592.

3. Le contrat de mariage de Monsieur et de Madame de Gondi fut signé le 11 juin 1604. Il se trouve *enregistré* aux *Archives Nationales* (Y 143 folio 115 verso).

Voir sur *Monsieur et Madame de Gondi* un savant article de notre confrère, M. Léon Brétaudeau, dans : *Petites Annales de Saint Vincent de Paul*, avril 1903, pages 108-122, sans oublier les *errata* de mai 1903, pages 159-160.

lères[1]*; le second* [*Henry,* 1612], *qui promettait beaucoup par les belles qualités de corps et d'esprit, dont il était orné, mourut à l'âge de dix ans ; et le troisième* [*Jean-François-Paul,* 1614], *qui devint coadjuteur de l'archevêque de Paris et membre du Sacré-Collège, n'est que trop connu par la part qu'il eut aux troubles de la Fronde, où sous le nom de* Cardinal de Retz, *il figura beaucoup plus qu'il n'eût fallu pour l'Etat et pour lui.*

Dès que ces enfants furent en âge d'être mis entre les mains d'un instituteur, leurs vertueux parents, pour ne pas se tromper dans un choix aussi important, s'adressèrent au Père de Bérulle à qui ils avaient confié la conduite de leur conscience, le priant de leur donner quelque saint prêtre de sa Congrégation pour remplir cet office ; mais l'instituteur de l'Oratoire, quoiqu'il eût sous la main des sujets très capables, jeta les yeux sur un autre saint prêtre, qu'il avait gardé deux ans auprès de lui et qu'il jugeait l'homme le plus propre à cet emploi. C'était Vincent de Paul, devenu depuis si célèbre par ses utiles établissements et plus encore par ses vertus héroïques qui lui ont mérité d'être placé sur les autels.

Si la présence de l'Arche attira autrefois toutes sortes de prospérités sur la maison d'Obededon, le zèle et la piété de Vincent de Paul furent pour celle du général des galères une source de bénédictions. Ne se bornant pas à y remplir les devoirs d'instituteur, il en fut, pendant tout le temps qu'il y demeura, l'apôtre, l'oracle et le modèle. Maîtres, enfants, officiers, domestiques, tous le révéraient, l'aimaient et avaient en lui la plus grande confiance et le public vit avec admiration l'hôtel d'un courtisan, converti en une espèce de communauté religieuse par le bon ordre et les exercices de piété que ce saint homme y avait établis. Parmi les services dont M. de Gondi lui fut redevable, il lui eut obligation de l'avoir empêché de se battre en duel pour venger la mort d'un parent qui avait été tué dans un combat particulier. Voyant avec un cœur navré de douleur que, malgré la piété dans laquelle ce seigneur faisait profession de vivre, il voulait absolument avoir la vie de celui qui l'avait ôtée à son parent, animé d'un saint zèle, Vincent va se jeter à ses pieds, lui dit les choses les plus fortes pour l'en dissuader et le menace si fortement de la justice que Dieu est prêt à exercer sur lui et sur sa postérité, s'il persiste dans son dessein, que le bouillant militaire déposa la fureur qui l'avait fait sortir de son caractère et fait le sacrifice de son ressentiment. Bien loin de vouloir se rendre coupable d'un crime également contraire aux lois de la religion et à celles de l'Etat, il laisse la vengeance à celui qui s'est réservé le droit de la faire, promet de ne plus tirer l'épée que contre les ennemis de la patrie, étant pleinement convaincu qu'alors seulement il lui sera permis de faire usage de cette valeur héroïque dont il avait hérité de ses ancêtres et dont il avait donné des preuves non équivoques dans toutes les actions où il s'était trouvé, comme il en donna encore dans la

1. Le 12 mars 1626, étant à Tours, le Roi accorde à Pierre de Gondi, fils de Philippe-Emmanuel, la survivance de la charge de Général des Galères, et le nomme Lieutenant général de Sa Majesté ès mers du Levant.

suite à la bataille navale, où, à la tête de ses galères, il seconda avec beaucoup d'ardeur le duc de Guise, lorsqu'en 1622, il défit les Rochellois près de l'île de Rhé.

Cependant, à la prière de sa famille et de ses amis qui craignaient toujours que l'affaire, dont on vient de parler, n'eût quelque suite, le général des galères alla passer quelque temps dans les terres qu'il avait en Picardie. Le séjour qu'il y fit fut signalé par toutes sortes d'actes de charité et de justice. Sérieusement occupé avec sa digne épouse du bonheur de leurs vassaux, ils leur rendirent tous les services qui dépendaient d'eux, les consolant dans leurs peines, les assistant dans leurs besoins, leur remettant une partie de leurs droits, leur obtenant des exemptions et des indemnités dans les temps calamiteux, se prêtant volontiers pour terminer les différends qui s'élevaient parmi eux, leur faisant rendre prompte et bonne justice par leurs officiers ; en un mot, les traitant en tout comme des gens au sort desquels ils prenaient le plus vif intérêt. Mais si, d'une part, ils agissaient avec tant de bonté envers les habitants de leurs terres, de l'autre ils sévissaient avec fermeté contre ceux d'entre eux qui, par leurs injustices ou leurs mœurs dépravées causaient du préjudice ou du scandale. Egalement zélés pour l'observation des lois de l'Eglise et du royaume, leur vigilance s'étendait sur tout ce qui pouvait troubler l'ordre public et diminuer le respect qui est dû à la religion ; et ce qui ne pouvait manquer de faire impression, ils donnaient les premiers l'exemple d'une conduite irréprochable et d'une exactitude parfaite à tous les devoirs du christianisme.

On s'imagine bien que le pieux instituteur de leurs enfants entrant pour beaucoup dans ce qu'ils faisaient, les animait et les soutenait par les motifs les plus religieux. Leur piété, leur bienfaisance, leur amour de l'ordre et de la justice étaient en partie son ouvrage. C'est lui qui, en l'absence du P. de Bérulle, était chargé du soin de leur âme. Guidés par des ministres remplis de l'esprit de Dieu comme ceux-ci, M. et Mme de Gondi ne pouvaient faire que des progrès rapides dans la vertu et se porter avec ardeur à tout ce qui pouvait contribuer à leur salut et à celui du prochain. Un des plus grands biens qu'ils aient fait, c'est d'avoir employé l'homme rare qu'ils avaient auprès d'eux à faire des missions sur les galères et dans toutes les paroisses dépendantes de leur maison. Vincent de Paul, personne ne l'ignore, avait reçu un talent particulier pour cette œuvre. Jamais son zèle n'éclatait tant que lorsqu'il s'agissait d'évangéliser les pauvres, et ses travaux étaient toujours accompagnés des plus heureux succès ; des changements merveilleux, des conversions extraordinaires en furent souvent la récompense et le fruit.

Le général des galères et son épouse, touchés de ce qu'ils en avaient vu par eux-mêmes, crurent qu'il était de leur charité de s'occuper des moyens de soutenir et de multiplier ces conversions en engageant l'homme apostolique qui en était l'instrument, à s'associer des prêtres zélés et vertueux qui s'appliqueraient à perpétuité à l'instruction des habitants de leurs terres, du pauvre peuple de la campagne et des forçats de galères et qu'à cet effet ils s'obligeraient de ne prêcher ni administrer les sacrements

dans les villes où il y a archevêché, évêché ou présidial, sinon en cas d'une véritable nécessité, etc., etc. Ces conditions[1] acceptées, les dits seigneur et dame donnèrent pour cette fondation quarante mille livres par acte passé le 17 avril 1625. Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, frère du fondateur, ne se contenta pas d'approuver cet établissement ; il y contribua lui-même en donnant le collège des Bons-Enfants pour loger les pieux ouvriers qui se joindraient à Vincent de Paul ; telle a été l'origine de la Congrégation des Prêtres de la Mission qui ont joint ensuite à leurs premières fonctions d'autres œuvres également utiles et importantes.

Il eût été bien consolant pour les deux auteurs de cette fondation de voir les bénédictions que Dieu répandit sur leur ouvrage. Il aurait été plus à souhaiter encore pour la gloire de la religion et de l'humanité que des époux si vertueux et si bienfaisants, pussent continuer longtemps ensemble les bonnes œuvres qu'ils pratiquaient avec tant d'édification. Mais la Providence, dont les desseins sont impénétrables, voulut rompre des liens qui semblaient faits pour durer encore bien des années. Trois mois après l'établissement de l'œuvre de la Mission, la pieuse générale fut attaquée d'une maladie qui l'enleva au monde[2] à la fin du mois de juillet 1625. M. de Gondi n'était point alors à Paris. Il avait été obligé d'en partir, au mois de mai, pour aller apaiser une sédition qui venait de s'élever à Marseille. Vincent de Paul, prévoyant la douleur qu'une pareille perte causerait à ce tendre époux, se rendit en diligence auprès de lui pour lui donner les consolations qui lui étaient si nécessaires dans cette fâcheuse circonstance. Il ne fallait rien moins qu'un saint pour sécher des larmes si justes. Le général des galères, qui ne s'attendait pas que la mort vînt le séparer si tôt d'une épouse digne par tant d'endroits de son attachement et de son estime, fut pour ainsi dire atterré en apprenant cette fatale nouvelle et l'affliction qu'il laissa paraître au dehors, quelque grande qu'elle fût, n'était rien en comparaison de celle dont son âme était remplie. Mais, après avoir donné à la nature ces premiers mouvements de douleur que la vertu ne saurait désavouer, cet illustre affligé se soumit aux ordres du Ciel et reçut avec résignation le coup dont il avait été frappé.

Se trouvant alors dégagé du principal lien qui pouvait le retenir dans le siècle, il forma le dessein de profiter de sa liberté pour embrasser un état tout différent ; mais ce dessein il ne l'executa qu'après avoir pris le temps qu'il fallait pour y réfléchir sérieusement et mettre ordre à ses affaires domestiques. Tout ayant été concerté avec sa famille, il vit arriver avec impatience le moment où il lui fut permis de suivre la voix du Ciel qui l'appelait dans la retraite. Joignant donc au sacrifice que Dieu avait exigé de lui le sacrifice volontaire de ses emplois et de ses dignités, il s'en démit avec l'agrément du Roi en faveur de Pierre de Gondi, duc

1. On trouve le texte de cette fondation dans *Saint Vincent*, tome XIII, pages 197-202.

2. Madame de Gondi, décédée le 24 juin 1625, fut inhumée dans la chapelle Saint-Joseph des Carmélites de la rue Chapon.

de Retz son fils aîné, et quittant entièrement le monde, il entra au mois d'avril 1627 *dans la Congrégation de l'Oratoire pour y vaquer uniquement à l'affaire de son salut. Le P. de Bérulle, quelque flatté qu'il fût d'avoir au nombre de ses disciples un homme de ce mérite et de ce rang, craignit d'abord que la douleur d'avoir perdu une épouse si vertueuse ne fût le principal motif de sa retraite et ne voulant pas l'exposer à faire une démarche sur laquelle il pourrait être obligé de revenir, il l'engagea à différer son entrée afin d'avoir le temps d'éprouver sa vocation. Mais voyant qu'elle se soutenait et ne doutant pas qu'elle ne vînt de Dieu, il le reçut avec empressement, et il eut lieu de se convaincre que* « quoique les siècles passés eussent produit dans tous les « états des sujets extraordinaires de conversion et de péni- « tence, l'ex-général des galères, comme l'a dit depuis l'histo- « rien de sa maison [Corbinelli : Généalogie de la Maison de « Gondi], était un des plus illustres qui eussent paru dans la « république chrétienne, puisque, étant élevé au faite de la « gloire et des richesses, il avait su fermer les yeux au faste et « à l'ambition pour s'anéantir comme une digne victime par « des mortifications étonnantes, etc. »

Cette conquête attira de tous côtés des compliments de félicitation au Cardinal de Bérulle. Le Cardinal Bentivoglio qui avait pris beaucoup de part à cet événement, lui écrivit aussitôt et lui disait : « Je me réjouis de l'acquisition que vous avez faite en « la personne de M. le Général des Galères ; c'est un grand « triomphe pour votre Congrégation, etc. » *Cette Eminence avait bien raison. Le P. de Gondi ayant pris Dieu pour son partage, se conduisit dans l'Oratoire comme s'il était devenu tout à fait étranger au monde. Les lectures de piété et la méditation des vérités éternelles faisaient presque son unique occupation. Bien loin de se prévaloir de son ancien état, il ne voulait avoir d'autre distinction que celle de déférer à tous et de se considérer comme le dernier de la Communauté. Il ne pouvait souffrir même qu'on parlât devant lui de ce qu'il avait été dans le monde, ni du rang que ceux de sa famille y tenaient encore. Doux et charitable envers les autres, dur envers lui seul, il se conformait avec une exactitude scrupuleuse aux moindres règlements de la Congrégation ; et comme s'il avait eu de plus grands péchés à expier que les personnes avec lesquelles il vivait, il jeûnait très rigoureusement deux ou trois fois la semaine, portant le cilice et la haire fréquemment, enfin menant une vie qui tenait plus du Ciel que de la terre.*

Il avait véritablement l'air d'un homme de qualité. Son abord avait quelque chose de fier et de guerrier. Mais, quand on lui parlait, on trouvait en lui un homme plein d'humilité et de douceur. Sa seule présence inspirait du respect pour sa personne. A le voir prier Dieu devant le Saint-Sacrement, on était touché de sa dévotion. Dans ses conversations il ne parlait que de Dieu ou de choses qui portaient à Dieu. Une piété si rare et si bien soutenue engagea M. de Bérulle et l'Archevêque de Paris, son frère, à lui conférer la prêtrise un an ou environ[1] *après son entrée*

1. Le Père de Gondi fut ordonné prêtre, à Paris, au carême de 1629.

dans l'Oratoire. Le P. de Gondi en fit les fonctions pendant trente-cinq ans, offrant le saint sacrifice d'une manière si édifiante que tous les assistants en étaient ravis. On assure qu'outre les aumônes qu'il faisait, il donnait tous les jours une forte rétribution à un pauvre qu'on choisissait parmi les plus nécessiteux pour lui servir la messe.

La fortune qui lui resta après avoir donné un état honorable à ses deux enfants, se trouvant encore considérable, il en employa le revenu et une partie des fonds à établir, ou à doter des hôpitaux, des églises, des monastères, des communautés ecclésiastiques ; à fonder des écoles et des missions ; à délivrer des prisonniers, détenus pour dettes, à soulager les pauvres des paroisses et à secourir les forçats des galères pour lesquels il conserva toujours une prédilection particulière et en faveur desquels il avait commencé, avant sa retraite dans l'Oratoire, de bâtir un hôpital dans le parc de Marseille, dont Jean-Baptiste Gault, dont il a été parlé ci-devant, entreprit la continuation plusieurs années après ; de manière que de son temps il se faisait peu de bonnes œuvres à Paris et dans diverses provinces auxquelles il ne contribuât pour quelque chose.

L'Oratoire ne fut pas oublié dans la distribution de ses bienfaits. Témoin des grands services que cette Congrégation rendait à l'Eglise et parfaitement instruit de la médiocrité de ses ressources, il donna largement à la Maison de Paris de la rue Saint-Honoré[1], de même qu'à celle de Saint-Magloire[2] qu'il choisit pour y faire sa résidence et où il fit bâtir un gros pavillon[3], qui porte encore son nom, dans laquelle il prit une chambre semblable à celle des autres prêtres qui demeuraient dans ce séminaire. Il lui avait encore donné, en 1629, soixante quatre mille livres dont le produit devait servir à l'entretien de douze sujets qui y seraient reçus gratuitement pour embrasser l'Institut de l'Oratoire. Mais la Congrégation pouvant se passer de ce secours lorsque M. Pinette lui eut fait bâtir à la rue d'Enfer une maison d'institution, à la dotation de laquelle il avait pourvu noblement, le P. de Gondi changea la destination de la dite somme au profit de la communauté de Saint-Magloire[4].

1. Depuis le début de 1616, l'Oratoire était établi à l'hôtel du Bouchage, proche le château du Louvre : l'on sait que l'église de cette maison est devenue le temple protestant de la rue Saint-Honoré, nº 145.

2. Ancienne abbaye bénédictine, donnée en 1618 à l'Oratoire par Mgr Henri de Gondi, évêque de Paris. Sur son emplacement (nº 254 *rue Saint-Jacques*), se trouve l'Institut des Sourds-Muets que créa en 1760 l'abbé de l'Epée. Les bâtiments actuels datent de 1823.

3. Le pavillon de Gondi, à Saint-Magloire, a été complètement détruit.

4. 22 août 1629. Donation par le R. P. de Gondi de 64.000 livres « pour l'entretien de douze confrères et d'un directeur dans une maison d'institution distincte et séparée de celle-ci [rue St-Honoré]. Il dit dans cet acte que « touché de la grâce que Dieu lui a fait d'entrer dans notre Congrégation, et considérant que son frère le Cardinal de Retz et sa sœur la marquise de Maignelay ont le plus contribué à son établissement, l'un par son crédit, l'autre de ses biens, comme en étant la première et principale fondatrice, il a cru devoir à son tour employer une partie de ceux que Dieu lui a donnés, au progrès et à l'accroissement de cette même Congrégation ».



Jean François de Gondi
Premier Archevêque de Paris,
Ce fut a sa consideration que Paris
fut erigé en Archeveché, il mourut
dans son Palais Archiepiscopal le 21
mars 1654. agé de 71. ans.



Henry DE GONDY
Cardinal de Retz Eveque de Paris
Commandeur de l'Ordre du S. Esprit Chef du Conseil
et M.e de l'Oratoire du Roy Abbé de Buzay &c mort a Berières en 1622 agé de 52 ans

Se vend Paris chez E. Desrochers rue du Foin pres la rue S. Jacques

Ce Prelat issu de Florence
Grand par l'Esprit et par le Coeur,
De la Capitale de France
Merita d'estre le Pasteur.

IESVS MARIA
COLLECTION DU P. INGOLD


NON SINE LAUDE
HENRY DE GONDY, Fils de charles de Gondy Marquis de
belle Isle et d'Antoinette dorleans de Longueville Duc de Retz,
Marquis de belle Isle &c. Pair de France cheualier des ordres du
Roy Capitaine de cent hommes d'Armes, il fut vn des Seigneur
de son temps le mieux fait toutes ces manieres estoient
Nobles et eleuée Il donna des marques glorieuses
de sa valeur dans les Campagnes d'Italie et
de Piedmont, il eut vn Genou cassé d'vn coup
de Canon au Siege d'Alby, ou il fit des
merueilles, il mourut le 12e Aoust 1659.
Agée de 69. Ans

Tel est l'usage que cet homme généreux et charitable faisait des biens que la Providence Divine avait mis entre ses mains. Maître d'une grande fortune (surtout si on y joint les biens immenses qui lui seraient revenus en 1650 de l'héritage de la marquise de Maignelay sa sœur, s'il n'eût été le premier à seconder l'humeur bienfaisante qui la porta à employer plus de quinze cent mille livres en œuvres pies pendant sa vie ou à sa mort), il ne s'en servait guère plus que s'il n'avait été qu'un simple dépositaire ou un économe chargé d'en faire la distribution, et tandis qu'il était si libéral envers les autres, il se refusait à lui-même toute espèce de douceur et jusqu'aux moindres commodités de la vie.

Content de posséder Dieu dans sa solitude, il préférait cet avantage à ceux dont il avait joui dans le monde et à tout ce que la bienveillance, dont la Reine Mère et le Roi l'avaient honoré, pouvait lui faire espérer de plus flatteur encore, s'il avait voulu mettre à profit le temps de sa faveur.

A la mort du Cardinal de Bérulle [2 *octobre* 1629], *la voix publique le plaçait à la tête de sa Congrégation et il paraît que les Prêtres de l'Oratoire n'auraient pas pensé à se donner un autre chef, si le P. de Gondi avait été un peu plus ancien parmi eux. Mais n'ayant pu acquérir dans l'espace d'environ trente mois une connaissance suffisante du corps qu'il aurait eu à gouverner, il fallut renoncer à ce choix. Rome aurait pourtant voulu qu'on y eût songé, comme elle pensait fort sérieusement de sa part à le promouvoir au cardinalat.* « Je me sens forcé de vous dire, *écri-* « *vait alors à un Père de l'Oratoire le Cardinal Spada (tout* « *puissant à la Cour de Rome)* que je voudrais qu'on s'appli- « quât parmi vous à cultiver la personne du P. de Gondi et à « le porter *(ou, pour rendre toute la force du terme italien)* à « l'introniser en toute occasion, selon néanmoins qu'elle se pré- « senterait. Je ne manquerai pas de ma part, ajoutait-il, de « faire considérer au seigneur cardinal François Barberin que « c'est un sujet à porter dans quelque temps à la même dignité « que possédait M. le Cardinal de Bérulle ; et que ceci serve « d'avis à votre Révérence pour m'avertir à ce sujet-là de « toutes les choses qu'elle jugera convenable de faire savoir « pour réussir, etc. ». *Mais les dispositions peu favorables du cardinal de Richelieu qui n'aimait point sa famille à cause de son attachement aux intérêts de la Reine Marie de Médicis, dont elle prétendait avoir l'honneur d'être parente ; et plus encore l'éloignement du P. de Gondi lui-même pour les dignités ecclésiastiques firent avorter le projet du cardinal Spada. Ce digne prêtre était d'ailleurs si peu affecté des choses de la terre que, de-*

Chacun des douze confrères, quand il sera prêtre, sera tenu d'appliquer sa première messe à son intention et à celle de toutes les personnes de sa maison.

Le cardinal de Bérulle accepta cette donation et affecta cette fondation au séminaire de St-Magloire « lieu ordinaire de la résidence dudit Père de Gondi, afin qu'ayant planté cette vigne, il en voie tous les jours les fruits ».

Arch. Nat. MM 623 : *Annales de la Maison de l'Oratoire établie rue Saint-Honnoré, proche le château du Louvre à Paris*, tome I, page 140.

*puis qu'il eut quitté la Cour, il ne daigna plus y paraître, pas même lorsqu'à la mort de Louis XIII, la Reine Anne d'Autriche lui fit offrir la place de premier ministre qu'il refusa généreusement, s'il faut en croire l'auteur de l'*Esprit de la Fronde *(T. I., page* 153*) et le cardinal de Retz, son fils, qui dans ses* Mémoires *(T. I., page* 83*) assure avoir été chargé expressement de cette commission par la Reine-Régente. C'est ainsi que le vrai sage a soin de fuir les lieux et les emplois où il sait combien il est difficile de se préserver des écueils et des naufrages.*

Tant de sacrifices faits en vue de Dieu attirèrent des bénédictions abondantes sur le P. de Gondi. Il jouissait de la plus grande considération à Paris et dans tout le royaume ; et, à l'exception du cardinal-ministre et de ses plus zélés partisans, tout le monde était édifié de sa vie retirée et pénitente, et le regardait comme un saint. Ce ministre qu'on a accusé justement d'avoir trop écouté ses ressentiments particuliers, avait dépouillé, en 1635, *le duc de Retz du généralat des galères pour le donner à un de ses neveux ; et, en* 1641, *il fit exiler son illustre père à Lyon, d'où il ne lui fut permis de revenir à Paris qu'à la mort du Roi. Cette mortification était pourtant peu de chose en comparaison de celles qu'il eut à essuyer dans la suite. Dieu qui avait sur lui des desseins de miséricorde, jugea à propos de le faire passer par le creuset des afflictions, afin que sa vertu, mise à de fortes épreuves, jetât un plus grand eclat dans l'Eglise et que sa résignation servit à augmenter la somme de ses mérites.*

Pour peu qu'on soit au fait des troubles qui agitèrent la France sous la minorité de Louis XIV, on voit qu'il s'agit ici du cardinal de Retz. Ce prélat, qui n'était encore que coadjuteur de Paris, dignité que la Reine lui avait accordée en [1643] *en considération de son père (dans l'unique visite que celui-ci lui fit, selon le désir de la princesse), joignait à des qualités brillantes une ambition démesurée et un esprit d'intrigue qui le firent entrer avec ardeur dans la guerre civile que les princes avaient allumée à l'occasion du cardinal Mazarin. Les mêmes motifs qui l'avaient rendu frondeur, l'ayant fait réunir secrètement avec la Cour pour avoir un chapeau de cardinal, il ne cabala pas moins après l'avoir obtenu en* [1652] *qu'il avait fait auparavant. La Reine plus mécontente que jamais de sa conduite, poussée d'ailleurs par son premier ministre qui voyait dans le coadjuteur un rival qui ne cherchait qu'à le supplanter, le fit arrêter au Louvre le* 19 *décembre* 1652 *et conduire aussitôt au château de Vincennes et de là au château de Nantes d'où il trouva moyen de s'évader en* 1654 *et de se réfugier à Rome.*

Le P. de Gondi sensible autant qu'on peut l'être à la faute et aux malheurs d'un fils qui lui était cher à bien des titres, eut besoin de toute sa vertu pour ne pas succomber sous le poids d'une humiliation si accablante. Pour comble d'infortune, ce tendre père se trouva lui-même enveloppé dans la disgrâce de ce fils, aux intrigues duquel il n'avait pris part que pour les déplorer. Il lui fut d'abord enjoint de se retirer dans sa terre de Joigny et ensuite dans celle de Villepreux à cause de sa santé et de l'incommodité de la saison. Pendant son exil, il ne cessa point d'éle-

ver les mains au Ciel pour apaiser la colère de Dieu. La présence du P. Viguier[1], *supérieur de Saint-Magloire, que le P. Bourgoing, général de l'Oratoire, lui avait donné pour le soutenir dans son affliction, lui fut d'une très grande ressource. Ils récitaient ensemble l'office divin ; ils faisaient régulièrement l'oraison et les autres exercices de piété usités dans l'Oratoire ; ils célébraient tous les jours la sainte Messe ; ils s'édifiaient mutuellement par des lectures et des conversations pieuses ; et ce fut là que le P. Viguier composa les deux épitres dédicatoires qu'il a mises au commencement des deux tomes du supplément des ouvrages de saint Augustin dont il fit part au public en* 1654. *Leurs entretiens ordinaires roulaient sur des sujets dont il était traité dans ces ouvrages, où ils trouvaient, l'un et l'autre, une force et des consolations qu'ils n'éprouvaient point dans d'autres lectures. Mais ces vertueux prêtres ne furent pas longtemps tranquilles à Villepreux. Le P. Viguier, informé que le cardinal Mazarin se proposait de le faire repentir des écrits qu'il était soupçonné d'avoir faits pour la défense du cardinal de Retz, prévint le coup et se retira sans bruit auprès de M. Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, son ami, dans le palais duquel il vécut caché jusqu'à ce que l'orage se dissipât de manière qu'il n'y eût plus rien à craindre.*

*Dans cet intervalle le cardinal de Retz se sauva du château de Nantes et comme si son père devait être responsable de son évasion, il reçut un autre ordre de la Cour qui le reléguait à Clermont en Auvergne. L'auteur de l'*Esprit de la Fronde[2] *(T. I, page 477), parlant de ce vénérable vieillard, dit que :* « quelque dé-« sespérant qu'il fut pour lui de voir son fils, non seulement « ne point perdre le goût des intrigues, mais en ménager de « nouvelles pour la suite, il fut obligé d'approuver un dessein « modéré qui lui était venu dans la tête, parce qu'il ne voulait « pas qu'il se perdit entièrement. Et, s'il n'insista pas for-« tement, ajoute-t-il, pour qu'il se raccommodât de bonne foi « avec la Cour, c'est qu'il connaissait cette tête singulière, « exaltée par toutes les passions et qu'il espérait que le mal-« heur seul pourrait le corriger. »

Ce dessein modéré que l'auteur de l'Esprit de la Fronde *n'explique point, est peut-être ce qui procura au P. de Gondi la nouvelle lettre de cachet. En vain ses amis s'efforcèrent-ils de justifier sa conduite auprès de la Reine Anne d'Autriche et d'obtenir son rappel ; cette princesse qui s'était laissée prévenir contre lui, n'eut aucun égard à tout ce qu'on put dire en sa faveur. Saint Vincent de Paul, qui avait parlé le plus fortement à sa décharge, n'ayant pas été plus écouté que les autres, alla le visiter dans le lieu de son exil pour le consoler et lui rendre compte de l'inutilité de ses démarches et il fut plus qu'édifié de voir les dispositions où il trouva cet illustre exilé, dont le fils était poursuivi*

1. Sur le Père Viguier, voir Louis Batterel : *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, tome II, pages 125-140.

2. *L'Esprit de la Fronde* [par J.-B. Mailly], 1772-1773, 15 vol. in-12.

dans ce moment avec la plus grande rigueur. Le P. de Sain-Pé[1], *si recommandable par sa piété, s'étant rendu au désir que le P. de Gondi lui avait témoigné par ses lettres d'aller passer quelques jours avec lui à Clermont, ne fut pas moins touché de sa soumission aux décrets de la Providence et du bon usage qu'il faisait de ses croix.*

Les troubles qui agitaient le royaume depuis plusieurs années, cessèrent enfin en 1654. *Les princes et les grands seigneurs se réconcilièrent pour la plupart avec la Cour ; mais la Maison de Gondi ne gagna rien dans cet accommodement. Mazarin, qui fut depuis plus puissant que jamais, n'était pas assez généreux pour oublier ce que le coadjuteur pouvait avoir fait contre lui ; et celui-ci n'était pas homme à faire la moindre avance envers un favori dont l'élévation excitait sa jalousie et pour l'éloignement duquel il avait fait l'impossible. Il fallut donc attendre des circonstances plus favorables qui n'arrivèrent qu'à la mort de ce fameux ministre, décédé seulement le* 9 *mars* 1661. *Le cardinal de Retz, à qui les intrigues avaient coûté tant de tourments et de chagrins, crut qu'il était temps de faire agir à la Cour pour obtenir la liberté de rentrer en France. Elle lui fut accordée à condition qu'il se démettrait de son archevêché ; ce qu'il fit. Alors il fut permis au père et au fils de retourner à Paris. Le cardinal profita de cette permission et fut très bien accueilli du Roi qui lui donna l'abbaye de Saint-Denis avec les fruits de ses bénéfices dont il avait été privé pendant sa disgrâce ; au moyen de quoi il vint à bout de payer ses dettes qui étaient immenses. Ce prélat, dont la jeunesse n'avait été rien moins qu'édifiante, passa le reste de sa vie dans la retraite et la pratique des devoirs de son état.* [†24 *août* 1679].

Pour son père, on ne le vit plus paraître à Paris. Se voyant avancé en âge et plus dégoûté que jamais du monde, il aima mieux se retirer dans son château de Joigny pour s'y occuper plus tranquillement de sa fin dernière qu'il regardait comme peu éloignée. Il aimait tant à se familiariser avec la pensée de la mort, que, pour ne la point perdre de vue, il récitait tous les jours depuis plusieurs années l'office des trépassés. Voulant l'avoir encore plus présente, il y ajouta les prières des agonisants, *pendant lesquelles on lui voyait souvent verser des larmes ; et pour tâcher de fléchir de plus en plus la justice de Dieu et se rendre digne de sa miséricorde, il fit une nouvelle confession générale de toutes les fautes dont il pouvait s'être rendu coupable pendant sa vie. Sa ferveur allant toujours croissant, il augmenta ses aumônes et ses austérités, s'imposa pour pénitence particulière de dire tous les jours la face tournée contre terre, le psaume* Miserere mei Deus, *etc., et défendit absolument qu'on lui parlât d'aucune espèce de nouvelle.*

Etant tombé malade au commencement du mois de juin 1662 *et comprenant qu'il ne lui restait pas beaucoup de temps à vivre, il s'excita avec une nouvelle ferveur à la détestation de ses*

1. Sur le Père de Saint-Pé, voir Louis Batterel : *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, tome II, pages 193-220.

péchés et à la confiance en Dieu. Pour mieux entrer dans ces sentiments, il avait continuellement dans la bouche les paroles de l'Ecriture par lesquelles Dieu s'engage à recevoir avec bonté les pécheurs qui reviendront à lui dans toute la sincérité de leur cœur. S'adressant un jour à un frère de l'Oratoire que le P. Bourgoing lui avait donné pour prendre soin de lui, il lui dit : « Mon cher frère, le père général vous a recommandé d'avoir soin de mon corps ; mais je vous prie d'avoir encore plus soin de mon âme... » *Bien loin de regarder les aumônes et les autres bonnes œuvres qu'il avait pratiquées comme un titre qui lui donnait droit à la récompense des bienheureux, il répondit à un religieux qui l'en louait* : « Je suis et ai toujours été devant Dieu un serviteur inutile. J'espère pourtant qu'il me fera miséricorde par les mérites de Jésus-Christ mon Sauveur ». *Un jour qu'on le trouva un peu mieux, le médecin crut lui faire plaisir en lui disant de prendre courage ; que sa maladie n'aurait pas de suites fâcheuses* : « Vous m'affligez, Monsieur, lui répondit-il, car *expedit mihi magis mori quam vivere : mihi vivere Christus est et mori lucrum* [il m'est plus utile de mourir que de vivre : Jésus-Christ est ma vie et la mort m'est un gain], ajoutant : *Et nunc, Domine, secundum voluntatem tuam fac mecu met praecipe in pace recipi spiritum meum* [Et main.e-nant, Seigneur, qu'à mon endroit s'accomplisse votre volonté : ordonnez, Seigneur, qu'en paix soit reçu mon esprit] etc. »

Cependant, comme il s'aperçut que son mal augmentait, il demanda les derniers sacrements qu'il reçut avec beaucoup de dévotion. Après quoi il pria le frère, qui le servait, de lui lire la relation de la mort du cardinal de Bérulle et du P. de Condren ; et, à mesure qu'il remarquait les dispositions saintes avec lesquelles ces deux grands serviteurs de Dieu s'étaient soumis à sa volonté, il s'efforçait de les exciter en lui-même. On lui entendit souvent répéter ces paroles de l'Apôtre : « *Sive vivimus, sive morimur Domini sumus, etc.* [Soit que nous vivions ou mourions, nous appartenons au Seigneur]. *Unde etiam Salvatorem expectamus Dominum nostrum Jesum Christum qui reformabit corpus humilitatis nostrae, configuratum corpori claritatis suae, etc.* [Pour nous, notre cité est dans les Cieux d'où nous attendons aussi comme Sauveur le Seigneur Jésus-Christ qui transformera notre corps si misérable, en le rendant semblable à son corps glorieux par sa vertu puissante]. » *Enfin sa dernière heure étant venue, il rendit paisiblement son âme à son Créateur, le 29 juin 1662, âgé de 81 ans.*

Dès que le P. de Gondi eut fermé les yeux à la lumière, son corps fut embaumé et mis dans un cercueil de plomb ; et après l'avoir laissé quelques jours en dépôt dans l'église de Saint-Jean de Joigny, paroisse du château, on le transporta, suivant son intention, à Paris, dans un carrosse drapé, accompagné du curé, de deux prêtres, de deux capucins, de deux gentilhommes à cheval, des officiers de sa maison et de celle du duc de Retz, son fils, lesquels le conduisirent dans cet ordre à l'église de Saint-Magloire où il fut reçu avec les harangues ordinaires et au chant des antiennes et autres prières prescrites par le rituel ; sur le

soir, on l'inhuma dans un caveau construit exprès pour lui au bas des marches du maître-autel. Quelques jours après on lui fit dans la même église un service solennel auquel assistèrent les Prêtres de l'Oratoire des maisons de la rue Saint-Honoré, de l'Institution, de Montmorency et de Notre-Dame des Vertus, avec le nombreux clergé du séminaire et plusieurs personnes de la première qualité. Il n'y eut ni tentures, ni autres décorations funèbres, conformément aux désirs du respectable défunt qui l'avait ainsi ordonné. On lit sur son tombeau l'épitaphe suivante :

D. O. M.
Hic situs est Reverendus Pater
Philippus Emmanuel de Gondi,
Congregationis Orat. Dom. J. sacerdos,
qui olim Juniaci comes,
Ac utriusque regii ordinis aquestoriatus
Nec non triremium classiumque gallicarum
Per mare internum summo cum imperio proefectus,
His honoribus sponte se abdicavit ;
Post adlectus in Congregationem Oratorii,
quae in Gondiaca gente praecipuos fondatores
agnoscit eximiam pietatem cum pari modestia
Constantiaque vere christiana conjunxit
Devixit die 29 junii, anno salutis 1662
Ætatis 81, sacerdotis 33
Congregationis Oratorii patres de se bene merito
Hoc monumentum moerentes posuere
Amen.
Gratia Dei vita æterna in Christ[o] J. Dno nostro.
(Rom., VI, 23).

En voici la traduction française : Ci-gît Révérend Père Philippe-Emmanuel de Gondi, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus, jadis comte de Joigny, chevalier des Ordres du Roy, général des galères et flottes de France, lieutenant général ès mers du Levant. A ces honneurs spontanément il renonça, et admis en la Congrégation de l'Oratoire qui reconnaît les Gondi comme ses plus insignes bienfaiteurs, il unit une singulière piété à une égale modestie et une constance vraiment chrétienne. Il mourut le 29 *juin l'an du salut* 1662, *dans la* 81ᵉ *année de son âge et la* 33ᵉ *de son sacerdoce.*

Les Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire dans leur regret, ont élevé ce monument à leur grand bienfaiteur.

La grâce de Dieu est la vie éternelle dans le Christ-Jésus notre Seigneur. (Aux Romains, ch. VI, verset 24).

Outre les dons qui ont été faits à l'Oratoire par le P. de Gondi et qui avaient mérité à ce digne membre d'être admis dans toutes ses assemblées à titre de fondateur, cette Congrégation regarde Henri de Gondi, évêque de Paris, cardinal de Retz, son frère, comme la personne qui, après le cardinal de Bérulle, a contribué le plus à son établissement et la pieuse marquise de Maignelai, leur sœur, comme une insigne bienfaitrice qui l'aida et la soutint avec une noble générosité dans ses commencements. Parmi les bienfaits dont on lui est redevable, il y a une somme de cin-

quante mille livres qu'elle donna tout à la fois pour acheter une maison.

Le cardin·l Pierre de Gondi, évêque de Paris, leur oncle, avait fait aussi quelques fondations en sa faveur dans son prieuré de Monteléon e. à Villepreux. Pour reconnaître ces divers bienfaits, l'Oratoire ordonna, dans ses premières assemblées, qu'il serait fait à perpétuité dans toutes les maisons de la Congrégation, des prières communes pour cette illustre famille, dont tous les membres lui ont donné dans la suite, comme dans les premiers temps, des marques singulières d'attachement et de protection jusqu'à la mort de la duchesse de Lesdiguières, dernier rejeton de la Maison de Gondi que Dieu retira du monde en 1716, étant veuve depuis 1681 de François-Emmanuel de Blanchefort, de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, pair de France, gouverneur du Dauphiné, lequel ne laissa de la dite dame qu'un fils, mort à Modène en 1703.

P.-S. — *Pour ne rien laisser à désirer touchant les dispositions de M. et Mme de Gondi envers l'Oratoire, on doit ajouter ici que, lorsque ces deux époux fondèrent un établissement de missionnaires pour travailler à perpétuité à l'instruction des galères, des habitants de leurs terres et autres peuples de la campagne, leur dessein n'était point de former une nouvelle congrégation, mais une Maison de l'Oratoire qui n'aurait d'autre objet que cette œuvre. Ils étaient d'autant plus persuadés que cela serait ainsi que M. Vincent, qui avait vécu deux ans avec M. de Bérulle et qui depuis avait été placé par lui dans les cures de Clichy et de Châtillon, puis dans la maison des dits seigneur et dame, paraissait fort empressé de se réunir d'une manière stable sous la conduite de cet instituteur lorsqu'il aurait fini l'éducation de ses élèves. Voilà ce qu'on trouve consigné d'une manière expresse dans des manuscrits de la Maison de l'Oratoire de Paris. Comment cela n'eut-il pas lieu, c'est ce qu'on ne saurait dire d'une manière certaine. On peut pourtant présumer que tel était d'abord le dessein de Vincent de Paul ; mais considérant ensuite que son œuvre serait plus utile à l'Eglise, s'il lui donnait plus d'étendue, il crut devoir établir une Congrégation qui embrassa des objets sur lesquels on n'avait pas encore pensé à porter toute l'attention qu'ils méritaient aux yeux de la religion et de l'humanité.*

Malgré cela on lit dans quelque ouvrage que le P. de Gondi, fâché de voir que l'institution de la Mission ne se fût pas bornée à ce qui avait été stipulé dans l'acte passé avec lui en 1625, avait voulu revenir sur sa donation ; mais qu'ayant consulté l'abbé de Saint-Cyran, celui-ci l'en empêcha, en lui faisant observer qu'il ne fallait pas priver l'Eglise des avantages que cette nouvelle congrégation pouvait lui procurer[1].

30 *janvier*. — Après de nombreux jours de souffrance, on annonce la mort de l'archevêque d'Albi, Mgr Cézerac :

1 Sur les sentiments de saint Vincent et l'origine de la Mission, voir *Monsieur Vincent* par Coste, tome I pages 171-187. F. C.

Annales de la Congrégation de la Mission
Année 1933.

MADAME DE GONDI

Après la mission de Folleville, raconte Abelly [1], Mme de Gondi « conçut le dessein de donner un fonds de 16000 livres à quelque communauté qui se voudrait charger de faire des missions de cinq en cinq ans par toutes ses terres, et, pour les mettre en exécution, elle employa M. Vincent, qui en fit la proposition, de sa part, au R. P. Charlet, provincial des jésuites, lequel lui fit réponse qu'il en écrirait à Rome ; ce qu'ayant fait, on lui manda qu'il ne la devait point accepter. Elle fit offrir la même fondation aux RR. PP. de l'Oratoire, qui ne s'en voulurent pas aussi charger ; enfin, ne sachant à qui s'adresser, elle fit son testament, qu'elle renouvelait tous les ans, par lequel elle donnait 16000 livres pour fonder cette mission, au lieu et en la manière que M. Vincent le jugerait à propos. »

Le 25 février 1619, Mme de Gondi, gravement malade, fit appeler le notaire Turgis, lui remit un testament écrit antérieurement de sa main et en dicta la suite. Bien qu'il n'y soit pas fait mention des 16000 livres, c'est pour nous un document précieux ; il mérite d'être connu et conservé.

Françoise-Marguerite de Silly naquit en Picardie en 1580. Son père, Antoine de Silly, comte de la Rochepot et baron de Montmirail, fut gouverneur de l'Anjou et ambassadeur en Espagne. Elle connut fort peu sa mère, Marie de Launoy, qui mourut après avoir donné naissance à une seconde fille, la future Madame de Fargis. Une belle-mère, Jeanne de Cossé, veuve de Gilbert Gouffier, duc de Roannois, prit place au

1. T. I, p. 61, éd. de 1891.

foyer et témoigna aux deux sœurs une affection vraiment maternelle. Son désir eût été de marier l'aînée à son fils, le jeune duc de Roannois. Les circonstances en disposèrent autrement.

Françoise-Marguerite, baronne de Montmirail, Trosnay et autres lieux, épousa haut et puissant seigneur Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, marquis des Iles d'Or, chevalier des ordres de Sa Majesté, conseiller du roi en ses conseils, son lieutenant général ès mers du Levant et général des galères de France.

Le domicile des deux époux fut longtemps fixé rue des Petits-Champs, sur la paroisse Sainte-Eustache. Nous les y trouvons en 1614 et les années suivantes jusqu'en 1623 [1]. Ils devinrent paroissiens de Saint-Sauveur en s'établissant rue Pavée, entre le 27 juin 1623 et le 12 juin 1624 [2].

D'anciens auteurs, comme le P. Hilarion de Coste [3] et l'abbé Caron [4], ont loué les vertus de Madame de Gondi. Au lendemain de sa mort, un certain Dubois avait pris la plume pour adresser à la marquise de Maignelay, belle-sœur de la défunte, une lettre de consolation [5]. Cet écrit, aujourd'hui tombé dans l'oubli, aurait gagné à être moins emphatique. Les *Annales* sont heureuses de le publier, avec le testament, pour que rien ne se perde de ce qui regarde cette femme admirable, « fondatrice » de la Congrégation de la Mission.

1. Actes de l'étude Turgis, des 5 janvier 1615, 29 octobre 1616, 30 janvier et 24 juillet 1618, 10 juin et 8 juillet 1620, 4 février 1621, 31 août et 17 octobre 1622, 30 mars, 11 mai, 26 mai et 27 juin 1623.

2. Actes de l'étude Turgis.

3. *Les éloges et vies des reynes, princesses, dames et damoiselles illustres en piété, courage et doctrine qui ont fleury de nostre temps et du temps de nos pères*. Paris, S. Cramoisy, 1630. In-4.

4. *Vies des dames françaises qui ont été les plus célèbres dans le dix-septième siècle par leur piété et leur dévouement pour les pauvres*. Louvain, 1826. In-8.

5. Bibl. nat. L n^{27} 24 958 ; imp. in-12, de 13 pages, s. l., 1626.

Lettre de consolation à MADAME LA MARQUISE DE MAIGNELAY *sur le décès de feu* MADAME LA GÉNÉRALE DES GALÈRES, *sa belle-sœur.*

MADAME,

Le sujet qui me fait écrire est si auguste que je m'accuserais de témérité si la piété ne justifiait mon entreprise. Mais le sentiment d'une perte publique est trop saint et les plaintes aussi, bien que les larmes qui en naissent soient trop innocentes pour mériter d'être condamnées. Tout le monde a droit de pleurer ce que tout le monde a possédé ; et comme il n'y a si pauvre en la terre de qui les vœux n'aient accès au ciel, de même les plus rares et éminentes vertus souffrent les louanges et l'admiration des plus simples. Autrement, si nous ne rendions nos honneurs qu'aux choses dont ils peuvent égaler les mérites, le respect nous ferait tomber dans l'irréligion et bientôt on verrait cesser le commerce que nous avons avec Dieu, qui assurément ne peut être jamais honoré comme il faut. Qui ne sait que celle que nous venons de perdre était du nombre des choses excellentes, n'a point d'yeux pour voir aujourd'hui la triste contenance de tous les gens de bien qui la pleurent ? Leur étonnement et leur silence publient la grandeur de leur affliction et, comme l'on voit le courage manquer soudainement à toute une armée pour la seule perte de son chef, il semble que tous ceux qui combattaient pour le règne de la vertu se regardent dorénavant comme désespérés de leurs bons desseins, ayant perdu la conduite et l'exemple de celle qui les animait. Ceux qui prennent moins de part en cette affliction la reconnaissent et s'en attristent comme d'une calamité publique. Chacun en parle, ni plus ni moins, comme d'un trait du courroux de

Dieu, qui, pour punir nos ingratitudes, retire de nous ses bénédictions. Quel malheur, disent les uns, qu'une personne capable de sanctifier tout un siècle disparaisse, ainsi qu'un éclair, avant que l'on puisse dire qu'elle a vécu ! Il paraît bien, disent les autres, que Dieu est merveilleusement offensé contre nous, puisque si promptement il ôte du monde ceux qui pouvaient, comme des Moïses, s'opposer à son indignation. Enfin, chacun en parle selon la portée de son jugement et l'instinct de sa piété. Mais tous conviennent en ce point que la personne que nous regrettons était le bonheur de notre âge, le parangon de toute vertu. Après l'avoir reconnue telle, qui la plaindrait lui ferait injure. Aussi qui pourrait compter entre les morts ceux de qui, l'esprit régnant au ciel, la mémoire vit éternelle parmi les hommes ? Non, ce n'est point elle que nous pleurons, car elle jouit paisiblement des délices qu'elle souhaitait avec tant d'ardeur. Mais le monde, qui s'estimait heureux de la posséder, s'afflige très justement de sa retraite et se répute très malheureux de ne la plus voir.

Que si le ciel souffrait aussi bien violence pour se laisser arracher ceux qu'il nous ravit, comme il se laissa conquérir par force, jamais il ne fut si violemment attaqué comme il le serait en cette occasion. Car, quel sexe, quel âge, quelle condition ne l'importunerait aujourd'hui de ses larmes, de ses prières, de ses vœux ? Tous ceux qui ont quelque part en la piété lui demanderaient celle dont les actions en étaient l'exemple. Les pauvres voudraient ravoir cette personne qui s'employait pour eux comme pour ses frères. Les orphelins, qui ne sont tels que depuis sa mort, lui redemanderaient instamment leur mère. Les malades, les prisonniers, tous ceux qui sont affligés de corps ou d'esprit, diraient qu'ils aiment mieux mourir que

vivre sans elle. Et ceux mêmes qui, comme indignes de rester sur terre, languissent esclaves et bannis sur mer, diraient que leur servitude ne leur donna jamais de sentiment égal à celui qu'ils ont de leur perte. Qui croirait ce miracle s'il n'était public? Les galères étaient de vrais temples, les chaînes étaient des délices, les forçats devenaient des saints.

Tel est le pouvoir de la charité qu'elle transforme en un paradis ce qui ressemble le plus aux enfers. Combien d'autres actions, non moins excellentes que secrètes, a-t-elle cachées à la vue du monde, que Dieu récompense maintenant au ciel, que les anges admiraient dès lors? Ce serait à vous, Madame, qui les savez, de les divulguer pour le bien public, comme elle les cachait par humilité. Mais quoi! il semble que vous conspirez avec elle, non seulement par imitation, mais encore par quelque serment particulier, de l'aider, même après le trépas, à fuir la gloire et les louanges.

Ainsi donc le monde restera privé de tant d'exemples de perfection, et, comme vous êtes seule capable de les imiter, la connaissance n'en sera qu'en vous. Ne faites nulle difficulté de les déceler; ni votre avantage, ni son mérite n'en sera pas moindre, ni son secret ne sera point pour cela violé; car il consiste en quelque chose bien plus rare, qu'elle ne découvrit jamais à personne. C'était sa parfaite et ardente charité, qu'elles même possédait sans la connaître, parce que Dieu, qui ménageait son humilité, l'avait mise en elle sans la lui montrer. Et comme la chaleur naturelle qui nous entretient fait en nous, à notre déçu, des changements que nous admirons, de même ce feu secret qui régnait en elle agissait continuellement sans être aperçu et, consumant tout ce dont elle le nourrissait, transformait en la douceur de quoi son âme était détrempée

les choses les plus étranges et les plus amères. Sa perpétuelle tranquillité, qui ne s'altérait pour quoi que ce fût, montrait bien que l'âme qui en jouissait avait quelque puissante qualité qui changeait toute chose en bien.

Vous le savez, Madame, il vous en souvient, les pertes du monde les plus sensibles lui étaient tellement indifférentes que, bien loin de s'en tourmenter, elle y trouvait sa consolation. Si n'était-ce pas faute d'affectionner les choses qui le méritaient ; car, soit que l'on considère les justes soins qu'une honnête femme doit à sa maison, soit l'amour qu'elle est obligée de porter ou à ses enfants ou à son mari, l'on n'en trouvera point qui ait observé plus exactement tous ces saints devoirs.

Mais son esprit, prévenu d'une autre affection, aimait tellement toutes choses en Dieu que, pour lui obéir sans nulle réserve, elle était capable de tout mépriser. Il ne se faut donc plus étonner si, prenant au monde si peu d'intérêt, et si, tous ses désirs se portant au ciel, elle n'a fait long séjour en terre. Mais, comme, tandis qu'elle vivait parmi nous, elle était bien moins ici que là-haut, maintenant qu'elle nous a quittés, nous l'aurons présente tant qu'il nous plaira. Elle l'est déjà par ses prières, elle l'est par sa charité, par la compassion de notre faiblesse. Il dépend de nous qu'elle le soit par le respect dû à sa mémoire, par le récit de ses vertus et par l'imitation de sa vie.

On a coutume de consoler ceux qui perdent quelqu'un de leurs proches; et moi, Madame, tout au contraire, je ne vous puis entretenir de son décès qu'avec des termes de conjouissance ; car, quand je me remets en pensée que ce que nous admirons de bien loin, vous l'avez si familièrement possédé, que cette belle âme, qui s'était détachée de la terre pour se

joindre au ciel, ne s'était nullement séparée de la vôtre, parce que vos désirs étaient tous semblables; quand je me représente puis après que ces grandes et merveilleuses actions dont le souvenir nous étonne, vous sont passées en habitudes, je trouve si glorieuses et si solides les joies que cette perte vous produit, que je croirais et vous déplaire et vous offenser si je vous parlais de consolation. Il me sera bien plus séant et plus doux de vous dire qu'après vous être réjouie de la félicité de cette belle âme, qui vous est, pour en bien parler, un préjugé de votre bonheur, vous êtes obligée de penser à ce que l'on attend de votre bonté. Tout le monde, Madame, mais principalement toutes les personnes vertueuses espèrent de grands secours et de grandes faveurs de votre parente. Car, que ne peut obtenir de Dieu, à son arrivée au ciel, une âme nouvellement établie en gloire? Mais on sait que les saints veulent être priés et que, plus ils le sont dignement, plus volontiers ils donnent leurs soins. Tous les gens de bien, Madame, vous remettent aujourd'hui leurs désirs et croient que, présentés de votre main, ils ne peuvent être que très bien reçus. Faites part à plusieurs du crédit qui vous est particulier. Le soin que vous aurez de solliciter pour autrui ne diminuera rien de vos espérances; au contraire, vous savez très bien que plus vos prières sont générales, plus elles vous seront utiles, et que rien n'agrée tant aux saints que la parfaite charité, qui a cela d'excellent et de divin, de multiplier toujours ses bienfaits.

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

A. Dubois.

Testament de Madame de Gondi[1]

Jésus, Maria.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, je dresse ici mon testament, que je désire et entends être effectué comme étant ma dernière et expresse volonté.

Et premièrement, je recommande mon âme à Dieu, mon Créateur et Sauveur Jésus-Christ, lui mandant grâce de ce qu'il lui a plu me donner l'être et m'appeler à la participation de sa grâce et de sa gloire, et lui demande très humblement pardon du mauvais usage que j'ai fait de cette vie et des dons que j'ai reçus de lui et de toutes les offenses que j'ai commises depuis le premier instant de la raison jusqu'au dernier soupir de ma vie. J'implore l'assistance de la glorieuse Vierge Marie, Mère de mon Dieu et mon Sauveur Jésus-Christ, de tous les anges et esprits bienheureux et en particulier de saint Michel, mon bon ange, et tous les saints et saintes du paradis et nommément des saints et saintes desquels je porte le nom, et de saint Pierre et saint Paul, saint Joseph, saint Joachim, sainte Anne, sainte Marie-Madeleine, sainte Barbe et de la bienheureuse Mère Thérèse et de sainte Catherine de Gênes, à ce qu'il leur plaise présenter leurs prières à Dieu pour moi à l'heure de ma mort.

Je proteste vouloir mourir en la confession et communion de la sainte Église catholique, apostolique et romaine.

Je désire que mon corps soit enterré sans pompe ni cérémonie, mais que l'on revête treize pauvres et que l'on mette mon corps (*ici un blanc*).

J'ordonne que le plus tôt que l'on pourra après ma

1. Arch. nat., étude Fleury, ancienne étude Turgis, liasse 26, n° 90.



MADAME DE GONDI.

mort on fasse dire à tous les religieux ci-dessous nommés, chacun une basse messe pour mon âme, s'il se peut, en un même jour et, s'il ne se peut, en divers jours, et qu'en cesdits monastères où il y a des autels privilégiés pour les âmes du purgatoire, on y dise ces messes, si faire se peut, avec intention d'appliquer l'indulgence à la mienne, et, où il n'y en aura point, je prie les religieux qui ont privilège, disant leur messe avec quelque médaille, d'appliquer l'indulgence plénière pour les âmes du purgatoire, de la vouloir appliquer pour la mienne. Ces messes seront dites ou des trépassés ou du jour, comme le porte la concession de l'indulgence. Je désire aussi qu'en tous ces sacrifices on ait mémoire de prier Dieu pour le salut de mon mari, de mes enfants et de ma sœur, et que l'on y fasse commémoration de la bienheureuse Mère de Dieu, tant pour eux que pour mon âme.

Les lieux où je demande ces messes sont les Capucins de Paris, tant de Saint-Honoré que de Saint-Jacques, même ceux de Meudon, les Récollets, Feuillants, Chartreux, Carmes réformés, Augustins réformés, Jésuites tant de Saint-Louis que du noviciat et du collège, aux Pères de la Congrégation de l'Oratoire et Pères de la Merci, désirant que chaque prêtre des monastères et lieux susdits dise chacun une messe pour moi en la manière ci-devant dite, et les suppliant tous, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa sainte Mère, de ne me dénier point de cette charité.

J'ordonne ces messes seulement aux monastères et lieux ci-dessus nommés qui sont situées à Paris ou aux faubourgs, et de ceux de dehors seulement Nigeon et le bois de Vincennes, et, de plus, je désire que l'on fasse faire la même chose aux Capucins de Joigny et aux Chartreux de Val-Profonde, et que l'on prie aussi, au nom de Dieu, les Filles de la Passion, les Carmé-

lites de la rue Chapon et du faubourg Saint-Jacques et les Filles de l'*Ave Maria* de Paris de communier toutes, chacune une fois, pour mon âme et de la recommander à Dieu et aussi le salut de mon mari, de mes enfants et de ma sœur et sa famille.

Je veux aussi que l'on fasse dire, un an durant, une messe, tous les jours, à Notre-Dame-de-Lorette, s'il se peut, en la sainte chambre de la Mère de Dieu, afin qu'il lui plaise d'intercéder pour mon âme, pour celle de feu mon père et parents trépassés et pour le salut de mon mari, de mes enfants et de ma sœur et de sa famille, suppliant la sainte Vierge de vouloir les prendre toujours en sa particulière protection et leur obtenir le paradis.

J'ordonne aussi qu'en tous les lieux et villages qui sont tant à moi qu'à mon mari on dise à chaque église une messe pour mon âme et vigiles le jour de devant, que l'on prie tous mes sujets d'y assister et de dire chacun un *Pater* et un *Ave Maria* pour moi et que les curés ou autres prêtres les prient tous, de ma part, de se confesser et communier tous chacun une fois, afin qu'il plaise à Dieu d'avoir pitié de mon âme. Je leur demande cette charité pour l'amour de Dieu.

(*Ce qui précède est écrit par Mme de Gondi elle-même; ici commence la partie du texte écrite par le notaire.*)

Aujourd'hui, date des présentes, haute et puissante dame Françoise Marguerite de Silly, femme et épouse de messire Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, général des galères de France, demeurant à Paris, rue des Petits-Champs, paroisse Saint-Eustache, gisant au lit, malade de corps et néanmoins saine d'esprit, mémoire et entendement, ainsi qu'il est apparu aux notaires soussignés, aurait mandé lesdits notaires, auxquels elle aurait dit et déclaré avoir écrit de sa

propre main les trois feuilles de papier de ce qui est écrit ci-dessus en la présente page, qu'elle a dit être son testament et ordonnance de dernière volonté, qu'elle veut sortir son effet, pour être fait selon ses désirs et intention, et duquel lui a été présentement fait lecture de mot à mot par l'un desdits notaires soussignés, l'autre présent, et en ajoutant et augmentant à icelui; attendu que l'indisposition de sa personne n'a pu permettre de rédiger par écrit entièrement le surplus de ce qui est de sa volonté et intention, a voulu être rédigé par écrit en ces présentes par lesdits notaires, ce qui a été fait ainsi qu'il suit :

C'est à savoir qu'elle prie Monsieur son mari et tous leurs domestiques de communier à son intention le jour de son décès, ou le jour que se dira son service, et de prier Dieu pour elle; et afin que les sujets de ladite dame soient mieux disposés à se confesser et communier à son intention, seront priés les Pères Jésuites ou les Pères de l'Oratoire de se transporter à cet effet sur les lieux de ses terres, avec des indulgences, si faire se peut.

Item, donne, lègue et laisse, par donation et disposition testamentaire et en la meilleure forme que faire se peut, audit sieur son mari tous et chacun ses biens meubles: acquêts, conquêts, immeubles et propres, féodaux et censives, qui sont et peuvent appartenir à ladite dame et selon que la coutume des lieux où sont situés lesdites terres et biens le peuvent permettre, tant pour ce qui concerne la propriété que l'usufruit desdits biens, le tout pourvu et au cas que ladite dame testatrice ne décède sans enfants, ou sesdits enfants décèdent auparavant le sieur son mari.

Et afin d'éviter les procès qui pourraient naître entre ledit sieur son mari et les héritiers de ladite dame pour l'évaluation des propres, féodaux et cen-

sives qu'elle donne à sondit mari, ordonne ladite dame que sesdits héritiers aient l'option et puissent racheter sesdits propres, féodaux et censives, en remboursant audit sieur son mari le prix desdits propres, féodaux et censives, à raison du denier trente.

Item, ladite dame désire et ordonne que le bout de haute futaie de ses terres de Picardie soit vendu pour acquitter ce qui lui reste à payer des dettes de feus messire et madame de la Rochepot, ses père et mère, et ceux de Montmirail, et être aussi employé au rachat des rentes par ledit sieur son mari et elle constituées.

Item, ladite dame donne, lègue et laisse mille livres tournois de rente, à prendre sur les fruits et revenus de ses terres de Picardie, Montmirail et Champagne, pour être employés partie pour les pauvres malades de l'Association de la Charité qui est ou sera établie en ses dites terres, que pour faire aller, une fois l'année, en mission les Pères Jésuites ou Pères de l'Oratoire porter indulgences plénières en sesdites terres et instruire et catéchiser le peuple pendant le séjour qu'ils feront èsdits lieux, et le tout selon l'ordre et département qui en sera fait par les exécuteurs de son présent testament, ci-après nommés, et lesquelles terres de Picardie, Montmirail et Champagne pourront être déchargées desdites mille livres tournois de rente, à une ou plusieurs fois, en affectant d'autres terres pour lesdites mille livres tournois de rente, ou faire achat d'une ou plusieurs terres sur les lieux du revenu desdites mille livres, affectées à ce que dit est.

Item, donne, lègue et laisse auxdits pauvres de ladite Association de la Charité de Montmirail la somme de huit cents livres tournois pour une fois payer.

Item, donne et lègue deux cents livres tournois pour être employées en ornements pour l'église Saint-Martin dudit Montmirail.

Item, veut et ordonne que tous ses serviteurs domestiques soient entièrement payés de tous leurs gages qui leur seront dus jusques au jour de son décès, et pour les récompenser et reconnaître leurs services, leur donne ce qui suit, savoir : à Dufresne, son secrétaire, la somme de quinze cents livres ; à Toutblanc, aussi son secrétaire, deux mille quatre cents livres ; à Mademoiselle Caron, outre ce qu'elle lui a donné ci-devant, neuf cents livres tournois ; à Mademoiselle de Saint-Aubin, la somme de deux mille cinq cents livres tournois, à prendre sur les quints et requints de la terre de Palletan qu'elle lui a ci-devant donnés, que sur ses autres biens ; à Mademoiselle de Champetin, quinze cents livres tournois ; à Marguerite, sa servante de chambre, la somme de six cents livres ; à Françoise, servante de ses enfants, la somme de trois cents livres ; à Simon, argentier de sa maison, et à sa femme, la somme de trois cents livres ; à Jacqueline, servante de cuisine, trente livres tournois ; au maître d'hôtel nommé du Mont, trois cents livres tournois ; à La Barre, valet de chambre, trois cents livres ; à Descluseaux aussi, trois cents livres ; à Charles, cuisinier, cent cinquante livres ; et pour le regard des nommés de Laulnay et Gui Posts, ladite dame supplie ledit sieur son mari de leur donner ce qu'il leur a promis, qui est mille livres audit Laulnay ; et pour ledit Gui Posts, ce qu'il plaira audit sieur son mari ; à Antoine Portail, pour la peine qu'il a prise autour ses enfants, trois cents livres ; au cocher, cent livres ; aux grand et petit Breton, à chacun cinquante livres ; à Bertrand, vingt-six livres pour lui faire apprendre métier ; à Toussaing, palefrenier, trente livres ; et aux autres palefreniers, à chacun, douze livres ; et au marmiton, aussi douze livres tournois.

Item, donne et lègue à messire Vincent de Pol son

confesseur et précepteur de Messieurs ses enfants, la somme de quinze cents livres tournois, qui lui ont été ci-devant prêtés par ledit sieur son mari et elle, et dont il a baillé sa promesse, qu'elle veut en outre lui être rendue comme nulle; et outre ce, lui donne et lègue la somme de neuf cents livres tournois, pour une fois payer, afin qu'il ait mémoire de prier Dieu pour icelle dame testatrice, et le supplie vouloir continuer à demeurer avec ledit sieur son mari et sesdits enfants, et ne se départir de leur service; comme aussi supplie ledit sieur son mari de retenir ledit sieur Pol à son service et la demoiselle Caron, tant qu'elle voudra demeurer en sa maison, et l'entretenir comme elle est à présent, pour les bons et anciens services qu'elle a rendus en ladite maison; supplie aussi ledit sieur son mari retenir à son service lesdits Toutblanc et Dufresne, secrétaires, ayant bien éprouvé leur fidélité; et pour le regard des gentilshommes, serviteurs domestiques dudit sieur son mari, elle ne leur a donné aucune chose, pour l'espérance qu'elle a que ledit sieur son mari les reconnaîtra de leurs services.

Item, déclare qu'elle a quelques papiers et mémoires concernant quelques cas de conscience qu'elle entend être décidés et satisfaits par l'avis dudit sieur de Pol, son confesseur, auquel, à cette fin, elle les a dès à présent baillés.

Et afin que sa maison ne soit point chargée des legs qu'elle a faits à ses serviteurs par son présent testament, elle supplie ledit sieur son mari de faire vendre ses perles et pierreries qu'elle lui a données pour acquitter partie desdits legs, et l'autre partie se pourra prendre sur la vente du bois de Montmirail; laquelle vente se pourra faire cette présente année.

Item, donne à Madame de Fargis, sa sœur, sa petite

enseigne de diamants, qu'elle veut lui être délivrée incontinent après le décès de ladite testatrice ; et outre ce, donne et lègue à ladite dame de Fargis, sa sœur, la somme de deux mille livres tournois, à déduire sur ce qu'elle lui peut devoir par promesse, et en cas qu'il n'y eût promesse pour lesdites mille livres, le surplus de ce qui s'en défaudra sera pris et déduit sur autre partie qu'elle a acquittée pour ladite dame sa sœur.

Item, donne à Madame Fourche la somme de cent livres ; à la fille du prévôt de Villepreux, cinquante livres ; et ordonne être baillé et délivré, par chaque mois, du blé pour nourriture de la nourrice de mondit sieur son mari, nommée la Courtresse, et ce durant sa vie ; et outre ledit blé, qu'il lui sera donné trente sols tournois aussi pendant sa vie.

Item, donne aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris cinquante livres tournois pour une fois payer.

Et d'autant que par sondit testament, qu'elle aurait commencé à écrire de sa main, elle aurait laissé en blanc le lieu de sa sépulture, veut et ordonne que son corps mort soit enterré et inhumé dans l'église des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, proche la porte de ladite église, et qu'il soit donné au couvent de ladite église la somme de trois cents livres tournois pour une fois payer.

Item, donne aux Carmélites de la rue Chapon à Paris pareille somme de trois cents livres tournois, aussi pour une fois payer.

Item, donne et lègue à la maison et hôpital de la Charité du faubourg Saint-Germain la somme de cinquante livres pour une fois payer. Et où il se trouverait ci-après que ladite dame fût tenue à la restitution d'aucune chose dont elle ne se peut souvenir à présent, supplie mondit sieur son mari et chacun

ses héritiers d'en faire satisfaction incontinent après qu'il sera venu à leur connaissance.

Item, pour l'exécution dudit testament, commencé de sa main, et de ces présentes, ladite dame a nommé et élu pour exécuteurs d'iceux ledit sieur général des galères, son mari, et Monsieur Berger, conseiller en la cour de Parlement, auxquels et à chacun desdits, et l'un en la présence de l'autre, elle a donné et donne pouvoir et puissance, de sondit présent testament et celui écrit de sa main, accomplir et exécuter de point en point, selon leur forme et teneur, révoquant par elle tous autres testaments et codicilles qu'elle pourra avoir faits auparavant ce présent testament, voulant qu'il ait lieu et sortisse effet ; ès mains desquels exécuteurs elle s'est dessaisie de tous ses biens durant l'an introduit par la coutume, jusques à entière exécution desdits testaments.

Ce fut fait, testé, dicté et nommé par ladite dame testatrice, de mot après autre, auxdits notaires, et par l'un d'iceux, l'autre présent, à icelle lu et relu, ensemble celui écrit de sa main, qu'elle a dit avoir le tout bien entendu, en l'hôtel dudit sieur général, sis rue des Petits-Champs, paroisse Saint-Eustache, l'an mil six cent dix-neuf, le vingt-cinquième jour de février, après midi.

Françoise-Marguerite de Silly

Morel. Turgis.

mercredi 25 mai 1580 baptême de Philippe fils d'Albert de Gondy maréchal de France et de Claude Catherine de Clermont

dans la ~~chapelle~~ du logis de Mme de Dampierre par le curé de S. Germ. l'Aux.

Parrains Pierre de Gondy év. de Paris
Philippe de Strozzi colonel général de l'infie françoise

Marraine Madeleine Bourdelle une des filles de la reyne mère du roi

21 mai 1601 Anne fille de Jérôme de Gondy gentilhomme de la chambre du roi épouse Charles de Marpas baron du Tour

Marie de Gondy sœur d'Anne épouse Léonor de Pisselen seigneur de Hellyes
la double cérémonie eut lieu à l'église (Monsieur S. Cloud) Reg. S. Sulpice

Le 12 mars 1626 étant à Tours le roi accorde à Pierre de Gondi fils de Philippe Emmanuel la survivance de la charge de Gl des galères et lieut gl de la M es mers du Levant

Jean François de Gondy 1 arch. Paris bénit le 26 mai 1643 à Meudon l'union de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine

Pierre Stoppa, colonel des Gardes suisses, épouse Anne Charlotte de Gondy fille naturelle de J. Bte de Gondy

La Marquise de Maignelay

4, Place du Chateau
Compiègne (Oise)
Téléphone 1-75

6 mars 1915.

P. Bonnardet

Mon révérend Père,

Votre cousin le Dr Birot, que j'ai eu souvent le plaisir de rencontrer dans nos congrès archéologiques, m'invite à m'adresser à vous, dans la pensée que vous pourriez me fournir quelques renseignements sur Mme de Maignelay (Marguerite de Gondi) grande amie et bienfaitrice du Cal de Bérulle. Je crois avoir consulté à peu près tous les livres imprimés qui la mentionnent, j'ai feuilleté aux archives nat. ce qu'on a pu me donner,

Mss. 623, ff. 225-230 à 232. Mais n'auriez vous pas dans les archives de l'Oratoire des lettres d'élèves à faire d'autre sur les cas de Bérulle ! Il me reste à consulter votre ouvrage sur l'Oratoire, mais le t. V. pas dont contenu la table générale a-t-il paru ? Si les communications d'ici avec Paris étaient moins difficiles, j'irais tout de suite le consulter à la Bibl. Nationale, et en même temps je me permettrais d'aller frapper à votre porte. Comme dans le même temps je ne puis songer à faire imprimer mon travail fort avancé, je pourrais

Toujours les comptes et les manières..

Je me suis surtout servi de la vie de Mme de Maignelay par le P. Baudellion, Paris 1666, de diverses oraisons funèbres, et de pièces trouvées dans des études de notaire en Picardie.-

Veuillez excuser un chercheur obstiné et bien indiscret, de venir ainsi vous déranger et agréez mon ravissement, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux.

R. Bon de Bonnault

ancien élève des Chartes.

Une des meilleures sources a été pour moi les insinuations au Chatelet. Y.

Hôtel Richepanse

14, Rue Richepanse
Paris-Madeleine



Adresse Télégraphique:
HÔTEL-RICHEPANSE-PARIS

Téléphone
319-83

G. FAUCHERRE
Propriétaire

le 16 avril 1915

Mon révérend père, P. Bonnardet

Après avoir parcouru la table que
vous avez bien voulu me donner,
j'ai eu le vif désir de posséder ces
quatre volumes du P. Ingold qui m'ont
paru du plus haut intérêt, et je
me suis rendu chez Picard, malheureu-

E. Conty. 54, Av. des Ternes, PARIS

ment il n'a pu me satisfaire. Les volumes sont, paraît-il, chez le P. Ingold et la plupart en Alsace. Si par hasard le P. Ingold pouvait encore disposer d'un exemplaire il me ferait un vif plaisir en me le faisant adresser à Compiègne 4 Place du château, et vous voudriez bien me dire ce que je lui serai redevable pour les livres que le port. Quant même l'exemplaire ne serait pas neuf, cela me serait égal.

Je retourne demain à Compiègne, étant venu à Paris pour être témoin à un mariage, où j'ai rencontré un de vos élèves Henri d'Aurigny (en 2e année rhétorique) venant de chez les Jésuites de Belgique que je me permets de vous recommander.

de mon retour à Compiègne, je me permettrai pour vous témoigner ma gratitude de vous envoyer un gros travail sur la Ligue que l'Institut a bien voulu récompenser. C'est ce qui m'encourage à suivre l'affaire.

Veuillez agréer, mon révérend père, avec tous mes remerciements pour votre aimable accueil, l'expression de mes sentiments respectueux.

X. Bon de Bonnault.

Testament de haute et puissante dame Marguerite de Gondy, veuve de haut et puissant seigneur Mre Florimond d'Halluyn, marquis de Maignelay du 9 février 1644, morte le 25 août 1650

lègue ~~à l'Hôtel Dieu de Paris~~ 1500 livres de rentes à l'abbaye de St Rémi des Landes ordre de S Benoit au diocèse de Chartres.

Inventaire après décès de Marguerite de Gondy, tante du cardinal de Retz. 1650

le frère Edmond de Missa de l'Oratoire comparait pour le P. de Gondy.

morte rue St Honoré paroisse S. Roch. Il y est question de ses fondations à l'Oratoire.

Archives de la Seine Quai Henri IV

II Az 146 (H4)

et III Az 75^I (E3)

La vie admirable de très haute, très puissante, très illustre et très vertueuse dame Charlotte Marguerite de Gondy, marquise de Maignelais, où les âmes fidèles trouveront de quoi admirer et des vertus solides à imiter. Par le P. M. C. P. A Paris chez la Veuve Nicolas Pinon, 1666, in 12 de ff 16x pp 345 avec approbation et privilège, avec un portrait de la marquise dédiée à Mlle de Retz, fille du duc de Retz. Le privilège est du 19 mai 1661. Achevé d'imprimer pour la 1e fois le 20 mai 1666

L'auteur est le R.P. Marc de Bauduen, capucin

Ravenez : Histoire du cardinal François de Sourdis, Bordeaux, 1867
Sur la marquise de Maignelay, voir
T. II lettre 288, page 144
224 " 46
303 " 181
336 " 230-232
347 " 254
476 " 465
510 " 523

Senault : Vie de la Mère Madeleine de S^t Joseph, p. 402.

Abbé Houssaye : Vie de Bérulle, T. II. p. 15, T. I liv 2, N 27

Houbigant : Vie de Bérulle mss, p. 47. 54

Voir les actes des Assemblées

Tabaraud : Vie de Bérulle : Lettre de Bérulle à M^me de Maignelay II. 173

Boucher : Vie de M^me Acarie.



45 — JOIGNY - Le Chœur de l'Église Saint-Jean

Jean Gautard
Villa des Glycines
80 Avenue Gambetta
Joigny
Yonne

REGNIE * RHONE 19-8 24

JUILLY BANLIEUE NORD 15-8 24



Phototypie E. Desaix, 53, rue N.-D. de Nazareth, Paris.

Bonnes Vacances

Mr Bonardet

au ~~Collège de Juilly~~

Regnié ~~à Juilly St Mar~~

~~Seine et Marne~~

(Rhône)



(Arch. d'Art et d'Histoire)

Maignelay. — Les voûtes du chœur.



LE CARDINAL DE RETZ.



A. Breger, Editeur, 38, Boul^d S^t Germain. Paris

S^T VINCENT DE PAUL

1. Maison ou il est né. — 4. Chapelle du Berceau de S^T V.
2. Eglise ou il a été baptisé. — 3. Chêne sous lequel il priait.

R. Chantelauze =

Les dernières années du Cardinal de Retz

(Revue des questions historiques, XI année

1 janvier 1877, 41e livraison)

LES DERNIÈRES ANNÉES
DU CARDINAL DE RETZ

Les Dernières Années du cardinal de Retz (1655-1679), *Étude historique et littéraire*, par M. A. Gazier, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au Lycée Saint-Louis. Paris, Ernest Thorin, 1875, in-8° de 326 p.

I

Les *Mémoires du cardinal de Retz* finissent brusquement et sans conclusion à la fin de l'année 1655 ; c'est donc une lacune de vingt-quatre ans qu'il a laissée dans le récit de sa vie orageuse, jusqu'à sa mort arrivée en 1679. Cette période peut se diviser en deux parties : la première, qui comprend la lutte acharnée de Retz exilé pour revendiquer la possession de son siége et de ses droits d'archevêque de Paris contre Mazarin. On l'a désignée sous le nom de *Fronde ecclésiastique*. Elle s'étend depuis la fuite de Retz du château de Nantes, jusqu'au moment où s'étant démis de ses fonctions d'archevêque, il reçut en compensation l'abbaye de Saint-Denis et se réconcilia avec Louis XIV, après la mort de Mazarin (1662). La seconde partie comprend la fin de la vie de Retz, depuis cette époque jusqu'à sa mort. M. Gazier, ancien élève de l'École normale supérieure, s'est proposé d'écrire l'histoire du cardinal pendant ces vingt-quatre dernières années, et il en a fait le sujet d'une thèse qui lui a valu le titre de docteur ès lettres.

Pour bien se rendre compte du plan que s'est proposé l'auteur, laissons-lui d'abord la parole. Nous examinerons ensuite quelles sont les lacunes et les erreurs que nous avons remarquées dans son livre ; enfin nous essayerons d'éclaircir

plusieurs problèmes que présente cette fin de la vie de Retz, et que le jeune savant, suivant nous, est loin d'avoir résolus.

« Les vingt-quatre dernières années de cette existence aventureuse, dit M. Gazier, sont encore enveloppées de ténèbres épaisses.... La nuit qui couvre ces vingt-quatre dernières années est même si profonde, que *les plus savants biographes renoncent à résoudre un problème jugé insoluble; les collaborateurs de M. Adolphe Regnier remettent à une époque indéterminée la notice qui devrait précéder leur édition;* et M. de Chantelauze, l'homme de nos jours qui a le mieux étudié la vie du cardinal, s'écrie avec dépit: « Après avoir épuisé les témoignages humains, les probabilités et les conjectures, Retz est un sujet d'énigmes depuis le premier jour jusqu'au dernier. »

« La postérité en est donc réduite à recueillir çà et là des témoignages souvent suspects; elle lit encore, faute de mieux, et les *Mémoires mensongers de Guy Joly et l'ennuyeuse compilation du P. Rapin*, qui ont pour mérite principal de nous parler de Retz, fût-ce même en le calomniant... M. Champollion-Figeac, désireux de combler la grande lacune qu'a laissée le cardinal, a publié, sous le titre de *Complément des Mémoires*, ce qu'il a pu trouver de lettres, de factums, de pamphlets relatifs à cette époque mémorable: il a fouillé les Bibliothèques, compulsé les Archives... Cependant le succès n'a pas couronné pleinement ses efforts, *car la police de Mazarin, chargée d'anéantir les écrits désagréables au ministre, n'a que trop bien fait son œuvre, et beaucoup de pièces, répandues à profusion, sont maintenant presque aussi rares que les manuscrits autographes*... MM. Champollion-Figeac et de Chantelauze *confessent* qu'ils manquent de renseignements sur les dernières années de son exil.... »

Ce que M. Gazier suppose que tous ses devanciers ont été dans l'impuissance d'éclaircir, il se flatte, lui, avec une confiance toute juvénile, de l'avoir mis en pleine lumière :

« J'ai, dit-il, fait de longues et minutieuses recherches dans les bibliothèques publiques et particulières, surtout à la Bibliothèque nationale et j'ai pu recueillir une infinité de documents précis, *qui permettent, je crois, d'atteindre enfin cette vérité jugée naguère insaisissable. Grâce à ces documents imprimés ou manuscrits, les nuages qui cachent les dernières années du cardinal seront, je l'espère, entièrement dissipés; nous saurons avec certitude comment il a vécu depuis* 1655, *et comment il est mort. Il serait même très-facile, si nous étions encore au temps où le premier venu continuait sans hésiter des œuvres de génie, de compléter les Mémoires de Retz... Plus heureux que le savant éditeur (M. Aimé Champollion), j'ai mis la main sur un grand nombre de ces monuments précieux, et je crois pouvoir annoncer sans présomption un véritable complément des Mémoires, d'autant plus véritable que souvent je laisserai la parole soit au cardinal lui-même, soit à des écrivains de son temps qui étaient encore mieux informés que lui.* »

« Parmi les contemporains, dit en finissant son *Avant-propos* le jeune et savant écrivain, il en est un dont le nom reparaîtra presque à toutes les pages, parce qu'il est *incontestablement le meilleur historien de cette époque : c'est le chanoine de Beauvais, Godefroi Hermant*. Ce pieux et savant docteur avait composé, vers 1675, une histoire du jansénisme pour servir de correctif à celle que préparaient alors les Jésuites. On a publié le réquisitoire de ces derniers *sous le titre pompeux de Mémoires du P. Rapin* ; le plaidoyer d'Hermant est encore inédit... Je citerai souvent ces curieux *Mémoires* qui jettent un jour *absolument nouveau* sur la conduite du prélat après 1655.... Les Mémoires d'Hermant, complétés et contrôlés par le journal manuscrit de Mathieu Feydeau, par une *savante Histoire de la détention du cardinal de Retz et de ses suites*, publiée par Le Page en 1755, surtout par 60 ou 80 pièces *originales* (lisez tout simplement *imprimées)* émanant de Retz, de ses amis et ennemis, feront connaître cette importante partie de sa vie, *aussi bien, sinon mieux*, que s'il eût achevé ses Mémoires [1]. »

Je serais heureux de pouvoir partager dans toute sa plénitude la confiance sans bornes de M. Gazier, et d'être aussi convaincu qu'il paraît l'être lui-même que son cadre a été pleinement rempli. Mais j'éprouve le regret de ne pouvoir être tout à fait de son avis. Il a bien voulu, dans le cours de son travail, me signaler quelques erreurs plus ou moins fondées, qu'il a cru apercevoir dans mon Mémoire : *Le Cardinal de Retz et les Jansénistes*, inséré dans la dernière édition du *Port-Royal* de Sainte-Beuve. En retour des services qu'il suppose, en toute sincérité, m'avoir rendus, qu'il veuille bien me permettre de lui indiquer, de mon côté, quelques erreurs et quelques lacunes que je crois avoir découvertes dans son livre. Si ces indications sont justes, comme j'ai quelques raisons de ne pas en douter, peut-être ne lui seront-elles pas inutiles pour redresser les unes et pour combler les autres, s'il juge à propos de donner une seconde édition de son intéressant volume.

Et d'abord qu'il me permette de lui demander comment il peut avancer avec tant d'assurance que les biographes ont *renoncé* à faire connaître les vingt-quatre dernières années de la vie de Retz, à résoudre ces problèmes qu'ils jugent insolubles ?

Voici bientôt seize ans que je me livre à d'actives et patientes

1 *Avant-Propos*, p. I à VI.

recherches, et si je n'ai pas encore jugé à propos d'en faire part aux lecteurs, est-ce à dire que j'aie renoncé à ma tâche? Non, assurément; mais il m'a semblé qu'en un sujet aussi hérissé de difficultés, le plus prudent et le plus sage était de ne pas procéder à la légère, de ne pas se contenter de quelques documents décousus et de ne pas se flatter trop hâtivement d'avoir dit le dernier mot. J'ai voulu que mes recherches fussent aussi consciencieuses que complètes, afin de ne pas faire illusion aux lecteurs.

Comment M. Gazier a-t-il pu supposer aussi que les collaborateurs de M. Adolphe Régnier ont remis à une époque indéterminée la Notice qui doit précéder les œuvres de Retz, alors que personne n'ignore que ces Notices ne se publient qu'après le dernier volume des œuvres de chaque auteur?

Et puisqu'enfin il me prend à partie, ainsi que M. Aimé Champollion, et déclare, sans la moindre preuve, que nous avons *confessé* l'un et l'autre que nous manquions de renseignements sur les dernières années du cardinal de Retz, qu'il me permette de lui dire que M. Aimé Champollion et moi n'avons rien *confessé* de semblable. Lui et moi avons pu pénétrer dans les archives du ministère des Affaires étrangères, et, pendant plusieurs années, nous y avons recueilli, sur cette époque de la vie de Retz, une foule de documents dont M. Gazier a toujours ignoré l'existence. Je possède notamment sur les années 1656, 1657, 1658, 1659 et les années suivantes, plusieurs volumes in-folio de matériaux inédits.

En terminant son *Avant-Propos*, l'honorable écrivain déclare que « plus heureux que M. A. Champollion, *il croit pouvoir annoncer sans présomption un véritable complément des Mémoires*. » M. Gazier a-t-il pleinement réussi dans ce vaste et difficile projet? A-t-il découvert et mis en œuvre les documents inédits les plus importants qui lui eussent permis de mener sa tâche à bonne fin? Nous a-t-il dit vraiment le dernier mot sur les dernières années du cardinal de Retz? A-t-il résolu les problèmes qui s'y rattachent d'une manière satisfaisante? A-t-il suffisamment rempli le titre de son livre?

En toute conscience et en toute sincérité, il m'est impossible de partager les convictions de M. Gazier.

Le travail à peu près unique de l'auteur s'est borné à dépouiller une riche collection d'imprimés et de manuscrits,

formée au dernier siècle, par un janséniste, Adrien Le Page, avec les débris de la bibliothèque des anciens jansénistes, qui ne se compose pas de moins de cinq cents volumes in-4°, sans compter ceux d'autres formats. C'est là qu'il a puisé à la source abondante des *Mémoires* du chanoine Hermant, de Beauvais, dont l'existence était bien connue, notamment par le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, où ils sont plus d'une fois cités. C'est là aussi qu'il a retrouvé quelques lettres inédites de Le Camus, évêque de Grenoble, et de dom Desgabets, qui intéressent le sujet qu'il traite. Mais tous ces matériaux réunis sont fort peu de chose à côté de ceux qu'il a négligé de consulter ou qui ont été hors de sa portée. M. Gazier s'est flatté notamment d'avoir découvert dans cette collection « soixante ou quatre-vingts pièces qu'il qualifie *d'originales*, émanant de Retz et de ses amis, » et que, suivant lui, Mazarin, à l'aide de ses espions, aurait si bien fait disparaître, qu'on ne les trouve plus que dans la fameuse collection janséniste. Disons d'abord que toutes ces pièces ne sont point *originales*, qu'elles sont *imprimées*, et qu'il est impossible de supposer que les espions de Mazarin, qui n'avaient probablement pas le don d'ubiquité, aient pu anéantir des documents répandus aussi clandestinement que possible. Ajoutons qu'il est à peine croyable qu'un homme aussi érudit que M. Gazier n'ait pas eu l'idée de consulter la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, la *Bibliographie des mazarinades* de Moreau, et surtout le catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale. S'il eût parcouru ces recueils, qu'il ne cite pas une seule fois dans son livre, il aurait su à quoi s'en tenir sur sa prétendue découverte et se convaincre que ces pièces ne sont point aussi rares qu'il le suppose. M. Gazier est un homme trop consciencieux pour qu'il soit permis de supposer un seul instant qu'il a passé ces Recueils sous silence pour se faire la partie plus belle.

Plus loin, le jeune historien avance « *que la plupart des manuscrits* (relatifs à Retz), sont à la Bibliothèque nationale, surtout dans les fonds Colbert et Baluze... « L'histoire de Retz est là tout entière, » ajoute-t-il, etc. Si M. Gazier veut bien ajouter foi à la parole d'un homme qui, depuis tant d'années, s'occupe du cardinal de Retz, je lui dirai que ces deux fonds réunis ne contiennent pas la vingtième partie des documents relatifs à la vie de son héros. Ils sont pourtant très-riches, et

ce qui m'étonne, c'est que M. Gazier ne les ait pas explorés à fond. C'est à peine s'il les a effleurés çà et là.

Disons-le en toute sincérité, il a cru faire pour le mieux en se bornant à analyser les documents de sa collection janséniste, en première ligne les *Mémoires inédits* du chanoine Hermant, et les soixante ou quatre-vingts pièces imprimées, relatives à la lutte entre Retz et Mazarin, à propos de l'archevêché de Paris. Or, si nombreuses que soient ces pièces, elles ne peuvent servir uniquement de fond et de base à une histoire de la *Fronde ecclésiastique*. Les Mémoires d'Hermant, écrits par lui à Beauvais, et qui ne sont qu'une œuvre de seconde main, ne peuvent entrer en ligne de comparaison avec les correspondances ministérielles et diplomatiques, la clef la plus essentielle de ces événements. Or c'est à peine si l'auteur a connu une partie de ces documents précieux.

Malgré ces lacunes importantes, cette partie du livre de M. Gazier est intéressante, et traitée avec une certaine vivacité de style.

Ce qui est fort regrettable, c'est que l'auteur soit entré dans son sujet sans le moindre préambule, sans nous exposer les causes de la lutte entre Retz et le « favori victorieux. » Il eût été indispensable, pour éclairer le sujet, de nous dire d'abord pourquoi Retz fut emprisonné par la cour, de quels crimes il était accusé; à quel titre et sous quel prétexte on le priva de sa liberté et l'on fit main-basse sur les revenus de ses bénéfices; quels étaient les droits du roi à l'égard des évêques et des cardinaux français qui avaient conspiré, qui s'étaient rendus coupables du crime de lèse-majesté; quels furent les précédents de notre histoire en pareille matière; de quelle manière enfin on procéda contre Retz depuis sa fuite du château de Nantes.

Hugues de Lyonne fut chargé par Mazarin de se rendre à Rome, où s'était réfugié le cardinal de Retz, afin de demander au pape qu'il fût traduit, au nom du roi, devant une cour ecclésiastique, comme criminel de lèse-majesté. Il était porteur d'un acte d'accusation formidable où étaient énumérés les crimes vrais ou supposés du cardinal. Toute la mission de Lyonne se trouve dans les archives du ministère des Affaires étrangères, et il est vraiment fâcheux que M. Gazier n'ait pu la consulter. Il nous eût donné un récit préalable, absolument nécessaire pour nous initier à la question; il ne nous eût pas

fait entrer dans le labyrinthe sans allumer sa lampe et sans nous mettre en main un fil conducteur.

Dès le début, M. Gazier, ayant à traiter le sujet de cette nouvelle lutte entre Retz et Mazarin, aurait dû aussi poser l'état de la question sur la culpabilité ou l'innocence de Retz. Par le fait, bien que fort coupable, Retz ne fut jamais traduit devant une cour ecclésiastique, par la raison bien simple qu'au moment où son procès allait être entamé, il s'enfuit de Rome. En refusant de se démettre de son siége d'archevêque, il paraissait être pleinement dans son droit. Le fait d'avoir reçu le chapeau de cardinal à la nomination de la reine, était une preuve manifeste qu'il avait été absous par la cour de toutes ses cabales antérieures; de plus il était suffisamment couvert par l'amnistie qui mit fin à la Fronde, puisqu'il n'en avait pas été nommément exclu, bien qu'il soit manifeste qu'il n'avait cessé de cabaler et de conspirer depuis la réception du chapeau jusqu'à son arrestation. Voilà ce que M. Gazier aurait dû nous dire dès le début, pour nous faire connaître l'état de la question et nous intéresser un peu plus à son héros. Ce n'est qu'incidemment et çà de là qu'il parle, sans jamais rien préciser, des poursuites exercées à Rome contre Retz, au nom de Louis XIV. Il suppose qu'elles cessèrent tout à fait au commencement de janvier 1656, tandis qu'elles furent reprises en 1657, puis arrêtées de nouveau d'une manière définitive.

Après être ainsi entré dans son sujet sans le moindre éclaircissement préalable, l'auteur se borne à analyser successivement, et sans aucunes considérations générales, les documents de sa collection janséniste. C'est là qu'il se retire et se confine sans jamais élargir son cadre et son horizon. Hors ce qui concerne les rapports de Retz avec les jansénistes, il paraît ne s'intéresser que fort peu à tout le reste. Or il nous semble que ce fond un peu trop terne de *Port-Royal* est tout à fait insuffisant pour faire ressortir dans tout son éclat une figure aussi originale que celle du cardinal de Retz.

Les séjours du cardinal à Rome et en Hollande sont aussi lettre close pour M. Gazier; il ne nous apprend absolument rien de nouveau sur cet intéressant chapitre; il n'a pas consulté les correspondances diplomatiques du temps, qui lui eussent fourni de piquants détails sur ce sujet; il a même

négligé de citer certains passages fort curieux des lettres de Guy Patin.

Telles sont les principales omissions que présente cette première partie du livre de M. Gazier.

La seconde, qui s'étend depuis la retraite de Retz à Commercy jusqu'à sa mort, offre des lacunes bien plus considérables et bien plus regrettables encore.

Ainsi, pour n'en citer que deux exemples, l'auteur ne nous donne que des détails fort superficiels sur les missions diplomatiques du cardinal de Retz à Rome, qui sont de la plus haute importance, et sur le rôle qu'il joua dans les conclaves où furent élus Clément IX, Clément X et Innocent XI. Il a négligé ainsi la partie sans contredit la plus originale, la plus saillante, la moins connue de la vie de Retz, et qui nous eût montré le diplomate dans tout l'éclat de son génie. J'ai consacré plusieurs années à recueillir tous les documents relatifs à ces missions et j'espère pouvoir, d'ici à quelques mois, initier les lecteurs à mes découvertes.

Une autre source de non moins précieuses informations, que l'auteur a malheureusement négligée, ce sont les nombreux documents, inexplorés jusqu'à ce jour, qui existent sur la vie privée du cardinal de Retz. Les pièces inédites produites par l'auteur, pour cette seconde partie, se bornent à fort peu de chose. Il a prétendu que tout sur ce point avait été dit par M. Dumont, l'auteur de l'*Histoire de Commercy*, et par moi. C'est une grave erreur. Les documents que j'ai découverts n'ont jamais été consultés par M. Dumont, et j'ai cru devoir n'en communiquer qu'une très-faible partie à Sainte-Beuve. Si, comme je l'espère, il m'est donné de les publier quelque jour, le lecteur verra de ses propres yeux à quel point le livre de M. Gazier est vide sur ce chapitre. M. Gazier ne dit presque rien non plus des curieuses dissertations du cardinal de Retz sur le cartésianisme et de ses discussions avec le bénédictin dom Desgabets sur le même chapitre, qui se trouvent dans un manuscrit de la bibliothèque d'Epinal. Il ne paraît pas avoir eu connaissance des travaux, sur le même sujet, de M. Hennequin, à qui est due la découverte de ces manuscrits, et n'en parle que

[1] Les lettres que j'ai recueillies sur cette époque, ne formeront pas moins d'un volume dans les *Œuvres de Retz*, de la *Collection des grands écrivains*, publiée chez Hachette.

d'après les études de Victor Cousin, d'une date postérieure. C'est une lacune importante dans le livre de M. Gazier, un démenti de plus donné à son titre.

Au reste, tous les côtés de la vie intime d'un grand homme intéressent si peu l'auteur qu'il. n'en parle jamais qu'avec un certain dédain. Il ne se donne même pas la peine d'encadrer dans son texte les charmants détails donnés çà et là par M^me^ de Sévigné. « Tout le reste, dit-il, convient aux recueils d'anecdotes. » Qu'aurait dit Sainte-Beuve d'une si leste façon de traiter la vie privée d'un tel personnage, lui qui m'écrivait un jour : « Le cardinal de Retz en déshabillé doit être bien intéressant à surprendre ! »

Ces lacunes du travail de M. Gazier indiquées d'une manière sommaire, examinons, aussi rapidement que possible, quelques erreurs que l'on est tout surpris de rencontrer sous la plume d'un homme si érudit.

Dans son *Avant Propos*, l'auteur se hasarde à prétendre que la vie de Retz jusqu'à sa prison *est connue dans ses moindres particularités*. S'il eût dépouillé toutes les correspondances ministérielles et diplomatiques du temps, il aurait su un peu mieux à quoi s'en tenir sur le peu de confiance qu'il faut accorder aux *Mémoires* du chef de la Fronde. Retz, tout en faisant des aveux fort compromettants sur sa conduite morale et politique, n'a dit que ce qu'il a bien voulu dire, afin de se donner plus d'une fois le beau rôle. Il a soigneusement caché tout ce qui pouvait être trop à sa charge. Son histoire, de même que celle de la Fronde, se trouve bien moins dans les Mémoires du temps que dans les pièces officielles : c'est là qu'il faut étudier jour par jour les menées des Frondeurs, pour bien s'en rendre compte, et non dans des récits arrangés après coup et suivant les intérêts du narrateur.

Ici je vois que M. Gazier, sans nous en fournir la moindre preuve, croit à l'absurde histoire du mariage de Mazarin avec la reine Anne d'Autriche ; là que le pape Alexandre VII, après avoir donné publiquement à Retz le *pallium* d'archevêque, « parut songer à lui conférer le titre de *cardinal neveu*. »

A propos de la lutte de Retz et de Mazarin, qui s'envenima de plus en plus après que Retz se fut enfui du château de Nantes, l'auteur nous assure qu'il « est certain que dans cette lutte acharnée, dans ce duel à mort, *le pape et le roi de France*

furent seulement les témoins. » Rien n'est plus contraire à la vérité des faits. Louis XIV, pendant fort longtemps, ne cessa d'intervenir auprès du pape pour que Retz fût livré à une cour ecclésiastique, et, de son côté, Alexandre VII ne cessa pas de résister, jusqu'au moment où il fut contraint de céder aux menaces de son tout-puissant voisin. Bien loin d'être les simples spectateurs de la lutte, le pontife et Louis XIV en furent les principaux acteurs, ainsi que le prouvent les nombreux documents qui ont échappé aux recherches de M. Gazier.

Plus loin, [1] l'auteur traite de *ridicules* les accusations de lèse-majesté portées contre Retz par Mazarin, et parle des « *vaines menaces du procès* que faisait hypocritement le premier ministre. » Personne n'ignore que Retz, après avoir reçu le chapeau, recommença de plus belle à cabaler et à conspirer jusqu'au jour de son arrestation. En quoi donc peuvent être ridicules les accusations de son rival victorieux ?

M. Gazier embrasse si chaudement et si étroitement la cause de Retz, que Mazarin devient son ennemi personnel, et qu'il s'aveugle au point de ne lui reconnaître aucun talent politique. Le glorieux signataire de la paix des Pyrénées n'est pour lui que le plus méprisable des hommes, qu'un escroc et un *pantalon*.

Lorsque, pendant son séjour à Rome, Retz demande au pape l'autorisation de soigner les pestiférés dans les lazarets, M. Gazier, sans le moindre fondement et la moindre vraisemblance, attribue cette offre au désir qu'il aurait eu d'en finir avec la vie : « Le suicide, dit-il, répugnait à la nature de Retz, comme au caractère dont il était revêtu, malgré son indignité profonde ; il imagina donc ce moyen de périr en illustrant sa mémoire : mais il ne devait pas trouver dans sa détresse même cette consolation des malheureux, car le pape n'accueillit pas sa demande. » Pour qui connaît le cardinal de Retz, il doit être hors de doute qu'il voulait tout simplement se singulariser, faire montre de son courage, qui était grand en effet, et en même temps faire honte au pape, qui avait quitté Rome avec les autres cardinaux pour fuir la contagion. On comprend dès lors pourquoi Alexandre VII lui refusa une telle permission.

[1] Page 42.

Dans le chapitre III de son livre : *Le Cardinal de Retz et l'Assemblée du clergé*, l'auteur ne nous parle que des faits déjà connus, qui nous ont été révélés par les imprimés du temps ; c'est à peine s'il nous initie aux correspondances ministérielles, qui nous eussent montré tous les secrets ressorts mis en jeu par la cour contre l'archevêque de Paris.

M. Gazier, qui prend trop souvent ses hypothèses pour l'expression de la vérité, attribue sans la moindre preuve à Pascal une pièce intitulée : *Avis important et désintéressé sur les affaires de M. le Cardinal de Retz*. Cette pièce ne ressemble nullement au style de l'auteur des *Provinciales* : elle est sortie de la plume du cardinal de Retz lui-même, ainsi que l'a fort bien indiqué M. Moreau dans sa *Bibliographie des Mazarinades*, que M. Gazier n'a pas citée une seule fois, et qui, sans doute, a échappé, comme le Père Lelong et le catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, à ses savantes recherches.

Rien ne prouve non plus, ainsi que le suppose gratuitement l'auteur, que Retz soit venu clandestinement à Paris, en 1656 [1]. Guy Joly, encore dans toute la confiance du cardinal, ne dit pas un mot de ce prétendu voyage. Et qui mieux que lui pouvait savoir à quoi s'en tenir sur un point qu'il n'est pas permis de trancher sans preuve, à une telle distance ?

Plus loin, M. Gazier nous affirme que Retz, à l'étranger, alors qu'il revendiquait ses droits d'archevêque, n'a jamais conspiré. « Le factieux véritable, dit-il, sans reculer devant un tel paradoxe, c'est le premier ministre du roi, c'est Mazarin [2]. » Retz, poursuit-il [3], « avait refusé de se joindre aux Espagnols et au prince de Condé contre sa patrie; » « et durant les trois années qui vont suivre (1658, 1659, 1660) l'histoire n'aura plus à s'occuper de Retz, etc.; » enfin [4], « si, dans l'*Ile des Faisans*, don Louis de Haro ne stipula rien pour le cardinal de Retz, c'est parce que ce prélat ne voulut jamais pactiser avec les Espagnols. » Autant d'assertions, autant d'erreurs. Si Retz ne pactisa pas avec les Espagnols en

[1] Page 64.
[2] Page 58.
[3] Page 15.
[4] Page 97.

1654, il fut moins scrupuleux en 1657 et les années suivantes, car il résulte des correspondances de l'ambassadeur de France en Hollande à cette époque, qu'il se rendit secrètement à Bruxelles, qu'il eut des entrevues avec M. le Prince et avec les Espagnols et qu'il signa avec ces derniers un traité secret contre Mazarin et Louis XIV. Bien plus, il s'engagea très-avant dans la conspiration des gentilshommes normands, dont faisait partie Bonnesson, qui eut la tête tranchée, et il fut accusé formellement d'en être complice par le chancelier Séguier, devant l'Assemblée du clergé de France. Si M. Gazier eût consulté un livre imprimé : *Les Archives de la Bastille*, par M. Ravaisson, il eût évité de produire des affirmations si imprudentes. Enfin, pendant l'année 1658, Retz publia un violent pamphlet contre Louis XIV et son premier ministre à propos de la cession de Mardick à Cromwell. Si M. Gazier eût simplement consulté le catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, il aurait trouvé le titre de ce pamphlet, et s'il avait lu avec un peu d'attention Guy Joly et les lettres de Guy Patin, il aurait acquis la preuve que ce pamphlet est sorti de la plume du cardinal. Voilà comment Retz employait son temps pendant que M. Gazier nous le montre vivant dans une paix profonde.

« Le prélat fugitif, ajoute-t-il, abandonnait à jamais ses prétentions au ministère. » C'est là une non moins grave erreur. Retz ne cessa de se faire illusion sur ce point, de même que ses amis, qu'après sa rentrée en France. A la mort de Mazarin il s'imaginait encore qu'il se réconcilierait avec le roi, en lui persuadant qu'il n'avait jamais été que l'ennemi personnel de son premier ministre, et que son dévouement à la monarchie avait toujours été absolu et sans bornes.

L'auteur dit [1] que « Louis XIV fut très-frappé de la fin si peu chrétienne de son ministre (Mazarin). » « Sans doute, ajoute-t-il, ce refus de pardonner en un pareil moment (au cardinal de Retz) affligea son jeune cœur, et il dut lui en coûter d'exécuter des vengeances ; mais il était lié par les promesses qu'avait exigées Mazarin mourant, et le premier acte de son gouvernement fut un acte de rigueur contre le cardinal-archevêque de Paris. » Pour quiconque connaît les profonds

[1] Page 102.

ressentiments que Louis XIV nourrissait contre les anciens frondeurs, cette manière d'interprêter ses sentiments est tout à fait en dehors de la vérité. « Néanmoins, poursuit M. Gazier, (Retz) ne perdit pas courage, et il ne voulut voir dans ce redoublement de persécution qu'un dernier hommage rendu par Louis XIV à la mémoire de son tuteur, *peut-être même de son beau-père*[1].»

Il a été prouvé, de la manière la plus certaine, par M. Loiseleur, que Mazarin était prêtre; or il serait, je suppose, assez difficile à M. Gazier de nous montrer une bulle de dispense pour son prétendu mariage avec Anne d'Autriche. On a peine à comprendre comment un homme aussi sérieux a pu croire à une fable si ridicule.

M. Gazier [1] dit qu'aucun des frondeurs ne songeait à détrôner Louis XIV et que ces révoltés n'étaient point des révolutionnaires. Nous savons pertinemment le contraire, au moins en ce qui touche le cardinal de Retz, A propos de l'avénement de Charles II au trône d'Angleterre, l'auteur se livre aux plus étranges suppositions. « Le cardinal (de Retz), dit-il, mit au service du prétendant (Charles II) toutes les ressources de son génie d'intrigue *et contribua peut-être plus que personne, après le général Monk, à faire remonter Charles Stuart sur le trône.* » Voilà certes une influence occulte, s'il en fut, si occulte qu'elle a échappé jusqu'ici aux recherches de tous les historiens. L'auteur avoue, du reste, dans une note de la même page, « que le rôle de Retz, dans la restauration des Stuarts, n'est pas bien connu, et qu'il le sera peut-être mieux quand on pourra pénétrer dans ce jardin des Hespérides qu'on nomme les archives des Affaires étrangères. » Comme beaucoup d'autres, M. Aimé Champollion a pu entrer dans ce bienheureux jardin et y cueillir toutes les pommes qu'il a voulu. Il a notamment fouillé les correspondances d'Angleterre, et s'il y eût découvert des choses aussi surprenantes que celles dont parle M. Gazier, il faut convenir qu'il aurait eu grand tort de ne pas nous en faire part.

Si M. Bazin a une tendance marquée à rapetisser tous ses personnages, M. Gazier, lui, a une disposition toute contraire : il grandit ses héros outre mesure; M. Gazier appartient à l'école des exagérateurs.

[1] Page 103.

A tout propos il traite de mensongers les *Mémoires de Guy Joly*. Et pourtant il nous semble que Joly doit être cru sur parole par la raison bien simple qu'il en dit moins encore sur le compte de son maître, que Retz n'en a révélé lui-même. Si, dans sa fameuse lettre aux évêques, en 1660, Retz vient à se comparer aux Athanase, aux Eusèbe de Samosate, « dont le premier, dit-il, fut si longtemps retiré dans les déserts de la Thébaïde et même caché sous la terre dans une citerne sèche, et le dernier traversa tant de pays sous un habit déguisé, etc.; » M. Gazier le croit sur parole, et traite Guy Joly de calomniateur pour nous avoir appris que, pendant ce temps-là, le cardinal, sous divers déguisements, courait les hôtelleries de Hollande et s'amusait à cultiver Babet et Nanon.

M. Gazier vient-il à parler des *Mémoires du P. Rapin*, il les qualifie d'*ennuyeuse compilation*, bien que ces Mémoires, que l'on n'est pas obligé assurément de toujours croire sur parole, nous aient révélé des faits aussi neufs qu'intéressants.

Lorsque l'auteur entame le chapitre des missions du cardinal de Retz à Rome, après qu'il fut rentré en grâce auprès de Louis XIV, il suppose que le cardinal reçut le titre d'*envoyé extraordinaire du roi à Rome*. C'est là une grave erreur, attendu qu'il eût été contre tous les usages de la cour de Rome qu'un cardinal fût accrédité auprès d'elle en cette qualité. Retz ne reçut pas même le titre de protecteur des affaires de France, comme les cardinaux Antoine Barberini et Bicchi ; il se rendit à Rome avec son simple caractère de cardinal, et fut toujours soumis à l'autorité de l'ambassadeur de France. Nous avons déjà dit que M. Gazier n'a parlé que très-superficiellement des questions que Retz eut à traiter avec le pape. Dans l'affaire de la Sorbonue et de la bulle lancée contre elle par Alexandre VII, à propos de sa condamnation du livre de Guimenius (le P. de Moya, jésuite), M. Gazier va jusqu'à prétendre que le pape *fit de bonne grâce le sacrifice de son infaillibilité* entre les mains du cardinal de Retz, et plus loin : « que Louis XIV n'abusa pas de ses avantages, n'exigea point du souverain pontife une rétractation que le *cardinal de Retz lui eût certainement arrachée.* »

Le fait est qu'un tel miracle n'eut pas lieu, et que l'affaire de la Sorbonne fut étouffée par le silence que le pape et Louis XIV gardèrent de part et d'autre.

M. Gazier ne dit mot des principales affaires traitées par Retz avec la cour de Rome, il ne parle ni de a question des droits éventuels de la reine de France sur le royaume de Naples, ni de l'affaire du chapeau du cardinal de Vendôme, qui offre cependant les plus intéressantes particularités. Enfin il se dispense de parler des conclaves où furent élus les papes Clément IX, Clément X et Innocent XI, sous prétexte que *tous ces conclaves se ressemblent* et qu'ils ne renferment rien qui soit digne de l'histoire. Une telle opinion nous semble d'autant plus hasardée, que M. Gazier avoue lui-même qu'il n'a jamais pu pénétrer dans les archives des Affaires étrangères. Il n'a donc pu préciser le rôle si important du cardinal de Retz dans ses missions, ainsi que dans les conclaves, et mettre en saillie, comme il l'aurait fallu, les rares qualités de Retz en tant que diplomate.

Nous ne relèverons pas d'assez nombreuses erreurs de détail, telles que des noms de personnes, et des noms de lieux pris l'un pour l'autre ou mal écrits, [1] et nous passons au point essentiel de la thèse de M. Gazier : *la conversion du cardinal de Retz.*

II.

Si je ne me trompe, et à en juger par certains passages très-caractéristiques de son livre, M. Gazier doit être l'un des derniers jansénistes. Lorsqu'on traite une question d'histoire dans laquelle se glisse une opinion religieuse, rien n'est plus nuisible pour la résoudre à son vrai point de vue. Or M. Gazier n'a rien vu, rien pesé, rien jugé, en ce qui touche la conversion de son pénitent, qu'en se plaçant au seul point de vue janséniste. Port-Royal est sa constante préoccupation. Tout ce que les solitaires décident, même sur des questions de fait, il l'admet comme article de foi, comme une vérité démontrée, sans croire qu'ils aient pu se tromper, se faire illusion. Tout autre témoignage est pour lui non avenu, s'il ne vient à l'appui d'une opinion, d'un jugement de ses amis. C'est à ce seul point

1 Contentons-nous de dire que M. Gazier a confondu (pp. 158 et 159) M^me^ de Scudéry avec sa belle-sœur M^lle^ de Scudéry ; c'est M^me^ de Scudéry qu'il faut lire. Page 115, il dit que l'on donna à Retz l'abbaye de Chaulmes, lorsqu'il se réconcilia avec le roi ; il faut lire de *la Chaume.*

de vue qu'il se place pour expliquer la conversion vraie ou prétendue du cardinal de Retz ; c'est parce que, suivant lui, son pénitent fut tout à coup et miraculeusement frappé de la grâce efficace, et non pour d'autres motifs purement humains, qu'il faut admettre le retour que Retz fit sur lui-même à la fin de sa vie.

Pour nous, qui ne nous proposons d'autre but que la recherche de la vérité, et dont l'esprit est libre de toute idée préconçue, il nous est impossible de partager sur ce point la manière de voir de l'auteur.

Sainte-Beuve, à propos de la mort de Mazarin, a dit un mot d'une admirable justesse et qu'il ne faut pas perdre de vue : « Les paroles (de Mazarin) à M. Joly (son confesseur), a-t-il écrit dans son *Port-Royal* [1], ont été présentées sous un autre jour, et l'on peut dire à contre-sens, *d'après ce principe de toujours farder la mort des hommes illustres, que l'on fait ou plus chrétiens ou plus repentants, ou plus en possession d'eux-mêmes, qu'ils ne l'ont été réellement.* » Que ces paroles nous servent d'enseignement, et, pour ainsi dire, d'instrument d'optique, lorsqu'il s'agit surtout d'un personnage aussi suspect, aussi changeant, aussi fuyant, aussi difficile à saisir que le cardinal de Retz. Avec un tel homme, il faut toujours se tenir en garde, en méfiance, et ne le prendre au mot que lorsqu'il n'a absolument aucun intérêt à déguiser la vérité, à se montrer meilleur qu'il n'a été réellement.

D'après ses propres aveux, Retz avait *l'âme la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers.* Rien n'égale, on le sait, les scandales de sa vie : on connaît ses duels, ses amours, ses profanations, ses impiétés de tout genre. En même temps, pour donner le change sur sa conduite, il empruntait tous les dehors de la dévotion, faisait des retraites, prêchait sur la sainteté et sur l'hypocrisie. A ce propos, il dit dans ses *Mémoires*: « Je pris, après six jours de réflexion, *le parti de faire le mal par dessein*, ce qui est sans comparaison le plus criminel devant Dieu, mais ce qui est, sans doute, le plus sage devant le monde. » — « C'est à tort qu'on l'accuse de jansénisme, disait plaisamment un pamphlétaire de son temps ; avant d'être janséniste, il faut être chrétien. » Il était toujours prêt, suivant

[1] Dernière édition, t. IV, p. 585 de l'Appendice.

son intérêt du moment, *à faire le bien ou le mal*, comme il le dit lui-même. En 1651 et 1652, il avait fait insinuer à la cour de Rome que, si elle ne le nommait pas cardinal, il se mettrait à la tête des jansénistes et déchaînerait un schisme qui bouleverserait la chrétienté. Plus tard, il menaça de se faire protestant. Tel était ce fameux élève de saint Vincent de Paul. Comme on le voit, il avait peu profité de ses leçons. Si jamais il s'est converti, il faut convenir qu'il est revenu de loin.

Après s'être démis de son archevêché, moyennant l'abbaye de Saint-Denis et d'autres bénéfices, qui lui furent donnés en compensation et qui valaient environ cent vingt mille livres de rente, Retz put rentrer en France, et s'installa dans sa seigneurie de Commercy. Il fit restaurer son château, le meubla somptueusement, monta sa maison sur un grand pied, y entretint jusqu'à cent domestiques, acheta pour cent mille livres de vaisselle d'argent, fit creuser des viviers dans son parc, le peupla d'animaux et d'oiseaux rares, et vécut, en un mot, comme un grand seigneur en possession de deux cent mille livres de revenu, ce qui représente environ un million de nos jours. Ne pouvant plus être de rien, il se donnait le passe-temps d'administrer la justice à ses sujets, dans le plus grand appareil, et, pour charmer les ennuis de la solitude, il s'entourait de musiciens, de chanteurs et même de chanteuses. Pendant plusieurs années, pressé par ses créanciers, il parvint à les éconduire en les berçant de fausses promesses ; mais vint un moment où les billets protestés et les jugements tombèrent dru comme grêle sur le château. Traqué de toutes parts, réduit aux abois, il fut contraint, pour échapper à une saisie inévitable, de souscrire au profit de ses créanciers ce que nous appelons aujourd'hui un concordat. Bon gré, mal gré, il fallut s'exécuter. Retz prit alors la résolution de réduire ses dépenses au strict nécessaire pour faire face à ses obligations. Et comme toujours il se donna le beau rôle et joua le désintéressement. Pendant nombre d'années il résista aux pressantes sollicitations de quelques pieux amis qui l'exhortaient à changer de conduite, à s'amender, à mettre fin aux scandales de sa vie par une conversion chrétienne. Mais il faisait la sourde oreille. Les Arnauld, les Vialart, tout Port-Royal, l'abbé de Rancé lui-même, y échouèrent.

Tout à coup, au moment où l'on s'y attendait le moins, et comme s'il eût été touché par la grâce, ainsi que Paul sur le chemin de Damas, il alla frapper à la porte de Port-Royal afin d'être reçu au nombre des solitaires. Mais aussi clairvoyants que sages, ceux-ci le détournèrent de ce projet singulier. Il ne se découragea pas, et passant d'une extrémité à l'autre, il eut une velléité d'entrer à la Trappe. Il s'en ouvrit à l'abbé de Rancé. « Mais le prudent abbé, dit fort judicieusement M. Gazier, qui ne veut pas suivre son pénitent jusque-là, l'abbé se défiant peut-être de la sincérité ou de la solidité d'une conversion si brusque, n'était point désireux de voir un pareil moine dans sa maison, nouvellement réformée ; il résista le plus doucement qu'il put aux instances du cardinal, lui représenta, sans doute, que les grandes austérités le tueraient, et lui conseilla de faire pénitence d'une façon moins extraordinaire. »

Voilà deux belles occasions manquées de se convertir à grand bruit. Mais Retz avait trop d'imagination pour ne pas trouver une autre voie non moins extraordinaire. Au lieu de suivre les sages conseils de Rancé et des solitaires, c'est-à-dire de faire pénitence tout modestement et sans éclat, il prit la résolution de renvoyer son chapeau de cardinal au pape et de se faire moine dans l'abbaye de Saint-Mihiel, à quelques lieues de Commercy. Il écrivit donc au pape et au Sacré Collége deux belles lettres en latin fort élégant, pour leur faire part de son projet et pour les prier d'agréer sa démission [1]. Puis, sans attendre leur réponse, il alla s'enfermer dans le couvent de Saint-Mihiel, « pour se plonger à tout jamais dans la nuit du cloître. » Telles sont les expressions de M. Gazier, qui le prend, ce nous semble, un peu trop au sérieux. Il se mit, comme un simple bénédictin, à la règle du monastère, il lisait fort assidûment les conférences de Cassien pour se pénétrer de ses nouveaux devoirs ; sa table était des plus frugales ; les

[1] M. Gazier a dit qu'il suffisait de lire cette lettre « pour se convaincre que Retz ne songeait nullement à faire un peu de bruit autour de son nom ; quand on cherche à produire de l'effet, on ne s'exprime pas avec une telle simplicité. » Nous n'avons qu'une seule réponse à faire. Nous possédons une correspondance inédite de Retz adressée à l'abbé Charrier, dans laquelle, à côté des lettres destinées à être mises sous les yeux du pape et qui sont empreintes des sentiments les plus religieux, se trouvent des lettres du cynisme le plus révoltant et réservées seulement pour l'abbé.

jours maigres il mangeait au réfectoire au milieu des moines, et il édifiait ces âmes simples en se contentant de la portion d'un religieux. Un bénédictin, qui se trouvait alors par hasard à Saint-Mihiel, dom Desgabets, et qui, s'il faut en croire M. Gazier, fut un *philosophe célèbre*, nous donne les détails les plus précis sur la vie monastique de Retz. M. le cardinal, mandait-il à un de ses amis, « a écrit des lettres admirables au pape et au Sacré Collége; si on peut en avoir copie, on vous en fera part. Il y a peu de jours que son courrier est arrivé à Rome, et l'on ne peut encore savoir si le pape acceptera son chapeau, *ce que je ne crois pas*, » dit en finissant le prudent Desgabets. Et qui aurait pu le croire? Retz tout le premier n'y croyait pas, tout en agissant comme s'il y croyait. Comment pouvait-il douter que le pape ne lui fît une obligation de garder le chapeau? Il ne pouvait ignorer que la dignité de cardinal est irrévocable, qu'elle imprime à celui qui la reçoit un caractère indélébile, qu'il n'y avait pas d'exemple qu'un *cardinal-prêtre* pût se démettre de cette fonction, qu'il n'y a jamais eu de dispense, d'exception que pour des cardinaux qui n'avaient pas reçu les ordres sacrés et qui voulaient rentrer dans la vie séculière.

Le cardinal de Retz ne fut donc point étonné lorsqu'il apprit que le pape lui ordonnait de conserver son chapeau. Retz lui-même avouait à M^me^ de Sévigné, dans la dernière confidence, qu'il n'était pas éloigné de céder aux instances du pape pour reprendre le chapeau, mais pour ne pas avoir l'air de se rendre trop tôt, il se faisait tirer l'oreille. « Si Sa Sainteté, écrivait la marquise à sa fille [1], persiste à lui commander de le garder (le chapeau), *il est tout disposé à obéir*. Ainsi, toutes les apparences sont qu'il sera toujours notre très-bon cardinal... Il conservera son équipage de chevaux et de carrosses, car il ne peut plus avoir la modestie d'un pénitent à cet égard-là... » Et peu de jours après, Retz adressait au pape une nouvelle lettre encore plus pressante, pour le supplier de revenir sur sa décision. Le pape, cette fois, lui ordonna par un bref impératif et sous peine d'excommunication, de rester cardinal. Il louait extrêmement son dessein, mais néanmoins l'exhortait à ne pas rester à Saint-Mihiel. Retz reprit donc son

[1] 10 juillet 1675.

chapeau et le chemin de Commercy, fort enchanté au fond d'en être quitte à si peu de frais.

« Il eut toujours de grands égards pour Port-Royal, m'écrivait Sainte-Beuve [1], mais les vrais solitaires n'étaient pas dupes de lui. Lorsqu'il fut question de sa prétendue pénitence et de son renvoi de chapeau à Rome, M. de Pontchâteau alla le trouver à Commercy, je crois, pour l'y engager. Mais en arrivant il vit que la velléité, si elle avait été sincère, était déjà évanouie... » — « Il est bien probable, me disait Sainte-Beuve dans une autre lettre [2], que, soit variation, soit affaiblissement, il a eu des velléités sincères de conversion et de pénitence dans les tout derniers temps de sa vie. Mais bientôt la nature et l'habitude reprenaient le dessus. Qui peut se vanter de connaître un seul homme ? Si la chose était possible, ce serait vous, cher Monsieur, après ce vaste travail d'assemblage, de comparaison et de pénétration. »

L'affaire avait fait grand bruit à la cour et à Paris, et tandis que personne n'avait douté, dans les salons, de la conversion de Rancé, on n'y crut pas (Mme de Sévigné excepté) à celle de Retz. La Rochefoucauld, qui ne se faisait pas les mêmes illusions que les amis de Retz à Port-Royal, et qui exprimait l'opinion du monde, a qualifié sévèrement la conduite du cardinal, et nous croyons qu'il a touché juste : « La retraite qu'il vient de faire, écrivait-il en burinant le portrait de Retz, est la plus éclatante et la plus fausse action de sa vie ; c'est un sacrifice qu'il fait à son orgueil, sous prétexte de dévotion ; il quitte la cour où il ne peut s'attacher, et il s'éloigne du monde qui s'éloigne de lui. »

Mme de Scudéry, une personne d'un caractère sérieux, que M. Gazier, par parenthèse, confond avec sa belle-sœur, Mlle de Scudéry, est aussi un écho de l'opinion, de même que l'auteur des *Maximes*. Elle n'ajoutait pas la moindre foi à la sincérité de la conversion. Bussy-Rabutin, qui connaissait le cardinal à fond et à triple fond, ne pouvait croire non plus à sa pénitence. Il n'avait jamais ri de celle de Rancé, mais comment ne lui eût-il pas été permis de plaisanter de celle du cardinal de Retz ?

1 12 mars 1866.
2 15 juillet 1866.

Il y a plus encore que ces témoignages. Plusieurs des amis de Retz et parmi eux les plus pieux et les plus vertueux, constataient, à quelque temps de là, que ses premiers essais de conversion n'avaient pas jeté de bien profondes racines.

« M. le cardinal de Retz, écrivait Le Camus, évêque de Grenoble, à l'abbé de Pontchâteau, deux ans après, le 18 janvier 1677, a besoin de quelqu'un qui le pousse et qui l'empêche de s'éparpiller dans le monde et dans les conversations séculières. Les voyages de Rome lui sont très-nuisibles. C'est un grand homme et à qui Dieu commande de grandes choses. » Qui le croirait ? M. Gazier interprète ces paroles si nettes et si précises dans le sens de sa propre thèse.

L'auteur anonyme de la *Vie de M. Vialard, évêque de Châlons*, qui avait sous les yeux un journal manuscrit, composé par un familier du prélat, et dans le genre de celui de l'abbé Ledieu, a, de son côté, exprimé des doutes très-accentués sur la conversion de Retz. L'abbé de Rancé, dit-il, « alla à Commercy, vit le cardinal, lui parla longtemps et avec force, l'ébranla, lui fit répandre des larmes ; mais cette conversation ne fructifia proprement que dans les dernières années de la vie de ce cardinal, *si l'on peut dire qu'elle fructifia même alors.* »

Enfin, ce qui est vraiment caractéristique, et ce que M. Gazier avoue lui-même, le *Nécrologe de Port-Royal* a refusé à Retz l'honneur d'une notice particulière [1]; il ne l'a pas admis au nombre de ses vrais pénitents et l'enterre à petit bruit.

Que faut-il penser des autorités sur lesquelles s'appuie M. Gazier ? Et d'abord que faut-il croire du témoignage de Mme de Sévigné ? Elle était la parente, l'amie du cardinal, elle l'aimait tendrement ; sa petite fille Pauline de Grignan était la filleule de Retz et devait hériter de lui, lorsqu'il aurait payé toutes ses dettes. La vivacité et la chaleur de conviction avec lesquelles Mme de Sévigné défend son ami, n'ont donc rien que de fort naturel et de fort louable. Mais nous en connaissons les motifs. Quant à Bossuet, qui voyait toujours les choses par le côté le plus grandiose, et qui par sa noble nature était disposé à croire plutôt le bien que le mal, quoi de singulier

[1] Page 148.

qu'il ait pu ajouter foi à la conversion de Retz ? Il n'en fut pas témoin, il n'en a parlé que par ouï dire. Et puis comment laisser échapper une si belle occasion de produire un grand effet oratoire ?

M. Gazier invoque l'autorité de Saint-Evremond. Or dans ses Œuvres authentiques, on ne voit pas qu'il ait dit un seul mot de Retz. Les passages sur lesquels s'appuie M. Gazier ont été ajoutés dans ses œuvres, après sa mort, par ses éditeurs. On peut en dire autant du paragraphe consacré à Retz dans *le Saint Evremoniana*. Sainte-Beuve était de cet avis, et je m'appuie en toute confiance sur son autorité.

Quelle fut l'influence d'Arnauld sur la prétendue conversion de Retz ? M. Gazier en parle, mais sans en donner aucune preuve [1]. Il avoue, du reste, un peu plus loin, que cette influence est problématique. A quelques pages de là, il suppose aussi, sans citer aucun texte et en s'appuyant sur de pures inductions, que Nicole dut contribuer à la conversion de ce grand pécheur.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le grand Arnauld, dans plusieurs lettres, ajoute foi à la conversion de Retz. Il dit qu'il est persuadé que son abdication du cardinalat « a été reçue dans le ciel, qu'elle a réjoui les anges ; » il le met au nombre des « prédestinés. » Mais ce même Arnauld ne s'est-il pas fait une étrange illusion sur les vertus chrétiennes de la duchesse de Lesdiguières. Saint Vincent de Paul ne s'était-il pas trompé lui-même sur la piété de Paul de Gondi, au temps de sa jeunesse, et n'avait-il pas dit de lui qu'il « n'était pas éloigné du royaume des cieux ? » Et, à ce propos, Retz nous faisant toucher au doigt l'aveuglement de son propre père, qui le croyait sincèrement dévot, n'a-t-il pas dit que « rien n'est plus sujet aux illusions que la piété ? »

N'est-il pas évident que M. Gazier attribue à l'opinion du chanoine Hermant une importance qui n'est fondée que sur les mêmes illusions ? Ce chanoine, suivant l'expression de Sainte-Beuve, *voit partout l'action de la Providence*. « Le cardinal de Retz, s'écrie d'un ton inspiré l'illuminé chanoine, est comme un de ces hommes privilégiés que Dieu sait employer à son heure comme un nouveau saint Paul, ou comme un saint

[1] Page 151.

Augustin. » Défions-nous de ces pieuses exagérations, qui ne sauraient en aucune manière servir de base à une judicieuse et prudente critique. A côté des principales autorités citées par M. Gazier, de quel poids peuvent être dans la question celles de l'abbé Racine, de Moréri et des autres ? On ne les discute pas.

Malgré l'insuffisance de ces preuves, dont nous avons relevé plus d'une fois les contradictions, M. Gazier ne se flatte pas moins d'avoir découvert des documents plus décisifs que ceux trouvés par Sainte-Beuve et par l'auteur de ces lignes. « Ils sont, dit-il, d'une telle précision, leur autorité est si bien établie, le caractère des personnes qui les ont fournis est d'une moralité si haute, qu'on peut désormais parler en connaissance de cause de la conversion véritable et de la mort édifiante du cardinal de Retz. » — « Peut-il donc être permis à la postérité, qui sait très-imparfaitement les choses, s'écrie plus loin l'auteur d'un ton triomphant, de rejeter ces témoignages sans autre preuve que les épigrammes de quelques malveillants ? » Hélas ! nous n'en savons que trop pour ne pas partager une confiance si ingénue.

Il ne s'agit ni de l'authenticité des documents invoqués, ni de la moralité des témoins ; personne ne les révoque en doute. Il s'agit de savoir si leur diagnostic est exact, s'ils ne se sont point abusés, s'ils n'ont pas eu d'illusions, s'ils n'ont pas exprimé de doutes. Or nous en avons dit assez pour que le lecteur sache à quoi s'en tenir.

M. Gazier, qui poursuit sa thèse sans tenir compte des nuances, des restrictions et des soupçons caractéristiques semés dans les documents qu'il cite, s'écrie avec candeur : « Je n'hésite pas à déclarer que cette conversion fut parfaitement sincère, et j'espère le démontrer, par la nature même de tous les actes du prélat, depuis cette époque *mémorable*, comme par le témoignage irrécusable des contemporains aussi éclairés que vertueux. » Puis il ajoute : « L'auteur de *Port-Royal* n'a point voulu se prononcer sur le caractère de cette conversion, parce que, dit-il, « si d'une part il ne convient pas de faire le fin outre mesure et de paraître douter du bien par bel air, de l'autre on n'aime pas à être dupe. » Il doutait donc, et le travail de M. Chantelauze n'a pu dissiper les incertitudes qui plaisaient à cet esprit naturellement sceptique. J'aime à penser, dit en finissant M. Gazier dont l'assurance va *crescendo*,

j'aime à penser que M. Sainte-Beuve lui-même se serait enfin déclaré convaincu, si les preuves multipliées qu'on va trouver ici eussent été mises sous ses yeux. » Hélas ! pourquoi faut-il que Sainte-Beuve n'ait pas assez vécu pour être détrompé! Peut-être eût-il opposé moins de résistance aux preuves et aux arguments de M. Gazier que n'en ont montré tous les doctes professeurs de la Sorbonne, lesquels m'ont paru très-décidés à mourir dans un aveuglement final sur la conversion de Retz. Peut-être même que Sainte-Beuve, si insensible jusqu'à la fin de sa vie à la grâce efficace de *Port-Royal*, eût fini par céder à la voix de son dernier apôtre! Mais ce qui est certain, c'est qu'il a résisté jusqu'au dernier moment à mes plaidoiries en faveur de Paul de Gondi. Il n'a pas même voulu admettre en sa faveur les circonstances atténuantes.

Sans vouloir admettre d'une manière absolue, dans mon Mémoire sur *Retz et les Jansénistes*, la *conversion chrétienne* du cardinal qui, d'après ce que je savais de la vie du personnage, ne pouvait m'être démontrée d'une manière victorieuse, j'avais constaté, du moins, que Retz, à un certain moment, avait fait un retour sur lui-même, qu'il s'était amendé, qu'il y avait eu chez lui une *conversion morale* sinon *chrétienne*, qu'en un mot il avait voulu mourir en parfait honnête homme, sans scandale, comme on mourait alors. Je citais les preuves pour ou contre *la conversion chrétienne* avec la plus entière bonne foi n'osant me prononcer ouvertement sur la question et voulant laisser le lecteur juge en dernier ressort. Avant que mon Mémoire fût inséré dans *Port-Royal*, j'en discutai les points principaux avec Sainte-Beuve. Nous échangeâmes à ce sujet une assez longue correspondance. Il n'est pas une seule question de mon Mémoire sur laquelle, après une discussion aussi approfondie que possible, nous ne soyons en fin de compte tombés d'accord. Je lui fis part de la distinction que je faisais entre la *conversion chrétienne* de Retz, dont je doutais, et sa *conversion morale* qui me paraissait certaine. Voici ce qu'il me répondit :

« Je glisserai la phrase de la conversion morale, tout en étant persuadé que, si Retz avait été moins vieux et mieux portant, il aurait recommencé toutes ses polissonneries. Il ne faut pas être trop honnête homme pour juger ces grands coquins[1].

[1] 8 juillet 1867.

Et le même jour, Sainte-Beuve m'écrivait les lignes suivantes :

« Je trouverai moyen de mettre la phrase sur la *conversion morale* (de Retz) opposée à la *conversion chrétienne;* mais veuillez pourtant vous demander en quoi consisterait cette *conversion morale*, pour peu que Retz fût plus jeune et plus vaillant. Elle consisterait peut-être à ne plus troubler l'Etat et pour cause: Louis XIV était présent. Mais quant aux mœurs, je doute que la réflexion eût rien changé à celles de Retz, au moins à l'égard des femmes. Toutefois il y a une distinction à établir et la littérature peut beaucoup de choses. Une jolie phrase crée des vraisemblances.... »

« Enfin, je l'ai lue cette fin si désirée, m'écrivait Sainte-Beuve, le 23 février 1867; c'est fort curieux. Vous suivez avec une entière bonne foi les vicissitudes de cette vie et de cette âme. Vous doutez là où peut-être elle eût douté elle-même de la réalité de ses propres sentiments. La situation où vous placez le lecteur, par cet assemblage de témoignages, est celle-là même où la réflexion conduit .. »

« Vous n'avez pas à vous inquiéter de l'effet : votre travail fondé sur les textes est hors de toute discussion. Les lecteurs n'auront qu'à apprendre et à profiter en le lisant... Il y a très-peu de juges, très-peu de plumes qui osent s'aventurer sur ces matières [1]....»

« Il ressortira de là un jugement tout à fait complet sur Retz, homme moral. Le lecteur l'acceptera d'autant plus volontiers que vous ne le lui aurez pas donné tout fait [2]. »

« Je puis vous assurer que votre bonne foi ne nuira pas à votre sagacité. Ayez plus de confiance en vous. Dans une question aussi douteuse (la conversion de Retz), la grande circonspection, et l'admission (ne fût-elle que provisoire) des opinions en divers sens, fait honneur à l'écrivain véridique [3]. »

Lorsque, en 1676, Retz se rend au conclave où fut élu Innocent XI, l'engouement, l'enthousiasme de M. Gazier pour son pénitent est à son comble. Il rêve pour lui la papauté. « *Son autorité dans le Sacré Collége*, s'écrie-t-il, *était si grande, qu'il*

[1] 18 mai 1867.
[2] 18 juin 1867.
[3] 11 juillet 1867

aurait pu se faire élire lui-même à la place de Clément X, et que, malgré ses efforts, il eut, dès le premier tour de scrutin, huit voix pour la tiare ; mais alors, ajoute-t-il, tous ses efforts tendirent, comme le dit *si finement* sa cousine M^me^ de Sévigné, *à remettre dans le conclave le Saint-Esprit, qui en était exilé depuis tant d'années.* »

Le cardinal de Retz faisant rentrer le Saint-Esprit dans le conclave ! De quel étrange instrument se fût servi la Providence pour opérer un tel miracle ! O mystère insondable ! Pour ma part, j'avoue en toute humilité que j'aurais eu toutes les peines du monde à croire à la sainteté d'un tel pape, si bien converti que le suppose M. Gazier.

Ce qui m'étonne, après une telle assertion, c'est que l'auteur n'ait pas demandé la canonisation de ce nouveau saint Augustin.

Poursuivons. « Le choix des cardinaux, ajoute M. Gazier, tomba sur Innocent XI, et il faut croire que l'influence de Retz avait été considérable, puisque nous lisons ces mots dans une lettre de l'abbé de Haute-Fontaine : « La princesse de Rossano a fait présent à M. le cardinal du rochet d'Innocent XI son oncle, en reconnaissance de ce qu'il a fait pour celui-ci. » La princesse de Rossano était la nièce d'Innocent X et non d'Innocent XI, et par conséquent ce n'est pas d'un tel fait, qui porte à faux, qu'il est permis de conclure que Retz contribua puissamment à l'élection d'Odescalchi ; c'est en lisant les correspondances diplomatiques de Rome que M. Gazier n'a pas consultées. Ce fut à son retour que Retz vit M. Le Camus, évêque de Grenoble, et que ce prélat fit la réflexion qu'il *s'éparpillait dans le monde et dans les conversations particulières, et que les voyages de Rome lui étaient très-nuisibles*. M. Gazier prétend que j'ai eu tort de considérer ces mots comme un blâme pour son pénitent. Me serais-je trompé à ce point, et faut-il les entendre au sens d'une apologie ? Et Bussy-Rabutin, qui est fort malmené par M. Gazier pour avoir douté des sentiments de Retz converti et n'avoir pu le prendre au sérieux, que dit-il de plus que l'évêque de Grenoble, lorsqu'il nous montre Retz *s'éparpillant* chez la duchesse de Bracciano (plus tard princesse des Ursins) et chez d'autres dames ? « Si c'est par là qu'il passe pour aller en paradis, écrivait le malin Bussy, l'abbé de La Trappe est bien sot de tenir le chemin qu'il tient pour y aller. »

III.

Ici se présente un obstacle insurmontable, que M. Gazier a essayé de tourner par une hypothèse gratuite. Si la conversion de Retz fut sincèrement chrétienne, comment la concilier avec l'existence de ses *Mémoires* qui contiennent tant de passages scandaleux? Comme il n'a pas jugé à propos de les détruire, sa pénitence se réduit donc à très-peu de chose. Elle n'a été évidemment qu'une concession ostensible aux idées du temps, qu'une précaution pour mourir avec décence, afin d'éviter un dernier scandale.

M. Gazier, qui se rend compte de la difficulté, prétend qu'il donna ordre de les brûler; mais il n'en fournit aucune preuve, et nous ajouterons que cette preuve ne se trouve nulle part [1]. Si Retz avait eu réellement l'intention de les supprimer, pourquoi confier ce soin à un autre, lorsqu'il lui était si facile de les jeter lui-même au feu, pour être plus certain qu'ils ne seraient jamais publiés? Loin de vouloir les détruire, il en fit exécuter plusieurs copies pour ses amis, afin de diminuer les chances de leur destruction. La copie Caffarelli est certainement de ce nombre; elle appartenait à Caumartin, l'ami de Retz. Ce qui est certain, c'est que Retz confia le manuscrit autographe de de ses *Mémoires* à son confesseur dom Hennezon, et que celui-ci y fit de nombreux retranchements. Mais on ne trouve pas la moindre indication que le cardinal ait ordonné de les brûler, pour suivre le conseil que lui en aurait donné Rancé, s'il fallait en croire l'abbé Racine. Il est même prouvé que ce ne fut qu'après la mort de Retz que dom Hennezon fit les suppressions, et, par conséquent, que le cardinal ne pensa pas même, après sa conversion prétendue, à effacer les passages trop libres. Pour moi, il ne me paraît pas douteux que, bien loin d'avoir prié l'abbé de supprimer ses *Mémoires*, il les lui confia pour qu'ils fussent plus en sûreté dans son monastère et pour qu'ils fussent publiés soit par les soins de l'abbé, soit

[1] Lenglet-Dufresnoy, dans son *Plan de l'histoire générale et particulière de la monarchie française*, t. III, p. 255, édition de 1753, dit que le cardinal « *lui-même brûla son original.* » C'est une erreur puisque le manuscrit autographe se trouve à la Bibliothèque nationale.

par les soins de ses moines, après la mort de Louis XIV. Ce qui le prouve, c'est que l'édition de 1717, la première, fut faite sur une copie prise sur l'autographe pendant qu'il était encore entre les mains de dom Hennezon, puisqu'elle offre les mêmes suppressions faites par cet abbé. Comment M. Gazier a-t-il pu supposer un seul instant, que le confesseur ne se fût pas conformé aux ordres de son pénitent si ce dernier lui avait donné l'ordre formel de les détruire ? Il y a là une impossibilité morale dont il faut tenir compte. Ce qui prouve d'un autre côté que Retz avait laissé prendre d'autres copies de ses *Mémoires*, en vue d'assurer leur publication d'une manière ou de l'autre, c'est que l'édition de 1719 contient plusieurs des passages supprimés par dom Hennezon en tête du manuscrit autographe.

Les *Mémoires*, comme on le sait, sont dédiés à une dame anonyme. Mais laquelle ? M. Bazin a prétendu que cette dame était un être imaginaire, M. Aimé Champollion qu'il s'agit de Mme de Caumartin, M. Feillet qu'il s'agit de Mme de Sévigné. Il n'est plus permis de croire aujourd'hui que la supposition de M. Bazin soit admissible. La question n'est débattue que pour Mme de Caumartin ou Mme de Sévigné. M. Gazier tient pour la première, et se fonde sur ce que Retz, dans ses *Mémoires*, n'aurait pu dire : *Messieurs, vos Enfants...*, s'il s'agissait de Mme de Sévigné. Disons d'abord que, sous cette désignation, peuvent être aussi compris les enfants de Mme de Grignan, petits-fils de la marquise. La preuve alléguée par M. Gazier ne nous paraît donc pas décisive.

De son côté, M. Aimé Champollion, sans aucune preuve satisfaisante, prétend qu'il s'agit de Madeleine de Verthamont, seconde femme de Caumartin, l'un des meilleurs amis de Retz. Nous ferons observer que le cardinal ne rentra en France qu'en 1662, et que ce fut deux ans après que Caumartin, veuf depuis fort longtemps, épousa Madeleine de Verthamont. A cette époque, Retz avait écrit une partie de ses *Mémoires* en Hollande ; ce ne fut donc pas, comme on l'a prétendu, à la sollicitation de cette dame qu'il se décida à prendre la plume. Quel degré de confiance eût pu lui inspirer une femme, très-jeune au moment de son mariage, qu'il connaissait à peine, et qui, pour tout dire, avait un peu la tête à l'envers. « Ces deux sœurs-là ont d'étranges têtes, disait d'elle et de Mme de

Guitaut Mme de Sévigné à sa fille ; et quoique la Guitaut soit pleine de bonnes choses, il y a toujours la marque de l'ouvrier. » Une telle phrase ne suffit-elle pas pour écarter Mme de Caumartin ? M. Champollion, pour soutenir son opinion, se fonde sur ce que Mme de Caumartin aurait possédé le manuscrit autographe. C'est une erreur. Nous savons, en effet, que le manuscrit original passa de l'abbaye de Saint-Mihiel dans celle de Moyen-Moutier, et n'en sortit qu'à la Révolution française pour entrer plus tard à la Bibliothèque nationale. Mme de Caumartin n'eut en sa possession qu'une simple copie.

Voici d'ailleurs un passage des *Mémoires* qui exclut l'idée qu'ils puissent être adressés à Mme de Caumartin : « Vous jugez aisément, dit le cardinal à sa confidente, par ce que vous avez vu de Mme de Guémené, qu'il devait y avoir beaucoup de démélés entre nous. Il me semble que Caumartin vous en contait un soir *chez vous* le détail, qui vous divertit un quart d'heure. »

Si Caumartin eût été le mari de la dame en question, Retz n'aurait certainement pas écrit ces mots : « ... vous en contait *chez vous* le détail... » Il s'agit évidemment d'une personne qui ne demeurait pas avec Caumartin, et qui, par conséquent, est autre que sa femme. Comment supposer d'ailleurs qu'il eût raconté à Mlle de Verthamont, jeune fille, les scandaleuses amours de Retz avec Mme de Guémené ?

Dans la dissertation de M. Champollion, on ne voit pas la preuve, comme il l'assure, que Mme de Caumartin ait sollicité le cardinal à écrire ses Mémoires. Ce qui exclut formellement cette dame, c'est le passage suivant des *Essais* du marquis d'Argenson : Les religieuses de Commercy, « qui possédaient ces *Mémoires*, dit-il, n'en connaissaient point du tout le mérite ni les défauts ; je crois même qu'elles ignoraient à qui ils étaient adressés ; *je ne le sais pas non plus*. » Or il faut noter que d'Argenson, l'auteur de ces lignes, est le petit-fils de Mme de Caumartin. Si les *Mémoires* eussent été adressés à sa grand'mère, comment eût-il pu ignorer un fait qui aurait eu tant d'importance dans sa famille ? D'après le témoignage du même d'Argenson, Mme de Caumartin exprimait tout haut une si triste opinion du cardinal, et elle était si pieuse, qu'il n'est pas admissible qu'elle eût pu accepter la dédicace d'un tel livre.

Ne sait-on pas enfin à quel point elle était hostile à sa publication, par le refus qu'elle fit de prêter sa copie pour combler les lacunes de la première édition ? M. Bazin se fondait avec raison sur le témoignage de d'Argenson pour écarter sans hésiter M^me de Caumartin. Son opinion était que la dame à qui Retz adresse la parole n'avait jamais existé que dans son imagination, qu'il n'avait feint de s'adresser à une dame que pour donner une forme plus légère, moins solennelle, un tour plus galant et plus piquant à son récit. Mais certains passages sont trop précis, trop caractéristiques, pour qu'il soit permis de s'arrêter à l'hypothèse du spirituel écrivain.

Quelle était donc cette personne mystérieuse à qui Retz s'adresse si souvent dans le cours de ses *Mémoires*, à laquelle il parle si à cœur ouvert de ses fredaines, de ses fautes et de ses crimes, comme à une confidente, comme si ses *Mémoires* n'étaient jamais destinés à voir le jour ? Autour de lui nous ne voyons qu'une seule femme qui fût vraiment digne de telles confidences politiques et littéraires, qui méritât la dédicace d'un tel livre, c'est M^me de Sévigné. On sait avec quelle insistance elle l'engageait à raconter les étranges aventures de sa vie. « Conseillez-lui fort, disait-elle à sa fille, le 5 juillet 1675, de s'occuper et de s'amuser à faire écrire son histoire; tous ses amis l'en pressent beaucoup. » Et le 24 juillet suivant : « On m'avait déjà dit de le faire aussi (de le lui conseiller de mon côté) et tous ses amis ont voulu être soutenus, afin qu'il parût que tous ceux qui l'aimaient étaient dans le même sentiment. »

N'est-il pas permis de croire que les phrases suivantes des *Mémoires* de Retz sont précisément la réponse aux instances de M^me de Sévigné ?

« Madame, quelque répugnance que je puisse avoir à vous donner l'histoire de ma vie..., je vous obéis... » Et ailleurs : « J'écris l'histoire de ma vie par vos ordres... » « ... Si l'ordre que vous m'avez donné de laisser des *Mémoires* qui pussent être de quelque instruction à *Messieurs vos enfants*, etc... Ils sont (ces enfants) d'une naissance qui peut les élever assez naturellement aux plus grandes places, etc.[1]. »

[1] Tout cela peut s'appliquer fort bien à Charles de Sévigné, au mari de M^me de Grignan, et à leurs enfants nés ou à naître.

Rappelons en deux mots les relations qui existaient entre Retz et Mme de Sévigné. Il était cousin de son mari, Henri de Sévigné, qui, au temps de la Fronde, avait combattu dans le fameux régiment de Corinthe, commandé par son oncle, le chevalier Renaud de Sévigné. Ce fut Retz, alors simple coadjuteur, qui fit leur mariage. Depuis nombre d'années, le cardinal était en correspondance avec la marquise; dans une mala die elle lui avait prodigué les plus tendres soins; lorsqu'elle revenait de la campagne, elle avait un pied-à-terre chez le cardinal; il suffit de parcourir les lettres de Mme de Sévigné pour voir quelle affection ils avaient l'un pour l'autre, quelle intimité existait entre eux. Enfin Retz, parrain de Pauline de Grignan, devait lui laisser toute sa fortune, après avoir payé ses créanciers. Serait-il possible de citer une femme qui, à cette époque, fût aussi avant que Mme de Sévigné dans la confiance et l'amitié du cardinal?

Telle était depuis longtemps notre opinion sur ce sujet, lorsqu'une découverte faite, il y a quelques années, par M. Feillet, vint jeter sur la question une lumière soudaine et décisive. « Vous connaissez Blancménil, » dit quelque part dans ses *Mémoires* le cardinal s'adressant à la dame inconnue; « il était au Parlement comme vous l'avec *vu chez vous*. » Or en étudiant le manuscrit autographe avec toute la patience et la sagacité qui le caractérisaient, M. Feillet, qui jusque-là avait partagé l'opinion de M. Bazin sur l'impersonnalité de la dame, lut à la suite de cette phrase ces deux mots à moitié effacés : « *à L....i.* » Tout à coup, il pense à *Livry*, à Livry près Paris, à l'abbaye possédée par l'abbé de Coulanges, oncle de Mme de Sévigné, dans laquelle la marquise et sa fille faisaient de si longs séjours, que ses amis l'avaient surnommée Notre Dame de Livry. M. Feillet met le passage sous les yeux de M. Léopold Delisle, et le savant paléographe trouve tout à fait vraisemblable la lecture *Livri*, suivant l'orthographe du cardinal, qui ne faisait jamais usage de l'*y*. Cette lecture nous donne le dernier mot de l'énigme, c'est-à-dire le nom de la dame inconnue. Ce qui vient de plus à l'appui de notre opinion, c'est que, dans plusieurs passages adressés à la dame, il est question de plusieurs amis de Mme de Sévigné et que Mme de Caumartin, morte seulement en 1722, était évidemment trop jeune pour avoir connu ces personnes aux époques éloignées dont parle le cardinal.

M. Gazier s'appuie sur certains passages des lettres de Mme de Sévigné dans lesquels elle semble ignorer l'existence des *Mémoires*, pour conclure que ces *Mémoires* ne lui sónt pas dédiés. Mme de Sévigné devait fort bien savoir à quoi s'en tenir, mais lorsque l'on songe avec quel peu de scrupule on violait alors le secret des lettres, son silence n'a rien de surprenant.

A propos des *Mémoires*, M. Gazier éprouve un tel faible pour son héros, qu'il déclare qu'en les écrivant Retz *n'a eu d'autre souci que la vérité, car,* dit-il avec une ingénuité parfaite, *il était de noble race, et un gentilhomme ne sait pas mentir*. On sait à quoi s'en tenir sur ce point, et il serait puéril de s'y arrêter. Au début de son livre, M. Gazier ne trouve pas d'expressions assez fortes pour peindre la noirceur, l'hypocrisie et la scélératesse du cardinal. Une fois converti, il en fait un homme admirable, un prédestiné, un bienheureux, un saint. Pas de milieu, pas de nuances. Lorsque la grâce efficace de *Port-Royal* opère, elle ne fait pas les choses à demi.

« De tels changements paraissent impossibles, » s'écrie-t-il, mais la grâce qui foudroie les pécheurs les rend tout autres qu'ils n'étaient. » « Si l'orgueilleux disciple de Gamaliel a pu devenir le plus humble des Apôtres, si le rhéteur Augustin a poussé l'humilité jusqu'à faire une confession publique de ses égarements, si enfin l'impétueux élève de Fénelon s'est transformé soudain jusqu'à être un véritable moine au milieu de la cour, pourquoi le cardinal de Retz ne serait-il pas, lui aussi, devenu le plus doux, le plus modeste et le plus humble des hommes?.. »

Contentons-nous de citer. La critique n'a pas à discuter un arrêt formulé de la sorte.

IV.

Nous touchons à la fin de la vie du cardinal de Retz, et il nous est absolument indispensable de citer quelques textes, afin que le lecteur puisse suivre la discussion sur des points essentiels et obscurs.

Voici, d'abord, comment dom Félibien, contemporain du cardinal, raconte ses derniers moments [1] :

[1] *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis*, p. 515.

« L'année 1679, qui fut celle de sa mort, il officia à Pâques, à la Pentecôte, au Saint Sacrement, et vint, la veille de l'Assomption de la Vierge, pour passer la fête dans son abbaye. Mais ayant eu la nuit suivante un accès de fièvre fort violent, à peine fut-il en état d'assister à une messe basse. S'étant trouvé mieux l'après-midi, il retourna à Paris. Le lendemain, la fièvre, qui le reprit, redoubla aussitôt et lui causa quelques transports qui faisaient tout craindre. Dans un intervalle que la maladie lui laissa heureusement, il fit une confession générale à dom Henry Hennezon, abbé de Saint-Mihiel, et se disposa à la mort avec de grands sentiments de religion. De nouveaux transports qui survinrent, lui ôtèrent la liberté de donner les derniers ordres à ses affaires domestiques ; et il mourut ainsi sans avoir fait aucun testament. Il était pour lors dans la soixante-sixième année de son âge. Sa mort arriva le 24 d'août, jour de Saint-Barthélemy, de l'année 1679. »

Notons que dom Félibien avait treize ans lors de la mort de Retz, qu'il publia son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis* en 1706, c'est-à-dire vingt-cinq ans après la mort du cardinal, et qu'ayant indubitablement connu des moines de Saint-Denis, contemporains de Retz, il savait de première main ce qui s'était passé à ses derniers moments.

Dom Joseph de L'Isle, un autre bénédictin, qui a laissé une *Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel*, où le cardinal avait fait pénitence, copie presque mot à mot le récit de dom Félibien.

Dans la vie de dom Hennezon, abbé de Saint-Mihiel, et qui fait partie de l'histoire de cette abbaye, dom de L'Isle confirme une partie essentielle du récit de dom Félibien :

« Le cardinal de Retz, dit-il, attaqué de la maladie dont il mourut, profita du séjour que dom Hennezon faisait à Paris, et lui fit sa confession générale, continuant jusqu'au dernier soupir la confiance qu'il avait toujours eu en lui. »

L'*Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel* fut publiée en 1757; dom Hennezon était mort en 1689 ; il n'est pas probable que dom de L'Isle l'ait connu, mais il connaissait très-certainement des membres de sa famille et des moines ses contemporains, qui lui avaient pu donner des renseignements très-précis sur la fin de Retz. Voilà donc deux témoignages très-importants qui se corroborent l'un par l'autre.

Écoutons maintenant M^me^ de Sévigné, dont le récit se rapproche beaucoup des deux précédents, excepté pourtant sur le point qui nous intéresse le plus, la confession du cardinal.

« Hélas ! mon pauvre Monsieur, — écrit-elle au comte de Guitaut,

le 25 août 1679, — quelle nouvelle vous allez apprendre, et quelle douleur j'ai à supporter ! M. le cardinal de Retz mourut hier, après sept jours de fièvre continue. Dieu n'a pas voulu qu'on lui donnât du remède de l'Anglais [1], quoiqu'il le demandât, et que l'expérience de notre bon abbé de Coulanges fût tout chaud, et que ce fût même cette Eminence qui nous décida pour nous tirer de la cruelle Faculté, en protestant que s'il avait un seul accès de fièvre, il enverrait quérir ce médecin anglais. Sur cela, il tombe malade, il demande ce remède; il a la fièvre, il est accablé d'humeurs qui lui causent des faiblesses, il a un hoquet qui marque la bile dans l'estomac. Tout cela est précisément ce qui est propre pour être guéri et consommé par le remède chaud et vineux de cet Anglais. Mme de Lafayette, ma fille et moi, nous crions miséricorde, et nous présentons notre abbé ressuscité, et Dieu ne veut pas que personne décide, et chacun en disant : « Je ne veux me charger de rien, » se charge de tout : et enfin M. Petit, soutenu de M. Belay, l'ont premièrement fait saigner quatre fois en trois jours, *et puis deux petits verres de casse qui l'ont fait mourir dans l'opération, car la casse n'est pas un remède indifférent, quand la fièvre est maligne.* Quand ce pauvre cardinal fut à l'agonie, ils consentirent qu'on envoyât quérir l'Anglais ; il vint et dit qu'il ne savait point ressusciter les morts. Ainsi est péri devant nos yeux cet homme si aimable et si illustre que l'on ne pouvait connaître sans l'aimer. *Je vous mande tout ceci dans la douleur de mon cœur, par cette confiance qui me fait vous dire plus qu'aux autres; car il ne faut point, s'il vous plaît, que cela retourne. Le funeste succès n'a que trop justifié nos discours, et l'on ne peut retourner sur cette conduite, sans faire beaucoup de bruit :* voilà ce qui me tient uniquement à l'esprit, etc., etc.

« Plaignez-moi, — écrivait-elle aussi à Bussy-Rabutin, — d'avoir perdu le cardinal de Retz. Vous savez combien il était aimable et digne de l'estime de tous ceux qui le connaissaient. J'étais son amie depuis trente ans, et je n'avais jamais reçu que des marques tendres de son amitié. Elle m'était également honorable et délicieuse. Il était d'un commerce aisé plus que personne du monde. Huit jours de fièvre continue m'ont ôté cet illustre ami (Mme de Sévigné se garde bien de parler à Bussy, qui est un bavard dangereux, de la casse et des quatre saignées). J'en suis touchée jusqu'au fond du cœur.... Notre bon abbé de Coulanges a pensé mourir. Le remède du médecin anglais l'a ressuscité. Dieu n'a pas voulu que M. le cardinal de Retz s'en servît, *quoiqu'il le demandât sans cesse.* L'heure de sa mort était marquée, et cela ne se dérange pas. »

N'est-il pas étrange que la marquise qui avait pris si souvent la défense de Retz contre Guitaut et Bussy-Rabutin, à propos

[1] Tabor, médecin anglais, fit un des premiers en France, usage du quinquina, infusé dans du vin, pour couper la fièvre. Louis XIV lui acheta sa recette et la rendit publique.

de la conversion, ne leur dise pas le moindre mot des dispositions finales dans lesquelles mourut le cardinal? N'eût-elle pas parlé de sa confession générale à dom Hennezon, si elle eût eu en main un tel argument pour lever leurs derniers doutes? D'un autre côté, ne serait-il pas surprenant que le cardinal, qui n'avait guère perdu connaissance puisqu'il réclamait sans cesse le remède de l'Anglais, n'eût pas jugé à propos de se mettre en règle une dernière fois, afin tout au moins de sauver les apparences ?

Dom Calmet, un peu plus rapproché de l'époque où vivait Retz que dom de L'Isle, ne dit pas un mot non plus de cette confession générale du cardinal, lorsqu'il vient à parler de lui.

A défaut du témoignage direct de M^me de Sévigné, qui eût levé tous les doutes, nous avons celui d'un contemporain, de Corbinelli, l'intime ami du cardinal ; mais il ne faut pas perdre de vue qu'il était son pensionnaire, son généalogiste un peu trop complaisant, et qu'il a fait un saint du cardinal tout comme M. Gazier. Écoutez plutôt : « Comme le cardinal de Retz, dit-il, fit toujours consister la véritable grandeur dans une solide piété, Dieu récompensa tant de saintes actions par une fin véritablement chrétienne, *et il mourut d'une aussi belle mort que sa vie avait été exemplaire et glorieuse.* » Que pensez-vous de la comparaison, et à quoi sert d'avoir vécu comme un saint Vincent de Paul ou un Rancé, pour qu'un homme tel que Retz soit loué sur le même ton ?

Malgré le témoignage très-considérable de dom Félibien et de dom de L'Isle, il restera toujours un dernier doute que fait naître l'inexplicable silence de M^me de Sévigné. Nous passons sous silence tous les autres témoignages cités par M. Gazier à l'appui de sa thèse : ils sont de seconde main, pleins de contradictions, et quelques-uns de source inconnue.

Quelques phrases mystérieuses d'une lettre de M^me de Sévigné, dans laquelle elle parle de la mort de Retz, ont donné lieu à deux érudits du commencement de ce siècle de supposer que Retz s'était peut-être suicidé, ou qu'il voulut mourir sans confession. Mais hâtons-nous de dire que l'un d'eux, Musset-Pathay, après avoir fait ces hypothèses, déclare qu'il ne les adopte pas en dernière analyse.

Voici le passage de la lettre de la marquise :

« Je ne puis jamais passer au pied d'une certaine tour (une des

tours du château de Nantes, du haut de laquelle le cardinal était descendu au moyen d'une corde pour s'évader) que je ne me souvienne de ce pauvre cardinal *et de sa funeste mort, encore plus funeste que vous ne le sauriez penser. Je passe entièrement cet article sur quoi il y aurait trop à dire ; il vaut mieux se taire mille fois ; peut-être que la Providence voudra quelque jour que nous en parlions à fond.* »

« Ce passage, dit Musset-Pathay [1], fait naître sur le genre de mort du cardinal beaucoup de soupçons sur lesquels on n'a aucun éclaircissement. » Et il cite à ce propos cette opinion de Grouvelle qu'il traite de *judicieuse :* « M^me^ de Sévigné a dit précédemment (dans sa lettre du 25 août 1679 à Bussy-Rabutin) qu'il était mort *après huit jours de fièvre continue,* mais il est vrai pourtant qu'elle laisse entendre ici que *sa mort fut violente ou peut-être seulement qu'elle fut peu chrétienne.* » Ainsi s'exprimait dans une note l'éditeur de M^me^ de Sévigné, Grouvelle.

« Quant au genre de mort du cardinal, reprend et ajoute Musset-Pathay, on ne peut disconvenir que la manière dont en parle M^me^ de Sévigné ne soit énigmatique. S'est-il détruit ? Ce serait plus croyable si sa mort fût arrivée quelques années plus tôt ; mais il achevait de payer ses dettes, et touchait au moment de jouir de toute sa fortune. L'expression de M^me^ de Sévigné n'a-t-elle de rapport qu'aux sentiments chrétiens du cardinal ? Mais l'aimable mère de M^me^ de Grignan n'était pas dévote. Quoi qu'il en soit, il est étonnant qu'on n'ait aucun détail sur la mort du cardinal. *Suicide* ou *impiété*, l'un ou l'autre ou tous les deux méritaient une mention. » — « Du reste, il est possible, dit en terminant Musset-Pathay, qui en définitive ne s'arrête pas à cette supposition de suicide, que l'expression de M^me^ de Sévigné répondît à son idée. La mort du cardinal de Retz était *funeste* à Corbinelli, qu'elle aimait beaucoup, à M^me^ de Grignan, à qui le cardinal voulait du bien ; et, *en y réfléchissant, je pense que c'est le sens que l'on doit donner à la phrase de M^me^ de Sévigné,* dont la fille héritait pour une portion considérable du cardinal de Retz ; mais il fallait que celui-ci vécût encore plusieurs années et jouît de toute sa fortune pour en laisser à sa parente. »

Lorsque Grouvelle et Musset-Pathay s'exprimaient ainsi, ils

[1] *Recherches historiques sur le cardinal de Retz*, p. 162.

ne connaissaient pas la lettre de Mme de Sévigné au comte de Guitaut, dans laquelle elle lui donne tant de détails sur les derniers moments de Retz, car elle ne parut que plusieurs années après leurs dissertations. Ce qui prouve jusqu'à l'évidence, d'après cette lettre, qu'il n'y eut pas suicide, c'est que le malade réclamait sans cesse le remède de l'Anglais, que Mme de Sévigné dit d'ailleurs que sa maladie était une fièvre continue, et que sa mort, suivant son opinion, fut hâtée par quatre saignées en trois jours et par deux petits verres de casse.

Mais, s'il ne s'agit pas de suicide, comment expliquer certaines expressions fort énigmatiques de la lettre de Mme de Sévigné ? « Il est plus probable, dit M. Mesnard, le savant commentateur des *Lettres de Mme de Sévigné*, que cette mort inopinée aura été *funeste* à la fortune de Mme de Grignan et qu'elle aura empêché le cardinal de faire des dispositions testamentaires qu'il semblait depuis longtemps avoir projetées. » Nous savons en effet par dom Félibien qu'il n'eut pas le temps ou la possibilité de faire un testament, et Mme de Sévigné, qui ne l'ignorait pas, au moment où elle écrivait sa lettre à Guitaut, ne savait pas encore que ce testament eût été inutile, puisque le cardinal ne laissait rien, et que ses héritiers les plus proches renoncèrent à sa succession.

L'interprétation de M. Mesnard, qui est fort vraisemblable sur ce point de la succession, devient incomplète et insuffisante lorsqu'on relit avec attention les phrases si étranges de Mme de Sévigné. Si elle eût voulu simplement annoncer à sa fille que le cardinal n'avait pu faire de testament en leur faveur, y eût-elle donc mis tant de mystère ? Aurait-elle attendu *dix mois* pour lui écrire la mystérieuse lettre datée de Nantes, pour ne lui apprendre qu'alors la ruine de leurs espérances, car, selon toute vraisemblance, elle ne pouvait ignorer l'état des choses un mois après la mort du cardinal, puisque, dans ce délai, la duchesse de Lesdiguières, nièce et héritière de Retz, avait déjà renoncé à la succession ?

En écrivant à Mme de Grignan que *cette mort fut encore plus funeste qu'elle ne pouvait le penser*, entendait-elle parler d'une mort peu chrétienne ? Non, puisque Mme de Grignan, qui avait assisté aux derniers moments du cardinal, ne pouvait rien ignorer sur ce point. Quelle est donc la dernière hypothèse possible ? Quel sens faut-il prêter aux phrases énigma-

tiques de Mme de Sévigné ? La plus proche parente de Retz, du côté paternel, était sa nièce, Paule de Gondi, fille de son frère aîné, Pierre de Gondi, et femme de François-Emmanuel de Blanchefort de Créquy, duc de Lesdiguières. Si le cardinal mourait *ab intestat*, tous ses parents à des degrés éloignés, parmi lesquels les Sévigné, étaient exclus de la succession par la duchesse de Lesdiguières et sa sœur Catherine de Gondi, générale de l'Ordre du Calvaire. Notez qu'en ce moment personne dans la famille ne connaissait la véritable situation des affaires du cardinal. Or voici, ce me semble, quelle serait la signification probable, le sens caché des paroles de Mme de Sévigné. Lorsqu'elle dit à sa fille que *cette mort est encore plus funeste qu'elle ne saurait le penser*, je crois qu'il ne faut pas seulement les prendre au sens d'une succession qu'elle fait perdre à la famille de Sévigné, mais aussi au sens direct. Que l'on se rappelle avec quelle insistance le malade, qui se trouvait chez sa nièce à l'hôtel de Lesdiguières, demandait sans cesse le remède de l'Anglais; les vains efforts de Mme de Sévigné, de Mme de Grignan et de Mme de Lafayette pour que les Lesdiguières se rendissent à ce désir; l'obstination qu'ils mirent à s'y refuser; enfin les quatre saignées en trois jours et la casse qui, suivant la marquise, et cela paraît de toute vraisemblance, précipitèrent le dénouement. Le jour même de la mort, Mme de Sévigné fut tellement frappée de ce qu'il y eut d'extraordinaire et d'inexplicable dans la conduite des membres de la famille de Lesdiguières, qu'elle conçut dès lors quelques doutes terribles. Remarquez avec quel mystère elle parle déjà de cette fin : « Je vous mande tout ceci, dans la douleur de mon cœur, dit-elle en terminant sa lettre au comte de Guitaut, *par cette confiance qui me fait vous dire plus qu'aux autres, car il ne faut point, s'il vous plaît, que cela retourne. Le funeste succès n'a que trop justifié mon discours, et l'on ne peut retourner sur cette conduite* (la conduite des parents des Lesdiguières), *sans faire beaucoup de bruit*. Voilà ce qui me tient uniquement à l'esprit, etc. » Il est évident que tout cela s'applique au genre de mort.

Et maintenant rapprochez de ces paroles les expressions de la lettre datée de Nantes et adressée dix mois après à Mme de Grignan [1] : *Cette funeste mort encore plus funeste*

[1] 13 mai 1680.

que vous ne sauriez le penser. Je passe entièrement cet article sur quoi il y aurait trop à dire : il vaut mieux se taire mille fois ; peut-être que la Providence voudra quelque jour que nous en parlions. » En prenant ces mots dans leur sens direct, comme ce qui précède, la marquise veut dire à sa fille, cela est fort probable, qu'elle en sait bien plus long qu'elle n'ose l'écrire sur les circonstances de la mort du cardinal, et qu'elle ne pourra lui confier cet horrible secret que de vive voix. Comme le cardinal avait témoigné peut-être, ou laissé percer son intention de léguer une grande partie de sa fortune à sa filleule, Pauline de Grignan, la marquise eut peut-être la preuve *ou tout au moins le soupçon* qu'une main intéressée dirigea la lancette du chirurgien, ou administra assez à contre-temps les remèdes. Tel est peut-être le dernier mot de l'énigme.

Voilà ce que je disais, à peu près dans les mêmes termes, dans mon Mémoire : *Le cardinal de Retz et les Jansénistes*, inséré au tome V de la dernière édition de *Port-Royal*. Il n'est pas un point obscur de ce Mémoire que je n'aie discuté à fond avec Sainte-Beuve avant de le livrer à l'impression, et je dois ajouter que ce n'est qu'après le contrôle le plus rigoureux de l'illustre critique, que j'ai donné à mon travail sa forme dernière.

Les divers problèmes que soulève la lecture des phrases énigmatiques de M^{me} de Sévigné, paraissent à M. Gazier la chose du monde la plus facile à résoudre. Sainte-Beuve pensait qu'ils étaient insolubles.

Je lui soumis successivement plusieurs interprétations, en premier lieu celles de Grouvelle et de Musset-Pathay, auxquelles je ne m'arrêtai pas, et voici ce qu'il me répondit :

> « Ne vous méfiez pas trop de votre première interprétation : il se pourrait aussi que l'une ou l'autre des conjectures de Grouvelle fût vraie. *Il y a et il y aura toujours mystère.* »

On était encore en 1679 sous le coup de la terreur des empoisonnements. La Brinvilliers avait été exécutée en 1675, la Voisin un peu plus tard. Cette préoccupation était si vive, que l'abbé Blache en devint fou et qu'il écrivit un long Mémoire pour prouver que le cardinal de Retz était un empoisonneur. Quoi d'étonnant dès lors que M^{me} de Sévigné ait eu des soupçons sur le genre de mort du cardinal ? Il faudrait bien mal

connaître les singuliers écarts d'imagination auxquels se livrent en pareil cas certains héritiers frustrés dans leurs espérances pour soutenir le contraire. Je ne m'arrêtai pas pourtant à cette hypothèse, tout en la communiquant à Sainte-Beuve.

« L'accusation ou l'insinuation d'empoisonnement est en effet grave, me répondit-il. Votre scrupule à cet égard rentre dans ma pensée. Et puis, à vous parler franc, on attache trop d'importance aux phrases de cette charmante bavarde et exagératrice, Mme de Sévigné... »

Mais si Mme de Sévigné ne crut pas à un empoisonnement, elle crut, à n'en pas douter, ou à une connivence des Lesdiguières avec les médecins qui saignèrent le malade à outrance et lui administrèrent la casse à contre-temps (ce qui fut cause de la mort encore plus que la maladie, d'après Mme de Sévigné); ou bien elle crut de leur part à une *inertie coupable*, à un *laisser-faire criminel*, les médecins devant infailliblement tuer le malade en le traitant de la sorte, sans que personne s'y opposât.

Je soumis ces deux hypothèses à Sainte-Beuve, et voici quelle fut sa réponse :

«... Permettez-moi de vous faire encore quelques objections, et par exemple : comment voulez-vous que Mme de Sévigné ait cru à une *inertie coupable*, lorsqu'il y a eu saignée coup sur coup et administration d'un remède à contre-temps ? Il faut absolument choisir, et il me semble que votre première idée est la bonne.. »

Ce fut à celle-ci que je m'arrêtai en effet, d'après les conseils d'un tel juge.

« J'ai reçu cette fin ainsi modifiée, m'écrivait-il. Le problème s'éclaircit, et il est mieux en effet de se défier de ces grands mystères où l'imagination se loge, comme toujours, plus volontiers que la vérité. Mme de Sévigné a l'expression charmante, mais agréablement excessive, comme une étoffe bouffante : il y a place pour en rabattre un peu. »

En donnant des explications sur la mort de Retz, je les ai présentées sous forme dubitative, m'attachant uniquement à interpréter la pensée secrète de Mme de Sévigné, exagérée ou non, et sans émettre mon opinion personnelle sur cette question si délicate.

Qu'a fait M. Gazier ? De même qu'il a accusé Musset-Pathay d'avoir émis l'hypothèse que Retz s'était suicidé, sans tenir

compte de la conclusion de cet érudit qui ne veut pas s'arrêter à cette opinion, de même il me fait attribuer la mort de Retz à un crime. « Les uns, s'écrie M. Gazier, disent que ce prince de l'Église a terminé ses jours par le suicide. D'autres qu'il est mort le blasphème à la bouche. Non, reprend M. de Chantelauze, mais il est probable qu'une main criminelle conduisit la lancette des chirurgiens et que le cardinal de Retz périt assassiné. » Après cette belle découverte, M. Gazier s'évertue à me réfuter en plusieurs pages, tout comme si j'avais exprimé cette opinion personnelle. Il se bat contre des moulins à vent. Si le lecteur veut bien prendre la peine de jeter un coup d'œil sur mon Mémoire : *Le cardinal de Retz et les Jansénistes*, dont j'ai reproduit ci-dessus les fragments qui nous intéressent, il aura la preuve que je n'ai rien écrit de semblable. Afin de faire triompher son opinion, et au lieu de placer sous les yeux du lecteur le récit du seul témoin oculaire, celui de M^me^ de Sévigné, M. Gazier entasse l'un sur l'autre une foule de documents qui ne prouvent et n'éclairent absolument rien. Que nous importe, en effet, à côté de M^me^ de Sevigné, qui assiste en personne à la mort de Retz, ce qu'a pu dire le *Saint-Evremoniana*, rédigé on ne sait par qui, ni comment? De quelle valeur peut être le témoignage d'Antoine Arnauld, alors fugitif en Belgique et qui ne nous apprend absolument rien de nouveau ? Quel compte faut-il faire de l'opinion de Claude de Sainte-Marthe, si mal renseigné, qu'il fait enterrer le cardinal à Saint-Paul ?

Ce qui m'a paru fort étrange, c'est qu'après m'avoir réfuté de fond en comble, M. Gazier ait fini par abonder à peu près dans mon sens, sauf une nuance : « Oui, dit-il, la mort du cardinal était vraiment *funeste* aux yeux de M^me^ de Sévigné, funeste parce que, *dans sa pensée, on avait laissé mourir cet infortuné, qu'il était si facile de sauver avec un peu de quinine;* mais funeste surtout parce qu'elle ruinait du coup les belles espérances caressées depuis si longtemps par toute une famille. »

Sainte-Beuve, qui avait lu sans doute avec sa pénétration ordinaire les lettres de M^me^ de Sévigné, m'écrivait : *Il y a et il y aura toujours mystère.* Pour M. Gazier, il n'y en a plus, depuis qu'il a pris la peine de nous l'expliquer. « Je me propose, dit-il dans son dernier chapitre, d'examiner les différentes circonstances qui ont accompagné la mort du cardinal de Retz

et de rechercher, pour ainsi dire, avec le soin minutieux d'un juge d'instruction, s'il faut attribuer cette mort à un suicide ou à un assassinat ; je me demanderai ensuite quels furent en vrai les sentiments de l'illustre mourant, et si le résultat de cette double enquête est satisfaisant, *la biographie du cardinal ne présentera plus que des obscurités de détail : l'histoire pourra enfin connaître et juger sans appel l'immortel auteur des Mémoires sur la Fronde.* »

Sans appel ! Ne trouvez-vous pas M. Gazier quelque peu audacieux de se constituer ainsi juge en dernier ressort et dans sa propre cause ? Je regrette d'avoir à lui opposer l'opinion d'un autre juge, qui avait ses raisons motivées de ne pas penser précisément comme lui. Et ce juge est encore Sainte-Beuve :

« De tout cet ensemble, — m'écrivait-il après avoir lu mon Mémoire sur le cardinal de Retz, — il ressortira le plus complet et le plus juste jugement dont on ne pourra appeler désormais [1]. »

Mon embarras est extrême, je l'avoue, et je ne vois absolument qu'un moyen d'en finir. C'est de soumettre la cause à ses juges naturels, aux lecteurs.

V.

Le 26 août, deux jours après sa mort, le corps du cardinal de Retz fut transporté à Saint-Denis, dans un cercueil de plomb, auquel avait été fixée une plaque de cuivre rappelant le nom et les titres du défunt. On n'exposa point le corps sur un lit de parade. On l'inhuma à la hâte au lieu qu'avait désigné le cardinal. A l'extérieur aucun monument funèbre ne fut élevé, aucune inscription ne rappela ce nom si hostile autrefois à la royauté, aucune oraison funèbre ne fut prononcée, soit à Saint-Denis, soit dans les autres églises où l'on célébra des services pour l'âme du défunt [2]. Pourquoi ce silence? Quel ordre secret avait été donné pour que rien ne rappelât dans la

[1] 9 juin 1867.

[2] Tous les évêques et cardinaux de la famille de Gondi, à l'exception de Retz, furent enterrés en grande pompe, et leur oraison funèbre fut prononcée.

nécropole des rois de France le souvenir du grand factieux ? Ces circonstances avaient frappé Sainte-Beuve.

« Il n'y eut jamais, m'écrivait-il, même sous la forme la plus modeste, d'oraison funèbre ou de panégyrique de Retz : si le fait est constant, c'est à noter. Je sais tout ce qui s'opposait à une solennelle oraison funèbre ; mais n'y a-t-il donc eu sur lui aucun discours funéraire chrétien ? » — Il n'y en eut aucun.

Deux hypothèses seulement sont possibles pour nous donner la solution du problème. Est-ce le cardinal qui, par esprit d'humilité, ordonna que l'on effaçât jusqu'à son nom dans l'église de Saint-Denis ? Ou bien est-ce Louis XIV qui, ne pouvant le priver d'une sépulture à laquelle il avait droit, en qualité d'abbé de Saint-Denis, ne voulut pas souffrir qu'un monument fût élevé au chef de la Fronde à côté des tombeaux des rois ses aïeux ?

Le *Mercure galant* de septembre 1679 prétendit, sans la moindre preuve, que le cardinal « employa ses derniers moments à des actes d'humilité, » et qu'il voulut être enterré « sans aucune cérémonie. » S'il en eût été ainsi, Corbinelli, qui était l'ami et le familier du cardinal, n'eût pas manqué d'en faire mention dans l'*Histoire généalogique de la maison de Gondi*. Il garde sur ce point important le silence le plus absolu, et son silence est facile à comprendre.

Dom Félibien, fort bien renseigné et contemporain de Retz, loin de nous parler de la prétendue humilité de Retz, nous apprend, dans son *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis*, que *le feu cardinal avait témoigné en plusieurs occasions qu'il souhaitait d'être enterré... au dehors du chœur, proche la grande grille de fer de la croisée, du côté du midi,... sous une colonne pareille à celle du cardinal de Bourbon qui est vis-à-vis.* Et page 576, il rappelle encore que Retz *avait souhaité que son corps fût inhumé sous une colonne de marbre vis-à-vis celle du cardinal de Bourbon.* Puis il constate que « son corps a été enterré dans la place qu'il avait marquée de son vivant, mais qu'on n'a pas encore orné sa sépulture et qu'il n'y a pas même *de tombe ni* d'*épitaphe.* »

Dom de L'Isle, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel*, confirme ce témoignage de dom Félibien.

Qui pouvait mieux savoir à quoi s'en tenir d'une manière

certaine que l'historien de l'abbaye, contemporain de Retz, qui avait recueilli sur place, de la bouche même des moines de Saint-Denis, les renseignements qu'il nous donne? Il n'existe absolument aucune preuve que le cardinal, à ses derniers moments, ait révoqué l'ordre qu'il avait donné. Du temps de Retz, on voyait dans l'église de Saint-Denis, au sommet d'une colonne qui subsiste encore, une tablette de marbre en manière de plate-forme, sur laquelle se dressait, agenouillée, la statue de marbre du cardinal Louis de Bourbon, revêtue du majestueux costume des princes de l'Église[1].

Voilà le monument qu'avait rêvé pour lui-même le cardinal de Retz. Est-ce là de l'humilité? Si le cardinal de Retz, à ses derniers moments, eût changé d'avis sur le mode de sa sépulture, qui eût pu mieux le savoir que les moines de Saint-Denis? Le scrupuleux historien de leur abbaye, le fidèle gardien de leurs traditions nous en eût certainement informés; or il affirme précisément tout le contraire, de même que le bénédictin, dépositaire, par la tradition, des confidences de dom Hennezon confesseur de Retz. L'humilité du cardinal n'est donc pas la clé du problème, comme l'a supposé trop légèrement M. Gazier, qui passe sous silence le témoignage de dom Félibien.

Corbinelli, Félibien et dom de L'Isle énumèrent d'ailleurs les services solennels et les cérémonies célébrées plus tard, soit à Saint-Denis, soit à l'église du Calvaire du Marais. La pompe que l'on y développa fut telle, qu'il n'est pas permis de supposer un seul instant que l'on eût violé à ce point les volontés du défunt, s'il eût ordonné que tout se fît modestement et avec simplicité. Il faut remarquer aussi que ce fut uniquement à Saint-Denis que l'on n'éleva pas de monument funéraire au cardinal. Pourquoi n'obéit-on pas à ses dernières volontés, en consacrant à sa mémoire, dans l'église du *Calvaire du Marais*, le magnifique monument dont Corbinelli donne la description? Pourquoi cette fastueuse inscription qui rappelait le nom et les titres de Paul de Gondi dans la chapelle de sa famille à Notre-Dame, s'il avait ordonné que son nom ne figurât après lui sur aucune pierre?

[1] *Monographie de l'église royale de Saint-Denis*, par le baron de Guilhermy, page 95.

On se demande pourquoi Retz n'avait pas élu sa sépulture à côté des membres de sa famille ? C'est qu'il avait été sans doute plus flatté de dormir son dernier sommeil à côté des rois de France. C'est qu'il avait rêvé une statue et une colonne semblables à celles du cardinal de Bourbon. Or le vœu de cet homme si avide de bruit et de renommée fut singulièrement trompé.

En 1705, aucun monument n'était encore élevé à Saint-Denis à sa mémoire, aucune inscription ne rappelait son nom, ainsi qu'il est facile de s'en assurer en ouvrant l'*Histoire généalogique de la maison de Gondi*, publiée cette année même. Est-ce par le fait de la négligence de la dernière héritière des Gondi, de la duchesse de Lesdiguières ? Assurément non, puisqu'elle avait fait ériger d'autres monuments, qui rappelaient le souvenir de son oncle, dans l'église du Calvaire du Marais et à Notre-Dame, puisqu'elle avait feit imprimer en 1698 des *Eloges historiques des évêques et archevêques de Paris*, parmi lesquels figurent de très-beaux portraits des Gondi qui possédèrent le siége épiscopal de Paris.

L'année suivante, dom Félibien s'étonne de l'absence de tout monument, malgré les ordres formels du cardinal. En 1757, le bénédictin dom de L'Isle constate que sa « fosse ne fut couverte que de briques pendant plusieurs années, et que ce n'a été que longtemps après sa mort qu'on y a mis un carreau de pierre. » Le nom du défunt n'y était pas gravé et ne le fut jamais. Tous les abbés de Saint-Denis avaient leur monument ; un seul parmi eux n'en avait pas. C'était le cardinal de Retz.

Nous avons prouvé jusqu'à l'évidence par le témoignage de dom Félibien, que ce ne fut pas l'humilité de l'illustre défunt qui en fut cause. Il ne reste donc qu'une seule hypothèse, c'est que ce fut Louis XIV qui défendit secrètement l'érection d'un monument dans l'abbaye royale, en l'honneur du héros des barricades de 1648. Il n'est pas permis d'en douter, lorsqu'on se rappelle à quel point ce roi superbe était jaloux de sauvegarder, surtout en un tel lieu, les prérogatives attachées à sa couronne. On connaît la lettre qu'il écrivit, le 16 juillet 1710, au prieur et aux religieux de Saint-Denis pour faire abattre les trophées qui ornaient le monument de Turenne, tout en laissant subsister le mausolée du héros. Comment eût-il pu

voir d'un œil tranquille les tombes de ses aïeux dominées du haut d'une colonne par la statue d'un tribun mitré ? Il ne me paraît donc pas douteux que ce fut par ses ordres, donnés secrètement par égard pour les Lesdiguières, que l'on n'éleva aucun monument, que l'on ne plaça aucune inscription sur la sépulture du cardinal.

Pour soutenir sa thèse de l'humilité de Retz, qui aurait ordonné qu'on l'inhumât sans pompe et sans bruit, et que l'on n'élevât aucun monument sur sa tombe, M. Gazier ne fournit aucune preuve, il ne se livre qu'à des conjectures, il ne procède que par inductions et par hypothèses. Il prétend, par exemple, que l'on réservait au XVII^e^ siècle toute la pompe des funérailles pour le service qui se faisait quarante jours après la mort, et que ce service de quarantaine fut célébré pour le cardinal de Retz avec toute la pompe possible à Saint-Denis et à Paris. Il cherche à expliquer par là l'enterrement nocturne de Retz. Nous lui répondrons que tous les évêques de Paris avaient été enterrés jusqu'alors en plein jour et avec la plus grande solennité. C'est ainsi qu'eurent lieu notamment les obsèques du cardinal Pierre de Gondi et de Henri de Gondi, cardinal de Retz, tous deux évêques de Paris ; c'est ainsi que furent célébrées celles de Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris. Il y eut pour ces trois prélats des oraisons funèbres. Seul, Paul de Gondi fut enterré de nuit, de même que le fut, plus tard, le cardinal Dubois. Aucune oraison funèbre pas plus pour l'un que pour l'autre. Louis XIV et le Régent jugèrent que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de garder le silence sur de tels personnages.

M. Gazier prétend que Louis XIV ayant payé les dettes de Retz, ne songea nullemnet à le faire enterrer à petit bruit. Que M. Gazier veuille bien nous dire où il a découvert que le roi désintéressa les créanciers de Retz. Je crois qu'il lui serait impossible de produire un document de ce genre.

Corbinelli, l'intime ami de Retz, ne dit pas un mot, dans son *Histoire généalogique de la maison de Gondi*, de l'ordre que le cardinal aurait donné de ne placer aucun monument, aucune inscription sur son tombeau. Et certes, si cela eût été vrai, eût-il manqué de signaler une action si rare, lui qui est toujours, en parlant de Retz, sur le ton du panégyrique ?

Dom Félibien, le témoin de tous le mieux renseigné, assure au contraire que le cardinal demanda à plusieurs reprises d'être enterré sous une colonne semblable à celle du cardinal de Bourbon. S'il fût revenu, par humilité, sur une intention qu'il avait manifestée tant de fois, son confesseur dom Hennezon n'eût pas manqué d'en prévenir les moines de Saint-Denis et ceux-ci l'auraient fait connaître assurément à dom Félibien.

Dom de L'Isle, l'historien de l'abbaye de Saint-Mihiel, dans laquelle le cardinal de Retz avait fait sa fameuse pénitence, n'est pas moins explicite sur ce point que dom Félibien, et son témoignage doit être du plus grand poids, puisqu'il nous apprend qu'il était lié avec des membres de la famille de dom Hennezon, et qu'il devait d'ailleurs savoir à quoi s'en tenir par la tradition des moines de son monastère.

Qu'a fait M. Gazier ? Soit qu'il ait ignoré les témoignages si authentiques et si dignes de foi des deux bénédictins, soit qu'il les ait trouvés trop écrasants, il les a passés sous silence.

Que faut-il conclure de cet ensemble d'observations et de critiques ? C'est que le jeune savant s'est fait une étrange illusion en se flattant d'avoir résolu, au point de vue de sa thèse, tous les problèmes que soulève la conversion chrétienne de Retz. Il n'a fait que bourdonner dans la question. Sur un sujet si ardu, il nous semble peu prudent de se prononcer dans le sens du miracle. Retz, suivant sa propre expression, avait *l'âme la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers*. Ne l'oublions pas. Lorsque, à propos d'un esprit de cette trempe, on vient à nous parler de coups de la *grâce efficace*, d'intervention miraculeuse, de conversion spontanée, le plus sûr et le plus sage, pour ne pas être dupe, c'est de se ranger à l'opinion de l'avocat du diable.

R. Chantelauze.

Original communiqué par M. Gabriel Charavay.

Copie d'une lettre adressée au cardinal de Richelieu par M. de Retz, à l'occasion de l'exil du P. de Gondy, son oncle.

(De Belle Isle, 8 février 1641)

COLLECTION DUPUY INGOLD

Monseigneur,

Ayant apprys prezantement que le P. de Gondy mon oncle a receu comandement de Sa Majesté de sortir de Parys pour aller à Lion et n'en bouger jusques à nouvel ordre, j'oze espérer, Monseigneur, que vous, qui avés daigné me faire l'honneur de protéger ma fidelle affection et entière obeissance à toutes les volontés de Sa Majesté,

daiguerés avoir seste bonté pour moy, qui suis absolument à vous, que de me garantir du contrecoup que je pourrés resevoyr dela mauvaise satisfaction que sa Majesté a de luy et que Vostre Eminence, dans sa creance, me fera l'honneur de me croisre absolument à elle, sens pouvoir, par quelque engagement que se puisse estre, estre diverty ny retenu de luy rendre tous les très humbles services à quoy elle deigne me commander dela servyr, luy protestant qu'Elle ne peut jamays faire sest honneur à personne qui le reçoive avec tant de joye ny qui s'y prontement execute

ses commendements, [c'est] ce que je
feray toute ma vye pour vous fayre
voyr, Monseigneur, que sest avec
rezon que je suplye très-humblement
Vostre Eminence de me croire
absolument et sincerement,

Monseigneur,

Vostre très humble, très obeissant
et très fidelle serviteur

Retz

De Belle Isle ce 8e. fevr.
1641.

Philippe Emmanuel de Gondi
prêtre de l'Oratoire

Il reste en vénération à Joigny pour ses grandes libéralités pour les pauvres : fondations, constructions pour les malades.

Le panorama de la ville reste marqué par sa décision : il voulait faire agrandir le château. St Vincent de Paul (alors précepteur de ses 2 fils aînés) lui dit : "Mgr, ce château .. il est bien assez grand comme cela ! si on bâtissait plutôt quelque chose pour les pauvres.

(Les courtisans rirent de lui, mais il recommença ..)

La duchesse fut bientôt convaincue ..
et donc le duc pensa de même.
Le chateau resta comme il était. On voit même les pierres toutes prêtes pour l'agrandissement, qui aurait marqué l'église St Jean. /.

et l'argent fut employé à bâtir
un hôpital et une charité
pour les pauvres, dans la rue
St Jacques –

JD